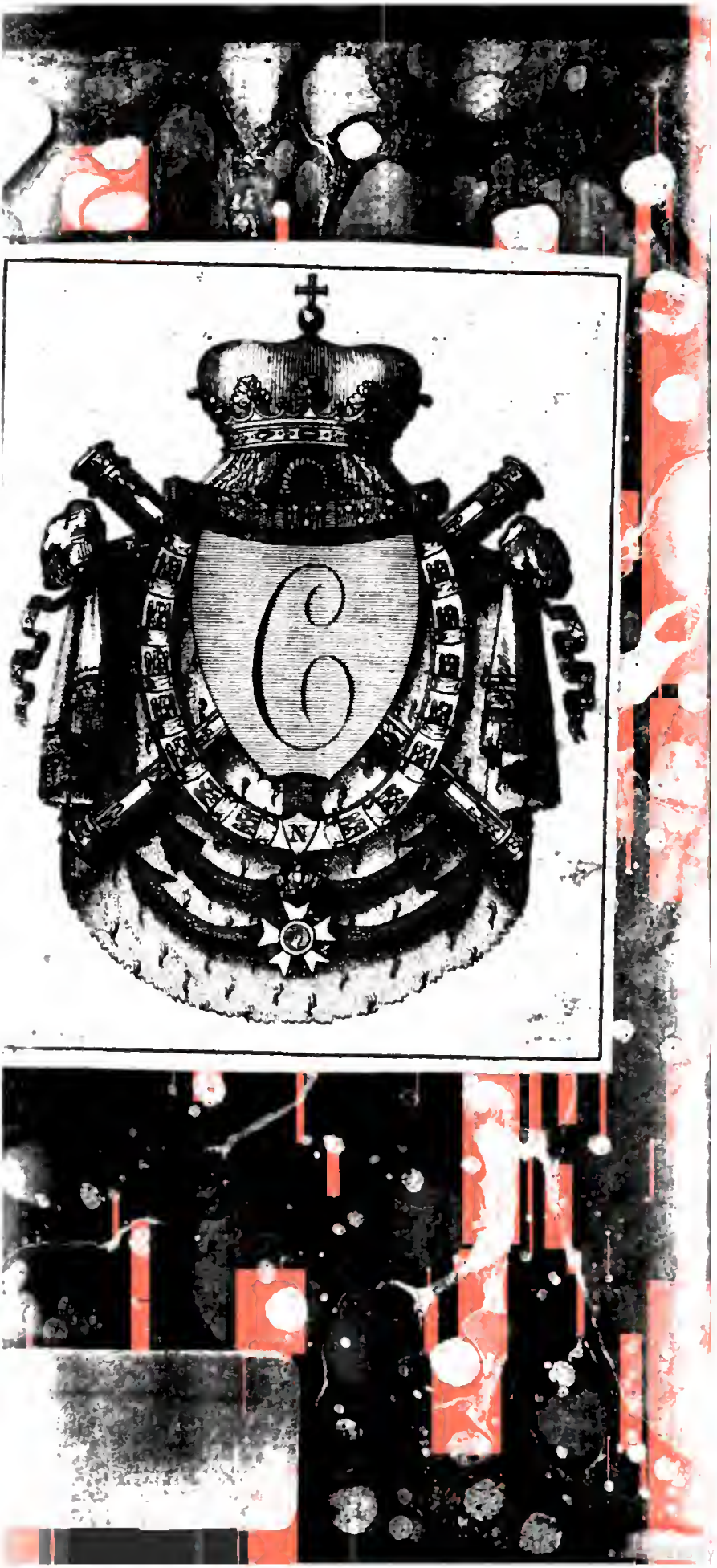

3784

Pol. XXXVII-30

HISTOIRE
DES CHEVALIERS
DE MALTHE.

TOME CINQUIÉME.

HISTOIRE

DES

CHEVALIERS HOSPITALIERS

DE

S. JEAN DE JÉRUSALEM,

APPELLÉS DEPUIS

CHEVALIERS DE RHODES,

ET AUJOURD'HUI

CHEVALIERS DE MALTHE;

Par M. l'Abbé DE VERTOT,
de l'Académie des Belles-Lettres.

Nouvelle Edition, augmentée des Statuts de l'Ordre, & des noms des Chevaliers.

TOME CINQUIÉME.

Bibliotheca Universitatis FONDS PALATINO Napoli

A PARIS,

Chez BROCAS, Libraire, rue Saint-Jacques, au Chef Saint Jean.

M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

HISTOIRE
DES
CHEVALIERS HOSPITALIERS
DE
S. JEAN DE JÉRUSALEM,
APPELLÉS DEPUIS
CHEVALIERS DE RHODES,
ET AUJOURD'HUI
CHEVALIERS DE MALTHE.

LIVRE TREIZIEME.

SI la conquête du fort Saint-Elme avoit coûté aux infidéles un de leurs généraux & leurs plus braves ſoldats, la Religion par une défenſe ſi opiniâtrée n'avoit pas fait à proportion une perte moins conſidérable. On comptoit juſqu'à cent trente chevaliers, & plus de treize cens hommes qui avoient péri dans ce ſiége particulier; & les cruautés que les

JEAN DE LA VALETTE.

JEAN DE LA VALETTE.

Turcs venoient d'y exercer, avoient jetté une eſpece de conſternation dans les eſprits. Le grand-maître, quoique ſenſiblement touché d'une ſi grande perte, diſſimuloit ſagement ſa douleur; & pour raſſurer quelques chevaliers en qui il voyoit une eſpece d'étonnement, il convoqua une aſſemblée générale & extraordinaire de tous ceux qui ſans préjudicier à la défenſe de leurs poſtes, purent s'y trouver. Il y parut avec ſa fermeté ordinaire, & cette hauteur de courage qui eſt au-deſſus des événemens. Ce prince fit d'abord l'éloge des chevaliers qui étoient morts dans cette occaſion, & il dit qu'ayant ſacrifié leur vie pour la défenſe de la foi, ils avoient aſſez vécu pour leur gloire & leur ſalut. Il exhorta enſuite toute l'aſſemblée à imiter leur zele & leur courage: & pour lui inſpirer une nouvelle ardeur & augmenter ſa confiance, il repréſenta que les chevaliers qu'on avoit perdus avoient été plutôt accablés par la multitude des infideles, que vaincus par leur valeur; mais que le nombre de ces cruels ennemis étoit conſidérablement diminué: que leur armée s'affoibliſſoit encore tous les jours par des flux de ſang & par d'autres maladies contagieuſes dont elle étoit attaquée; que les proviſions de guerre & de bouche commençoient à leur manquer, & qu'ils en avoient envoyé chercher le long des côtes d'Afrique, & juſques dans l'Archipel & dans la Grece, ſans qu'on eût eu encore nouvelle du retour de leurs vaiſſeaux; d'ailleurs que le fort dont ils venoient de s'em-

parer ne leur donnoit aucun avantage sur le bourg, & sur les autres forteresses, dont par leur situation ils étoient entiérement séparés; que toutes les forces de la religion étoient renfermées dans ces places; qu'il n'étoit pas même difficile d'y faire entrer du secours : enfin qu'il livreroit bataille aux Turcs, ou qu'il espéroit de les faire tous périr au pied des bastions & des boulevards.

Ce discours qu'il prononça avec une noble audace; le feu qui brilloit dans ses yeux; la connoissance qu'on avoit de sa valeur & de sa capacité; tout cela affermit la confiance de l'assemblée, & il n'y eut point de chevalier qui ne protestât hautement de répandre jusqu'à la derniere goutte de son sang pour la défense de l'isle, & de tout l'ordre.

Le grand-maître vit avec un sensible plaisir ses propres sentimens dans le cœur de tous les chevaliers : & pour les communiquer jusqu'aux simples soldats, il parcouroit tous les postes, & leur adressant la parole avec une douce familiarité : » Nous sommes sol-» dats de Jésus-Christ comme vous, mes ca-» marades, *leur disoit-il*; & si par malheur » vous nous perdiez & tous vos officiers, je » suis bien persuadé que vous n'en combat-» teriez pas avec moins de résolution & qu'a-» lors vous sçauriez bien prendre l'ordre de » votre courage. » Pour augmenter leurs forces & leur confiance, il tira de la cité notable, qui avoit moins à craindre des Turcs, quatre compagnies qu'il fit entrer dans le bourg : il choisit en même tems quatre des principaux

JEAN DE LA VALETTE.

commandeurs, qu'on appelloit capitaines du ſecours, & qui en devoient porter dans les endroits qui ſeroient les plus preſſés. Chacun de ces commandeurs avoit à ſes ordres particuliers dix chevaliers pour leur ſervir comme d'aide de camp: il en nomma enſuite trois autres en qualité de ſergens-majors de la place; & afin que les vivres fuſſent diſtribuées avec économie, quoiqu'il en eût fait un amas prodigieux, il fit encore apporter dans les greniers & dans les celliers publics tous les bleds & les vins qui ſe trouverent alors chez les marchands particuliers, auxquels il les fit payer.

A ces ſoins ſi dignes d'un grand général, il ajouta une défenſe expreſſe de faire à l'avenir aucun priſonnier; il ordonna qu'après en avoir tiré les lumieres qu'on pourroit des deſſeins du bacha, on les égorgeât tous, ſans faire aucun quartier. Il en vint à cette rigueur, non-ſeulement pour apprendre aux Turcs qu'il y avoit des vengeurs des cruautés qu'ils avoient exercées ſur les chevaliers du fort: mais encore pour ôter à ſes propres ſoldats & aux habitans, dans quelqu'extrémité qu'ils fuſſent réduits, toute eſpérance de compoſition, & pour leur faire ſentir qu'il n'y avoit pour eux de ſalut que dans le ſalut même de la place.

Le bacha qui n'étoit pas informé d'une réſolution ſi déterminée, & qui au contraire ſe flattoit que le grand-maître, & les chevaliers ébranlés par la perte qu'ils venoient de faire, ne ſeroient pas fâchés d'entendre par-

ler de capitulation, envoya à la porte du bourg avec un étendart blanc un officier suivi d'un eſclave chrétien pour lui ſervir d'interprête ; & il étoit chargé de preſſentir ſi le grand-maître ſeroit diſpoſé à entrer en négociation. On n'admit dans la ville que l'eſclave qui depuis trente ans ſervoit ſur les galeres du grand-ſeigneur. Il rencontra la Valette ſur la place, & aux premiers mots qu'il prononça de compoſition, ce grand maître, ſans en vouloir entendre davantage, ordonna ſur le champ qu'on le pendît. Mais en particulier il dit au chevalier qu'il avoit chargé de faire faire cette exécution, de lui en donner ſeulement la peur, & de le relâcher après en avoir tiré toutes les lumieres qu'il pourroit de l'état de l'armée des infidéles, & des deſſeins du bacha.

On trouva que cet eſclave étoit un pauvre vieillard, âgé de plus de ſoixante & dix ans, qu'on n'avoit détaché de la chaîne que pour une commiſſion ſi dangereuſe, & qui d'ailleurs n'avoit aucune connoiſſance des projets du général des Turcs. On lui offrit de le retenir dans la place ; mais comme il croyoit que les Turcs s'en rendroient bientôt maîtres, dans la crainte d'en être enſuite traité comme un transfuge, il préféra ſes chaînes à une liberté qu'il s'imaginoit devoir être peu durable, & dont une ſeconde perte pouvoit être ſuivie d'horribles tourmens : ainſi il demanda d'être congédié. Le chevalier qui avoit ordre de le mettre hors de la place, le fit paſſer au travers de pluſieurs rangs de ſol-

JEAN DE LA VALETTE.

dats, à qui on avoit exprès fait prendre les armes : & quand il l'eût conduit jusqu'à la contre-escarpe, lui montrant les boulevards, les bastions, & sur-tout les fossés profonds de la place : » voilà, *lui dit-il*, le seul endroit » que nous voulons céder au bacha, & que » nous réservons pour l'y ensevelir avec tous » ses janissaires ».

Par la fiere réponse faite à cet esclave, le bacha comprit bien qu'il n'y auroit que la force des armes qui le rendroit maître de l'île. Ses troupes par son ordre investirent du côté de la terre le château Saint-Ange, le bourg & la presqu'île de la Sangle, qu'on appelloit anciennement le château, & la ville de Saint-Michel, situés sur deux langues de terre qui s'avançoient dans le grand port, & qui n'étoient séparés que par une espece de canal, qui servoit de port particulier aux galeres de la religion. L'armée des infideles s'étendoit depuis le mont ou roc du Coradin, & depuis le Bormole, espece de fort contigu au bourg Saint-Michel, jusqu'au mont Sainte-Marguerite, & au Belveder, où le bacha avoit marqué le quartier-général. On commença ensuite à ouvrir la tranchée ; & dans les endroits qu'on ne pouvoit entamer, & où le roc étoit trop vif, le bacha fit élever des murailles de pierres seches ; & pour battre en même-tems le bourg & la presqu'île où étoit situé le château Saint-Michel, & qu'on appelloit alors l'île de la Sangle, les esclaves chrétiens furent employés à traîner soixante & dix pieces

de gros canon, qu'on conduiſit en différens endroits, & dont on dreſſa depuis neuf batteries. JEAN, DE LA VALETTE.

Pendant que les Turcs étoient occupés à ces travaux, dom Juan de Cardonne, dont nous avons déjà parlé, & qui commandoit les quatre galeres du ſecours, après pluſieurs tentatives pour les débarquer dans l'île, mais que le mauvais tems & peut-être ſa propre timidité avoient rendu inutiles, reparut proche de Malthe, pour tâcher, ſuivant ſon inſtruction, de découvrir ſi le fort Saint-Elme tenoit encore. Il mit à terre avec une legere eſcorte le meſtre de camp Robles & le chevalier de Quincy. Le meſtre de camp s'étoit attiré la confiance de dom Juan en ſoutenant dans tous les conſeils, pour ſe conformer au ſentiment du général, qu'on ne pouvoit prendre trop de précaution pour un débarquement. Il ne fut pas plutôt à terre, qu'il apprit de quelques pauvres habitans cachés dans des grottes voiſines, que le fort étoit perdu. C'en étoit aſſez pour le faire rembarquer promptement; mais ayant été gagné par les prieres du chevalier de Quincy, & ſéduit par ſon propre courage, il réſolut de diſſimuler la vérité à ſon général, & pour contribuer au ſalut de Malthe, de l'engager à mettre promptement à terre toutes les troupes qui étoient ſur les galeres. Dans cette vue, & de peur que ſes ſoldats à leur retour n'appriſſent à dom Juan la perte du fort, il les envoya à la cité notable dont l'accès étoit facile,

JEAN DE LA VALETTE.

ſous prétexte d'en amener des guides & des chevaux pour conduire le ſecours juſqu'au bourg ; & il manda au gouverneur qu'il alloit faire faire le débarquement à la cale de la pierre noire ; qu'il retînt les ſoldats qui lui rendroient ſa lettre, & qu'il lui envoyât d'autres guides pour conduire le ſecours au bourg, & des voitures pour porter le bagage. Il revint enſuite à bord avec Quincy. Ces deux officiers, à leur retour, par un menſonge officieux, aſſurerent le général que le fort tenoit encore ; mais qu'ils avoient appris qu'il n'en falloit plus rien eſpérer, ſi on ne s'avançoit promptement à ſon ſecours ; que ſur ces nouvelles, ils avoient envoyé des ſoldats à la cité pour en amener des voitures. Cardonne toujours incertain, eût bien voulu différer encore le débarquement : mais les chevaliers, & environ quarante gentilshommes ſéculiers qui étoient dans ſa galere, firent tant de bruit, & même tous les ſoldats montroient tant d'ardeur & de zele pour ſe voir aux mains avec les Turcs, que dom Juan craignant leur mécontentement, & que par des plaintes publiques, ils ne le deshonoraſſent, comme ils l'en menaçoient, les mit à terre. Le débarquement ſe fit dans l'anſe de la pierre noire, & Cardonne ne ſe vit pas plutôt débarraſſé du commandement, qu'avec ſes quatre galeres, il reprit la route de Sicile.

La difficulté étoit de faire paſſer ce petit ſecours dans le bourg, inveſti & bloqué du côté de la terre par les infideles. Le grand-

maître qui avoit été averti par Mesquita du débarquement, leur avoit envoyé des guides pour les conduire par des routes détournées jusqu'au port ou à la cale de l'Echelle, avec assurance qu'ils y trouveroient des barques qui les ameneroient en toute sûreté sur le rivage du bourg. Le secours se mit aussitôt en chemin, & à la faveur d'un grand brouillard, il gagna le port de l'Echelle, sans être découvert : après s'y être rembarqué, il pénétra au travers du grand port jusqu'au bourg où les chevaliers & les soldats furent reçus avec toute la joie que méritoient leur zele & le besoin qu'on avoit de leur secours. JEAN DE LA VALETTE.

Le mestre de camp Robles, & la plûpart des chevaliers & des gentilshommes séculiers à leur priere, & aux instances pressantes qu'ils en firent au grand-maitre, furent envoyés dans l'île de la Sangle, & dans le château de la ville, l'endroit le plus foible de l'île, & contre lequel les Turcs faisoient leurs plus grands efforts. Différentes batteries placées au Mandrace, & sur le mont Scéberras, tiroient continuellement contre cette place, & elle étoit encore battue du haut du Coradin, d'où par son élévation, & comme d'un cavalier, on voyoit à découvert le même endroit. Pour le serrer de plus près, le bacha fit faire à la tête du Coradin un retranchement dont la hauteur mettoit à couvert ceux qui y étoient logés. Les assiégés n'avoient plus de libre que le côté du port & de la mer : pour leur couper cette communication, d'où ils pouvoient tirer du

JEAN DE LA VALETTE.

secours, & pour enfermer les chrétiens de tous côtés, le bacha proposa dans le conseil de guerre d'attaquer le grand éperon qui étoit à la pointe de cette presqu'île. Pour l'exécution de ce projet, il falloit nécessairement faire entrer dans le grand port un nombre considérable de barques armées & remplies de soldats ; mais on lui représenta qu'outre la chaîne qui fermoit ce port, ces barques n'y pourroient passer sans être foudroyées & coulées à fond par l'artillerie du château Saint Ange, qui commandoit, & qui battoit tout cet endroit du port : & on auroit abandonné ce dessein, si l'amiral des infideles n'eût trouvé le moyen de jetter des barques dans le grand port sans les faire passer devant le château Saint-Ange. Comme il étoit maître du port Musciet, qui n'étoit séparé du grand port que par cette langue de terre du mont Scéberras où étoit situé le château Saint-Elme, il se fit fort à travers de cette langue de terre, de faire transporter à bras d'hommes par les esclaves chrétiens, & la chiourme des galeres, toutes les barques nécessaires ; de les mettre à flot dans le grand port ; de les remplir ensuite de soldats & d'arquebusiers qui attaqueroient l'éperon du côté des moulins, en même tems que l'armée de terre monteroit à l'assaut du côté du château.

Le conseil donna de grandes louanges à cet expédient que les chevaliers n'avoient point prévu, & qui vraisemblablement devoit causer la perte de ces ouvrages. Mais

JEAN DE LA VALETTE.

un officier turc, chrétien & grec de naiſſance, qui avoit aſſiſté à ce conſeil, touché par un mouvement ſubit de ſa conſcience, réſolut de paſſer dans l'île, & de hazarder ſa vie pour en donner avis au gouverneur. Cet officier s'appelloit Laſcaris, de l'illuſtre maiſon de ce nom, & qui avoit donné à l'Orient pluſieurs empereurs. Les Turcs à la priſe de Patras, ville de la Morée, le firent eſclave tout jeune, & dans un âge où il ne pouvoit pas encore ſentir la péſanteur de ſes chaînes. Il fut élevé dans la religion dominante; & par un reſte de conſidération pour la nobleſſe de ſon origine, on prit grand ſoin de ſon éducation. Il ſervit de bonne heure parmi les Spahis, & par ſa valeur il parvint aux premiers emplois de ce corps. Ce ſeigneur qui juſqu'alors n'avoit peut-être été occupé que des ſoins de ſa fortune, à la vue de Malthe prête à ſuccomber ſous la puiſſance des infideles, ſe ſouvint du caractere ineffaçable de chrétien qu'il avoit reçu par le ſaint baptême. La valeur héroïque dont les chevaliers donnoient tous les jours des marques ſi éclatantes, excita ſa compaſſion; il ſe reprochoit même de combattre pour des barbares qui avoient fait périr la plûpart des princes de ſa maiſon, & contraint les autres, depuis la perte de Conſtantinople, à chercher un aſyle dans les contrées éloignées. Touché par ces différentes conſidérations, il deſcend au bord de la mer, dans un endroit qui ſe trouvoit directement vis-à vis l'éperon de Saint-Michel, d'où avec la toile

JEAN DE LA VALETTE.

de ſon turban, il faiſoit ſigne qu'on envoyât une barque pour le paſſer dans l'île. Un chevalier appellé Savoguerre, qui commandoit à la pointe de ce fort, ayant reconnu à la richeſſe de ſon habillement que c'étoit un officier conſidérable, en donna auſſitôt avis au grand-maître, & lui fit demander la permiſſion de l'aller prendre avec un eſquif, ce que le grand-maître trouva bon. Mais pendant que le ſoldat que le chevalier avoit envoyé au bourg en faiſoit le chemin, quelques turcs ayant reconnu aux ſignaux que faiſoit Laſcaris, qu'il vouloit déſerter & paſſer du côté des chrétiens, accoururent pour l'arrêter. Quoique ce ſeigneur ne ſçût gueres nager, pour éviter d'en être pris, il ſe jetta dans la mer; & de deux périls inévitables, il préféra celui où il pouvoit être ſecouru. En effet, le chevalier, qui du bord de la mer ne l'avoit point perdu de vue, s'appercevant de la difficulté qu'il avoit à faire ce trajet, fit partir ſur le champ trois Malthois excellens nageurs, qui le rencontrerent preſque ſans forces. Ils le joignirent, & par leur ſecours, il gagna heureuſement le rivage. Après qu'on lui eut fait rendre l'eau qu'il avoit avalée, on le conduiſit au grand-maître, auquel il découvrit les projets du bacha & de l'amiral; & il lui déſigna en même-tems les différens endroits où ils devoient faire dreſſer des batteries. Le grand-maître, qui connut bien toute l'importance de cet avis, donna de grandes louanges à la généreuſe réſolution qu'il avoit priſe de ha-

ſarder ſa vie pour le ſalut des chrétiens ; il lui aſſigna une groſſe penſion ; & Laſcaris pendant tout le ſiege, par ſa valeur & par ſes conſeils, fit voir qu'il n'avoit pas dégénéré de la vertu de ſes ancêtres. JEAN DE LA VALETTE.

Le grand-maître revenu de l'étonnement que lui avoit cauſé un deſſein auſſi hardi & auſſi difficile que celui de l'amiral, pour en prévenir l'exécution, fit fortifier tous les endroits du côté du port, où les Turcs, à la faveur de leurs barques, pouvoient faire une deſcente. Par ſon ordre on hauſſa les murailles du bourg Saint-Michel, & on tranſporta le long du rivage pluſieurs pieces de canons pour en écarter tout ce qui paroîtroit dans le port. Il étoit queſtion ſur-tout d'empêcher les Turcs d'approcher du pied de la muraille de Saint-Michel. Le grand-maître propoſa cette affaire dans le conſeil : ſur la diverſité des avis, & perſuadé que les plus habiles ne voyent pas tout, il ne dédaigna point de conſulter deux pilotes Malthois, en qui il avoit toujours trouvé autant de capacité & d'expérience dans les affaires de la marine, que de zele & de fidélité pour l'ordre. Il leur expoſa le deſſein de l'amiral Turc, & il leur demanda ce qu'ils croyoient qu'on dût faire pour le rendre inutile, & pour l'empêcher de débarquer dans l'île de la Sangle des troupes qu'il avoit fait avancer ſur le rivage du mont Scéberras. Les deux pilotes ſe trouverent du même ſentiment, & lui dirent que depuis le rocher du Coradin juſqu'à l'éperon qui étoit la pointe

JEAN DE LA VALETTE

de l'île, il falloit avec des pieux enfoncés dans la mer, former une estacade, & pour les lier ensemble, attacher sur la tête de ces pieux des anneaux de fer, & passer au travers une longue chaîne : que dans les endroits où par la profondeur de l'eau, ou par la dureté du terrein & du roc on ne pourroit enfoncer des pieux, il falloit pour y suppléer clouer de longues antennes & des mâts de navires, qui avec la chaîne rendroient ce passage impraticable.

Le grand maître ayant communiqué leur avis au conseil, il fut approuvé tout d'une voix : on y travailla la nuit suivante. La Valette qui en conçut toute l'utilité, fit construire des estacades particulieres pour empêcher qu'on ne pût aborder du côté des postes d'Angleterre, d'Allemagne, & au pied de la grande infirmerie. Il fit fermer en même-tems le port des galeres avec une chaîne de fer défendue des deux côtés par différentes batteries. Comme l'artillerie des Turcs ne permettoit pas de travailler à ces différens ouvrages pendant le jour, on ne pouvoit les avancer que la nuit ; mais le grand-maître qui en connoissoit toute l'importance, y employa tant de monde, qu'en neuf nuits toutes ces estacades & ces différentes défenses furent achevées.

Le bacha fut bien surpris de voir tant d'ouvrages sortis, pour ainsi dire, tout-à-coup du fond de la mer, & qui formoient un obstacle au passage des barques, & à la descente de ses troupes : mais comme c'étoit

un homme d'un grand courage & de beaucoup d'habileté, il ne relâcha rien de ſon premier projet ; il ſe flatta de pouvoir enlever les pieux de l'eſtacade, & d'ouvrir par cet endroit un paſſage à ſa petite flotte. Dans cette vue & par ſon ordre, des Turcs qui ſçavoient nager, ayant une hache à leur ceinture, gagnerent la paliſſade, monterent ſur les antennes, & travaillerent avec beaucoup d'ardeur pour les couper. Au bruit qu'ils faiſoient on eut bientôt découvert leur deſſein ; on leur lâcha d'abord pluſieurs coups de canon & de mouſquet ; mais comme on tiroit du haut en bas, ces coups ne porterent point. L'amiral de Monté qui commandoit dans l'île, leur oppoſa un même genre de guerriers ; des ſoldats Malthois excellens nageurs, l'épée dans les dents, & tout nuds, joignirent les Turcs, les renverſerent de deſſus l'eſtacade, en tuerent ou bleſſerent une partie, & pourſuivirent les autres qui prirent la fuite, & qui ne gagnerent le rivage qu'avec beaucoup de difficulté. Ils ne laiſſerent pas d'y revenir le lendemain. Avant qu'on les eut apperçus, ils attacherent des cables aux mâts & aux antennes qui formoient la paliſſade ; & avec des cabeſtans qui étoient ſur le rivage, ils tâchoient d'ébranler & d'enlever ces groſſes piéces. Mais dans Malthe tous les habitans étoient, pour ainſi dire, nageurs, & on n'eut pas plutôt découvert cette nouvelle eſpece d'attaque, que pluſieurs Malthois ſe jetterent dans l'eau, & avec des ſabres couperent tous ces cables,

JEAN DE LA VALETTE.

JEAN DE LA VALETTE.

& rendirent inutile cette seconde tentative du bacha.

Après ces petites attaques, qui n'avoient encore rien de décisif, Mustapha commença le 5 Juillet à faire tirer en même-tems toutes ses batteries. Celle qui étoit placée sur le mont Sainte-Marguerite battoit le quartier appellé le Bormole, & le bastion de Provence. Mais les officiers d'artillerie voyant qu'elle faisoit peu d'effet, la tournerent contre le fort ou château de Saint-Michel. Du haut du Coradin les Turcs tiroient sans cesse contre la courtine qui leur étoit opposée; & le château Saint-Ange étoit battu par les canons qu'on avoit placés sur le fort Saint-Elme & sur le mont Scéberras. Il y avoit d'autres batteries placées sur les monts Salvador, de Calcara, & sur d'autres éminences voisines qui tiroient contre le grand bourg, & contre les postes de Castille, d'Allemagne & d'Angleterre. Celui d'Arragon étoit déjà presque ruiné. Toutes ces batteries & celles des chrétiens qui leur répondoient, faisoient un feu si terrible & si continuel, que cette île paroissoit un volcan & un autre mont Etna. Les Turcs à la faveur de leur artillerie pousserent leurs tranchées jusqu'au bord du fossé: & ayant été arrêtés par une petite redoute qui le couvroit, ils battirent cet ouvrage avec tant de furie, que les chevaliers ne le pouvant plus défendre, le firent sauter, & se retirerent dans l'intérieur de l'île.

Cette pointe de terre où étoient situés le

château & le bourg Saint-Michel, n'avoit de communication avec le grand bourg & le château Saint-Ange, & n'en pouvoit tirer de ſecours que par le moyen d'un bac, mais dont la peſanteur & la lenteur dans ce petit trajet expoſoient ceux qui le paſſoient au feu des infideles. Le grand-maître ſur l'avis & par l'invention d'un jeune chevalier, appellé Jean-Antoine Boſio; frere de l'annaliſte de l'ordre, fit faire avec des tonneaux & des barriques bien poiſſées, un pont recouvert de planches. On le plaça dans un endroit où la mouſqueterie des ennemis ne pouvoit porter, & même en courant & en allant fort vîte, on évitoit le feu de l'artillerie: cet ouvrage dans la ſuite fut d'une grande utilité pour le paſſage des ſecours qu'on fut obligé d'envoyer au fort Saint-Michel.

Les Turcs qui n'ignoroient pas que c'étoit l'endroit de toute l'île le plus foible, le foudroyoient à coups de canon. Leurs batteries ne faiſoient pas moins de ravage contre le grand bourg: il y eut bientôt des bréches conſidérables en quelques endroits; mais le bacha ne jugea pas à propos de hazarder un aſſaut, qu'il n'eût ruiné entiérement tous les ouvrages avancés: outre qu'il voulut attendre l'arrivée de Haſcen, viceroi d'Alger, qui lui avoit fait ſavoir qu'il lui ameneroit inceſſamment un ſecours compoſé de ce qu'il avoit de meilleures troupes.

Le grand-maître ſurpris de ne recevoir aucune nouvelle de l'armement du viceroi de Sicile, en écrivit très-fortement au com-

JEAN DE LA VALETTE.

mandeur Salvago, qui pour hâter ce ſecours, réſidoit par ſon ordre auprès de ce ſeigneur. On ne pouvoit reprocher à cet habile agent, ni manque de zéle & d'attention, ni même aucune lenteur dans l'exécution des ordres qu'il recevoit du grand-maître. Mais il avoit affaire à un eſpagnol fier & hautain, & qu'il avoit cru devoir ménager, de peur de lui fournir par des ſollicitations trop preſſantes, le prétexte qu'il cherchoit peut-être de ſe diſpenſer d'envoyer ce ſecours. Les lettres du grand-maître, la perte du fort ſaint-Elme, & le péril où ſe trouvoit l'Iſle de la Sangle, firent ceſſer ces égards: il fut trouver le viceroi, & ſe plaignit de la part du grand maître de la lenteur qu'on apportoit à avancer le ſecours. Il ajouta que le bacha tenoit en même temps le grand bourg & le château Saint-Michel étroitement aſſiégés, & que ſes troupes étoient aux pieds des murailles. Il ajouta, emporté par ſon zéle & par ſa douleur, que Malthe alloit être perdue; mais que toutes les nations chrétiennes reprocheroient éternellement à ſa mémoire, que par ſes retardemens affectés, il avoit laiſſé périr la fleur de la nobleſſe de toute la chrétienté. Voyant que le viceroi ne lui répondoit qu'en termes vagues & pleins d'ambiguité, il ſortit bruſquement du palais, & adreſſant la parole au peuple qui étoit aſſemblé dans la grande place, il s'écria que Garſie par ſes détours continuels, alloit livrer aux Turcs le grand-maître & tous les chevaliers de Malthe.

Quelques juſtes que fuſſent les plaintes de l'agent de la religion, le viceroi dans le fond étoit moins l'auteur que le miniſtre de ces retardemens. Il avoit reçu des ordres ſecrets de ne rien précipiter, & ſous un prince auſſi impérieux, & auſſi caché que Philippe II, qui ſacrifioit tout aux apparences, il ſe ſeroit également perdu, ou en hâtant ce ſecours ou en laiſſant pénétrer qu'il n'étoit pas maître de le faire partir. Cependant comme il vit que les plaintes de Salvago faiſoient beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits, il dit pour ſe diſculper, qu'il ne pouvoit pas haſarder témérairement la flotte du roi ſon maître ; qu'il vouloit prendre l'avis des miniſtres & des principaux capitaines qu'il avoit en Italie ; qu'il aſſembleroit enſuite un grand conſeil de guerre, & qu'on y prendroit toutes les meſures néceſſaires pour faire paſſer inceſſamment à Malthe un puiſſant ſecours. Ce n'étoit pas ſon intention, & encore moins celle du roi ſon maître, dont la politique lente & incertaine attendoit tout du temps, & le laiſſoit ſouvent perdre. Ce prince & ſon miniſtre contens d'une vaine oſtentation de ſes forces, ſe flattoient que les chevaliers ſeuls par leur valeur feroient échouer l'entrepriſe des infidéles, & qu'au plus il falloit ſe contenter de tenir ce ſecours prêt, ſi on s'appercevoit qu'ils en euſſent un véritable beſoin, & qu'ils fuſſent trop preſſés.

Telles étoient alors les vûes ſecrettes du conſeil d'Eſpagne. Jean-André Doria qui n'en étoit pas inſtruit, & qui ſe trouvoit alors

JEAN DE LA VALETTE.

avec ſes galeres dans le port de Meſſine, en attendant que toutes les forces du roi d'Eſpagne fuſſent réunies, offrit au viceroi de porter à Malthe deux mille hommes. Il lui fit voir le chemin qu'il prétendoit tenir pour les conduire, & il lui dit qu'avant que les Turcs euſſent *jarpé* les ancres & coupé *les gomenes*, par la force & la vigueur de ſa chiourme, il auroit gagné le grand port; qu'il perceroit juſqu'au pied du château Saint-Ange; & que pourvu qu'il pût mettre ſes troupes à terre, & juſqu'aux forçats dont on pourroit faire des ſoldats & des pionniers, il ne ſe ſoucioit pas après cela d'abandonner & de perdre le corps de ſes galeres.

Le viceroi donna d'abord de grandes louanges à un ſi généreux projet; il exigea même de Doria des ſermens ſolemnels qu'il l'exécuteroit inceſſamment; mais ſoit que par une ſecrette jalouſie, il craignit que Doria ne remportât tout l'honneur de cette entrepriſe, ſoit qu'avant d'avoir reçu de nouveaux ordres de Madrid il ne voulût pas s'y engager, il envoya Doria avec ſes galeres à Gênes, & ſur les côtes de Toſcane ſous prétexte d'en ramener les troupes néceſſaires pour cet armement particulier; & par ce détour il éluda l'occaſion de partager ſes forces. Cependant comme il étoit preſſé par Salvago & par un grand nombre de chevaliers, qui de tous les états de la chrétienté, ſe rendoient tous les jours à Meſſine pour paſſer à Malthe, il fit armer deux galeres, dont il confia le commandement à Pompée Colonne, & ſur leſquelles un grand nombre de ces

chevaliers s'embarquerent. Mais ſoit que le commandant eût des ordres ſecrets de ne rien haſarder, ſoit qu'il n'eût pas autant de zéle que Doria, pour ſecourir le grand-maître, après s'être approché dans une certaine diſtance du grand port, & avoir reconnu que l'entrée en étoit fermée & défendue par la flotte des Turcs, il revint dans les ports de Sicile. A ſon retour, il rapporta au viceroi qu'il ne falloit pas moins que toutes ſes forces réunies en un ſeul corps pour s'ouvrir le paſſage, & pour forcer les infidéles à lever le ſiége.

Haſcen viceroi d'Alger arriva en ce temps-là au camp à la tête de deux mille cinq cens hommes, tous vieux ſoldats, d'une valeur déterminée, & qu'on appelloit communément les braves d'Alger. En voyant le fort Saint-Elme, & conſidérant ſa petiteſſe, il ne put s'empêcher de dire, que ſi ſes ſoldats s'étoient trouvés au ſiége, il n'auroit pas tenu ſi long-temps. Ce jeune turc étoit fils de Barberouſſe, & gendre de Dragut : fier de ces grands noms, & pour illuſtrer le ſien, il pria le bacha de lui confier l'attaque du fort de Saint-Michel, & il ſe vanta de l'emporter l'épée à la main. Le bacha vieux général, & qui n'eut pas été fâché que ce jeune audacieux apprît à ſes périls combien l'épée des chevaliers étoit tranchante, lui répondit obligeamment que ne doutant point du ſuccès, il conſentoit volontiers à lui en laiſſer tout l'honneur auprès du ſultan ; & pour le mettre en état de réuſſir dans ſon en-

JEAN DE LA VALETTE.

trepriſe, & d'attaquer l'Iſle par terre & par mer, il lui donna ſix mille hommes, & il l'aſſura que du côté de la terre il le ſoutiendroit à la tête de toutes ſes troupes.

Haſcen avec ſes Algériens réſolut d'attaquer la preſqu'île par terre & par mer ; il confia l'attaque de ce dernier côté à ſon lieutenant appellé Candeliſſa. C'étoit un renégat grec, vieux corſaire, cruel, ſanguinaire ; mais grand homme de mer, qui avoit vieilli au ſervice de Barberouſſe, & qui commandoit alors les Algériens que Haſcen avoit amenés au ſiége. Cette double attaque fut précédée pendant quelques jours par des décharges continuelles de l'artillerie des Turcs, & qui partoient des différentes batteries. On en avoit dreſſé une de trois canons ſur le mont Saint-Elme, & qui battoit l'éperon ou la pointe de l'Iſle. Il y en avoit une autre de treize canons avec un baſilic ou double coulevrine, placée ſur le rocher du Coradin, & qui tiroit continuellement contre la courtine du château Saint-Michel. La face de ce château étoit battue par trois canons qu'on avoit mis dans un endroit appellé la Mandrache. On trouvoit ſur le mont Sainte-Marguerite une autre batterie de ſix canons qui tiroit contre les défenſes du château Saint-Michel, & qui foudroyoit les maiſons qui étoient au pied de cet ouvrage. Il ſembloit que les Turcs ne vouluſſent faire la guerre que de loin & à coup de feu : mais le quinze de Juillet à la pointe du jour la ſcéne changea : on en vint

à un combat long & cruel, & où les plus braves des deux partis perdirent la vie. JEAN DE LA VALETTE.

Pendant que les Turcs, au travers des ruines que cauſoit leur artillerie, cherchoient à s'ouvrir un paſſage dans l'iſle, leurs eſclaves & la chiourme de leurs galeres, à force de bras, avoient tranſporté au travers du mont Scéberras & du port Muſcit dans le grand port, un nombre prodigieux de barques, dans leſquelles, après les avoir remiſes à flot, Candeliſſa avoit fait entrer une partie des ſoldats d'Alger, & plus de deux mille hommes que le bacha lui avoit donnés pour cette entrepriſe. Cette petite flotte bien armée & qui couvroit preſque tout le grand port, au bruit des tambours, des nacaires, des chamavelles, & d'autres inſtrumens barbares, partit de la côte du mont Scéberras. Elle étoit précédée par une barque longue, remplie de prêtres & de religieux Mahométans, dont les uns par leurs chants & leurs prieres imploroient le ſecours du ciel, pendant que d'autres, en tenant des livres ouverts, y liſoient des imprécations contre les chrétiens. Cette cérémonie fit place à des armes plus redoutables; les Turcs s'avancerent fiérement juſqu'à l'eſtacade. Candeliſſa s'étoit flatté de l'ouvrir par quelqu'endroit, & de la rompre; ou s'il n'en pouvoit venir à bout, ſon deſſein étoit de faire paſſer ſes ſoldats par-deſſus l'eſtacade, à la faveur d'un grand nombre de planches, dont une extrémité devoit poſer ſur la tête des pieux, & l'autre ſur le rivage: il prétendoit s'en ſer-

JEAN DE LA VALETTE.

vir comme d'un pont qui l'auroit conduit à terre. Mais il avoit mal pris ſes meſures ; le rivage étant plus éloigné qu'il n'avoit cru, les planches ſe trouverent trop courtes ; & quand il fut queſtion de rompre la chaîne, ou de couper les antennes, qui lioient enſemble les pieux, dont cette digue étoit formée, aux premiers coups que donnerent les Turcs, ils ſe virent accablés par une grêle de mouſquetades ; & l'artillerie du château Saint-Ange, & toutes les batteries de l'iſle qui regardoient le port, tirant en même temps ſur ces barques, en coulerent à fond un grand nombre, & obligerent les autres à s'éloigner.

Leur général les rallia bien vîte : comme il avoit remarqué que l'eſtacade ne couvroit pas entiérement la pointe de l'Iſle, & qu'il y avoit un endroit où il pourroit tenter une deſcente, il y aborda. C'étoit une eſpéce de cap ou de promontoire, ſur lequel on avoit fait un retranchement garni d'un bon nombre d'arquebuſiers, & que l'eau du port battoit juſqu'au pied ; cette pointe de terre étoit défendue par une batterie de ſix canons, que le grand-maître avoit placée au pied de deux moulins à vent qu'on avoit conſtruits ſur cette hauteur ; & ces canons battoient le port à fleur d'eau. Le commandeur de Guimeran, ancien chevalier, & dont nous avons fait pluſieurs fois une mention honorable, commandoit en cet endroit, il laiſſa approcher les barques ennemies ; mais il ne les vit pas plutôt à portée, que faiſant

faiſant faire feu de ſon canon & de ſa mouſ- JEAN
queterie, il coula bas pluſieurs barques : on DE LA
prétend qu'il y eut près de quatre cens Turcs VALLETTE.
de tués par cette décharge.

Candeliſſa élevé, pour ainſi dire, dans le feu, & accoutumé aux périls de la guerre, pendant que les canonniers Chrétiens rechargeoient, mit pied à terre, & à la tête de ſes Algériens, gagna le rivage. Il y trouva de nouveaux périls. Guimeran en faiſant faire feu à ſon artillerie, s'étoit réſervé deux canons chargés à cartouche, & qu'il fit tirer alors contre les Turcs. Il en périt un grand nombre : leur général toujours intrépide, voyant une partie de ſes ſoldats ébranlés, & que pluſieurs ſe mettoient en état de ſe jetter dans leurs barques, par prieres, par menaces, & ſur-tout par ſon exemple & ſa fermeté, les arrêta ſur le rivage ; & pour leur ôter tout eſpoir de retraite, il fit éloigner toutes ces barques. C'étoit dire à ces ſoldats qu'il falloit vaincre ou mourir : auſſi vit-on dans cette occaſion que le déſeſpoir va ſouvent plus loin que le courage & les forces ordinaires de la nature : les Algériens qui avoient la tête de l'attaque, le ſabre d'une main & une échelle de l'autre, s'efforcerent de monter ſur ce retranchement. Ils ſe preſſoient à l'envi l'un de l'autre d'occuper un poſte ſi dangereux : & tous s'y préſentoient avec un entier mépris de la mort. Le combat fut long & cruel : des ruiſſeaux de ſang couloient au pied du retranchement, & ces barbares à la fin s'abandonnerent avec une fureur ſi détermi-

JEAN DE LA VALETTE.

née, qu'après plus de cinq heures de combat, ils gagnerent le haut de ce retranchement, & y planterent ſept enſeignes.

A la vûe de ces étendarts, quoique les chevaliers fuſſent réduits à un petit nombre, une honte ſalutaire, jointe à une noble indignation, les ramena à la charge. L'amiral Monté ſe mit à leur tête, & après qu'on eut eſſayé de part & d'autre une nouvelle décharge de mouſqueterie, on en vint aux piques, aux épées, & même aux poignards; tous combattoient, tous ſe mêloient, quoiqu'avec une fortune douteuſe du côté des chevaliers; & il étoit à craindre que par la mort des uns, & l'épuiſement & la laſſitude des autres, le ſuccès ne leur fût pas favorable, lorſque le grand-maître, qui étoit préſent, pour ainſi dire, à tous les combats, averti de l'extrémité où ſe trouvoient ceux qui défendoient l'éperon de Saint-Michel, leur envoya du ſecours, conduit par le commandeur de Giou, général des galeres, & par les chevaliers Ruiz, de Medina, & de Quincy.

Ce ſecours fut précédé par un autre d'une eſpéce aſſez ſinguliere : une bande de près de deux cens enfans armés de frondes, dont ils ſe ſervoient avec beaucoup d'adreſſe, firent pleuvoir une grêle de pierres ſur les ennemis en criant ſecours, & victoire. Le commandeur de Giou, la pique à la main, s'avance auſſi-tôt à la tête de ſa troupe, charge les Infidèles, arrache les enſeignes, pouſſe tout ce qui s'oppoſe à l'effort de ſes armes,

& force enfin les ennemis d'abandonner le haut de ce rempart, où ils alloient faire un logement. La plûpart preſſés par les chevaliers qui leur tenoient l'épée dans les reins, ſe précipitent de haut en bas ; Candeliſſa, leur commandant, s'enfuit des premiers, quoique juſqu'alors il eût fait paroître un courage déterminé. Mais en perdant l'eſpérance, il perdit toute ſon intrépidité ; & la crainte de tomber entre les mains des chevaliers qui ne donnoient aucun quartier, l'obligea de rappeller ſes barques : il s'y jetta le premier. Ses propres ſoldats honteux d'une fuite ſi précipitée, & qui deshonoroit leur corps, ne l'appellerent depuis que le traître Grec ; ils publioient que c'étoit un double renégat ; & qu'après avoir renoncé à la loi de Jeſus-Chriſt, & embraſſé celle de Mahomet, pour ſe procurer ſon retour parmi les Chrétiens, & en être mieux reçu, il n'avoit pas voulu achever de vaincre, & qu'il les avoit livrés à toute la fureur des chevaliers.

Cependant ces braves Algériens, quoiqu'abandonnés par leur chef, ſe battoient encore en retraite avec beaucoup de courage : mais Sada, ſergent-major, les chevaliers Adorne, Gênois, Paul Ferrier, de la langue de France, & un gentilhomme Florentin, appellé Corbinelli, à la tête de quelques ſoldats, irrités d'une réſiſtance ſi opiniâtre, ſortirent d'une caſemate l'épée à la main, ſurprirent & chargerent ſi bruſquement les Infideles, qu'après en avoir tué pluſieurs, les autres ne ſongerent plus qu'à

JEAN DE LA VALETTE.

ſe rembarquer, & chercherent leur ſalut dans les eſquifs & les chaloupes qui étoient revenues pour les prendre & les recevoir.

La mer ne leur fut guères plus favorable que la terre; ils eurent à eſſuyer le feu de toutes les batteries, qui les avoient ſi maltraités à leur approche & à leur débarquement, & qui en coulerent de nouveau pluſieurs à fond. Ceux-mêmes qui s'y étoient jettés, pour y être entrés en trop grand nombre, coulerent bas; d'autres qui manquoient de barques, embraſſoient les genoux du ſoldat victorieux, & demandoient la vie; mais ils n'eurent pour réponſe que ce qu'on appelle depuis *la paye de Saint-Elme*; & en repréſailles, ils furent tous taillés en piéces. Il y en eut qui pour éviter ce genre de mort, quoiqu'ils ne ſçuſſent point nager, ſe précipitoient dans la mer où ils étoient noyés ou tués à coups de mouſquets. L'eau du Port en peu de tems fut couverte de corps morts, de têtes, de bras & de jambes coupées: il s'étoit peu vu de ſpectacle plus affreux & plus terrible: & de quatre mille hommes que le général avoit embarqués pour cette entrepriſe, à peine en échappa-t-il cinq cens, & encore la plûpart couverts de bleſſures.

La religion, ſans compter les ſimples ſoldats, perdit près de cent hommes de marque, chevaliers ou gentilshommes ſeculiers, que le zéle pour la foi avoit amené à Malthe. On regretta ſurtout frere Fréderic de Toléde, fils du viceroi de Sicile, jeune chevalier que le grand-maître, par conſidération pour ſon

JEAN DE LA VALETTE.

pere, à qui il étoit très-cher, avoit toujours retenu auprès de ſa perſonne. Mais ce jeune ſeigneur ayant appris l'extrémité où les chevaliers qui défendoient l'éperon de Saint-Michel étoient réduits, s'échappa, courut dans l'endroit plus expoſé, & y fut tué d'un coup de canon. Sa mort fut funeſte au chevalier de Savoguerre, qui ſe trouva auprès de lui, & qui fut tué d'un éclat de ſa cuiraſſe. Un autre coup tua en même-tems le chevalier Simon de Souſa, Portugais, & emporta le bras du chevalier Gaſpard de Pontevez, de la langue de Provence. Les chevaliers Simiane de Gordes, ſergent-major, Mello, Portugais, Roderic de Cardinez, & Brunefay de Quincy, qui avoient introduit le premier ſecours dans l'île, quoique bleſſés, ne quitterent point leur poſte. Il ne fut pas au pouvoir du grand-maître de les faire retirer dans l'infirmerie : ils ſe firent panſer, & reſterent dans l'endroit même où ils avoient reçu leurs bleſſures.

Il n'y eut pas moins de ſang répandu de part & d'autre à l'attaque du viceroi d'Alger. Ce commandant, après avoir fait donner le ſignal de l'aſſaut par un coup de canon, s'avança fierement à la tête de ſes troupes vers toutes les bréches que l'artillerie avoit faites du côté du Bormole & du Château de Saint-Michel. Il avoit donné la pointe de l'attaque à ceux de ſes ſoldats d'Alger qu'il avoit retenus auprès de lui. Ils s'y préſenterent avec tant d'ardeur & de réſolution, qu'on vît bientôt leurs enſeignes arborées le

JEAN DE LA VALETTE.

long des parapets. Le meſtre de camp Robles, perſonnage fameux par ſa valeur, & ſur-tout, par ſon expérience dans la guerre, commandoit dans cet endroit : il oppoſa à la premiere impétuoſité des infidéles tout le feu de ſon artillerie, qu'il avoit fait charger exprès à cartouche, & qui tirant à travers les plus épais bataillons des ennemis, fit d'abord un horrible maſſacre. Pendant qu'on rechargeoit le canon & les mortiers, un bon nombre de chevaliers Caſtillans & Portugais, qui tiroient du flanc de ce Bormole, ſeconderent ſi heureuſement à coups de mouſquets le feu du canon, que les Algériens, tout braves & tout déterminés qu'ils étoient, n'en pouvant ſoutenir la furie, leur commandant les fit couler le long du parapet, & les conduiſit à une autre brêche, où ſur le rapport de quelques déſerteurs, il eſpéroit de trouver moins de réſiſtance.

Les chevaliers Carlorufo & de la Ricca, tous deux capitaines de galeres, commandoient dans cet endroit : & pour mettre leurs ſoldats à couvert de quelques batteries que les Turcs avoient dreſſées ſur des collines voiſines, ils avoient fait creuſer & abaiſſer le terrein de l'intérieur & du dedans de ce poſte. Mais en s'enfonçant dans la terre, la courtine ſe trouva alors ſi haute, que pour défendre les bréches, & ſoutenir l'aſſaut, ils furent obligés de former promptement une eſpece de pont ou de galerie : & par le peu de tems qu'on eut pour le conſtruire, l'ouvrage ſe trouva ſi mal fait, & ſur-tout ſi

étroit, que pluſieurs chevaliers & un grand nombre de ſoldats y périrent par les feux d'artifice que les Turcs y jettoient continuellement. Les chevaliers Ruſo & la Ricca qui faiſoient face par-tout, y furent dangereuſement bleſſés, & mis hors de combat. L'amiral Monté qui commandoit en chef, prit leur place, & appella à ſon ſecours une partie des chevaliers, qui à la défenſe de l'éperon venoient de repouſſer ſi courageuſement les infidéles. Un grand nombre, & entr'autres, Quincy, & le ſergent-major Simiane de Gordes, quoique bleſſés, voulurent encore avoir part à de nouveaux périls : ils accoururent à la tête d'une troupe de braves habitans : & comme ſi le premier avantage qu'ils venoient de remporter eût été un gage aſſuré de la victoire, leur préſence fit changer de face au combat. Le peu de chevaliers & de ſoldats qui étoient reſtés dans ce poſte, à la vûe de ce ſecours reprirent courage, & tous ſe battirent avec une valeur ſi déterminée, que le viceroi n'en pouvant plus ſoutenir les efforts, & après avoir perdu à ſes côtés la plûpart de ſes braves d'Alger, fut obligé de faire ſonner la retraite & de ſe retirer. JEAN DE LA VALETTE.

Le bacha qui n'eſpéroit plus de vaincre les chevaliers que par la laſſitude & l'épuiſement de leurs forces, pour ne leur point donner de relâche, après cinq heures de combat, fit continuer l'aſſaut, & occuper la place des Algériens par les Janiſſaires que le grand-ſeigneur lui avoit donnés pour cette

JEAN DE LA VALETTE.

expédition. Ces ſoldats qui ſont la principale force de l'empire Ottoman, s'y porterent avec ce courage qui ne connoît point le péril. Ce fut contre de ſi redoutables ennemis qu'il fallut que les chevaliers accablés de laſſitude, & outrés de ſoif & de chaud, repriſſent les armes. Cependant comme s'ils n'euſſent ſenti ni la chaleur extraordinaire de la canicule qui dominoit alors, ni la faim ni la ſoif: & comme s'ils euſſent été invulnérables, après avoir fait de nouvelles décharges ſur les ennemis, ils ſe préſenterent de face & à découvert, & les joignirent l'épée à la main. Chacun s'attachoit à l'ennemi, qu'il avoit en tête; & au milieu d'un combat général, il ſe faiſoit ſouvent autant de combats particuliers qu'il y avoit de combattans. Les Janiſſaires ne montroient pas moins d'intrépidité que les chevaliers, & on ne ſe ménageoit pas davantage. La fureur & le péril étoient égaux des deux côtés: un Turc voyant le carnage que le chevalier de Quincy faiſoit de ſes camarades, s'approche de lui, & content de périr, pourvu qu'il pût le tuer, il tire à bout portant un coup de mouſquet, & lui caſſe la tête; & dans le même inſtant un chevalier perça ce Turc d'un coup d'épée qui lui fit perdre la vie. Mais la mort de ce ſoldat ne dédommagea pas l'ordre de la perte d'un ſi brave chevalier. Celui de Simiane ne lui ſurvécut que de quelques momens: il s'étoit mis à la tête d'une troupe d habitans, hommes, femmes & enfans: & pendant que les perſonnes du ſexe, & les

enfans jettoient des pierres, des feux d'artifice, & renverſoient de l'eau bouillante ſur les ennemis, il fit de ſon côté une charge ſi furieuſe, que les Turcs n'en pouvant ſoutenir l'effort, abandonnerent la bréche, & malgré les cris & les menaces du bacha, prirent la fuite. Simiane pour empêcher que leurs officiers ne les ramenaſſent au combat, fit avancer ſur le champ des pionniers, qui par ſon ordre & en ſa préſence, poſerent ſur la bréche des barriques, des ſacs de laine, & ouvrirent derriere cette premiere barricade, des coupures fortifiées de bons retranchemens. Comme il étoit occupé d'un travail ſi preſſant, & ſi néceſſaire au ſalut de la Place, & qu'il ſongeoit peu à ſa propre conſervation, il eut la tête emportée d'un coup de canon : chevalier des premiers de ſa Langue par ſa naiſſance, & encore plus par ſa valeur, & ſon expérience militaire. Plus de quarante chevaliers & environ deux cens ſoldats périrent à cette derniere attaque. Comme ces combats étoient preſque continuels, & qu'il y avoit tous les jours des morts & des bleſſés, c'étoit une néceſſité de mettre de nouveaux officiers en leur place. Ainſi le commandeur Antoine du Fay, de la maiſon de Saint-Romain, fut fait ſergent-major, & le poſte de Carlorufo & de la Ricca, tous deux mortellement bleſſés, fut confié aux Chevaliers Jean-Antoine Grugno, & Jules Malvicino, qui avoient quelque connoiſſance des fortifications, & de l'art d'attaquer & défendre les places.

JEAN DE LA VALETTE

JEAN DE LA VALETTE.

Le bacha qui ne ſe rebutoit ni par la grandeur du péril, ni par les difficultés, ſur le modéle d'un pont qu'il avoit fait faire au ſiége de Saint-Elme, en fit conſtruire un pareil compoſé de grandes antennes & de mâts de vaiſſeaux. Le grand-maître qui en prévit les ſuites, & l'avantage que les Turcs en pourroient tirer pour monter à l'aſſaut, tenta deux fois la nuit d'y faire mettre le feu: mais ſes ſoldats furent toujours repouſſés, & on convint qu'une entrepriſe auſſi difficile ne pouvoit être conduite que de jour. Le péril étoit manifeſte par la quantité de Janiſſaires, tous excellens arquebuſiers, qui bordoient la contre eſcarpe. Le grand-maître, pour faire voir qu'il ne ménageoit pas plus ſes plus proches parens que les autres chevaliers, donna cette commiſſion à Henry de la Valette, fils de ſon frere. Ce jeune chevalier plein de feu & d'ardeur, accompagné du chevalier de Polaſtron, ſon ami particulier, & à la tête d'un bon nombre de ſoldats, ſortit en plein jour. Comme ce pont n'étoit pas encore bien affermi, ſon deſſein, pour le rompre, étoit de lier étroitement avec de groſſes cordes & des cables, les poteaux & les principales piéces de bois qui le ſoutenoient, & à force de bras de les tirer de leur place, & faire tomber tout l'ouvrage. Les ſoldats s'y porterent d'abord avec beaucoup de réſolution: mais comme ils travailloient à découvert, ils ſe virent tout d'un coup accablés par une grêle de mouſquetades, qui en tua une partie, & ceux qui échapperent au

feu de cette décharge, chercherent juſques ſous les défenſes du château un abri & un aſyle contre un feu ſi terrible. Le jeune la Valette & le chevalier de Polaſtron emportés par leur courage, prirent leur place, & ſans regarder s'ils étoient ſuivis, tâcherent de ſuppléer à leur défaut, & d'attacher eux-mêmes ces cordes aux appuis du pont. Mais ils eurent le même ſort que leurs ſoldats : à peine étoient-ils deſcendus au pied du pont, qu'ils furent frappés l'un & l'autre de deux coups de mouſquets, qui les tuerent ſur le champ. Comme le bacha avoit mis la tête de tous les chevaliers à prix, quelques Janiſſaires s'avancerent auſſi-tôt pour couper celles de la Valette & de Polaſtron. Mais les ſoldats chrétiens au déſeſpoir d'avoir abandonné leurs officiers, aimerent mieux ſe faire tuer à leur exemple, que de rentrer dans la Place, ſans y rapporter du moins leurs corps : les uns & les autres en vinrent aux mains. La diſpute à qui ſe rendroit maître de deux corps morts, couta la vie à pluſieurs ſoldats des deux partis. Les chrétiens à la fin furent ou les plus forts ou les plus opiniâtres dans ce combat particulier : & avec ce triſte avantage ils rentrerent dans la place.

Le grand-maître ſupporta la mort de ſon neveu avec beaucoup de conſtance, & il ajouta cette vertu aux grandes qualités qu'il fit éclater pendant tout le ſiége. Sur ce que pluſieurs anciens chevaliers entreprenoient de le conſoler de ſa perte : « Tous les che-» valiers, *leur dit-il*, me ſont également

JEAN DE LA VALETTE.

» chers ; je les regarde tous comme mes en-
» fans : & la mort de Polaſtron m'eſt auſſi
» ſenſible que celle de la Valette ; après
» tout ils n'ont fait que nous précéder de
» quelques jours : & ſi le ſecours de Sicile
» ne vient point, & qu'on ne puiſſe ſauver
» Malthe, il faut mourir, & nous enſevelir
» tous juſqu'au dernier ſous ſes ruines ». Sur quoi un ancien commandeur lui ayant dit qu'il avoit appris d'un transfuge, que le bacha avoit fait des ſermens ſolennels, s'il ſe rendoit maître de l'iſle, de faire paſſer tous les chevaliers par le fil de l'épée, & de n'en réſerver que le ſeul grand-maître pour le préſenter au grand ſeigneur : » Je l'en em-
» pêcherai bien, *répartit la Valette* ; & ſi
» ce ſiége, contre mes eſpérances, ſe ter-
» minoit par un malheureux ſuccès, je vous
» déclare, *dit-il en adreſſant la parole à*
» *tous les chevaliers dont il étoit environné*,
» que j'ai réſolu dans cette extrémité, &
» plutôt qu'on voye à jamais à Conſtantinople,
» moi vivant, un grand-maître chargé de
» chaînes, de prendre l'habit d'un ſimple
» ſoldat, de me jetter l'épée à la main dans
» les plus épais bataillons de nos ennemis,
» & de m'y faire tuer & de mourir avec mes
» enfans & mes freres ».

Tels étoient les ſentimens de ce grand homme ſi digne de ſa place : & on peut dire, comme tous les chevaliers de ce tems-là en convenoient, que la vertu de la Valette, ſon courage, ſa fermeté & ſa prévoyance, faiſoient la principale force de l'iſle, & que

JEAN DE LA VALETTE.

le ſalut de Malthe dépendoit de ſa conſervation. Cependant il ſe ménageoit moins qu'un autre : & après avoir été reconnoître lui-même le port où ſon neveu avoit péri, il fit ouvrir la muraille vis-à-vis & de niveau à cet ouvrage : ayant enſuite placé une piece d'artillerie dans cette ouverture, le canon tira ſi heureuſement, qu'après avoir ébranlé le pont, d'autres coups le firent couler ; & la nuit ſuivante on y mit le feu, qui le réduiſit en cendre.

Le bacha outré d'une telle réſiſtance, & craignant que le mauvais ſuccès du ſiége ne lui attirât la diſgrace du ſultan, aſſembla un conſeil de guerre extraordinaire. Après y avoir expoſé ce qu'il avoit fait juſqu'alors pour réduire les différentes places de l'iſle, il repréſenta qu'il ne s'étoit attaché au Fort Saint-Michel, que parce qu'il lui avoit paru l'endroit de toute l'île le plus foible, & que par ſa conquête, il étoit ſûr de s'ouvrir un chemin aiſé pour ſe rendre maître du grand bourg & du château Saint-Ange ; qu'il n'avoit pas laiſſé de faire battre continuellement cette derniere place par l'artillerie qu'il avoit placée ſur le Mont Salvador, & ſur les autres poſtes qui en étoient voiſins, & qu'il s'agiſſoit de délibérer ſi on abandonneroit l'attaque de l'île de la Sangle, pour porter toutes ſes forces contre le château Saint-Ange ; ou ſi, pour affoiblir celles des aſſiégés, on continueroit d'attaquer en même-tems pluſieurs endroits différens.

Le conſeil, après avoir mûrement conſi-

JEAN DE LA VALETTE.

déré les motifs qui pouvoient faire embraſſer l'un ou l'autre parti, s'attacha au dernier; & il fut réſolu que le bacha avec le viceroi d'Alger continueroient l'attaque de l'île; que l'amiral Piali avec les ſoldats de la marine, feroit le ſiege du grand Bourg & du château Saint-Ange, & que pour prévenir le ſecours que le viceroi de Sicile pourroit jetter dans ces places, Candeliſſa, lieutenant de Haſcen, tiendroit la mer avec quatre-vingt galeres bien armées.

En exécution de ce projet, le bacha renouvella ſes batteries contre l'île de la Sangle: & non-ſeulement les murailles & les baſtions du fort en furent renverſés, mais les maiſons du bourg & le dedans même du château en furent endommagés; & il n'y avoit point d'endroit qui ne portât des marques de la fureur de la guerre. L'amiral Piali de ſon côté, pour ne le pas céder à Muſtapha dans l'empreſſement de pouſſer ſes travaux, fit dreſſer ſur le mont Salvador une nouvelle batterie de vingt canons, parmi leſquels il y avoit trois baſilics & deux mortiers, dont les uns jettoient des boulets de pierre de trois cens livres, d'autres de fer, de ſoixante, & quelques-uns de quatre-vingt. Toutes ces batteries différentes tiroient continuellement contre le poſte de Caſtille, le flanc de celui d'Auvergne, & contre tous les autres endroits fortifiés, & juſqu'à l'infirmerie.

Les ingénieurs s'étoient principalement attachés au poſte de Caſtille, contre lequel

les tranchées & leurs autres ouvrages étoient fort avancés. Ils s'y employerent avec une ardeur infatigable pendant les jours & les nuits, & ſans s'épargner même pendant la plus grande chaleur du jour : en ſorte qu'en peu de tems ils gagnerent juſqu'au pied des murailles ; & la terre qu'ils remuoient, & les pierres même jettées du côté de la ville mettoient les travailleurs à couvert.

Le ſiége devenoit de jour en jour plus meurtrier & plus à craindre pour ſes ſuites : les infidéles ne donnoient pas un moment de relâche aux aſſiégés ; tantôt ils en attaquoient pluſieurs à la fois & en même-tems. Mais quoique les chrétiens, en les repouſſant avec vigueur, leur tuaſſent beaucoup de monde, par la diſproportion de leurs forces, ils en perdoient encore plus que les Turcs, & leurs garniſons s'affoibliſſoient de jour en jour. Le bacha, après les avoir harcelés pendant quatre jours par des eſcarmouches continuelles, & en préſentant l'eſcalade en différens endroits, le deuxiéme d'Août donna un nouvel aſſaut au fort Saint-Michel. Les infidéles par l'eſpérance du pillage ſe préſenterent à la bréche avec beaucoup de réſolution. Les aſſiégés ſoutinrent courageuſement cet effort, les ennemis furent repouſſés : leurs officiers pendant ſix heures que dura cette attaque, les ramenerent juſqu'à cinq fois à l'aſſaut : mais ils furent toujours reçus avec la même intrépidité. Comme ces troupes, & ſurtout les Janiſſaires ne ſe ménageoient plus, les chevaliers

JEAN DE LA VALETTE.

en firent un horrible carnage; & le bacha craignant de perdre tout ce qui lui en reſtoit, fit ſonner la retraite.

Cinq jours après, & le ſept du même mois le bacha revint tout de nouveau au combat. Pour obliger les aſſiégés à partager leurs forces, il envoya trois mille hommes attaquer le baſtion de Caſtille : & à la tête de huit mille, il ſe préſenta lui-même devant celui de Saint-Michel. L'on ne combattit preſqu'au poſte de Caſtille qu'à coups de feu & de fléches : les mouſquetaites Turcs, & leurs archers, pour attirer de leur côté les principales forces de la religion, s'approchoient lentement pour monter à l'aſſaut. Mais le plus grand effort, & la véritable attaque ſe fit contre le fort de Saint-Michel. Les Janiſſaires qui avoient la tête de cette attaque, s'avancerent fiérement & en pouſſant à leur ordinaire de grands cris : on ne leur répondit que par un feu terrible de la place, qui leur tua beaucoup de monde, avant qu'ils euſſent pu approcher du pied de la muraille. Mais malgré la mort qu'ils voyoient de tous cotés, ils paſſerent avec intrépidité pardeſſus les corps de leurs camarades, & gagnerent le haut de la brêche. Ce fut entre les deux partis comme un champ de bataille : pendant quatre heures entieres, on s'y battit avec une fureur égale ; les Turcs vouloient ſe maintenir dans le poſte dont ils s'étoient rendus maîtres, & y faire des logemens ; & les Chrétiens employoient toutes leurs forces pour les empêcher de s'y établir.

Parmi ces derniers, tous, jusqu'aux femmes, se signaloient contre les infidéles : pendant que l'habitant de la campagne, & le citoyen défendoient leur patrie, leurs femmes & leurs enfans faisoient des efforts qui égaloient en quelque maniere la valeur déterminée des chevaliers : & si l'amour paternel ou conjugal fit trouver à ces hommes dans leur courage & dans leurs forces, des ressources qu'ils avoient jusqu'alors ignorées, il se rencontra aussi des femmes courageuses, qui, pour secourir leurs enfans, leurs peres, leurs freres & leurs maris, s'exposerent généreusement aux plus grands dangers.

Les unes apportoient aux combattans des pierres, des fléches, de la nourriture & des rafraîchissemens ; d'autres plus hardies se mêlerent même parmi eux, & jetterent sur les Turcs des feux d'artifices, de l'eau bouillante & de la poix fondue : & la crainte de perdre leur honneur & leur liberté, si elles tomboient entre les mains des Infidéles, l'emportoit dans ces femmes fortes sur toutes les horreurs d'une mort prochaine. Les Turcs toujours féroces & cruels ; indignés qu'on opposât à leur courage de si foibles ennemies, ne les épargnoient point : plusieurs périrent par leurs armes, ou par des feux d'artifices qu'ils lançoient de leur côté. La brêche, le château même paroissoit tout en feu, & le tumulte des combattans, le bruit des armes, les cris des soldats, la plainte des blessés & des personnes de l'un & de l'autre sexe, qui expiroient étendues par terre confusément,

JEAN DE LA VALETTE.

formoient un ſpectacle également terrible & touchant.

Le bacha de ſon côté, du pied de la brêche, où il étoit placé, couroit le ſabre à la main par-tout : il exhortoit, prioit & menaçoit ſes ſoldats, & leur crioit qu'avec un peu d'effort ils alloient ſe rendre maîtres de la place. Il tua même de ſa main deux Janiſſaires, qui, preſſés par des chevaliers, & pour éviter leur fer meutrier, s'étoient précipités du haut de la brêche en bas. Les autres ſoldats intimidés par cette action, & qui voyoient bien qu'ils n'avoient pas moins à craindre de l'épée de leurs officiers, que de celles de leurs ennemis, ne chercherent plus la fin du combat que par la mort de tous les aſſiégés. Chacun de ces Janiſſaires combattoit avec ardeur, & comme ſi la victoire n'eût dépendu que de lui ſeul : enfin après que l'aſſaut eût duré plus de quatre heures, dans le même tems que le grand-maître n'étoit pas ſans inquiétude du ſuccès, au grand étonnement des Chrétiens & même des Turcs, le bacha fit ſonner la retraite. On apprit depuis que le commandeur Meſquita, gouverneur de la Cité notable, avoit donné lieu à cette retraite précipitée.

Ce commandeur vieil officier, toujours attentif à tous les événemens, ayant découvert du haut de la Cité, que le château de Saint-Michel paroiſſoit tout en feu ; & ne doutant point que ce ne fut l'effet d'un aſſaut, & que les aſſiégés ne fuſſent extrêmement preſſés, pour faire diverſion, fit ſortir de

JEAN DE LA VALETTE.

ſa place un corps de cavalerie, dont chaque cavalier portoit en croupe un fantaſſin. Les chevaliers de Lugny & de Vertura étoient à la tête de ce détachement : ils avoient ordre d'aller reconnoître ce qui ſe paſſoit du côté de la fontaine de Marza, & de tâcher de ſurprendre & d'enlever les malades & les bleſſés, que le bacha avoit fait loger en cet endroit, à cauſe de la commodité de l'eau & de la fraîcheur du lieu : mais il ne leur avoit donné qu'une foible garde. Le chevalier de Lugny, pour faciliter ſa retraite, ayant laiſſé ſon infanterie en embuſcade, dans un village ou caſal voiſin, appellé *Azabugi*, s'avança juſqu'à la fontaine : & ayant reconnu que la garde de cet hôpital s'étoit écartée ſur les collines voiſines pour voir de plus près les deux aſſauts, il fit mettre pied à terre à ſes cavaliers, coupa la gorge aux malades & aux bleſſés, & en fit un horrible carnage. La ſurpriſe & le tumulte ordinaires dans ces ſortes d'attaques imprévues, les cris des mourans, la fuite des bleſſés, qui purent échapper à la fureur des Chrétiens, tout cela répandit une terreur générale dans le camp des Turcs. Les fuyards publierent que c'étoit la tête de l'armée de Sicile, & du ſecours des chrétiens, qui avoit débarqué proche de-là, & qui s'avançoit pour faire lever le ſiége. Ce bruit alla bien vîte juſqu'au bacha, & comme dans une épouvante générale, la raiſon ne ſert ſouvent qu'à augmenter la frayeur & la créance du péril, ce général, quoique grand

JEAN DE LA VALETTE.

homme de guerre, se laissa séduire par un préjugé public. Ce fut ce qui l'obligea de faire sonner la retraite; & après avoir rallié ses troupes, il se mit à leur tête pour s'avancer du côté où il croyoit rencontrer l'ennemi : il trouva partout une égale solitude. Le chevalier de Lugny, apres avoir exécuté les ordres de son commandant, s'étoit sagement retiré. Le bacha arriva jusqu'à la fontaine de Marza, où il apprit qu'un coup si hardi n'étoit venu que d'un parti de la garnison de la cité. Il en fut outré de colere: & ce qui augmenta sur-tout sa rage & sa honte, c'étoit d'avoir pris si légerement le change, & discontinué un assaut dans un tems qu'il en espéroit un heureux succès. Il vouloit à toute force retourner à la brêche, continuer l'assaut, & s'y faire tuer ou emporter la place. Mais ses principaux officiers lui représenterent que la nuit approchoit; que ses troupes étoient extraordinairement fatiguées de la chaleur, & d'un combat si opiniâtre, & qu'il falloit leur donner le tems de reprendre de nouvelles forces. Par ces raisons, ils le ramenerent au camp, & le conduisirent jusqu'à sa tente, où il passa la nuit à former de nouveaux projets pour se rendre maître du boulevard de Castille, & du fort de Saint-Michel.

De toutes les sortes d'attaques que l'art militaire & la science funeste de la guerre avoient inventées pour prendre des places, le bacha n'en avoit omis aucune : tranchées, places d'armes, redoutes, cavaliers, frap-

pes, mines, escalades, batteries multipliées, & placées en différens endroits, assauts renouvellés presque tous les jours, tout jusqu'alors avoit été mis en usage, & souvent rendu inutile par la valeur des chevaliers. Leur présence sur des brêches, & leur intrépidité avoient tenu lieu des bastions les plus forts. Le général Turc, pour leur cacher ses desseins, & les empêcher de s'y opposer, eut recours de nouveau aux mines : ses pionniers & ses soldats y travaillerent continuellement. Les chevaliers de leur côté n'oublioient rien pour les découvrir & les éventer ; & souvent par des contre-mines ils rencontroient les Infidéles : on en venoit aussi-tôt aux mains. Il étoit question dans ces combats souterrains du parti qui resteroit maître de la chambre de la mine ; & souvent les uns & les autres y périssoient ou par le feu qu'on y mettoit, ou par l'éboulement & le poids des terres enlevées en l'air ; & qui retomboient sur les combattans. Mais la connoissance de toutes ces mines ne parvint pas au grand-maître & à ses officiers : plusieurs échapperent aux observations & aux recherches des plus habiles ingénieurs : les Turcs par différens rameaux en avoient poussé également sous le fort de Saint-Michel & sous le boulevard de Castille : l'un & l'autre endroit étoit entiérement miné. JEAN DE LA VALETTE.

Le grand-maître & ses chevaliers peu assurés sur le terrein même qu'ils occupoient, étoient toujours, pour ainsi dire, entre deux feux ; & ils avoient à craindre l'effet du ca-

JEAN DE LA VALETTE.

non, celui de la mine qui ne se faisoit connoître qu'en éclatant tout à coup, n'étoit pas moins redoutable.

Dans une si affreuse situation, la Valette écrivit au viceroi de Sicile pour lui représenter le besoin pressant qu'il avoit d'un prompt secours : il ajoutoit que les fortifications de l'île étoient entierement ruinées ; qu'il avoit perdu en différentes occasions la fleur & l'élite de ses chevaliers, qui s'étoient précipités dans le péril ; que des guerriers de ce caractere ne duroient pas long-tems ; que ce qui lui en restoit, étoient la plûpart ensevelis dans une infirmerie ; que l'ennemi puissamment retranché étoit au pied de la muraille, & que dans le besoin où il se trouvoit, sans fortifications, sans troupes & sans secours, il le conjuroit de lui renvoyer au moins les deux galeres de la Religion, qui étoient dans le port de Messine avec les chevaliers des nations les plus éloignées, qui s'y étoient rendus : » N'étant pas juste, *disoit-il*, *en finissant sa lettre*, de ménager une partie & un membre particulier, quand le corps entier étoit exposé à une perte presque inévitable ».

Garsie, quoique toujours incertain & toujours irrésolu, voyant cependant que pour l'honneur de son maître & le sien propre, il falloit prendre un parti, proposa l'affaire dans un conseil. Jean-André Doria, si digne par son courage du nom illustre de son grand oncle, proposoit d'armer toutes les forces maritimes du roi d'Espagne, & de

livrer une bataille navalle aux infidéles. Mais le viceroi déclara d'abord qu'il n'y avoit ni autorité, ni raiſon qui puiſſent l'engager a hazarder l'armée royale : que, ſi les Turcs en demeuroient victorieux, les côtes des différens royaumes de Philippe demeureroient ſans défenſe, & expoſées aux invaſions des Turcs : qu'ainſi il falloit ſeulement délibérer s'il convenoit aux intérêts de ce prince d'envoyer à Malthe une partie de ſes troupes : & ſuppoſé qu'on prît ce parti, ſi on pourroit y faire paſſer ce ſecours, & le débarquer avec ſûreté, à l'inſçu ou malgré même les infidéles. Il n'y eut pas grande difficulté ſur ce dernier article. Les officiers de marine, qui furent les premiers dont on demanda l'avis, convinrent & firent voir qu'il étoit aiſé de faire paſſer des troupes dans l'ile. Mais à l'égard de la premiere queſtion, les officiers de terre furent partagés. Alvare de Sande, capitaine illuſtre, dont nous avons déja parlé au ſujet du ſiége qu'il ſoutint dans l'ile de Gelves, diſſuada entiérement cette entrepriſe, & ſoutint hautement que Philippe n'étoit engagé ni par juſtice, ni par ſon propre intérêt à haſarder ſes troupes ; que c'etoit à la Valette, ſans attendre l'extrémité, à prendre conſeil de lui-même, & de l'état de ſes forces, & qu'à l'exemple du grand-maître Villiers de l'Iſle-Adam, l'un de ſes derniers prédéceſſeurs, il pourroit traiter avec l'ennemi, & ſortir de l'ile à des conditions ſupportables.

JEAN DE LA VALETTE.

Ceux qui connoiſſoient la valeur de Sande,

JEAN DE LA VALETTE.

& qui l'entendirent opiner avec tant de foibleſſe, n'en pouvoient comprendre la raiſon. Les uns l'attribuoient à la crainte de retomber ſous la puiſſance des Turcs, dont pendant ſa priſon il avoit été maltraité; d'autres ſoupçonnoient qu'il n'avoit pris ce parti que pour faire ſa cour au viceroi, & peut-être à Philippe même, Prince qui donnoit tout aux apparences, comme nous l'avons déja dit, & qui après avoir aſſemblé un grand nombre de vaiſſeaux; levé des troupes dans tous ſes états, & rempli l'Europe entiere du bruit & de l'eſpérance de ce ſecours, n'auroit peut-être pas été fâché que le conſeil de guerre, compoſé alors des plus grands capitaines du ſiécle, n'eût pas trouvé à propos de haſarder une partie de ſon armée.

Mais Aſcanio de la Corne, qui avoit acquis beaucoup de réputation dans les guerres de Piedmont & d'Italie, ſoutint hautement qu'on ne pouvoit ſans ſe couvrir de honte, refuſer ce ſecours aux chevaliers de Malthe. Il repréſenta que depuis leur établiſſement dans cette île, la Sicile & le royaume de Naples, n'avoient point eu de plus zélés défenſeurs, & que, quand il avoit été queſtion de combattre par mer les Infidéles, ou de porter la guerre en Affrique, on les avoit toujours vus à l'avant-garde des flottes & des armées d'Eſpagne, s'expoſer aux plus grands dangers; qu'il s'agiſſoit alors de conſerver un ordre illuſtre, qui ſans ambition, & ſans avoir jamais voulu faire de conquête pour ſon profit particulier, ne prenoit les armes, & ne

ne ſacrifioit tous les jours ſa vie, que pour défendre également & ſans partialité les états & les ſujets des princes chrétiens. Il entra enſuite dans un plus grand détail, & il remontra que les officiers de marine étant convenus qu'on pouvoit conduire sûrement ce ſecours, & le débarquer dans l'iſle, ceux qui en auroient le commandement par terre, pourroient en prenant des logemens avantageux, & en ſe prévalant des rochers, des collines & des défilés dont l'iſle étoit remplie, s'avancer à la vue des places aſſiégées; que les Turcs qui alors n'avoient pas plus de quinze à ſeize mille hommes, & dont les troupes étoient extrêmement affoiblies, ou leveroient le ſiége, ou ſe trouveroient eux-mêmes aſſiégés; qu'ils auroient en même temps à ſoutenir les attaques de l'armée chrétienne, & les ſorties des chevaliers; & qu'à la faveur de ces combats, il ſeroit aiſé de jetter du ſecours dans ces places, & d'en changer, ou du moins d'en augmenter les garniſons.

J. P. DE LA VALETTE.

Cet avis, comme le plus généreux, l'emporta à la pluralité des voix: le viceroi même s'y rendit, & pour ſe diſculper de ſes retardemens affectés, il écrivit auſſitôt au grand-maître, qu'il venoit de recevoir des ordres de Madrid, qui le mettoient en liberté de ſuivre ſon zéle & ſon inclination pour l'ordre; qu'il conduiroit à Malthe vers la fin du mois, douze mille hommes de débarquement; que Doria & Vitelly y en devoient encore amener quatre mille d'Italie,

JEAN DE LA VALETTE,

& qu'il feroit partir au premier jour les deux galeres de la religion, commandées par les chevaliers de Cornuſſon & Saint-Aubin, & chargées de plus de deux cens chevaliers, & de pluſieurs ſeigneurs de différentes nations, qui, pour avoir part à la défenſe de Malthe, s'étoient rendus à Meſſine; qu'à la vérité le roi d'Eſpagne ſon maître lui avoit ordonné de ramener lui-même, en Sicile, ſes vaiſſeaux & ſes galeres après le débarquement; que quelque envie qu'il eût de ſe ſignaler à la tête de ſes troupes, il ne pouvoit ſe diſpenſer d'obéir; mais, que ſuivant l'intention de ce prince, il laiſſeroit en partant des ordres très-précis à ſes officiers généraux de le reconnoître pour leur unique général.

Quelqu'agréables que fuſſent des promeſſes ſi poſitives, le grand-maître qui ne comptoit que ſur ſes propres forces, ne relâcha rien de ſes ſoins & de ſon attention: il viſitoit continuellement les poſtes les plus avancés, donnoit lui-même tous les ordres néceſſaires, exhortoit & animoit les ſoldats; & s'expoſant dans les endroits les plus périlleux, il étoit ſouvent le premier aux priſes avec l'ennemi.

Les chevaliers conduits par un tel capitaine, ſe trouvoient tous ou au travail ou au combat; & ſi les hiſtoriens du temps n'en faiſoient foi, on auroit de la peine à croire qu'un ſi petit nombre de guerriers euſſent pu réſiſter ſi long-temps à un ſi grand nombre d'attaques qu'ils ſoutinrent, à tant de veil-

les, de fatigues & de bleſſures. Les Turcs de leur côté ne montroient pas moins de courage; & une défenſe ſi opiniâtre excitoit ſur-tout le dépit & la honte de leurs généraux. Muſtapha & Piali, par une émulation réciproque, joignoient par-tout aux ſtratagêmes de l'art militaire, la force ouverte: & ſans aucun ménagement pour leurs ſoldats, ils les expoſoient aux plus grands dangers, dans l'eſpérance que celui des deux qui auroit le premier emporté le poſte qu'il attaquoit, auroit auprès du Sultan tout l'honneur de cette entrepriſe.

Cette concurrence fit réſoudre ces deux généraux à périr au pied des brêches, ou à emporter chacun les places qu'ils attaquoient. Ils convinrent d'y donner un nouvel aſſaut, de le continuer, s'il le falloit, pendant pluſieurs jours, & même pendant la nuit, & de vaincre au moins les chevaliers par la laſſitude, & l'épuiſement de leurs forces, s'ils ne pouvoient triompher de leur valeur.

Pour l'exécution de ce deſſein, le dix-huit du mois, ſur l'heure de midi, & dans la plus grande chaleur du jour, qu'ils croyoient trouver les chrétiens aſſoupis & retirés à l'ombre & à l'abri de leurs retranchemens, ils s'avancerent chacun à la tête des troupes qu'ils commandoient. Le bacha fit donner ſes ſoldats à la brêche de Saint-Michel, & l'amiral Turc au baſtion de Caſtille. L'une & l'autre attaque fut très-vive, mais d'abord avec différens ſuccès.

JEAN DE LA VALETTE.

Quelques heures auparavant les infidéles ouvrirent la ſcene au fort de Saint-Michel, par un feu ſi terrible, qu'il n'y eut ni muraille, ni fortifications, ni retranchemens, qui y puſſent réſiſter. Le bacha fit monter enſuite ſes ſoldats à l'aſſaut : comme c'étoit la fleur de ſes troupes, qu'ils avoient de la valeur, & qu'ils combattoient ſous les yeux de leur général, ils firent des efforts extraordinaires. Les chevaliers les reçurent avec un courage intrépide ; & quoiqu'accablés de fatigues, & la plûpart bleſſés, jamais ils n'avoient fait paroître tant de mépris pour les plus grands périls. La place de celui qui venoit d'être tué, étoit auſſitôt remplie par un autre : & après un combat opiniâtre, & qui avoit duré plus de ſix heures, ils repouſſerent l'ennemi, à la vérité plutôt par la grandeur de leur courage, que par leurs forces.

L'attaque que l'amiral Turc donna au baſtion de Caſtille, ne fut ni moins dangereuſe, ni moins meurtriere. Il avoit différé de monter à l'aſſaut, dans la vûe que s'il ne ſe faiſoit aucun mouvement, le grand-maître pourroit tirer les troupes qui lui étoient oppoſées pour les envoyer au ſecours du fort Saint-Michel, & qu'il pourroit ſe prévaloir de leur éloignement ; mais voyant que rien ne branloit, il fit mettre le feu à une mine, dans un endroit d'où l'on ſe défioit le moins, & après l'effet de ce fourneau, qui avoit fait tomber un pan de muraille, les aſſiégeans préparés à l'aſſaut, en pouſſant de grands cris, monterent auſſitôt ſur la brê-

che; & la place étoit perdue, ſi les chevaliers qui étoient de garde en cet endroit, & qui n'étoient pas préparés, euſſent été ſuſceptibles de peur. Un chapelain même de l'Ordre, appellé le frere Guillaume, voyant les étendarts des Turcs arborés au pied du parapet, tout épouvanté, courut au grand-maître, & lui faiſoit ſigne de loin de ſe retirer promptement dans le château Saint-Ange. Mais cet intrépide vieillard ſe contentant de mettre un léger morion ſur ſa tête, ſans même ſe donner le loiſir de prendre ſa cuiraſſe, s'avança fiérement la pique à la main au-devant des infidéles; & avec les chevaliers qui ſe trouverent auprès de lui, leur fit une charge ſi furieuſe, que n'en pouvant ſoutenir les efforts, & voyant venir au ſecours du grand-maître une foule d'habitans, ils commencerent à ſe retirer, quoiqu'en faiſant toujours grand feu de leur mouſqueterie. De Mandoſſe qui commandoit à côté du grand-maître, craignant qu'il n'en fût atteint, le conjura de ſe retirer, mit même un genoux à terre pour l'obtenir; & il lui repréſenta que le ſalut de l'iſle, la vie, la liberté & l'honneur des femmes & des filles, dépendoient de ſa conſervation, & que, ſi on le perdoit, tout étoit perdu. Alors la Valette montrant les enſeignes des Turcs, qui flottoient au gré du vent, lui répondit qu'il vouloit auparavant abbatre ces trophées des infidéles. Ce qu'il y avoit auprès de lui de chevaliers, s'y précipiterent auſſitôt: ce fut un nouveau combat où les

plus braves des deux partis périrent. Enfin ces étendarts furent renverſés, & les infidéles contraints de ſe retirer en déſordre, chargés de playes & de bleſſures. Le grand-maître qui ne doutoit pas que leurs chefs ne les ramenaſſent bientôt à la même attaque, s'y fit préparer un logement: & quoique les chevaliers lui repréſentaſſent que l'endroit qu'il avoit choiſi, étoit expoſé à l'artillerie des ennemis, comme il connoiſſoit l'importance de ce poſte, & combien ſa préſence étoit néceſſaire pour le défendre, rien ne put l'obliger de s'en éloigner. Après avoir remercié les chevaliers des marques d'affection qu'ils lui témoignoient: « Puis-je, *leur* » *dit-il*, à l'âge de ſoixante & onze ans finir » ma vie plus glorieuſement qu'avec mes » freres & mes amis, pour le ſervice de » Dieu, & la défenſe de notre ſainte Reli» gion ? »

Les Turcs, comme l'avoit bien prévu la Valette, revinrent la nuit même à l'aſſaut en l'un & l'autre endroit : l'attaque ſe paſſa principalement à coups de mouſquets, & les aſſiégés de leur côté jettoient de toutes parts des grenades, des cercles, & des feux d'artifices. Les uns & les autres ne ſe voyoient, pour ainſi dire, qu'à la lueur du feu du canon & de la mouſqueterie. Les ſoldats Turcs du pied de la brêche, ne ſçachant ni où adreſſer leur coups, ni ſe parer de ceux des chrétiens, abandonnerent pluſieurs fois l'attaque ; mais leurs officiers à coups de bâton & de ſabre les y ramenerent toujours.

Les ſoldats auſſi irrités de ce traitement, que rebutés par la réſiſtance des chrétiens, & ne pouvant ni avancer ſur les ouvrages, ni ſe retirer de l'aſſaut ; pour en impoſer à leur général, & comme s'ils euſſent été aux priſes avec les chevaliers, ſe contentoient de frapper de leurs épées ſur leurs boucliers, & pouſſoient leurs cris ordinaires dans les combats. Le bacha, malgré les ténébres, s'etant enfin apperçu que ces cris, & tout le bruit qu'ils faiſoient, n'étoient qu'une illuſion, remit au retour du jour & de la lumiere, la continuation de l'aſſaut, & fit ſonner la retraite.

Je ne ſçais ſi par le récit de tant d'aſſauts répétés, & preſques ſemblables, je n'ai point à craindre de fatiguer les Lecteurs ; mais les chevaliers & les Turcs s'y étant également diſtingués par différentes actions d'une valeur ſurprenante : les chevaliers ſur-tout, quoique réduits à un petit nombre, ayant ſoutenu pendant pluſieurs mois, & jour & nuit, les attaques continuelles d'une foule d'ennemis qui ſe relayoient tour-à-tour, & qui ne leur donnoient point de relâche, j'ai cru que ce détail ne ſerviroit qu'à donner une plus juſte idée de l'intrépidité des combattans, & que d'ailleurs, je le devois à l'exactitude de mon hiſtoire.

Quoi qu'il en ſoit, dès le lendemain, dix-neuviéme d'Août, le bacha, par une décharge générale de ſes batteries, donna le ſignal d'un aſſaut aux deux attaques. Les Turcs ſe préſenterent à celle de Saint-Mi-

JEAN DE LA VALETTE.

chel avec une nouvelle audace, & dans l'eſpérance d'en emporter au moins le ravelin. Cette confiance étoit fondée ſur une machine comme une eſpece de carcaſſe, mais beaucoup plus groſſe, faite en forme d'un long baril relié & couvert de cercles de fer, remplie de poudre à canon, de chaines de fer, de clous, de balles & de toutes ſortes de ferremens. L'ingénieur, après y avoir attaché une mêche compaſſée, trouva le moyen de la faire tomber ſur le ravelin & au milieu des chevaliers qui défendoient ce poſte. Mais ces hommes intrépides voyant cette machine fumante, avant qu'elle eût pris feu, la rejetterent bruſquement ſur les ennemis qui ſe préſentoient en foule pour monter ſur la brêche: & dans le moment qu'elle éclata, on vit voler en l'air des têtes, des bras & des jambes. Les Turcs épouvantés s'écarterent; pluſieurs même s'enfuirent juſques dans leurs tranchées: & les ſoldats chrétiens animés par ce funeſte ſpectacle, & pour profiter de la terreur des infidéles, ſe jetterent l'épée à la main parmi eux, en firent un grand carnage, & forcerent le reſte à ſe retirer.

L'attaque de Piali, au boulevard de Caſtille, fut plus dangereuſe, & dura même bien plus long-temps. Les infidéles d'un air déterminé monterent à l'aſſaut, & malgré le feu continuel des chrétiens qui leur tuoit beaucoup de monde, ils pouſſerent tout ce qui ſe trouva devant eux, gagnerent le haut du parapet, & y planterent des enſeignes. Au bruit que faiſoient les Turcs qui ſe

croyoient déjà maîtres de la place, le grand-maître qui n'étoit pas éloigné de cet endroit, accourut la pique à la main, & chargea furieuſement les ennemis. Ils ne ſe défendoient pas avec moins de courage; de part & d'autre on ſe tiroit preſque à bout touchant. Le commandeur de Bonneſeigne, qui combattoit à côté de la Valette, reçut un coup de mouſquet, qui lui fit ſauter un œil hors de la tête. D'autres étoient tués à coups d'épée, ou brûlés par des feux d'artifices. Le grand-maître étoit trop avant dans le péril pour n'en avoir pas ſa part : il fut bleſſé dangereuſement à la jambe d'un éclat de grenade. Tant que le combat dura, il diſſimula généreuſement ſa bleſſure; par ſes paroles, & encore plus par ſon exemple, il faiſoit combattre de ſimples ſoldats, comme il auroit pu faire des officiers & des hommes touchés de l'amour de la gloire. Le zele même de la religion parmi les payſans & le bourgeois, diminuoit les horreurs de la mort, & rendoit, pour ainſi dire, tous les combattans égaux. Pluſieurs chevaliers trouverent dans un endroit ſi dangereux, la fin honorable de leurs jours. Cenſio Gaſgoni, vieux chevalier, qui commandoit à l'épéron de Saint Michel, ayant appris le péril où ſe trouvoit le grand-maître, accourut à ſon ſecours à la tête d'une troupe de ſoldats & d'habitans. Il monta le premier ſur le parapet, accompagné des chevaliers Bergia, Mendoſſe, de dom Juan, & de la Roche Pereyra. On ne combattit plus alors qu'à coups de piques

JEAN DE LA VALETTE.

& d'épée ; le Turc & le Chrétien se prenoient même souvent corps à corps ; tous se battoient avec une espece de rage & de fureur, & comme s'il eût été question, entre chaque particulier, de venger une ancienne querelle, & de satisfaire à une inimitié personnelle. De l'un & de l'autre parti on faisoit passer continuellement de nouveaux secours aux combattants : ce qui fit prolonger cette action jusqu'à la nuit. Enfin les chevaliers qui combattoient sous les yeux du grand-maître, firent de si puissans efforts, qu'ils reprirent le parapet, & en chasserent les infidéles.

Le bacha qui ne donnoit point de relâche, ni à ses ennemis, ni à ses propres troupes, revint à l'assaut dès le lendemain vingtiéme du mois. Ce n'est pas qu'après l'expérience qu'il en avoit faite, il se flattât d'emporter tout du coup des places aussi-bien défendues ; mais comme il n'ignoroit pas que toutes les forces du grand-maître consistoient principalement dans ses chevaliers, & qu'ils étoient réduits à un petit nombre, il avoit en vûe par ces fréquentes attaques d'en faire périr tous les jours quelques-uns, & à l'exemple de ce qui s'étoit passé au fort de Saint Elme, faute de défenseur, de faire tomber à la fin ces deux places en sa puissance.

Cependant comme il s'étoit apperçu que ses soldats commençoient à se rebuter de ces attaques continuelles, & même que de son côté il y perdoit beaucoup de monde, surtout par la mousqueterie des chevaliers, pour mettre en quelque maniere ses soldats

à couvert, il avoit inventé une eſpece de morion, fait d'un bois aſſez mince, quoiqu'à l'épreuve du coup de mouſquet, & qui deſcendoit juſques ſur les épaules. Il avoit fait prendre cette nouvelle armure à huit mille hommes d'infanterie, à la tête deſquels il ſe préſenta à l'aſſaut du fort Saint-Michel. Mais quand il fallut entrer en action, ces ſoldats s'y trouverent ſi embarraſſés, ſi contraints, & d'ailleurs ſi chargés de ces caſques de bois, que la plûpart ne pouvant ni attaquer les chrétiens ni s'en défendre, ſe défirent d'un fardeau ſi incommode, & s'avancerent à découvert avec beaucoup de réſolution à l'attaque du fort. Ils avoient à leur tête le Sangiac ou gouverneur de la Boſſine, appellé Cheder, vieil officier fort eſtimé dans les troupes, & qui avoit promis au bacha d'emporter cet ouvrage, ou d'y périr. Ce vieux guerrier, qui dans des jours de combat, & pour ſe faire mieux diſtinguer, avoit coutume de s'habiller magnifiquement, revêtu alors d'une veſte ſuperbe, s'avança fiérement juſqu'au pied du parapet, & il commanda à l'Officier qui portoit ſon enſeigne, de la tenir haute. Mais cet officier fut bientôt tué, & l'enſeigne renverſée. Le Sangiac la fit relever auſſitôt : & quoique dans un poſte ſi expoſé, & pendant l'aſſaut, pluſieurs Turcs euſſent été tués ſucceſſivement, il la fit toujours relever pour la tenir haute à la vue des combattans. Enfin le dernier qui la portoit, ayant eu le ſort de ſes camarades, il la prit lui-même, & la te-

JEAN DE LA VALETTE.

nant d'une main, & ſon ſabre de l'autre, il combattit & fit combattre ſes ſoldats avec un courage déterminé. Mais ayant été reconnu à ſon habillement magnifique, & encore plus à ſa valeur & ſon intrépidité, le chevalier Peſſoa, page du grand-maître, le tua d'un coup de mouſquet. Un officier turc ſe mit auſſitôt à ſa place, & exhorta les ſoldats à venger la mort de leur général.

Ils s'y porterent d'abord avec aſſez de réſolution; il y eut même comme un combat particulier entre différens officiers des deux partis, à qui reſteroit maître du corps de Sangiac. Les Turcs l'emporterent à la fin: mais ils ſe trouverent tellement preſſés, qu'ils furent contraints de s'enfuir. Dans cette déroute, un chevalier ſe jetta ſur l'enſeigne de Cheder; mais celui qui la portoit, quoique bleſſé à mort, la tint ſi ferme, qu'il en fallut rompre la hampe ou le bâton entre ſes mains: & on n'en put avoir que le drapeau encore tout déchiré. Toute cette action ne ſe paſſa pas ſans qu'il y périt pluſieurs chevaliers de conſidération. Il y avoit déjà du temps que le commandeur Jean de Lacerda, pour réparer la foibleſſe qu'il avoit témoignée à la défenſe du fort Saint-Elme, cherchoit, pour ainſi dire, la mort de tous côtés. Il la rencontra dans cette occaſion, & ſe fit tuer courageuſement ſur la brêche.

Tant d'aſſauts ſi meurtriers commençoient à rebuter les ſoldats Turcs: le bacha leur donna deux ou trois jours de repos. Mais dès le vingt on avoit jetté dans le bourg un bil-

let cacheté, qui fut porté auſſitôt au grand-maître, & dans lequel il ne trouva que ce ſeul mot, JEUDI. Il entendit aiſément ce que ſignifioit ce terme, & qu'il devoit ce jour-là s'attendre à une nouvelle attaque. Il s'y prépara avec ſon courage & ſa fermeté ordinaires. Pour n'être pas ſurpris, & pour reconnoître la diſpoſition de ſes ſoldats, dès le Mardi 21 il fit donner une fauſſe alarme. Chacun courut auſſitôt à ſon poſte: & par cette épreuve, le grand-maître n'eut qu'à ſe louer de la vigilance de l'officier, & de l'activité du ſoldat. Il s'apperçut ſeulement que par la perte qu'on faiſoit tous les jours d'un grand nombre de chevaliers, il en manquoit en de certains poſtes, pour conduire & pour animer les ſoldats.

Le bruit en étant paſſé à l'infirmerie, ce qu'il y avoit de chevaliers bleſſés, & qui pouvoient encore ſe ſoutenir, en ſortirent courageuſement; & à l'exemple de ceux du fort Saint-Elme, ils aimerent mieux aller au-devant de la mort, & la rencontrer ſur la brêche, que de l'attendre dans leurs lits. Le grand-maître, après avoir admiré leur courage, les diſtribua dans les endroits où il en avoit le plus de beſoin: & ſoutenu par des guerriers qui ſembloient être quelque choſe de plus que des hommes, il attendit avec impatience le retour des ennemis.

Il n'attendit pas long-temps; & ſuivant l'avis qu'il en avoit reçu le vingt-trois, ils ſe préſenterent à l'une & à l'autre attaque: le bacha mena lui-même ſes troupes à l'aſſaut

du fort Saint-Michel. La place, pendant la maladie de l'amiral Monté, étoit défendue par le maréchal Copier, le commandeur Giou, général des galeres, & par un nombre considérable des principaux commandeurs de la religion. La préſence & l'exemple du bacha firent combattre ſes ſoldats avec beaucoup de courage: perſonne ne ſe ménageoit, & ils trouverent auſſi de la part des aſſiégés une vigoureuſe réſiſtance. Si les Turcs, par de courageux efforts, gagnoient quelques pieds de terrein, ils en étoient bientôt chaſſés par les Chrétiens. C'étoit de part & d'autre une alternative de bons & de mauvais ſuccès, ſans qu'on pût démêler de quel côté pancheroit la victoire; & quoique le bacha fit voir en cette occaſion tout ce que la valeur & la conduite d'un grand capitaine pouvoient entreprendre pour ſurmonter le déſavantage du poſte, les chevaliers ſupérieurs par la hauteur de la brêche firent un feu ſi furieux de leur mouſqueterie, & ils furent ſi bien ſecondés par toutes les batteries de la place, qu'à la fin les Turcs, après avoir perdu beaucoup de monde, perdirent courage. Les plus éloignés de la brêche commencerent à s'écarter peu-à-peu du péril; ceux qui en étoient plus proches & les plus expoſés, s'enfuirent ouvertement; leurs officiers même lâcherent pied; quelque effort que fit le bacha, il ne put jamais les ramener au combat; & pour ſauver l'honneur de ſes troupes, il fit ſonner la retraite.

L'attaque du boulevard de Caſtille dura

plus long-temps, & fut plus vive & plus dangereuſe; pendant que l'artillerie des Turcs, pour écarter les Chrétiens de la brêche, faiſoit un feu terrible, les Janiſſaires mêlés avec les pionniers, éleverent proche de la muraille une eſpéce de plate-forme plus haute que le parapet, & d'où leurs mouſquetaires tiroient continuellement ſur les aſſiégés; perſonne n'oſoit paroître, ſoit ſur la brêche, ou le long du parapet, qu'il ne fût auſſitôt tué. Le grand-maître qui étoit toujours au milieu du feu & du péril, accourut en cet endroit : ſa préſence renouvella le courage des aſſiégés : celui des aſſiégeans ne ſe rallentit point; & quoiqu'on ne ſe battît qu'à coup de feu, le combat ne laiſſa pas d'être cruel & meurtrier. Il dura juſqu'à la nuit; & le grand-maître avec toutes ſes batteries, ne put faire taire le feu des ennemis, qui à la faveur de ce cavalier qui dominoit ſur la brêche, eſpéroient de s'en rendre maîtres le lendemain.

Dans un état ſi déplorable, le conſeil de l'ordre s'aſſembla pour délibérer ſur le parti qu'on prendroit, le bourg étoit miné de tous côtés, les défenſes ruinées, l'ennemi maître des dehors, & la brêche comme bloquée par ce cavalier qui touchoit à la muraille, & d'où l'ennemi pouvoit ſe jetter dans la place. La plûpart des grands-Croix propoſerent à la Valette d'abandonner ce poſte, d'en faire ſauter ce qui y reſtoit de fortifications, & avec les vivres & les munitions de guerre, de ſe retirer de bonne heure dans le châ-

JEAN DE LA VALETTE,

teau Saint-Ange, qui étoit encore en ſon entier. Ils lui repréſenterent le péril où l'on étoit d'être emporté au premier aſſaut, ſi on s'obſtinoit plus long-temps à une défenſe inutile ; que dans le tumulte & la confuſion d'une retraite forcée, on n'auroit peut-être pas le temps de gagner cette derniere forteresſe : que les vieillards & les perſonnes du ſexe couroient riſque de reſter en proie à la fureur & à la brutalité des barbares : au lieu qu'en mettant de bons corps-de-garde ſur la brêche, pendant que les ſoldats & les habitans ſe retireroient, on auroit le loiſir de conduire dans le château des munitions de guerre & de bouche, & de prendre toutes les précautions néceſſaires pour la ſûreté & la défenſe d'une place ſi importante.

Le grand-maître rejetta cet avis avec une eſpéce d'horreur, & comme s'il ſe fût agi de livrer l'iſle entiere aux infidéles. Il fit voir à tout le conſeil que le grand bourg & l'iſle de la Sangle qui le défendoit, par leur voiſinage & leur communication réciproque & néceſſaire, ne ſe pouvoient ni défendre ni abandonner l'un ſans l'autre, & qu'en cédant à l'ennemi le boulevard de Caſtille, c'étoit lui céder en même temps le fort de Saint-Michel ; d'ailleurs que le château Saint-Ange ne pourroit contenir les ſoldats, les habitans, & tout le peuple qu'il faudroit tirer de ces deux places ; que la citerne même du château ne pourroit pas leur fournir aſſez d'eau pour leur boiſſon, & que la diſette ſeule d'une choſe dont on ne pouvoit ſe paſ-

JEAN DE LA VALETTE.

ter, les réduiroit en peu de jours, ou à mourir tous de soif, ou à ouvrir aux Turcs les portes de la place. Les seigneurs du conseil lui répartirent, que si on ne pouvoit pas se dispenser d'attendre dans le bourg & dans le château de Saint-Michel la derniere extrémité, ils le conjuroient au moins de se retirer lui-même avec ce qu'il voudroit prendre de troupes dans le château Saint-Ange; d'y faire porter les reliques & les ornemens de l'église, & les papiers les plus importans du trésor; que pour eux ils ne craindroient jamais rien quand ils ne craindroient plus pour sa personne, & qu'ils courroient avec joie tous les risques d'un nouvel assaut. Le grand-maître inébranlable dans ce qu'il avoit une fois résolu, & qui voyoit que le transport des effets de la religion dans le château Saint-Ange, feroit pressentir aux soldats qu'on ne les croyoit pas assez en sûreté dans le bourg, rejetta encore ce second avis; & adressant la parole à toute l'assemblée : » C'est ici, mes chers freres, *leur dit-il*, » qu'il faut que nous mourions tous ensem» ble, ou que nous en chassions nos cruels » ennemis : & pour faire voir aux commandeurs qui l'environnoient, combien il étoit éloigné de se retirer dans le château Saint-Ange, & de pourvoir à sa sûreté particuliere, il ne laissa dans cette place que le peu de soldats qui étoient nécessaires pour servir l'artillerie, & il en tira le reste, qu'il employa avec la garnison pendant toute la nuit à faire des retirades, des coupures & d'au-

JEAN DE LA VALETTE.

tres retranchemens. Il conduisit lui-même ces différens ouvrages avec tant d'art & de capacité, que quand même les Turcs auroient le lendemain emporté le premier retranchement, il s'en trouvoit un autre derriere, qui par son élévation les commandoit, enforte qu'en disputant ainsi le terrein pied à pied, il se vit en état de retenir encore assez de temps pour donner lieu au viceroi de Sicile d'arriver à son secours.

Cependant comme cette plate-forme que les Turcs avoient élevée contre la muraille, lui causoit une secrette inquiétude, il la communiqua au commandeur de Claramont, de la langue d'Arragon, dont il connoissoit l'habileté : & par son conseil la même nuit il fit ouvrir la muraille avec le moindre bruit qu'il fut possible. Ce commandeur, suivi de François Guerate, de Pereyra, & d'autres chevaliers Espagnols, sortit par cette ouverture, se coula sans bruit le long du pied de la muraille, gagna cette levée de terre, chargea avec grands cris le corps-de-garde que Piali y avoit laissé, & qui croyant avoir affaire à toute la garnison, s'enfuit avec précipitation. Claramont, au lieu de détruire cet ouvrage, fut d'avis de s'y fortifier, le grand-maître lui envoya aussitôt des soldats & des pionniers, qui y dresserent promptement un parapet pour couvrir les arquebusiers. On y mit même du canon; & les Turcs ne virent pas sans surprise & sans confusion que les chevaliers faisoient servir contr'eux

mêmes un ouvrage qu'ils n'avoient élevé que pour avancer la ruine des chrétiens.

Le mauvais succès de ce qui se passoit à l'attaque du poste de Castille, ne rallentit point l'ardeur & l'empressement du bacha, & il n'est pas bien certain s'il n'en eut pas une maligne joie, ou du moins si dans l'espérance qu'il avoit d'emporter le fort de Saint-Michel, il ne fut pas bien-aise que l'amiral n'eût point ouvert le premier le chemin à la victoire, pour en avoir tout l'honneur. Les premiers jours de septembre il fit donner un nouvel assaut; les Janissaires auxquels il avoit promis le pillage de la place, s'avancerent en foule & la tête baissée jusqu'au pied de la brêche; & malgré le feu de l'artillerie, les pierres, l'eau bouillante & les feux d'artifices qu'on lançoit sur eux, ils en gagnerent le haut. Ils occupoient déjà presque tous les bastions de ce fort; ils n'étoient plus séparés des assiégés que par l'épaisseur d'une cloison de bois, & ils se trouverent même si près les uns des autres, que les mousquets se croisoient. Après qu'on eut combattu long-temps avec une fureur égale, le courage invincible des chevaliers l'emporta enfin sur toute l'opiniâtreté des Turcs. Ils les pousserent, & les précipiterent du haut de la brêche en bas, quelques effors que fît le bacha; & il vit bien que pour se rendre maître de la place, il ne lui restoit d'autre espérance que de réduire par la faim ceux que jusques-là il n'avoit pu vaincre ni par la force ni par la ruse.

Mais il ne fut pas long-temps sans appren-

JEAN DE LA VALETTE.

dre qu'il avoit encore plus à craindre que les chevaliers de la diſette des vivres : ſes munitionnaires lui firent ſçavoir qu'un vaiſſeau qui étoit allé charger des bleds dans l'iſle de Gelves, avoit été enlevé par les galeres de Sicile ; qu'il ne leur reſtoit au plus que pour vingt-cinq jours de farine : & les officiers d'artillerie lui déclarerent qu'ils étoient à la veille de manquer de poudre. Dans des contre-temps ſi fâcheux, & ſur-tout dans la crainte que le ſultan ne lui fît payer de ſa tête le malheureux ſuccès de cette expédition, il réſolut de faire ſes derniers efforts contre la cité notable : & quoique la priſe de cette place ſituée au milieu des terres, ne décidât rien pour la conquête de l'iſle, il ſe flatta que s'il s'en pouvoit rendre maître, & en amener tous les habitans en eſclavage, comme les plus forts témoins de ſa victoire, l'éclat de cet avantage, quoiqu'il n'eut rien de ſolide, adouciroit le prince ; & même que pour ſa réputation & l'honneur de ſes armes, il voudroit bien qu'on en éblouît la populace.

Dans cette vûe, le dernier d'août il partit du camp avec quatre mille hommes de ſes meilleures troupes, Janiſſaires & Spahis. On lui avoit repréſenté cette place comme peu fortifiée ; ainſi il ſe flatta de l'emporter par eſcalade. Mais la force des places conſiſte moins dans les boulevards & les baſtions qui les environnent, que dans la valeur des troupes, & l'habileté du gouverneur qui les défendent. Le Meſquita, ce bra-

ve chevalier portugais dont nous avons déjà parlé, quoiqu'il eut peu de monde, aux premieres approches de l'ennemi, affecta une contenance fiére & réſolue. Par ſon ordre, on borda la courtine de canons, de mouſquets, de piques, d'enſeignes & de drapeaux; & pour faire croire que ſa garniſon étoit nombreuſe, il joignit aux ſoldats les citoyens de la ville & les habitans de la campagne qui s'y étoient réfugiés: des femmes même habillées en hommes ſe mêlerent dans les rangs, & parurent en armes ſur les boulevards & les baſtions. JEAN DE LA VALETTE.

L'artillerie commença enſuite à tonner de tous côtés, & à faire un feu continuel. A ce ſpectacle, des ingénieurs que le bacha avoit envoyés pour reconnoître la place, & les endroits où l'on pourroit dreſſer des échelles, épouvantés de cet appareil de guerre, que la peur leur fit peut-être trouver encore plus grand & plus formidable, rapporterent à leur général, qu'il ne pouvoit tenter l'eſcalade contre un Fort défendu par une ſi nombreuſe garniſon, ſans s'expoſer à voir périr devant ſes yeux ce qui lui reſtoit de meilleures troupes; & que de pareilles places ne s'emportoient que par un ſiége, & en les attaquant ſelon les régles ordinaires de la guerre. Le bacha à qui il ne reſtoit ni aſſez de forces, ni aſſez de temps pour une pareille entrepriſe, & dans la crainte d'être ſurpris par le ſecours qu'on attendoit tous les jours de Sicile, revint au camp outré de chagrin, ſans ſçavoir quel parti prendre, ni de

JEAN DE LA VALETTE.

quel côté tourner ſes armes. Les projets même lui manquoient; dans cette incertitude, il aſſembla tous les ingénieurs de ſon armée, & il les exhorta à inventer quelque machine qui facilitât un nouvel aſſaut, & qui mît fin à une entrepriſe ſi longue & ſi difficile. Ces ingénieurs lui répondirent qu'ils avoient juſqu'alors épuiſé tous les ſecrets de leur art; que le reſte dépendoit du courage & de la valeur de ſes troupes. Cependant pour le contenter ils firent conſtruire une tour de bois, qu'à force de rouleaux on pouſſa juſqu'au pied de la brêche du fort Saint-Michel. Cette tour, ſemblable à ces anciennes machines, dont avant l'invention du canon on ſe ſervoit dans les ſiéges, avoit pluſieurs étages. Le plus haut, & qui voyoit à découvert dans la place, étoit rempli d'arquebuſiers qui foudroyoient tout ce qui ſe découvroit; & pour mettre ce dernier étage hors d'inſulte des batteries du château, ſitôt que les infideles avoient fait leur décharge, par le moyen des roues qui étoient en dedans de la machine, & peut-être par la péſanteur des contre-poids, & le ſecours des poulies, le haut de cette tour s'abaiſſoit, & ſe trouvoit à couvert par la muraille même de la place, contre laquelle elle étoit appuyée. Les Turcs par le moyen de cette machine tuerent d'abord beaucoup de monde: mais un charpentier Malthois, appellé *André Gaſſar*, habile dans ſon art, ayant examiné la conſtruction de cette tour, fit ouvrir dans la muraille, & directement vis-à-vis ce château

de bois, une canonniere, où il plaça une coulevrine chargée de chaines de fer; & au moment que les Turcs faiſoient remonter cette machine, il fit mettre le feu au canon qui la prit par le milieu, & la mit en pieces: enſorte que les ſoldats qui étoient au plus haut étage, furent précipités en bas, ou écraſés ſous ſes ruines & ſes débris. JEAN DE LA VALETTE.

Le bacha au déſeſpoir de voir manquer toutes ſes entrepriſes, & inquiet de celle qui ſe formoit contre lui à Meſſine, revint à miner. Il commença tout de nouveau à faire fouiller la terre, & il eut recours à cette derniere reſſource, moins dans l'eſpérance d'un heureux ſuccès, que pour ne pas laiſſer pénétrer par l'inaction de ſes troupes ſon propre découragement. Mais les chevaliers dans tous les lieux ſuſpects firent ouvrir des puits & des contre-mines, qui éventerent les ouvrages des infideles. Ils pouſſerent de leur côté d'autres mines ſous les poſtes dont les Turcs s'étoient emparés, & où il en périt un grand nombre. Les chrétiens ne s'y tinrent plus même ſur la défenſive; ils firent pluſieurs ſorties, dont ils eurent tout l'avantage, & ils ſe flatterent que ſans le ſecours du viceroi ils forceroient les Turcs à lever le ſiége. Il y avoit déjà du temps que par les retardemens affectés de ce ſeigneur Eſpagnol, le grand-maître déſeſpéroit de ce ſecours, & quoique la flotte fût prête, & que les officiers & les ſoldats deſtinés pour le débarquement témoignaſſent un empreſſement extraordinaire de ſe ſignaler contre

JEAN DE LA VALETTE.

les infideles, le viceroi ne pouvoit ſe réſoudre à mettre à la voile, & faiſoit douter par ſon irréſolution s'il s'embarqueroit, ou s'il n'attendroit point des nouvelles de quelque fâcheux événement qui lui ſervît de prétexte pour s'en diſpenſer.

Cependant ſur le bruit de cet armement il étoit arrivé à Meſſine plus de deux cens chevaliers, commandeurs & grands-croix, de différentes langues, qui tous ne s'y étoient rendus que dans l'eſpérance d'y trouver des vaiſſeaux qui les portaſſent à Malthe. La lenteur du viceroi les déſeſpéroit: la plûpart ne partoient point de ſon palais; il en étoit obſédé: quelques-uns même plus hardis mêloient des reproches à leurs prieres. Le viceroi, ſeigneur fier & hautain, s'en plaignit, & il trouva mauvais que les chevaliers en lui parlant ne le traitaſſent pas d'*Excellence*. Louis de Laſtic, grand-prieur d'Auvergne, à ce ſujet, lui dit d'un air cavalier: « Pourvû, ſeigneur, que nous arrivions à Malthe aſſez à temps pour ſecourir » la religion, je vous traiterai avec plaiſir » d'excellence, d'alteſſe, & même, ſi vous » le voulez, de majeſté. » Le viceroi ne fit que ſourire à ce diſcours; & ayant appris que ce vieux chevalier étoit d'une illuſtre naiſſance, & qu'il avoit acquis beaucoup de gloire en France & dans les guerres contre les Huguenots, il le tira en particulier, & lui dit que par conſidération pour ſa qualité & pour ſon mérite, il vouloit bien s'ouvrir avec lui, & lui montrer le fond de ſes intentions,

tions. Il ajouta que quelqu'éclatante que fût sa dignité, l'autorité n'en étoit pas égale ; qu'il n'étoit pas toujours maître de suivre les mouvemens de son courage, & qu'il dépendoit d'un prince, qui pour ne se point commettre, vouloit souvent que ses ministres devinassent ses intentions ; que depuis qu'il avoit cru entrevoir qu'il ne seroit pas fâché qu'on secourût Malthe, son premier dessein avoit été d'aller avec sa flotte & toutes les forces de mer de ce prince, présenter bataille à l'amiral des infidéles : mais que n'ayant pas un nombre suffisant de vaisseaux, il avoit résolu, de concert avec le grand-maître, de jetter dans l'isle au moins dix mille hommes ; qu'il vouloit lui-même conduire ce secours ; qu'il avoit reçu du chevalier Vincent Anastagi, excellent ingénieur, un plan exact de l'isle, & de tous les endroits où il pourroit débarquer ses troupes ; qu'on lui avoit envoyé en même tems de la part du grand-maître tous les signaux & les contre-signaux qu'on lui feroit des places de l'isle & du château du Goze, & que pour tout délai il espéroit partir de Messine le 21 d'août. Il tint sa parole, & arriva le 22 à Syracuse, le rendez-vous de toute l'armée. Il en fit la revue ; il s'y trouva près de huit mille hommes, la plûpart de vieilles troupes, & d'anciens corps, qui avoient servi dans toutes les guerres d'Italie.

Alvare de Sande commandoit le régiment de Naples, Sanche de Londono celui de Milan ; Vincent Vitelly étoit à la tête d'un

JEAN DE LA VALETTE.

grand nombre d'avanturiers Italiens & d'autres Nations : Aſcagne de la Corne, fut fait maréchal général de camp pendant la navigation & le trajet. Le viceroi retint le commandement général ; & après le débarquement & ſon départ, & juſqu'à ce qu'on eut joint le grand maître, le conſeil de guerre à la pluralité des voix devoit décider des entrepriſes, & donner l'ordre au nom du roi d'Eſpagne.

Le premier ſeptembre, toute la flotte appareilla & mit à la voile au bruit d'une décharge de toute l'artillerie, & avec des cris de joie de toute l'armée. Le rendez-vous étoit à la petite iſle de Linoſe ; un gros tems qui ſurvint écarta les vaiſſeaux, & les empêcha de porter à route : mais après que la tempête fut appaiſée, le viceroi pour leur donner le loiſir de le rejoindre, & pour refaire le ſoldat de la fatigue de la mer, relâcha à la Favignane, petite iſle voiſine de celle de Drépano en Sicile. Le quatre du mois la flotte remit à la voile, arriva à l'iſle de Linoſe, où le viceroi trouva des lettres de la Valette, qui marquoient que du côté de Mugiarro, & vers la plage de la Melecha, la deſcente étoit sûre, & qu'il y trouveroit bon fond. Mais la manœuvre du viceroi fit douter de nouveau que ſon deſſein fût de profiter de cet avis ; au lieu d'entrer dans le canal du Goze, il côtoya l'iſle de Malthe du côté du Midi, & ſe laiſſa reconnoître par les frégates Turques, qui ſortoient de Marſa-Syroc. Il ſembloit qu'il cherchât

JEAN DE LA VALETTE.

moins à aborder, qu'à trouver quelque obſtacle qui l'obligeât de s'éloigner, & de retourner dans les ports de Sicile. Les haſards ordinaires en mer le firent naître tel qu'il pouvoit le ſouhaiter : il s'éleva la nuit un grand vent mêlé de pluie & d'orage, qui ſépara l'avant-garde commandée par Cardone, du reſte de la flotte. Le calme étant revenu le matin, le viceroi détacha quelques frégates légeres pour découvrir où le vent l'avoit pouſſé; & n'ayant pu rien apprendre, il reprit une ſeconde fois le chemin de la Sicile, doubla le cap Paſſaro, deſcendit au Poſſal, où Cardone qui l'avoit été chercher inutilement au Goze, le vint joindre : il avoit fait débarquer ſes troupes. On commença alors à douter du ſecours, & on diſoit aſſez publiquement que ſi Malthe pouvoit être ſauvée, ce ne ſeroit jamais que par la valeur invincible de ſes chevaliers. Ceux qui étoient ſur la flotte déteſtoient hautement la timide prudence du viceroi, & ſon excès de précaution; & pour comble de malheur, plus de quinze cens ſoldats déſerterent. L'armée en peu de jours fut réduite à moins de ſix mille hommes. Le viceroi étonné d'une déſertion ſi conſidérable, retomba dans ſes irréſolutions ordinaires : il aſſembla le conſeil de guerre, & propoſa de nouveau ſi on devoit tenter le ſecours de Malthe. Pendant qu'on agitoit cette queſtion, il s'éleva à la porte même du lieu où le conſeil étoit aſſemblé, un bruit confus de voix & de cris qui demandoient qu'on remît inceſſamment à la

JEAN DE LA VALETTE.

voile. Les officiers généraux, qui par conſidération pour le viceroi n'opinoient que d'une maniere douteuſe & équivoque, ne furent pas fâchés que le ſoldat plus hardi, & qui n'avoit rien à ménager, fût l'interprête de leurs ſentimens. Le viceroi les démêla aiſément dans l'air de leur viſage, & même par le ſilence qu'ils gardoient dans un tumulte excité par leurs propres ſoldats. Il ſe rendit aux vœux du conſeil & de toute l'armée : on ſe rembarqua le ſix, & le même jour après midi il parut à la vûe de Malthe. Toute la flotte entra avec de grands cris de joie dans le détroit ou le canal du Goze. Le viceroi ne voulut point le ſoir & pendant la nuit haſarder une deſcente. Sa flotte par ſon ordre jetta l'ancre, & ſe rangea proche les petites iſles de Cuming & de Cuminot. Le lendemain matin ſept du mois, les vaiſſeaux entrerent dans l'anſe ou cale de la Melecha, & débarquerent toutes les troupes, les armes & les munitions de guerre & de bouche, qui compoſoient le ſecours. Le viceroi mit lui-même pied à terre pour en faire la revue ; & après leur avoir vu prendre le chemin de la Cité notable, ſuivant les ordres du roi ſon maître, il ſe rembarqua ſur le champ pour retourner en Sicile. Mais avant ſon départ, & quand il ſe ſépara des officiers généraux, il leur promit que dans le treize ou le quatorze du mois, il leur ameneroit encore quatre mille hommes qu'il attendoit d'Italie, & qui, à ce qu'il leur dit, devoient être débarqués à Meſſine. Il y arriva en mê-

me tems pluſieurs jeunes ſeigneurs & gentilshommes François, qui y étoient accourus, dans l'impatience de ſignaler leur courage contre les infideles. On comptoit parmi cette fleur de la Nobleſſe Françoiſe, dit M. de Thou, Philippe Strozzi, fils de Pierre, maréchal de France; Timoleon de Coſſé-Briſſac, auſſi fils d'un maréchal de France; Roger de Saint-Larry de Bellegarde; Pierre de Bourdeilles de Brantôme; Hardouin de Villiers, ſeigneur de la Riviere; & peu de jours avant eux, René le Voyer, vicomte de Paulmy, bailli de Touraine, étoit arrivé dans cette iſle pour paſſer au ſecours d'un ordre, qui depuis trois cens ans comptoit pluſieurs de ſes ancêtres au nombre de ſes plus illuſtres chevaliers. Tous ces jeunes ſeigneurs aſpiroient à s'embarquer avec le nouveau ſecours qu'on attendoit d'Italie. JEAN DE LA VALETTE.

Muſtapha & Piali ſur le rapport de leurs eſpions, avoient toujours cru que le viceroi n'avoit ramaſſé les vaiſſeaux & les galeres qui étoient dans les ports de Sicile, que pour tenter à la faveur d'un combat naval, de faire entrer le ſecours dans le grand port, & le conduire par-là juſqu'au pied du château Saint-Ange. Pour prévenir ce deſſein le bacha depuis peu de jours en avoit barré l'entrée par une chaîne d'antennes, de pieux & de barques; & depuis que la flotte chrétienne avoit paru pour la premiere fois près de Linoſe, l'amiral Turc avec toute l'armée navale ſe tenoit continuellement ſur le fer,

JEAN DE LA VALETTE.

& devant le grand port, pour en défendre l'entrée aux chrétiens.

Le débarquement du ſecours dans un endroit tout oppoſé conſterna également les deux généraux : ils craigoient à tous momens de voir fondre ſur eux les principales forces de la chrétienté ; & ſans même s'inſtruire, ſelon les régles de la guerre, du nombre des troupes qui compoſoient ce ſecours, ils leverent le ſiége avec précipitation, retirerent leur garniſon du fort Saint-Elme, abandonnerent même leur groſſe artillerie, & ſe rembarquerent avec une précipitation peu différente d'une fuite ouverte & déclarée. Le bacha ne fut pas plutôt dans ſon vaiſſeau, qu'il eut honte de s'être laiſſé ſurprendre par une terreur ſi ſubite. Un eſclave échappé du grand bourg augmenta encore ſa confuſion, en lui apprenant que ce ſecours qui avoit fait fuir ſeize mille hommes, n'étoit au plus compoſé que de ſix mille, encore haraſſés d'un voyage par mer, ſans général, & commandés ſeulement par des chefs indépendans les uns des autres, peu unis entre eux, & qu'on ne croyoit pas, s'ils voyoient les Turcs dans leurs premiers poſtes, qu'ils oſaſſent quitter les rochers & les défilés où ils étoient retranchés. Mais l'avis étoit venu trop tard ; & à moins de recommencer le ſiége tout de nouveau, les infidéles ne pouvoient plus compter ſur leurs lignes & ſur leurs retranchemens.

Septem 1565.

La Valette ne les en vit pas plutôt éloignés pour ſe rembarquer, qu'il fit combler

leurs tranchées, & ruiner leurs ouvrages. Les habitans, hommes, femmes & enfans, les chevaliers mêmes y avoient travaillé jour & nuit, avec cette joie & cette promptitude qu'ont des priſonniers à qui il eſt permis de briſer leurs fers. Le grand-maître avoit envoyé dans le même tems une garniſon dans le fort Saint-Elme, & les Turcs de deſſus leur flotte, eurent la douleur & la confuſion de voir flotter en l'air les enſeignes de Saint Jean.

Le bacha qui craignoit pour ſa tête, & que le ſultan ne lui reprochât qu'il n'avoit oſé voir ſes ennemis en face, aſſembla le conſeil de guerre : on délibéra long-tems ſur le parti qu'on devoit prendre. Le viceroi d'Alger étoit d'avis qu'on remît les troupes à terre, & qu'on allât chercher les ennemis. Il fit voir au bacha que s'ils n'étoient que ſix mille hommes, il pouvoit leur en oppoſer le double, & les combattre ; que s'il en triomphoit, comme il y avoit lieu de l'eſpérer, il fermeroit l'entrée de l'iſle au ſecond ſecours que le viceroi de Sicile devoit amener, & que les chevaliers épuiſés, réduits à un petit nombre, manquant de ſoldats, ſeroient contraints de capituler. Piali, jaloux du crédit & de la gloire de Muſtapha, & qui n'étoit pas fâché qu'il n'eût pas réuſſi dans ſon entrepriſe, ſe trouva d'un autre ſentiment, & diſoit, qu'après avoir perdu l'élite de l'armée Ottomane, il étoit dangereux de commettre un reſte de troupes découragées & affoiblies par un ſi long ſiége, contre des gens

JEAN DE LA VALETTE.

frais, & qui brûloient d'impatience d'en venir aux mains. Mais l'avis du viceroi d'Alger, & pour lequel le bacha ſe déclaroit, l'emporta de deux voix. Le débarquement fut réſolu, & le bacha outré contre lui-même d'avoir levé le ſiége ſi bruſquement, & qui craignoit tout de la Porte, s'il y retournoit malheureux, réſolut de vaincre, ou de ſe faire tuer à la tête de ce qui lui reſtoit de troupes, plutôt que de mourir par la main infâme d'un boureau. Il ſe fit mettre auſſitôt à terre ; mais de la part de ſes ſoldats, il trouva beaucoup de difficulté à les faire ſortir des vaiſſeaux. Ils ſe plaignoient de ce qu'après un ſiége ſi long & ſi meurtrier, on vouloit, diſoient-ils, les ramener tout de nouveau à la boucherie. Il fallut, pour ainſi dire, les arracher de deſſus la flotte : & ce ne fut qu'à coups de bâton que leurs officiers les firent débarquer. Le bacha fit prendre à la meilleure partie le chemin de la cité notable, où il eſperoit rencontrer les chrétiens. Et pour faciliter ſa retraite & ſon rembarquement en cas de mauvais ſuccès, il laiſſa au bord de la mer le viceroi d'Alger avec quinze cens hommes. Piali, qui depuis que les chevaliers étoient rentrés dans le Fort Saint-Elme, ne pouvoit plus reſter dans le port Muſcict, de concert avec ces deux généraux, fit retirer ſes vaiſſeaux dans la cale de Saint-Paul.

Le bacha s'avança enſuite pour aller chercher l'armée du ſecours. Aſcagne de la Corne qui faiſoit la fonction de maréchal de camp,

JEAN DE LA VALETTE.

l'avoit fait retrancher sur une colline d'un difficile accès à cause des défilés dont elle étoit environnée.

Le grand-maître, toujours attentif sur les démarches des infidéles, fit avertir les chefs de l'armée chrétienne, qu'ils alloient avoir toutes les forces des Turcs sur les bras. On assembla aussi-tôt le conseil de guerre; Ascagne étoit d'avis qu'on attendît l'ennemi dans le camp; il représenta que les Turcs ne pouvoient attaquer par la tête & de front, un endroit si fort par sa situation, sans s'exposer à être foudroyés par l'artillerie; que la cité couvroit cet endroit d'un côté; que de l'autre il étoit défendu par un monastere fortifié naturellement, & où l'on avoit jetté des troupes dont il faudroit que les infidéles essuyassent tout le feu: que n'ayant amené ni vivres, ni équipages, ils ne pourroient rester long-tems dans la plaine, exposés à toute l'ardeur du soleil, & qu'après quelques légeres escarmouches, on les contraindroit sans rien hasarder, à se retirer, & à se rembarquer tout de nouveau.

Mais Alvare de Sande, le plus considérable des chefs de l'armée, fut d'un sentiment contraire; & pour faire oublier apparemment par un avis hardi & conforme à son courage, celui que la complaisance pour le viceroi lui avoit fait ouvrir dans le conseil tenu à Messine, où il s'étoit opposé au secours de Malthe, il opina alors à ce qu'on fît sortir toute l'armée; qu'on descendît de la colline, & qu'on allât au-devant de l'ennemi. « Nous ne

JEAN DE LA VALETTE.

» ſommes pas venus ſi avant, *répartit-il à*
» *Aſcagne*, pour ne rien haſarder, & pour
» demeurer ici ſpectateurs oiſifs d'un nouvel
» aſſaut, que les infidéles, s'ils voyent qu'ils
» ne peuvent forcer nos retranchemens, don-
» neront peut-être au grand bourg, ou au
» château de Saint-Michel. Il faut tout crain-
» dre, *ajouta-t'il*, du déſeſpoir des Turcs :
» & quelle honte pour nous, ſi à notre vûe
» ils emportoient ces Places, qui après tout
» n'ont plus pour fortifications & pour mu-
» railles, que le corps ſeul des chevaliers
» qui les défendent !

De ces deux avis propoſés dans le conſeil des chrétiens, l'un étoit plus ſûr, & l'autre plus hardi, mais auſſi plus glorieux pour celui qui en étoit l'auteur. La plûpart des officiers s'attacherent à ce dernier : les chevaliers ſurtout, qui étoient venus ſur la flotte de Sicile, opinoient hautement pour le combat. Ils n'étoient pas moins de deux cens chevaliers ou commandeurs : & il n'y avoit preſque point de commandeur qui n'eût amené avec lui pluſieurs volontaires de ſes amis ou de ſes parens, & un aſſez bon nombre de ſoldats : tout cela formoit un des plus forts bataillons de l'armée ; & ils déclarerent que ſi elle ne ſortoit pas de ſes retranchemens, ils étoient réſolus, duſſent-ils tous périr juſqu'au dernier, de percer au travers de l'armée ennemie pour ſe jetter dans les places aſſiégées.

On ne fut point obligé d'en venir à une ſi fâcheuſe extrémité ; de Sande l'emporta à

la pluralité des voix. Il deſcendit dans la plaine à la tête du bataillon de la religion, ſuivi de toutes les troupes, & d'Aſcagne même, qui, après avoir proteſté contre les inconvéniens qui pourroient arriver d'une entrepriſe qu'il traitoit de téméraire, ne laiſſa pas de vouloir avoir part au péril : la pique à la main, il fut ſe mêler parmi les chevaliers, il combattit aux premiers rangs, & fit voir que ceux qu'on accuſe quelquefois de trop de circonſpection dans les conſeils, ne ſont pas les moins braves dans l'action. Celle-ci ſe paſſa du côté des chrétiens avec beaucoup de courage & de réſolution. De Sande, à la tête des chevaliers, chargea bruſquement les infidéles, pendant que Vitelly les prit en flanc. Le ſoldat Turc, qu'on avoit traîné malgré lui au combat, ſoit par reſſentiment contre ſon général, ſoit qu'il fût accablé de la chaleur, bien loin de faire de ſon côté tous ſes efforts pour vaincre, à peine voulut-il ſe battre. La plûpart ſe contenterent d'une décharge de leurs mouſquets, & ſe voyant preſſés par les chrétiens, ſe débanderent, & s'enfuirent honteuſement. Le bacha qui s'en vit abandonné, de peur de tomber entre les mains des ennemis, fut réduit, malgré ſon courage, à la triſte néceſſité de ſuivre des lâches. On rapporte qu'il étoit ſi ſurpris & ſi troublé de la déroute de ſes troupes, qu'en courant il tomba deux fois de cheval : & il auroit été pris ſans le ſecours de quelques officiers, qui, aux dépens de leurs vies ou de leur

JEAN DE LA VALETTE.

JEAN DE LA VALETTE.

liberté, firent ferme, pour lui donner le tems de remonter à cheval.

Les chrétiens pourſuivoient les infidéles avec ardeur : l'ennemi qui fuyoit devant eux les empêchoit de ſentir la chaleur brûlante du ſoleil. La plûpart des chevaliers qui étoient peſamment armés, pour ſuivre les Turcs de plus près, ſe débarraſſerent de leurs cuiraſſes; & quoiqu'ils trouvaſſent la plûpart des infidéles hors de combat, couchés par terre à demi-morts de ſoif & de laſſitude, tout ce qu'ils rencontroient paſſoit par le fil de l'épée. Ce ne fut qu'avec des peines infinies, & après une perte conſidérable, que les Turcs gagnerent le bord de la mer. Juſques-là les chrétiens avoient eu plus de peine à atteindre leurs ennemis qu'à les combattre; mais comme les plus vîtes, & ceux qui couroient plus légérement, s'étoient debandés à la pourſuite des fuyards, & qu'enyvrés de la victoire, ils ne gardoient plus ni ordre ni rang, le viceroi d'Alger qui étoit couvert par la pointe d'un rocher, ſortit à la tête de ſes troupes de cette embuſcade, & les voyant en petit nombre, tomba ſur eux, en tua pluſieurs, & fit priſonniers les chevaliers Marc de Tolede, Pierre de Yala, Ribatajala, & un chevalier Anglois dont on ignore le nom. Heureuſement Alvare de Sande ſurvint pendant ce combat avec quelques bataillons qu'il fit donner tête baiſſée contre les Algériens; & le reſte des troupes chrétiennes qui arrivoient à la file, l'ayant joint, pouſſerent tout

ce qui ſe trouva devant eux, taillerent en piéces ceux qui leur réſiſtoient, délivrerent les priſonniers, & les Turcs déjà vaincus par leur propre crainte, ne rendirent plus de combat, & ne chercherent qu'à ſe rembarquer : il ſe paſſa en cette occaſion un nouveau genre de combat.

L'amiral Piali, outre le feu des vaiſſeaux & du courſier de ſes galeres, pour favoriſer la retraite des Turcs, avoit bordé le rivage de chaloupes armées de ſes meilleurs arquebuſiers, & qui tiroient continuellement contre les chrétiens. Mais les chevaliers & les ſoldats mépriſant le feu & le péril, acharnés à la pourſuite de leurs ennemis, & au déſeſpoir qu'ils échapaſſent à leurs armes, les pourſuivoient juſques dans la mer ; & on en vit pluſieurs qui ayant de l'eau juſques ſous les bras, allerent tuer des Turcs à coups de fuſil à bord des galeres, où ils tâchoient de ſe jetter. On prétend que les Turcs en ces différentes occaſions, & pendant tout le ſiége, ne perdirent pas moins de trente mille hommes. L'amiral, après avoir embarqué les débris d'une armée auparavant ſi formidable, mit à la voile, & prit la route de Sicile. Le viceroi du haut du château de Sarragoſſe, voyant paſſer cette flotte, apprit ſans courier l'heureux ſuccès du ſecours & la levée du ſiége.

Le grand-ſeigneur n'en reçut les nouvelles qu'avec un violent chagrin, & jettant à terre & foulant aux pieds la lettre qu'il en avoit eue de Muſtapha, il s'écria que ſes ar-

JEAN DE LA VALETTE.

mes n'étoient heureuſes qu'entre ſes mains; qu'au printems ſuivant il iroit lui-même à Malthe, & qu'il en feroit paſſer les chevaliers & les habitans par le tranchant de ſon épée. Cependant pour ne pas décrier ſes armes, & pour amuſer le peuple, qui veut toujours être trompé, au lieu de ſuivre la cruelle politique de ſes prédéceſſeurs, qui puniſſoient comme un crime le malheureux ſuccès d'un général, il fit publier dans Conſtantinople, que le bacha s'étoit rendu maître de l'iſle, qu'il en amenoit la plûpart des chevaliers & du peuple en captivité, & que n'ayant pas jugé à propos de laiſſer des troupes en garniſon ſur un rocher, & dans une petite iſle éloignée & déſerte, il en avoit fait ſauter tous les forts, abattre les maiſons, & que ſi des Corſaires Chrétiens étoient aſſez téméraires pour oſer y revenir, ils ſeroient toujours en proie à ſes flottes, & à la diſcrétion de toutes les puiſſances qui tiendroient la mer.

Quelque exagération qu'il y eût dans ces bruits, il eſt certain qu'après la levée du ſiége, la ville, ou ce qu'on appelloit le grand bourg de Malthe, reſſembloit moins à une place bien défendue, qu'à une ville emportée d'aſſaut, raſée, détruite après le pillage, & enſuite abandonnée par l'ennemi. Plus de deux cens ſoixante chevaliers avoient été tués en différens aſſauts; on comptoit juſqu'à huit mille hommes, ſoldats ou habitans, qui avoient péri pendant le ſiége: & à peine quand les Turcs ſe retirerent,

reſtoit-il dans le grand-bourg & dans le château de Saint-Michel, en comptant même les chevaliers, ſix cens hommes portant les armes, & encore la plûpart couverts de bleſſures. JEAN DE LA VALETTE.

On attribuoit une ſi grande perte non-ſeulement à la valeur des Turcs, mais encore aux lenteurs affectées du viceroi : ſon nom étoit déteſté par tous les chevaliers des différentes Nations de la chrétienté : le grand-maître même s'en plaignit depuis au pape, qui en écrivit au roi d'Eſpagne ; & quoique le viceroi n'eut agi en cela que ſur des ordres ſecrets, Philippe, pour en éloigner le ſoupçon, condamna hautement ces retardemens, il tira même quelque tems après le viceroi de la Sicile ; & quoiqu'il en eut reçu de grands ſervices, il le laiſſa vieillir à Naples dans une vie obſcure, & ſans lui donner aucune part dans le gouvernement.

Pendant que l'armée du ſecours, pour ſe rafraîchir après la fuite des Turcs, s'étoit retirée auprès de la cité notable, les principaux chefs, & tous les chevaliers du ſecours, ſe rendirent dans le grand-bourg pour y ſaluer la Valette : ils furent reçus de ce prince, des chevaliers de la place, & de tous les habitans, comme leurs libérateurs. Les chevaliers s'embraſſerent avec de grands témoignages d'amitié & de tendreſſe ; mais quand les uns & les autres vinrent à ſe ſouvenir de la perte qu'ils avoient faite des plus illuſtres & des plus braves chevaliers de la religion ; qu'ils conſidéroient l'état déplora-

JEAN DE LA VALETTE.

ble des places assiégées, les murailles & les fortifications détruites, l'artillerie pour la plupart démontée, les maisons abattues ou prêtes à tomber, les magasins sans poudre & sans provisions de guerres & de bouche, l'habitant pâle & défiguré, les chevaliers & le grand-maître même, la barbe & les cheveux négligés, les habits sales & en désordre, comme des gens qui depuis quatre mois ne s'étoient point la plûpart deshabillés, & plusieurs de ces braves chevaliers encore avec ces bandages honorables qui couvroient les blessures qu'ils avoient reçues, un spectacle si touchant fit répandre bien des larmes aux uns & aux autres, soit par le souvenir de tant de malheurs, soit aussi de joie, de ce que Malthe étoit enfin sauvée; & ce fut pour conserver la mémoire des grandes actions qui s'y étoient passées, qu'on donna au grand-bourg qui en avoit été le principal théâtre, le nom de *Cité victorieuse*, qu'il a conservé jusqu'à ce jour.

Le grand-maître y retint les seigneurs qui commandoient les troupes du secours; on les logea dans les endroits qui avoient été le moins endommagés par l'artillerie des Turcs, ils y furent traités honorablement, & servis même avec autant d'abondance qu'on le pouvoit dans une place qui venoit de soutenir un siége de quatre mois. Les careſſes du grand-maître, l'exemple de sa frugalité, suppléerent à la délicatesse de la bonne-chere: & quand ces Seigneurs prirent congé de lui, il les combla de présens, & répan-

dit beaucoup d'argent parmi les troupes. Le tréſor de l'ordre en fut épuiſé, & la Valette ne ſe réſerva, pour ainſi dire, que l'eſpérance de le remplir dans la ſuite avec les dépouilles des infidéles : c'étoit un fonds aſſuré, qui depuis pluſieurs ſiécles n'avoit jamais manqué à ces guerriers. JEAN DE LA VALETTE.

La nouvelle de la défaite des Turcs ſe répandit bientôt dans toute la chrétiennté : ce fut le ſujet d'une joie publique, & qui éclata par des illuminations, des feux, des prieres, & des actions de graces ſolemnelles. Le nom de la Valette étoit célébré dans toutes les Nations, & ſur-tout en Italie & en Eſpagne, dont les chevaliers étoient, pour ainſi dire, les gardes-côtes & les protecteurs des provinces maritimes. Le pape Pie IV, & Philippe II, roi d'Eſpagne, comme plus intéreſſés à la conſervation d'une place dont ils tiroient de grands ſecours, donnerent à ſon intrépide défenſeur des marques honorables de leur eſtime & de leur reconnoiſſance.

Le gouverneur de Rome, par ordre du Saint Pere, annonça la levée du ſiége de Malthe aux Romains, par une décharge de toute ſon artillerie, & par des feux & des illuminations qu'on alluma dans toute cette Capitale de la chrétienté. Ce fut ce jour-là comme une fête publique ; le magiſtrat ceſſa ſes fonctions ; l'artiſan ferma ſa boutique : il n'y eut que les Egliſes d'ouvertes, & le peuple y couroit en foule pour remercier Dieu de cet heureux événement. Tous les habitans de l'Italie & d'Eſpagne, qui avoient

JEAN DE LA VALETTE.

des biens le long des côtes de la mer, depuis la levée du siége, se crurent à couvert des descentes & des incursions des corsaires.

Pie IV ne s'en tint pas à des louanges stériles : & par un courier qu'il dépêcha exprès à Malthe, il fit sçavoir au grand-maître, qu'il avoit résolu de le nommer incessamment au cardinalat. Mais au retour du courier, on fut bien-surpris d'apprendre qu'il se fût dispensé d'accepter une dignité qu'on regardoit depuis long-tems comme le témoignage & la récompense du mérite; quelquefois à la vérité le prix de la faveur, mais toujours l'objet des vœux des plus grands prélats, & dont des princes même issus de souverains se trouvoient honorés. La Valette avoit fondé le refus qu'il avoit fait de cette dignité, sur ce qu'il craignoit de confondre ensemble la grande-maîtrise & le cardinalat, deux grands titres, dit-il, qui exigeoient différentes fonctions, & qui, au lieu de se soutenir réciproquement, ne feroient que s'embarrasser. Il y en avoit qui se souvenant que le grand-maître d'Aubusson n'avoit pas été en prise à ces scrupules, prenoient occasion du refus de la Valette, pour lui en faire un nouveau mérite, & vanter sa modestie. D'autres soupçonnoient que dans ce refus il y entroit bien autant de politique que de modestie, & que ce grand-maître se considérant justement comme souverain, avoit appréhendé d'avilir ce grand titre par une dignité subalterne. Quoiqu'il en soit, il pria le pape de tourner cette grace

sur un de ses freres, alors évêque de Vabres; mais la mort de Pie, arrivée peu de tems après, empêcha le prélat François de profiter de la recommandation de la Valette. JEAN DE LA VALETTE.

On peut dire que dans ces premiers mouvemens de joie qu'avoit produit dans toute l'Europe, mais surtout en Italie, la courageuse résistance de la Valette, & la levée du siége, il y avoit peu de chose qu'on eût refusé à un homme qu'on regardoit comme le héros de la chrétienté: il recevoit de tous côtés des complimens sur l'heureux succès de ses armes. Le roi d'Espagne si intéressé, comme on sçait, à la conservation de Malthe, qui couvroit ses royaumes de Sicile & de Naples, lui envoya le commandeur Maldonat, pour lui présenter en plein conseil, une épée & un poignard, dont la garde étoit d'or massif, & enrichie de diamans: & dans une espece de harangue qu'il lui fit, il dit que le roi son souverain le regardant comme un des plus grands capitaines de son siécle, il le prioit de se servir de ces armes pour la défense de toute la chrétienté.

Quoique le grand-maître reçut en même tems de pareils complimens de la plûpart des princes de l'Europe, toutes ces députations si honorables, ne le rassuroient pas contre une juste crainte de l'avenir. Le siége à la vérité étoit levé, & les ennemis retirés; mais on armoit tout de nouveau dans le port de Constantinople. Toutes les nouvelles qui venoient de l'Orient assuroient que le grand

JEAN DE LA VALETTE.

ſeigneur indigné du mauvais ſuccès qu'avoient eu ſes armes ſous la conduite de Muſtapha, avoit déclaré qu'il viendroit lui-même au printems prochain, à la tête d'une armée formidable, attaquer Malthe. Et en quel état ſes troupes, quoiqu'elles n'euſſent pas emporté les places aſſiégées, avoient-elles laiſſé l'Iſle entiere? La campagne étoit ſans habitans; la plûpart des caſals ou villages brûlés; le grand-bourg, la réſidence particuliere du Couvent, les forts de Saint-Elme & de Saint-Michel ſans murailles; les fortifications ruinées, l'artillerie démontée, & les canons ou crevés ou briſés, les maiſons abattues, les citernes épuiſées, les magaſins vuides; ni vivres, ni argent pour acheter; peu de ſoldats dans les places, & encore moins de chevaliers: Malthe dans un état ſi déplorable, ne lui paroiſſoit guères moins en danger que pendant le ſiége même.

Ces triſtes réflexions ne lui laiſſoient aucun repos; d'anciens commandeurs auxquels il confioit ſon inquiétude, & qui la partageoient, étoient d'avis d'abandonner une iſle qu'on ne pourroit jamais défendre, & de tranſporter le Couvent en Sicile. Mais la Valette excité par la gloire qu'il venoit d'acquérir dans Malthe, réſolut de s'enſevelir ſous ſes ruines, plutôt que de l'abandonner, & l'extrémité où il ſe voyoit réduit lui fournit des reſſources, que le déſeſpoir ſeul pouvoit juſtifier, & auxquelles même bien des généraux auroient fait ſcrupule de recourir.

Le grand-ſeigneur ne pouvoit venir à

Malthe, ſans une puiſſante flotte convenable à ſa dignité, & néceſſaire d'ailleurs pour tranſporter les troupes qu'il vouloit envoyer contre cette iſle. On y travailloit ſans relâche dans l'arſenal de conſtantinople : un grand nombre de galeres & de galiotes étoient encore ſur les chantiers. Le grand-maître qui n'ignoroit pas que cet armement étoit deſtiné contre lui, trouva le moyen de faire mettre le feu dans cet arſenal ; la violence de la poudre fit ſauter les magaſins ; la plûpart des galeres qui n'étoient pas encore achevées, en furent conſumées, & un grand nombre d'ouvriers périrent dans cet incendie. L'auteur de cette entrepriſe fut long-tems ignoré : l'Ordre en profita, & la guerre de Malthe fut remiſe à un autre tems.

Soliman ne ſe trouvant pas en état de mettre en mer une flotte ſuffiſante pour cette nouvelle tentative, tourna l'effort de ſes armes contre la Hongrie, & trouva la fin de ſes jours au ſiége de Sigeth. Selim ſecond, ſon fils, déclara depuis la guerre aux Vénitiens : & un Hiſtorien prétend que ce ne fut qu'en repréſailles de l'embraſement de l'arſenal de Conſtantinople, qu'avant que de commencer la guerre de Chypre, il fit mettre le feu à l'arſenal de Veniſe.

Le grand-maître ſe voyant en ſûreté du côté de Soliman, au moins pour la campagne ſuivante, réſolut de profiter de ce tems pour relever les fortifications que les Turcs avoient ruinées : & il fit même deſſein pour la défenſe des deux ports, de conſtruire

JEAN DE LA VALETTE.

dans la preſqu'iſle qui les ſépare, une nouvelle fortereſſe. Nous venons de voir que des différentes Places qu'on avoit fortifiées avant le ſiége, il n'y en avoit point de mieux ſituées que le fort de Saint-Elme, ſur-tout s'il eût été bâti plus réguliérement : c'étoit comme la clef des deux ports. Le grand-maître ſans abandonner le ſoin des autres places, forma le deſſein d'aggrandir ce fort, d'y ajouter de nouveaux ouvrages, & de conſtruire ſur la même langue de terre une ville revêtue de toutes les fortifications que l'art pourroit inventer, & d'y tranſporter enſuite le couvent & la réſidence des chevaliers. Il jugea qu'ils y ſeroient plus en ſûreté que dans le grand-bourg, qui étoit commandé de tous côtés par des rochers & des collines dont il étoit environné.

Pour réuſſir dans cette entrepriſe, il falloit de grands ſecours, qu'on ne pouvoit eſpérer que des principaux ſouverains de la chrétienté. Le grand-maître envoya des ambaſſadeurs au pape, aux rois de France, d'Eſpagne & de Portugal, & à différens potentats d'Italie, pour leur repréſenter que ce n'étoit pas aſſez d'avoir ſauvé Malthe dans la derniere occaſion par une courageuſe réſiſtance, ſi pour ſe maintenir dans cette iſle on ne rétabliſſoit promptement les fortifications des places que l'artillerie des infidéles avoit ruinées. Ces miniſtres étoient chargés de leur communiquer le deſſein de la valette pour la conſtruction d'une nouvelle Ville, & leur en préſenter le plan qu'il en avoit fa-

dreſſer, & de leur demander en même-tems tous les ſecours néceſſaires pour commencer un ſi grand ouvrage. Tous ces princes donnerent de nouvelles louanges au zéle du grand-maître; & pour le ſeconder, le pape promit quinze mille écus, le roi de France cent quarante mille livres, dont il aſſigna le payement ſur les décimes de ſon royaume; Philippe II quatre-vingt-dix mille livres; le roi de Portugal trente mille cruzades, & la plûpart des commandeurs de l'ordre, par un noble déſintéreſſement, ſe dépouillerent de leurs biens, & même de leurs meubles les plus précieux, dont ils firent paſſer la valeur à Malthe.

JEAN DE LA VALETTE.

La Valette ſoutenu de ces ſecours, fit venir des ingénieurs & des ouvriers de différens endroits de l'Italie : & après qu'on eut pris les alignemens néceſſaires, ce prince en habit de cérémonie, accompagné du conſeil, & ſuivi de tous les chevaliers, ſe rendit au mont Scéberras, où il mit la premiere pierre de la cité nouvelle, ſur laquelle on avoit gravé en latin le décret du conſeil conçu à peu-près en ces termes : « L'illuſtriſſime & » révérendiſſime frere ſeigneur Jean de la Va» lette, grand-maître de l'ordre hoſpitalier » & militaire de Saint Jean de Jéruſalem, » conſidérant tous les périls auxquels ſes » chevaliers & ſon peuple de Malthe ont été » expoſés par les infidéles au dernier ſiége, » de concert avec le conſeil de l'ordre, & » pour s'oppoſer à de nouvelles entrepriſes » de la part des barbares, ayant formé le deſ-

JEAN DE LA VALETTE.

» sein de construire une ville sur le mont » Sceberras, aujourd'hui jeudi vingt-huit » du mois de Mars de la présente année » 1566 ; après avoir invoqué le Saint Nom » de Dieu, demandé l'interceſſion de la » Sainte Vierge sa mere, & de Saint Jean-» Baptiſte, patron titulaire de l'Ordre, pour » attirer la bénédiction du ciel sur un ouvra-» ge si important, le seigneur grand-maître » en a posé la premiere pierre, sur laquelle » on a gravé ses armes, qui sont de gueule » au lion d'or ; & la nouvelle ville par son » ordre a été nommée la Cité de la Valette.

Pour conserver à la postérité la plus reculée la mémoire d'un événement si considérable, on jetta dans les fondemens un grand nombre de médailles d'or & d'argent, qui représentoient cette nouvelle ville, avec cette inscription : MELITA RENASCENS, *Malthe renaissante* ; & à l'exergue on avoit mis l'année & le jour de sa fondation.

Un travail assidu & dont personne ne se dispensoit, suivit cette cérémonie ; chacun à sa maniere, & sans distinction du riche citoyen ou du pauvre habitant, s'y employoit avec joie, & avec cet empressement que l'on a pour un ouvrage d'où dépend le salut public. Le commandeur de la Fontaine fort estimé par sa capacité dans l'art des fortifications, avoit la principale direction, & comme la sur-intendance de tous ces travaux. Chaque chevalier y contribuoit selon ses talens : les uns avec les galeres de la religion alloient chercher des matériaux dans les différens

férens ports de Sicile & d'Italie ; d'autres s'étoient arrêtés à Meſſine & à Siracuſe, & quelques-uns étoient paſſés juſqu'à Lyon pour y faire refondre l'artillerie. Pluſieurs à la tête d'un grand nombre de pionniers travailloient à faire combler les tranchées, ou à débarraſſer les bréches des décombres de murailles que le canon avoit abattues. Il y en avoit qui faiſoient charier des pierres pour rétablir les fortifications, ou pour en conſtruire de nouvelles.

JEAN DE LA VALETTE.

Dans cette République Militaire, tout agiſſoit, tout travailloit : le grand maître ſurtout, pendant près de deux ans, ne quitta point les ouvriers qu'il employoit à la nouvelle ville : il y paſſoit les jours entiers, & on voyoit ce prince au milieu des charpentiers & des máçons prendre ſes repas comme un ſimple artiſan, & ſouvent même y donner ſes audiences & ſes ordres.

Parmi cette foule de ſoins différens dont il étoit chargé, rien ne lui faiſoit plus de peine que le défaut d'argent deſtiné au payement des ouvriers, & que les receveurs de l'ordre dans les provinces d'au-delà de la mer n'envoyoient pas toujours aſſez régulierement. Pour y ſuppléer, il fit frapper de la monnoye de cuivre, à laquelle il attacha une différente valeur, ſelon la grandeur différente dont elle étoit taillée. D'un côté, on voyoit deux mains entrelaſſées, qui ſe touchoient ; & de l'autre, les armes de la Valette, écartelées avec celles de la Religion, & pour légende ces mots latins, NON ÆS, SED FIDES : » Faites moins at-

JEAN DE LA VALETTE.

» tention au métail, qu'à la parole invio-
» lable qu'on vous donne de le reprendre;
& en effet on ne manquoit jamais, ſitôt qu'on avoit reçu de l'argent, de retirer cette monnoye. Par cette exactitude la confiance parmi le peuple s'établit ſi ſolidement, que le travail ne fut jamais ni diſcontinué, ni même rallenti.

Au milieu de ces ſoins ſi dignes d'un prince & d'un grand capitaine, il s'éleva des troubles qui altérerent la tranquillité du gouvernement. De jeunes chevaliers Eſpagnols qui ſe croyoient tout permis par la joie que cauſoit la défaite des Turcs, conſumoient leur tems dans les plaiſirs de la table, qu'ils aſſaiſonnoient ſouvent de chanſons ſatyriques, & dans leſquelles, ſous prétexte de plaiſanter & de débiter des bons mots, ils attaquoient également la gloire des plus braves chevaliers, & l'honneur des principales dames Malthoiſes. Ces chanſons devinrent bientôt publiques: on en porta des plaintes au grand-maître. Ce prince, ſévere obſervateur de la diſcipline, n'apprit ces excès qu'avec une juſte indignation; il ordonna auſſitôt au conſeil & aux principaux officiers de la religion d'en informer. Les auteurs de ces libelles diffamatoires furent découverts: on inſtruit leur procès. Pendant qu'on y travailloit avec application en plein conſeil, cette jeuneſſe effrénée, ſans reſpect pour la préſence du grand-maître qui y préſidoit, entra en foule dans la chambre, arracha avec violence des mains du vice-chancelier la plume dont il

écrivoit la ſentence qui avoit été prononcée contre les criminels, & jetta ſon écritoire par la fenêtre. Ces mutins favoriſés de leurs complices ſecrets, & de leurs amis, ſe retirerent bruſquement, gagnerent le bord de la mer, s'embarquerent dans de légeres felouques, & ſe ſauverent en Sicile. La Valette irrité d'une rébellion qui n'avoit point d'exemple dans l'ordre, les priva de l'habit, & les condamna, s'ils pouvoient être arrêtés, à finir leurs jours dans une priſon perpétuelle. Il envoya en même tems au viceroi de Sicile le chevalier Caprona pour les reclamer comme des rébelles & des déſerteurs. Mais quelques ordres vrais ou feints que donnât le viceroi, on ne put, ou on ne voulut pas les trouver. Ils ne s'arrêterent pas même en Sicile. Comme ils n'ignoroient pas le caractere ferme & inflexible du grand maître, chacun ſe retira dans ſon pays. Ils ſe flatterent que la Valette étant fort âgé, auroit un ſucceſſeur moins ſévere, & même moins autoriſé : que du moins le bénéfice du tems ne leur pouvoit manquer, qui diminueroit la grandeur de leur faute.

JEAN DE LA VALETTE.

Une affaire ſi fâcheuſe & d'un ſi dangereux exemple, n'étoit pas encore aſſoupie, qu'il arriva au grand-maître un nouveau ſujet de chagrin. Un Florentin appellé Bonacurſi, établi à Malthe, y avoit épouſé une jeune dame d'une rare beauté, & que le grand-maître avoit tenue ſur les fonds de Baptême. Elle étoit originaire de l'iſle de Rhodes, & iſſue de ces généreux Rhodiens qui après la

JEAN DE LA VALETTE.

perte de cette iſle, avoient ſuivi la fortune de l'ordre, & s'étoient attachés à la ſuite de l'Iſle-Adam.

Le Florentin dans un tranſport de jalouſie poignarda ſa femme; & malgré toutes les précautions que le grand-maître prit pour le faire arrêter, ſes compatriotes, ſoit chevaliers ou autres, pour le ſouſtraire à la rigueur des Loix, trouverent le moyen de le faire paſſer en Italie, c'eſt-à-dire, dans un pays où les meurtres de cette eſpece étoient plus ſouvent diſſimulés que punis. Le grand-maître, au milieu de la gloire dont il étoit environné, ſentit vivement les atteintes que de ſimples particuliers oſoient donner à l'autorité ſouveraine. Attaché inviolablement à l'obſervation des Loix, & auſſi juſte eſtimateur du mérite, que ſévere vengeur du crime, il ne ſouffroit ni la vertu ſans récompenſe, ni les fautes ſans châtiment. Ces grandes qualités le faiſoient également craindre & révérer : & on n'ignore pas dans l'ordre que le crédit & la faveur n'avoient aucun pouvoir auprès de lui, & qu'on n'en obtenoit point de graces, qu'on ne les eût méritées.

Cependant cette louable fermeté lui attira de la part du pape même un nouveau ſujet de mécontentement, qui ne contribua pas peu à abréger une vie ſi illuſtre. Quelques cardinaux avides des grands biens que l'ordre poſſédoit dans les différens Etats de la Chrétienté, ſurtout à Rome & en Italie, avoient inſinué à différens papes que la diſpoſition des premieres dignités de cette Religion Militaire,

leur appartenoit, comme aux premiers ſupérieurs de tout l'ordre : & ſur ce fondement ces pontifes avoient ſouvent conféré le grand-prieuré de Rome à des cardinaux, leurs neveux, qu'ils rendoient capables par une diſpenſe Apoſtolique, & par la plénitude de la puiſſance des Clefs, de poſſéder cette dignité militaire. Sur ce fondement, le prieuré de Rome étoit paſſé ſucceſſivement entre les mains de pluſieurs perſonnes du Sacré Collége. JEAN DE LA VALETTE.

La Valette ſouffroit impatiemment cette diſtraction des biens de la Religion. Ce grand-maître qui n'avoit pour objet que la gloire & l'intérêt de ſon ordre, peu différent après tout de celui de la Chrétienté, en écrivit au pape en des termes très-preſſans. Depuis la levée du ſiége de Malthe, il avoit reçu de ce pontife pluſieurs brefs remplis de témoignages les plus éclatans de ſon eſtime & de ſa reconnoiſſance. La Valette lui marquoit par ſa réponſe, que la ſeule récompenſe qu'il demandoit de ſes ſervices, étoit de laiſſer à ſon ordre la diſpoſition du grand-prieuré de Rome. Pie V, trouvant ſa requête auſſi déſintereſſée à ſon égard, que juſte par rapport à ſes chevaliers, l'aſſura par un bref particulier, qu'à la premiere vacance on ne troubleroit plus l'ordre dans la jouiſſance de ſes droits. Cependant le cardinal Bernardi Salviati, qui étoit alors grand-prieur de Rome, étant décédé, Pie V ne laiſſa pas de conférer cette riche dignité au cardinal Alexandrin, ſon neveu, ſans même

JEAN DE LA VALETTE.

l'assujettir, comme avoient été les autres cardinaux grands-prieurs, à payer les responsions & les redevances ordinaires au trésor général de l'ordre.

Le grand maître fut sensiblement touché de ce manque de parole, surtout de la part d'un pontife encore plus saint par la pureté de ses mœurs, & par son éminente piété, que par le titre de sa dignité, la premiere du monde chrétien. Il lui en écrivit aussitôt avec beaucoup de vivacité : & le chevalier de Cambian son ambassadeur, lui rendit de sa part une lettre, où il lui représentoit que si les cardinaux de chaque nation s'emparoient des biens les plus considérables de son ordre, il ne se trouveroit plus de fonds, suivant l'intention des fondateurs, pour défendre les côtes & les vaisseaux de la Chrétienté, & pour continuer la guerre contre les infidéles. Le saint pere sentit toute la force de ces raisons : il paroissoit même disposé à rendre le grand-prieuré à l'ordre; mais comme les termes de la lettre du grand maître n'étoient pas assez mesurés, & que son ambassadeur, de son chef, avoit eu l'imprudence d'en répandre des copies, le pape blessé de ce manque de respect, fit défendre à Cambian de se présenter devant lui : nouveau sujet de chagrin pour la Valette, & qui joint au mécontentement que lui avoient donné les jeunes chevaliers, dont nous venons de parler, le jetta dans une profonde mélancolie.

Ce fut pour la dissiper, que quelques jours après, étant monté à cheval, suivi de son équi-

page de chaſſe, il ſe rendit dans la plaine voiſine de la cale de Saint Paul, pour y prendre le plaiſir du vol de la perdrix. Mais comme il faiſoit ce jour-là une chaleur violente, il fut frappé à la tête d'un coup de ſoleil, qui lui fit quitter la chaſſe, & dont il ne revint qu'avec la fiévre. Au bout de quelques jours, la violence de ſon mal ne lui permettant pas de donner toute l'attention néceſſaire aux affaires du gouvernement, il en remit le ſoin & toute ſon autorité aux ſeigneurs du conſeil. Sa maladie dura encore près de trois ſemaines, & devenoit de jour en jour plus dangereuſe : enfin s'appercevant de la diminution de ſes forces, que ſa fin approchoit, il s'y prépara en bon chrétien, & en vrai religieux. Il reçut tous ſes ſacremens avec de grands ſentimens de piété ; & afin de mourir dans un entier déſappropriement conforme au vœu de pauvreté qu'il avoit fait en entrant dans l'ordre, il envoya demander au conſeil la permiſſion de diſpoſer dans ſa dépouille de cinquante eſclaves qui lui appartenoient, & d'une ſomme de douze mille livres. Il employa une partie de cet argent à doter la chapelle qu'il avoit fait conſtruire dans la nouvelle cité, où il vouloit être enterré : & il légua le reſte pour récompenſer ſes domeſtiques.

Il fit appeller enſuite les ſeigneurs du conſeil & les principaux commandeurs & chevaliers, qui étoient pour lors à Malthe. Il les exhorta dans les termes les plus touchans, à entretenir entr'eux la paix & l'union,

JEAN DE LA VALETTE.

& à rendre au grand-maître qui ſeroit ſon ſucceſſeur, l'obéiſſance dont ils avoient fait vœu au pied des autels. On prétend qu'il leur déſigna pour remplir cette grande dignité frere Antoine de Tolede, grand-prieur de Caſtille, comme un des ſujets les plus capables de ſoutenir la gloire de l'ordre. Il déclara qu'il pardonnoit à ceux qui pouvoient l'avoir offenſé, & il pria même les ſeigneurs du conſeil de rendre l'habit aux jeunes chevaliers qu'il en avoit privés, s'ils jugeoient que cela ſe pût faire ſans donner atteinte à la diſcipline : & s'adreſſant en particulier à ſes neveux, il leur dit qu'ils ne trouveroient que dans la pratique de toutes les vertus de leur état, les dignités & la conſidération que les hommes cherchoient ſi ambitieuſement par des cabales & par la protection des grands. Il congédia enſuite les uns & les autres, & ne voulut plus entendre parler que des choſes qui concernoient ſon ſalut. Il ne fut pas longtems ſans ſentir les approches de la mort : ce guerrier, qui pendant toute ſa vie, & au milieu des plus grands périls l'avoit enviſagé avec tant d'intrépidité, fut dans ce moment ſaiſi d'une frayeur ſalutaire ; on l'entendit appeller pluſieurs fois à ſon ſecours ſon bon Ange : mais ces nuages ſe diſſiperent bientôt ; & plein de confiance dans la miſéricorde de Dieu, il ſurmonta les horreurs de ce dernier combat : le calme ſe rétablit dans ſon eſprit & ſur ſon viſage ; & en prononçant dévotement le ſaint nom de Jeſus & de Marie, le vingt-un du mois

d'août, il termina une vie illuſtre par une mort paiſible & chrétienne. Son corps fut dépoſé dans l'égliſe de Saint Laurent, & dans la chapelle de Notre-Dame de Philerme, en attendant qu'on le pût porter dans celle de Notre-Dame de la Victoire, qu'il avoit ordonné de conſtruire dans la nouvelle cité de la Valette, où il avoit élu ſa ſépulture, & où il fut porté après l'élection de ſon ſucceſſeur.

Tout le couvent s'aſſembla le lendemain pour procéder à cette élection. Si on eût ſuivi les intentions du dernier grand-maître, dom Antoine de Tolede, de la même maiſon que le fameux duc d'Albe, eût rempli cette grande dignité. C'étoit un chevalier plein de la plus rare valeur, grand capitaine, généreux, libéral, & ce qui étoit plus conſidérable, plein de ſentimens de piété & de religion, & attaché ſurtout à l'obſervation de ſa regle, & des ſtatuts de l'ordre; mais un peu trop prévenu en faveur de ſon illuſtre naiſſance. Ce ſentiment, qu'il eſt toujours dangereux de faire éclater dans une république compoſée de nobleſſe; certain air de hauteur qu'il affectoit; la recommandation même de la Valette, déſagréable à pluſieurs chevaliers par la ſévérité de ſon commandement, tout cela fit craindre que Tolede ne lui reſſemblât autant par ſa fermeté que par ſa valeur, & tourna les vœux & les ſuffrages de l'aſſemblée d'un autre côté. Il s'y trouva pluſieurs compétiteurs, & tous grands-

JEAN DE LA VALETTE.

croix, des premiers & des plus anciens chevaliers de l'ordre.

Saint Clément aſpiroit à cette dignité : c'étoit un chevalier Eſpagnol, pilier de la Langue d'Arragon, & qui par ſon âge, ſa longue réſidence dans le couvent, ſa modeſtie, & pour avoir paſſé par la plûpart des charges de la religion, auroit pu parvenir à la premiere : mais ſon extrême avarice, & une honteuſe léſine avec laquelle il nourriſſoit les chevaliers de ſon auberge, le rendirent ſi odieux & ſi mépriſable, qu'on ne daigna pas faire attention à ſes prétentions.

Il y avoit alors à Malthe deux grands-croix, l'un François, appellé la Motte, & l'autre Eſpagnol nommé Maldonat, amis particuliers, qui avoient ſouvent fait la courſe enſemble, tous deux pleins de courage, & qui par une conformité de goût & de ſentimens, avoient mis, pour ainſi dire, en ſociété leur gloire & le profit qu'ils faiſoient par leurs priſes. Ces deux commandeurs, du vivant même de la Valette, & le voyant avancé en âge & conſumé par les fatigues de la guerre, formerent le projet de faire tomber après ſa mort la grande-maîtriſe à quelque grand-croix qui leur en eût la principale obligation. Dans cette vue, ils travailloient depuis long-temps à ſe faire des amis & des créatures, & à ſe rendre chefs d'un parti qui fut d'un grand poids dans l'élection. La Motte d'un caractere doux, poli & inſinuant, n'eut pas de peine à ſe faire beaucoup d'amis. Ces qualités man-

quoient à Maldonat, naturellement fier & hautain : mais il les remplaçoit par des manieres pleines de franchiſe, par ſa dépenſe, par ſa libéralité & par les bons offices qu'il rendoit aux chevaliers qui avoient ſervi ſous lui, & dans les galeres qu'il commandoit. Le jour de l'élection étant indiqué, ils ſe rendirent la veille chez le commandeur de Rivalle, de l'illuſtre maiſon des Urſins, qui étoit actuellement grand amiral de l'ordre, chef de la Langue d'Italie, & qui avoit un grand nombre de créatures & de partiſans. Rivalle qui ſe croyoit aſſuré de ſon élection, les reçut dans ſon lit : & ſur ce qu'ils lui offrirent leurs ſuffrages & ceux de leurs amis, il ne répondoit à ces offres qu'avec une feinte modération, & aſſez froidement. Les deux commandeurs mécontens de l'air myſtérieux qu'il affectoit, & bleſſés qu'il les eût reçus ſi cavalierement, ſortirent de ſon appartement. Maldonat qui étoit vif & fier, ne put s'empêcher de dire, qu'il ſeroit bien ſurpris ſi un homme qui la veille de l'élection gardoit le lit ſi tard, pouvoit être choiſi le lendemain pour grand-maître.

Ces deux commandeurs rendirent compte à leurs amis de la maniere hautaine dont l'amiral les avoit reçus, & on convint qu'il falloit tourner les ſuffrages d'un autre côté. Maldonat dans cette conférence tenta de déterminer cette aſſemblée particuliere en ſa faveur ; mais ces chevaliers prévenus de ſon humeur impérieuſe, ne le crurent pas propre à gouverner des perſonnes de naiſ-

JEAN DE LA VALETTE.

sance, & élevées dans le sein de la liberté. On ne laissa pas de lui donner quelque espérance, mais en termes vagues; & il s'apperçut bientôt que ses amis les plus intimes lui manqueroient dans cette occasion : la Motte même lui conseilla de se désister d'un projet qui ne pouvoit avoir de succès ; & de concert ils résolurent de se déclarer en faveur du chevalier de Monté, grand-prieur de Capoue, qui étoit sur les rangs pour l'élection, & qui avoit même un parti considérable. Le chagrin qu'ils avoient contre Rivalle, leur fit prendre ce parti, dans la vue que Monté étant comme lui de la Langue d'Italie, ils lui enleveroient une partie des voix & des suffrages de cette Langue. Les deux amis se rendirent chez lui ; ce seigneur avoit passé par toutes les charges & les dignités de l'ordre, général des galeres, amiral, gouverneur du château Saint-Ange, & de la presqu'isle de la Sangle, où dans le dernier siége il avoit acquis beaucoup de gloire. La Motte & Maldonat le trouverent dans la salle, environné d'un grand nombre de chevaliers. Ils lui offrirent, comme ils avoient fait à Rivalle, leurs voix & celles de leurs amis. Monté, plus habile que son compatriote, & qui sentit bien tout le crédit & le pouvoir qu'ils alloient avoir dans l'élection, les combla de caresses, & les assura de toute sa reconnoissance.

Le lendemain, tout le couvent s'assembla dans l'église priorale de S. Jean, & chaque Langue se rendit dans sa chapelle parti-

culiere. On y procéda au choix de deux électeurs pour chaque Langue. La Motte fut du nombre, & nommé pour le chevalier de l'élection. Il eut même l'adreſſe de faire nommer pour la plûpart des coélecteurs, ceux de ſes amis dont il étoit le plus aſſuré. Le préſident leur donna à chacun une balotte : comme ils étoient au nombre de ſeize électeurs, la Motte, en qualité de chevalier de l'élection, & pour éviter la parité, eut deux balottes. Après les ſermens & les cérémonies ordinaires en cas pareil, & dont nous parlerons en détail dans le traité du gouvernement de l'Ordre, qui fait le quinzieme Livre de cet ouvrage, tous les électeurs, à la pluralité des voix, nommerent pour grand-maître Frere PIERRE DE MONTE', grand prieur de Capoue. Son nom étoit Goidalotti; mais comme il ſe trouva petit neveu du côté des femmes du pape Jules III, de la maiſon de Monté, il en avoit pris le nom, qu'il avoit illuſtré par ſa valeur & par la courageuſe réſiſtance qu'il avoit faite pendant le ſiége de Malthe aux aſſauts continuels que les Turcs avoient donné par terre & par mer à la preſqu'iſle de la Sangle.

PIERRE DE MONTÉ 23 Août 1568.

Les premiers ſoins de ce nouveau grand-maître furent de rendre les derniers devoirs au corps de ſon prédéceſſeur : on l'avoit dépoſé, comme nous l'avons dit, dans l'égliſe de notre-Dame de Philerme : par ordre du grand-maître, il fut embarqué ſur la capitane déſarmée, & ſans arbre, tirée par deux autres galeres armées, parées de drap

PIERRE DE MONTÉ.

noir, & qui traînoient juſques dans l'eau ; des enſeignes & des bannieres aux armes des Turcs & des autres infidcles qu'il avoit vaincus. Deux autres galeres qui appartenoient au feu grand maître, ſuivoient auſſi, couvertes de drap noir & avec des ornemens lugubres. Le grand-maître regnant, les ſeigneurs du conſeil, les commandeurs & les principaux chevaliers montoient ces deux galeres. La pompe funebre ſortit du grand port en ce triſte équipage, & entra dans le port de Muſciet. La maiſon du mort, ſes officiers & ſes domeſtiques tous en grand deuil, deſcendirent les premiers à terre. La plûpart avoient des flambeaux à la main, & d'autres portoient les étendards pris ſur les Turcs. Le clergé marchoit après la maiſon du prince, & portoit ſon corps en chantant les prieres de l'égliſe. Le grand-maître & tous les ſeigneurs du conſeil venoient immédiatement après, & ils étoient ſuivis du gros des chevaliers. Le corps du défunt fut porté dans la chapelle de Notre-Dame de la Victoire, conſtruite à ſes dépens, & dans la cité nouvelle où il avoit élu ſa ſépulture : il y fut mis en terre, & le ſervice divin célébré enſuite avec les cérémonies de l'égliſe, & tous les honneurs qui étoient dûs à la mémoire d'un ſi grand homme.

Fin du treiziéme Livre.

LIVRE QUATORZIEME.

AVERTISSEMENT.

DE tous les Auteurs qui ont écrit l'hiſtoire générale de l'ordre de Saint Jean de Jeruſalem, ſoit en italien, en latin, en françois, ou eſpagnol; il ne nous en eſt reſté aucun qui ait étendu ſa narration au delà du dernier ſiége de Malthe: tous ces écrivains, comme de concert, ſe ſont bornés à une époque ſi fameuſe; & ils ont cru apparemment qu'ils ne pouvoient finir plus heureuſement leurs ouvrages, que par la fin d'une guerre ſi meurtriere; peut-être auſſi que les forces des deux partis également épuiſées produiſirent dans la ſuite moins de ces grands événemens ſi dignes d'avoir place dans l'Hiſtoire. 1565.

Quoi qu'il en ſoit de ces différens motifs, j'ai ſuivi la même méthode dans le plan & la diſtribution de mon ouvrage. Le treizieme livre finit à la levée du ſiége de Malthe, & à la défaite de Muſtapha, général de Soliman II. J'y ai ſeulement ajouté ce qui ſe paſſa pendant les dernieres années du gouvernement de la Valette juſqu'à la mort de ce grand homme, la gloire & l'ornement de ſon ſiecle & de ſon ordre. Si l'hiſtoire d'un roi finit ordinairement avec ſa vie, il n'en eſt pas de même de l'hiſtoire d'une république qui doit s'étendre auſſi loin que dure la même forme du gouvernement.

Ainſi les Auteurs qui après moi prendront ſoin de faire paſſer à la poſtérité la ſuite des événemens arrivés dans cet ordre, pourront commencer leur ouvrage où le mien finit. Cependant, en attendant que quelque écrivain nouveau daigne le continuer, ou que moi-même j'aie aſſez de ſanté pour recueillir des mémoires, & pouſſer ma narration juſqu'à ces derniers tems, j'ai cru, pour la ſatisfaction du public, devoir joindre aux treize livres qu'on vient de voir, un quatorzieme par forme de ſimples annales, & comme une eſpece de ſupplément, qui contienne ſommairement les principaux événemens arrivés dans cet ordre depuis l'élection du prieur de Monté, ſucceſſeur immédiat de la Valette, juſqu'à celle de dom Manoel de Vilhena, qui gouverne aujourd'hui ſi heureuſement ce grand ordre.

ANNALES SOMMAIRES
DE L'ORDRE
DE S. JEAN DE JÉRUSALEM.

LE vingt-trois d'Août de l'année 1568, frere PIERRE DE MONTE', ou DU MONT, grand-prieur de Capoue, eſt élu pour grand-maître. Son nom étoit Guidalotti; mais comme du côté des femmes il ſe trouva petit-neveu du pape Jules III, de la maiſon de Monté; il en avoit pris le nom & les armes. PIERRE DE MONTÉ. 1568.

La dame Hieronime d'Olibo, grande-prieure de la maiſon royale de Sixéne, de l'ordre de ſaint Jean de Jéruſalem, ſituée, comme nous l'avons dit, dans le royaume d'Arragon, du conſentement de toute ſa communauté, rentra ſous le gouvernement & la diſcipline particuliere des grands-maîtres, dont depuis près de cent ans cette maiſon s'étoit ſouſtraite, ſous prétexte qu'elle relevoit du ſaint ſiege. 1569.

Selim ſecond empereur des Turcs, entreprend la conquête de l'iſle de Chypre, & déclare à ce ſujet la guerre aux Vénitiens. Suite de cette guerre. Priſe de Nicorie & de Famagouſte par les infideles : ce qui produit une ligue entre le pape, le roi d'Eſpagne & les Vénitiens.

PIERRE DE MONTÉ. 1570. Les chevaliers de Saint-Aubin, Roquelaure, & Ferrand de Coiro, fameux armateurs, font des priſes conſidérables dans les mers d'Egypte, & juſques dans les bouches du Nil. Mais ces avantages qui ne tournoient qu'au profit de quelques particuliers, ne dédommagent pas la Religion de la grande perte qu'elle fait par la défaite de Saint-Clément. Lucchiali fameux corſaire, à la tête d'une puiſſante eſcadre, ſurprend celle de Malthe commandée par ce chevalier, lui prend trois galeres, & force la Capitane d'échouer au pied de la tour de Monchiaro, dans l'iſle de Sicile. Ce triſte événement eſt ſuivi de la mort funeſte de S. Clément.

1571. Bataille de Lepanthe entre les chrétiens & les infidéles. Les Turcs y perdirent trente mille hommes; leur général y fut tué : deux de ſes enfans y reſterent priſonniers avec cinq mille officiers ou ſoldats. Vingt mille eſclaves chrétiens recouvrerent leur liberté : on prit aux infidéles cent quarante galeres, ſans compter celles qui furent ou brûlées, ou coulées à fond. Les chrétiens de leur côté y perdirent ſept mille ſix cens hommes, & quatorze capitaines de galeres. Quoique la Religion n'y eut envoyé que trois galeres, les chevaliers ne laiſſerent pas de s'y ſignaler.

Dans la même année, le grand-maître étant venu à bout par ſes ſoins & ſa dépenſe, d'achever la conſtruction de la nouvelle Ville appellée la cité de la Valette, dont le grand-maître de ce nom, avoit jetté le

fondemens, y transfere la réſidence du couvent. PIERRE DE MONTÉ.

Diſtribution des principales dignités de l'ordre. Frere François Burges eſt nommé bailli de Majorque : frere François d'Arquembourg-Tourville quitte la dignité d'hoſpitalier pour prendre le grand-prieuré de Champagne : frere Pierre Pelloquin lui ſucceda à la charge d'hoſpitalier, après avoir quitté le bailliage de la Morée, qui paſſe par ſon abdication à frere Guillaume de Malin-le-Lux ; ce dernier ſe démit de ſa charge de grand-tréſorier, dont frere Chriſtophe de Montgaudri eſt pourvu. Depuis tous ces changemens, le grand-maître & le conſeil, ſur la renonciation volontaire du commandeur d'Arquembourg-Tourville & à la priere de Charles IX, conferent le grand-prieuré de Champagne au chevalier de Sevre.

Mort du grand-maître de Monté, âgé de 76 ans.

FRERE JEAN L'EVEQUE DE LA CASSIERE, de la langue d'Auvergne, & maréchal de l'ordre, eſt élu grand-maître, & le lendemain de ſon élection, le conſeil complet lui défere la qualité de prince ſouverain des iſles de Malthe & du Goze. JEAN L'EVESQUE DE LA CASSIERE.

Sous ſon gouvernement, il ſe fait une nouvelle promotion dans les dignités de l'ordre. Le commandeur frere Marc de la Goutte, de la langue d'Auvergne, eſt fait grand-maréchal de l'ordre, charge vacante par l'élection de la Caſſiere à la grande-maî- 1572. 27 Janvier.

JEAN DE LA CASSIERE.

triſe. Le commandeur frere Hubert Solar eſt nommé lieutenant du grand-Amiral, & enſuite prieur de Lombardie. Frere Juſtinien, général des galeres, ayant accompli ſes deux années de ſervice, a pour ſucceſſeur frere Philippe Flach, grand-bailli d'Allemagne. Frere François Pouget eſt fait capitaine de la Capitane, & frere Pompée Soard commandant de la galere de ſaint Pierre. Frere François Mego de l'iſle de Rhodes, après avoir exercé la charge d'auditeur ſous les grands-maîtres d'Omedes, la Valette, Monté & la Caſſiere, & par la promotion de Rojas chapelain, à l'évêché de Malthe, eſt fait vice-chancelier de la Religion. Le commandeur François de Moretton Chabrillan, & le docteur Melchior Cagliares ſont nommés en qualité de ſyndics, pour examiner la conduite des juges dans le civil & le criminel.

1573. Frere Jerôme de Guette grand conſervateur, eſt nommé à l'ambaſſade de Rome, pour prêter le ſerment d'obédience au pape Grégoire XIII, ſucceſſeur de Pie V.

On fait à Malthe de grands préparatifs, pour réſiſter au grand ſeigneur Selim II, qui menaçoit l'iſle entiere d'y porter tout l'effort de ſes armes : mais il les tourne contre la Goulette & la ville de Tunis, dont il ſe rend maître.

1574. C'eſt à cette année que l'on rapporte l'établiſſement du tribunal de l'inquiſition dans l'iſle de Malthe.

Mort de Selim II, auquel ſuccéde Amurat III, l'aîné de ſes enfans.

Grand différend entre l'Ordre & la république de Veniſe, au ſujet de la priſe que font les Chevaliers, d'un vaiſſeau chargé de riches marchandiſes pour le compte de quelques Juifs. 1575.

Autre différend entre pluſieurs commandeurs de la langue de Provence, au ſujet du grand-prieuré de Toulouſe ; Romegas eſt eſt fait général des galeres.

A l'occaſion des bruits qui couroient d'une prompte irruption que devoient faire les Turcs dans l'iſle de Malthe, on reproche au grand-maître & au conſeil, que ſous prétexte que le roi d'Eſpagne avoit autant d'intérêt qu'eux-mêmes à la conſervation de cette iſle, ils demeuroient dans une inaction qui ne pouvoit qu'être préjudiciable à la Religion. 1576.

Frere Jean-Georges de Schomborn eſt nommé par le conſeil pour remédier aux abus qui s'étoient introduits dans les commanderies d'Allemagne, par la mauvaiſe adminiſtration des receveurs particuliers.

Le chevalier Mendoſe encore novice, arrive à Malthe avec un bref du pape, qui ordonne qu'auſſitôt qu'il aura fait ſes vœux, il prenne la grande-croix avec le titre de turcopolier, affecté à la langue d'Angleterre : ce qui cauſe un mécontentement général dans le couvent, qui envoye des ambaſſadeurs au pape pour faire révoquer le bref accordé à un jeune homme ſans expé-

JEAN DE LA CASSIERE.

rience, & qui alloit devenir un des huit piliers ou chefs de tout l'ordre.

L'affaire des Juifs de Veniſe ſe renouvelle. Le ſenat par repréſailles, fait mettre en ſequeſtre tous les biens que la Religion avoit dans les états de la république. Le grand-maître envoye à ce ſujet un ambaſſadeur à Rome pour repréſenter au pape que ces Juifs n'étant point ſujets de la République, il étoit d'uſage, & permis par toutes les loix de ſaiſir la robe de l'ennemi, quoique portée ſur un vaiſſeau ami, comme des effets de contrebande. Cette affaire ſe termina à la ſatisfaction du ſénat ; les chevaliers furent obligés de reſtituer le butin qu'ils avoient pris aux Juifs Levantins, & le ſénat leva le ſequeſtre.

1577. Le chevalier Correa, Portugais, eſt aſſaſſiné dans ſa maiſon par ſix autres chevaliers de la même nation, qui à la faveur de fauſſes barbes, s'étoient introduits dans ſon appartement ; ils ſont arrêtés ; & après qu'on leur a fait leur procès, le juge ſéculier les condamne à être jettés dans la mer enfermés dans un ſac.

Les corſaires d'Alger enlevent la galere de S. Paul qui appartenoit à l'ordre.

Il y avoit dans la maiſon d'Autriche de la branche d'Allemagne, un jeune prince appellé l'archiduc Venceſlas, qui prit la croix & l'habit de chevalier de Malthe. Le pape à la priere du roi d'Eſpagne lui donna un bref du 10 Mars 1577, par forme de grace expectative, pour pouvoir jouir après la mort des titulaires, de la dignité de grand-

croix, & des prieurés de Caſtille, de Léon, & du bailliage de Lora : ce que le grand-maître & le conſeil, en conſidération de la protection que la Religion recevoit du roi d'Eſpagne, ſe virent obligés de paſſer, après que le prince Allemand eut fait ſes vœux. JEAN DE LA CASIERE.

La France fit en ce tems-là un autre préjudice aux droits d'ancienneté & aux priviléges de la Religion. Le conſeil de Henri III ayant rendu un arrêt qui autoriſoit le roi à nommer quelques-uns de ſes ſujets au grand-prieuré d'Auvergne, ce prince écrivit au grand-maître pour obtenir en faveur de François de Lorraine, frere de la reine, les trois grands prieurés de France, de S. Gilles & de Champagne.

L'ordre eut enſuite à eſſuyer une autre bouraſque du côté d'Allemagne, où dans une diette, on agita, s'il ne ſeroit pas à propos d'obliger les chevaliers de Malthe Allemands de s'unir avec leurs commanderies à l'ordre Teutonique, pour le rendre plus puiſſant, & plus en état de ſe porter en Hongrie, pour faire la guerre aux infideles. Ce qui n'eut point d'effet par l'adreſſe & l'habileté du commandeur Scaglia, Piedmontois, & ambaſſadeur de l'ordre à la Diette.

Le grand-duc de Toſcane, avec la permiſſion du grand-maître, envoye à Conſtantinople en qualité d'ambaſſadeur le chevalier Bongianni Giantigliazzi. Dans une converſation particuliere, le grand-ſeigneur montrant un plan de la cité de la 1577.

JEAN DE LA CASSIERE.

Valette à cet ambaſſadeur, lui demanda ſi ce plan étoit fidele, & ſi la place étoit auſſi fortifiée qu'elle paroiſſoit: » Seigneur, lui *ré-* » *pondit le chevalier*, celui qui a levé ce plan, » a oublié la principale partie de ſes fortifi- » cations, qui conſiſte dans le courage & la » valeur de plus de mille chevaliers toujours » prêts à répandre juſqu'a la derniere goutte » de leur ſang pour la défenſe de cette place.

1578. Troubles dans la Religion, cauſés par huit chevaliers Caſtillans, qui ſe plaignoient du grand-maître & du conſeil, comme leur ayant fait grand tort & à toute leur langue, par le conſentement qu'ils avoient donné à la diſpoſition que le pape & le roi d'Eſpagne avoient faite des prieurés de Caſtille & de Leon, & du bailliage de Lora, en faveur de l'archiduc Venceſlas. Les mécontens étoient pouſſés ſecrettement par pluſieurs grands-croix qui fomentoient la ſédition. Le grand-maître a recours au pape qui fait citer ces mutins à comparoître devant lui; ils reconnoiſſent leur faute; & ſous prétexte qu'étant ſans commanderies, ſans patrimoine & ſans argent ils ne pouvoient pas entreprendre un pareil voyage, le grand-maître en obtint la diſpenſe du pape: mais ils furent obligés de ſe préſenter devant lui en plein conſeil, chacun un cierge à la main, pour lui faire & à tout le conſeil réparation, & lui demander pardon: ce qu'ils obtinrent après une ſévere réprimande que leur fit la Caſſiere.

Mort

Mort du grand-prieur de Bohême. Les empereurs s'étoient mis comme en poſſeſſion d'y nommer; & l'ordre depuis long temps ne jouiſſoit, ni de la dépouille des morts, ni du mortuaire, ni du vacant. Le grand-maître & le conſeil nomment le bailli de Schomborn pour ambaſſadeur à la cour impériale; ce chevalier s'abouche dans Prague avec frere Chriſtophe de Verdemberg, tout-puiſſant auprès de l'empereur: & pour l'intéreſſer à maintenir les droits de la religion, le bailli lui remit un acte & une bulle du grand-maître, qui le nommoit grand-prieur de Bohême: ce qui réuſſit ſuivant les vœux & les intentions du grand-maître. JEAN DE LA CASSIERE.

Dom Henri, roi de Portugal, fait part au grand-maître de la mort du roi dom Sébaſtien, ſon neveu, qui avoit été tué le 22 ſeptembre 1578, à la bataille d'Alcacer, où périrent auſſi pluſieurs commandeurs de l'ordre de ſaint Jean, & en même temps il lui donna avis de ſon élévation ſur le trône.

Frere Gargalla, évêque de Malthe, & Creſſin, prieur de l'égliſe, tous deux d'un eſprit inquiet, commencerent à exciter la tempête qui s'éleva alors contre le grand-maître leur bienfaiteur. 1579.

Mort de l'archiduc Venceſſas, grand-prieur de Caſtille & de Leon, ſuivi de celle de dom Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint.

Frere Juſtinien, grand-prieur de Meſſine, eſt nommé à l'ambaſſade de Caſtille & de Portugal, pour faire les complimens de condo-

léance sur la mort de tous ces princes, & sur-tout pour s'assurer des secours nécessaires pour résister aux Turcs qui menaçoient Malthe d'une nouvelle entreprise sur toute cette isle.

1579. L'évêque Gargalla, par de nouvelles entreprises sur l'autorité du grand-maître & du conseil, prétend faire la visite juridique de l'hôpital de la cité notable. Les Administrateurs, qui ne reconnoissent que l'autorité du grand-maître & du conseil, s'y opposent; l'évêque les excommunie: il est soutenu par le clergé qui se cotise pour les frais de cette démarche. La Religion nomme frere Damientaliata, Malthois, théologien de l'ordre de saint Dominique, pour défendre ses priviléges. Les magistrats des cités présenterent une requête au grand maître pour se plaindre que les créatures & les amis de l'évêque sortoient en armes de son palais, & maltraitoient les citoyens qui persistoient dans l'obéissance qu'ils devoient à leur souverain. Le grand-maître, pour arrêter ce désordre, établit dans le bourg, appellé la cité victorieuse, une garde de cinquante hommes.

Le grand-maître fait part de ces mouvemens au pape, auquel il envoye pour ambassadeur frere Hugues de Loubenx de Verdalle: & par ses instructions, il le charge de demander au souverain pontife la confirmation des priviléges accordés par ses prédécesseurs à la religion, avec la permission pour le prieur de l'église, sur le refus

de l'évêque, de conférer les ordres mineurs aux jeunes clercs ou diacots. Le pape nomme l'archevêque de Palerme pour connoître de ces différends ; mais ce prélat étant arrivé à Malthe, trouve les esprits si aigris, qu'il renvoye la connoissance de cette affaire au saint siége, & l'évêque se rend à Rome pour y défendre sa conduite. JEAN DE LA CASSIERE.

Grande conjuration contre la vie de la Cassiere, que trois familiars de l'inquisition avoient résolu d'empoisonner : ils sont arrêtés, & ils chargent comme leurs complices plusieurs chevaliers, même des grands-croix, & sur-tout le nommé Petrucci, inquisiteur à Malthe. Des chevaliers des trois langues d'Italie, d'Arragon & de Castille entrent tumultuairement dans le conseil, insultent le grand-maître ; & sans respect pour sa dignité, le somment de déclarer quelle preuve il avoit qu'on eût conspiré contre sa vie. Quoique le vice-chancelier leur témoigna qu'on n'en avoit jamais parlé dans le conseil, ils exigerent que la religion envoyât trois ambassadeurs au pape, qui furent frere Antoine de Villars, grand-prieur d'Auvergne, frere François Guiral, bailli de Negrepont, & frere Antoine de Bologne, bailli de Saint Etienne. Mais Bologne & Guiral ne voulant point se mêler d'une affaire si épineuse, se dispenserent sous prétexte d'infirmité de faire ce voyage : ce qui rallentit la chaleur & l'animosité des plus emportés. 1580.

On cite devant le conseil de l'ordre le

JEAN DE LA CASSIERE.

bailli de Brandebourg, & pluſieurs chevaliers du bailliage de Sonneberg, qui ſans reſpect pour leur profeſſion, avoient embraſſé la religion Luthérienne.

L'empereur prétend qu'il lui appartient de nommer au grand-prieuré, & aux commanderies du royaume de Bohême.

1581. Le conſeil, ſoutenu de la plus grande partie du couvent, ſe ſouleve contre la Caſſiere. Trois ſujets différens exciterent cette ſédition. Le premier, c'eſt que ce grand-maître avoit défendu aux chevaliers des différentes langues de ſe partialiſer en faveur de la nation, & des ſouverains dont ils étoient nés ſujets : parce que les Eſpagnols élevés depuis Charles-Quint à l'ombre de la puiſſance formidable de la maiſon d'Autriche, vouloient que l'ordre entier pliât ſous cette puiſſance. La ſeconde cauſe fut que le grand-maître par un ban public, avoit chaſſé du bourg & de la cité de la Valette les filles & les femmes dont la conduite étoit de mauvais exemple, & qu'il les avoit forcées de ſortir de l'iſle, ou de ſe retirer dans des caſals & des villages éloignés de la réſidence du couvent. Le troiſiéme ſujet vint de l'ambition de quelques grands croix, qui aſpiroient à la grande-maîtriſe, & qui voyant que le grand-maître, quoique très-âgé, jouiſſoit d'une parfaite ſanté, & craignant de ne lui pouvoir ſurvivre, réſolurent par une dépoſition & une abdication forcée de faire vaquer ſa dignité.

Les langues de Caſtille & de Portugal,

quelques-uns ajoutent celles d'Arragon & d'Allemagne, pluſieurs chevaliers des trois langues de France, qui avoient à leur tête Mathurin de l'Eſcur, dit Romegas, s'aſſemblent tumultueuſement, & ſe plaignent que le grand-maître par ſes différentes ordonnances, faiſoit aſſez connoître que ſon eſprit étoit baiſſé; qu'il avoit plus d'attention à la conduite des femmes de Malthe, qu'aux entrepriſes des Turcs & des Corſaires de Barbarie; qu'il négligeoit de remplir les magaſins de Malthe; que dans les conſeils il dormoit toujours, & qu'il ne ſembloit veiller que pour tourmenter ſes religieux; & ſur cela ils lui envoyoient des députés pour lui propoſer, eu égard à ſon incapacité dans le gouvernement, de nommer un lieutenant. Sur ſon refus, le conſeil complet s'aſſemble chez frere Creſſin, prieur de l'égliſe, principal moteur de cette ſédition, & on nomme pour lieutenant du magiſtere Romegas, prieur de Toulouſe & d'Irlande. Les chevaliers Eſpagnols, pour intéreſſer les langues de France, le préferent à d'autres de leur nation. Tel fut le réſultat de cette aſſemblée ſéditieuſe, qui aboutit à ſuſpendre de l'autorité légitime un grand-maître recommandable par ſa ſageſſe, ſa piété, & par ſa valeur, pour mettre en ſa place un chevalier dévoré d'ambition, brave à la vérité, & heureux dans ſes courſes; mais féroce, cruel à l'égard des ennemis, & qui ne méritoit que la qualité d'un redoutable corſaire.

JEAN DE LA CASSIERE.

JEAN DE LA CASSIERE.

Outre Romegas, le chef muet de cette conjuration, & qui en apparence ſembloit ne faire que ſe prêter aux ſentimens du plus grand nombre des chevaliers, il y en avoit quatre autres qui agiſſoient à découvert contre le grand-maître. Le premier étoit Creſſin, que la Caſſiere avoit fait prieur de l'égliſe. Ce malheureux parut le plus cruel ennemi de ſon bienfaiteur. Le ſecond étoit le bailli de Riwalte, qui ayant manqué la grande-maîtriſe que Monté emporta à ſon préjudice, ne déſeſpéroit pas d'y parvenir, ſi la Caſſiere étoit dépoſé. Le troiſiéme étoit Ducro, grand croix; & le quatriéme, créature de Romegas & ſon confident, étoit un François appellé le commandeur de Maillo-Sacquenville.

Ces quatre chefs de la ſédition n'en demeurerent pas là: & pour pouſſer la révolte & l'outrage encore plus loin, ils entrent à la tête de leurs complices dans la ſalle du grand-maître, l'arrêtent en vertu d'un décret du conſeil, le mettent dans une chaiſe à découvert, l'environnent de ſoldats, & le conduiſent comme un criminel dans le château Saint-Ange; où il fut retenu priſonnier: & on remarqua que pendant le chemin de la cité de la Valette au château, il eut à eſſuyer les cris & les outrages de pluſieurs jeunes chevaliers, & de ces femmes perdues qui l'inſulterent, & lui firent des reproches ſanglans; mais qui devant des juges équitables, faiſoient ſon éloge, & tournoient à ſa gloire.

Les révoltés qui vouloient faire approuver leur entrepriſe par le pape, le premier ſupérieur de l'ordre, lui dépêchent trois ambaſſadeurs, à la tête deſquels Romegas fit nommer Sacquenville, ſon confident. Le grand-maître, quoique renfermé étroitement, trouva le moyen de faire paſſer à Rome quatre autres ambaſſadeurs, qui furent les chevaliers de Blot-Viviers, Pierre Roux de Beauvais, frere dom François de Guzman, & frere Ange Pelleggrini.

Deux jours après, Chabrillan, général des galeres, rentre dans le port de Malthe à la tête des chevaliers qui s'étoient embarqués avec lui. Il n'eut pas plutôt mis pied à terre, qu'il demanda à voir le grand-maître. Les révoltés n'oſerent le refuſer : il entre dans le château Saint-Ange, & offre au grand-maître de le rétablir dans ſon autorité, & de le reconduire dans ſon palais à la tête de deux mille hommes, tant des troupes qu'il avoit ſur ſes galeres, que d'un grand nombre de chevaliers, & des plus gens de bien de l'iſle, qui déteſtoient la révolte des ſéditieux. Mais ce généreux vieillard lui répondit avec beaucoup de ſageſſe, qu'il attendoit ſon rétabliſſement du ſouverain pontife, le premier ſupérieur de la religion, & qu'il aimeroit mieux finir ſes jours dans une priſon, que d'être cauſe que ſes religieux qu'il regardoit toujours comme ſes enfans, en vinſſent aux mains à ſon ſujet.

Les ambaſſadeurs des deux partis arri-

JEAN DE LA CASSIERE.

vent à Rome : ceux des révoltés, pour diſpoſer le pape à conſentir à la dépoſition du grand-maître, le repréſentent comme un vieillard tombé en démence & incapable de gouverner ſon ordre. Le Pape ne ſe laiſſe point ſurprendre, & il envoye à Malthe Gaſpard Viſconti, auditeur de Rote, en qualité de ſon nonce, pour prendre connoiſſance de cette affaire. Ce prélat étant arrivé à Malthe, convoque l'aſſemblée générale de tout le couvent : il lui fait part des deux brefs du pape ; dont il eſt porteur, l'un pour le grand-maître, & l'autre pour Romegas, auxquels il eſt enjoint de ſe rendre à Rome.

Le roi de France ayant appris l'indigne traitement fait à la Caſſiere par ſes religieux, lui envoye un chevalier pour l'aſſurer qu'il employera toutes ſes forces pour réduire les mutins dans leur devoir.

La Caſſiere arrive à Rome, eſcorté de huit cens chevaliers. Il entre dans cette capitale du monde chrétien comme en triomphe. La cour du pape, les maiſons des cardinaux, des princes & des ambaſſadeurs, vont bien loin au-devant de lui. Le Pape le reçoit avec de grandes marques d'eſtime, le plaint, le conſole. Romegas ſollicite une audience ; mais le pape lui fait dire qu'il ne le verra point qu'après qu'il aura abdiqué le titre de lieutenant du magiſtere. Romegas ſaiſi de douleur en recevant de tels ordres, tombe évanoui : la fiévre s'enſuit, & l'emporte en peu de jours. Ses partiſans ont ordre d'aller ſe ſoumettre au grand-maître,

Le commandant de Sacquenville s'étant approché du grand-maître, & ſe contentant de lui demander ſa main pour la baiſer, le cardinal de Montalte lui cria : « à genoux, » chevalier rebelle ; ſans la bonté de votre » digne grand-maître, il y a pluſieurs jours » qu'on vous auroit coupé la tête dans la » place Navone ». Tout le monde à Malthe rentre dans ſon devoir. Le pape vouloit que le grand-maître y retournât pour y jouir du rétabliſſement de ſon autorité ; mais Dieu en diſpoſa autrement ; & il mourut à Rome après trois mois de ſéjour. Son corps fut reporté à Malthe dans l'Egliſe de ſaint Louis. Le Pape y fit mettre cette inſcription faite par le célébre M. Antoine Muret. JEAN DE LA CASSIERE.

Fratri Johanni Epiſcopo, magno militiæ Hieroſolimitanæ magiſtro, viro fortiſſimo, religioſiſſimo, ſplendidiſſimo, cujus ut igne aurum, ſic calumniis ſpectata ac probata integritas, etiam enituit, ſacra ſodalitas militum Hieroſolimitanorum patriæ principi optimo mœrens poſuit. Vixit annos 78, obiit Romæ 12 Kalend. Januarii 1581.

La mort du grand maître arrivée à Rome, fit craindre à tout l'ordre que le pape, comme premier ſupérieur, ne prétendît nommer ſon ſucceſſeur. Ce fut le ſujet d'une ambaſſade, & d'une célebre députation que le couvent de Malthe envoya à Grégoire XIII, pour le prier de conſerver à l'ordre le droit de l'élection. Grégoire fit conſulter les regiſtres de ſes prédéceſſeurs, & ſur-tout ceux de Boniface IX, d'Innocent VII, & de Gré- 1582.

JEAN DE LA CASSIERE.

goire XII ; & après avoir pris ſon parti, il congédia les ambaſſadeurs, avec l'aſſurance qu'il leur enverroit dans peu un bref pour procéder à l'élection ; mais ſans s'expliquer plus ouvertement ſur ſes intentions, dont il leur dit que le ſeigneur Viſconti, ſon nonce, étoit bien inſtruit.

En effet, le 12 de janvier 1582, le chapitre étant aſſemblé & les ſeize électeurs choiſis, le nonce de ſa ſainteté leur préſenta de ſa part un bref par lequel il leur étoit commandé de renfermer le droit d'élection paſſive dans trois ſujets que le Pape leur propoſoit ; ſcavoir, VERDALLE, chevalier de la langue de Provence, & grand-commandeur ; Paniſſe, grand-prieur de ſaint Gille, & Chabrillan, bailli de Manoſque. Verdalle qui avoit été long-temps ambaſſadeur à Rome, & qui étoit très-agréable au Pape, & à toute ſa Cour, trouva le chapitre dans la même diſpoſition à ſon égard. Il fut choiſi & proclamé pour grand-maître : & le pape ratifia ſon élection, & envoya un bref pour incorporer, & réunir à la grande-maîtriſe, la dignité de turcopolier, attachée anciennement à la langue d'Angleterre.

HUGUES DE LOUBENX DE VERDALLE.

1583. Chapitre général où il ſe fait une taxe ſur tous les biens de la religion.

Les Vénitiens s'emparent de deux galeres de la religion, par repréſailles de quelques marchandiſes priſes ſur des vaiſſeaux Turcs, & reclamées par des marchands Vénitiens.

Nouvelles fortifications ordonnées dans l'iſle du Goze.

La langue d'Italie emporte la préſéance ſur celle d'Aragon. HUGUES DE VERDALLE.

Procès fait au chevalier Avogadre, général des galeres, privé de ſa charge, & condamné à un an de priſon: les revenus de ſon bailliage pendant trois ans ſont appliqués au tréſor commun. 1584. 9 janvier

Les galeres du grand-duc vont en courſe de conſerve avec les galeres de la religion.

Frere Claude de Lorraine appellé le chevalier d'Aumale, arrive à Malthe dans une galere qui lui appartient.

Jean-André Doria, généraliſſime des armées du roi d'Eſpagne, arrive à Malthe, & confere avec le grand-maître.

Bref du pape, qui exclut les chevaliers de pouvoir parvenir à la dignité d'évêque de Malthe, ou de prieur de l'égliſe.

Mort du pape Grégoire XIII. Election de Sixte V.

Un vaiſſeau Vénitien eſt arrêté par repréſailles, par les galeres de la religion.

L'année ſe paſſe dans la diſcuſſion des droits du grand-maître, au ſujet de la nomination du général des galeres, & du chevalier qui devoit monter la capitane. 1585.

Défenſe de porter des piſtolets de poche & des ſtilets: toutes armes qui ne conviennent qu'à des bandits & à des aſſaſſins. 1586.

Sacconai, grand-maréchal de l'ordre, eſt puni pour avoir enlevé des priſons de la Châtellenie le valet d'un chevalier accuſé de vol. 1587.

Charles d'Orléans eſt pourvu du grand-

HUGUES DE VERDALE. prieuré de France, ſans réſerve, & de la même maniere qu'en avoit joui Henry d'Angoulême.

Frere Michel de Sevre, grand-prieur de Champagne, par une entrepriſe téméraire, appelle au tribunal ſéculier, des ordonnances du dernier chapitre général.

L'eſprit de ſédition continue dans le couvent. Le grand-maître va à Rome. Le Pape pour impoſer ſilence aux mutins, le renvoya à Malthe revêtu de la dignité de Cardinal.

Différentes priſes faites par les Chevaliers qui étoient en courſe.

1588. Le grand-maître choiſit jacques Boſio pour écrire l'hiſtoire de l'ordre, qui avoit
1589. déjà commencée par le commandeur Jean-Antoine Foſſan.

1590. Mort du pape Sixte V, auquel ſuccède Grégoire XIV.

1591. Les Juifs & leurs effets, par un bref particulier du pape, ſont cenſés de bonne priſe.

1592. La peſte fait de cruels ravages dans toute l'iſle de Malthe. Les Jéſuites s'y établiſſent, attirés par l'évêque Gargalla.

1593. Le commandeur Jean Othon Boſio devint vice chancelier.

Le Pape confere le prieuré de Barlette, vacant par la mort du cardinal Scipion de Gonzague, au prince Ferdinand de Gonzague, depuis cardinal, & enſuite duc de Mantoue.

1594. Le grand-prieuré de Véniſe, après avoir

été poſſédé par le cardinal Farneze, paſſe au cardinal Colonne.

Henry IV, après la mort de Henry III, & pendant les guerres civiles de la religion, diſpoſe du grand-prieuré d'Aquitaine en faveur du commandeur de Chartres : & de celui d'Auvergne, en faveur du baron de Bellegarde, quoique ſéculier.

La dignité de cardinal, que le pape avoit conférée au grand-maître, ne peut arrêter l'humeur inquiète & ſéditieuſe des mécontens : & ce prince fatigué de leurs murmures & des plaintes continuelles qu'ils faiſoient, paſſe à Rome, & meurt de chagrin. 1595.

Frere dom MARTIN GARZEZ, de la langue d'Arragon, eſt élu grand-maître, prince ſans favoris, ſans partialité, & dont le gouvernement fut agréable aux Chevaliers & au peuple. MARTIN GARZEZ. 1596.

Le pape Clément VIII confere le prieuré de Piſe à dom Antoine de Médicis.

Les Turcs ravagent la Hongrie ; & le conſeil de l'ordre, pour procurer du ſecours à cette nation, déclare par un édit ſolemnel, que la religion tiendroit compte aux chevaliers qui ſerviroient contre les Infidéles, de leur réſidence, comme s'ils reſtoient dans le couvent, ou qu'ils fuſſent ſur les vaiſſeaux de la religion. 1597.

L'empereur Rodolphe II par ſon diplôme, termine l'affaire de la bohême à la ſatisfaction de l'ordre. 1598.

Nouveaux troubles à Malthe au ſujet des entrepriſes des inquiſiteurs, & que leurs 1599.

MARTIN GARZEZ.

ſucceſſeurs ont pouſſées encore plus loin.

Le grand-maître & le conſeil font un décret en faveur des Suiſſes, par lequel il eſt permis de recevoir leurs enfans dans le prieuré d'Allemagne, pourvu que ces enfans ſoient iſſus en légitime mariage de pere, mere, ayeul & ayeule, biſayeul & biſayeule, tous catholiques & légitimes, & qui n'ayent point exercé d'arts méchaniques, mais qui ſoient iſſus d'officiers, de capitaines & de commandans auxquels la profeſſion des armes doit tenir lieu de nobleſſe.

Le ſiecle finit par des fortifications que le grand-maître & le conſeil font faire dans le château & l'iſle du Goze.

1600. Bailliage d'Armenie ſupprimé: grande diſpute entre les langues d'Italie & d'Allemagne, qui reclamoient l'une & l'autre le prieuré de Hongrie.

Les inquiſiteurs, pour faire leur cour aux papes, font de jour en jour de nouvelles entrepriſes ſur l'autorité du grand-maître & du conſeil, & ſe rendent odieux & inſuportables aux chevaliers.

1601. Mort du grand-maître dom Martin de Garzez.

ALOF DE VIGNACOUR.

Frere ALOF DE VIGNACOUR, grand-hoſpitalier de France, eſt élu pour lui ſuccéder. Ce chevalier de la langue de France, d'une maiſon très-ancienne de la province de Picardie, étoit grand-croix, & hoſpitalier de l'ordre, quand ſon mérite l'éleva à la dignité de grand-maître, & nous n'avons gueres de maîtres plus cé-

bre que le ſien, ſoit qu'on faſſe attention à ſa durée, qui fut de plus de vingt ans, ſoit qu'on conſidere les divers événemens qui arriverent dans l'ordre pendant ſon adminiſtration. ALOF DE VIGNACOUR.

Le grand-maître, pour donner avis de ſon élection aux principaux princes de la chrétienté, leur dépêcha différens ambaſſadeurs. Le commandeur frere Rodrigue Britto fut envoyé au pape, frere Nicolas Dellamara fut envoyé à l'empereur; frere Guillaume de Meaux Boisbaudran eut le même emploi auprès du roi très-chrétien, & dom bernard de Zuniga à la cour du roi catholique.

L'inquiſiteur Veralli veut prendre connoiſſance des affaires du gouvernement; en quoi il eſt favoriſé ouvertement par le pape Clément VIII. 1602.

Les galeres de la religion s'emparent ſur les côtes d'Afrique de la ville de Mahomette; entrepriſe formée avec beaucoup de prudence, & exécutée avec une pareille valeur.

Emery de Chartres, ambaſſadeur de l'ordre auprès du roi Henry IV.

Entrepriſes des chevaliers ſur les villes de Lepanthe & de Patras.

Chapitre général. 1603.

Les galeres de la religion ravagent l'iſle de Lango autrefois ſi chere aux chevaliers quand ils réſidoient à Rhodes; mais où leurs ſucceſſeurs en haine des Turcs firent 165 eſclaves. 1604.

Mort du pape Clément VIII.

Paul V ſon ſucceſſeur, confere à un de ſes neveux trois commanderies de la langue d'Italie, quoiqu'elles n'euſſent pas vaqué en
1605. cour de Rome; & peu après il conféra en-
1606. core la commanderie de Benevent au cardinal Buffaio.

1607. Projet d'un chevalier, Dalmate de nation, mais de la langue d'Allemagne, propoſé à l'ordre pour obtenir des Polonois la reſtitution de la grande commanderie de Poſnanie, tombée entre les mains des ſéculiers; à condition d'établir dans ce royaume un corps de chevaliers qui ſerviroient à cheval contre les Turcs: projet qui n'eut point d'exécution par les obſtacles qu'y forma un prince de la maiſon de Radzivil, dont apparemment les ancêtres ou les parens s'étoient emparés des biens de la commanderie.

1608. Troubles à Malthe & dans l'auberge, & la langue d'Allemagne, parce qu'on avoit tenté de faire recevoir dans cette langue, Charles comte de Brie, fils naturel de Henry duc de Lorraine. L'affaire eſt pouſſée ſi loin, que les Allemands arrachent de deſſus la porte de l'auberge, les armes du grand-maître & celles de la religion, pour n'y laiſſer que les armes de l'empereur.

1609. François de Lorraine, dit le chevalier de Guize, fait ſes caravanes à Malthe.

Les chevaliers Freſnet, Mauros & Gaucourt, ſurprennent la fortereſſe de Laiazzo dans le golfe de ce nom, y entrent à la faveur d'un pétard qui fit ſauter la porte, y

font un riche butin ; & après en avoir raſé les fortifications, amenent plus de trois cens eſclaves. ALOF DE VIGNACOUR.

Année fatale à la France & à l'ordre de Malthe, par l'aſſaſſinat de Henri le grand. 1610.

Corinthe priſe & pillée par les galeres de la religion. 1611.

Le prince de Vendôme nommé général des galeres de l'ordre. 1612.

Sur les avis que reçut le grand-maître, que les corſaires d'Afrique vouloient tenter de ſe rendre maîtres de l'iſle du Goze, il y fait paſſer des troupes & des munitions de guerre & de bouche. 1613.

Nouvelle alarme dans la langue d'Italie, par une grace expectative que le pape accorde à un fils du duc de Modene, ſur la commanderie de Regio : grace d'un dangereux exemple par les ſuites qu'elle pouvoit avoir. 1614.

Soixante galeres Turques paroiſſent devant l'iſle de Malthe, & débarqent cinq mille hommes ; mais qui ne purent faire d'eſclaves par la précaution des habitans qui s'étoient retirés dans les places fortes. 1615.

Le grand-maître fait faire un aqueduc qui conduit une ſource abondante, depuis la cité de Malthe, appellée communément la cité notable, juſques dans la cité de la Valette, & dans la place qui eſt devant le palais des grands-maîtres : ouvrage digne de la grandeur des romains. 1616.

Le duc de Nevers veut établir un ordre nouveau, ou, pour mieux dire, détacher

ALOF DE VIGNACOUR.

de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, l'ancien ordre du saint Sépulcre. Frere dom Louis Mendez de Vasconcellos, bailli d'Acre, très-habile dans les négociations, est dépêché à la cour de France, pour traverser les desseins du duc. Etant arrivé en France en qualité d'ambassadeur extraordinaire, il fut accompagné dans son audience par le commandeur de Sillery, ambassadeur ordinaire, par frere de Saint-Leger, receveur du prieuré de France; par le commandeur de Fromigeres, capitaine des gardes du corps; par le commandeur de Gerlande, & par ce qui se trouva de chevaliers à Paris & à la cour. Il présenta sa lettre au roi, à laquelle ce prince répondit aussi favorablement qu'on le pouvoit souhaiter; & les projets du duc de Nevers n'eurent point de suite.

Facardin, prince des Druses, vient à Malthe implorer la protection & le secours de l'ordre contre les persécutions du grand-seigneur.

1617. Bosio, qui n'étoit que chevalier de grace, voulant disputer la préséance à un chevalier plus ancien que lui, on lui fit voir qu'on ne comptoit son ancienneté, que du jour de sa réhabilitation, & même qu'un chevalier de grace ne pouvoit jamais parvenir aux dignités de l'ordre.

1618. Le trésor fait fabriquer dans le port d'Amsterdam un galion, dont la construction revenoit à soixante mille écus d'or.

Nouvelles fortifications à la cale de saint

Paul, de Marſa Syroco, de Marſa-Scala, & dans la petite iſle du Cumin, ſituée entre Malthe & le Goze. ALOF DE VIGNACOUR.

Cagliares, évêque de Malthe, fait beaucoup d'entrepriſes contre l'autorité du grand-maître & du conſeil: il va à Rome pour le ſoutenir, & laiſſe en ſon abſence un grand-vicaire auſſi brouillon que lui. Les jeunes chevaliers de toutes les langues ne pouvant ſoutenir l'audace de ce mutin, le vont chercher en ſa maiſon pour le jetter à la mer. Vignacour ſe le fait rendre, & l'envoye à Rome avec ſon procès. Le pape en paroît irrité, ordonne à ſon inquiſiteur d'en informer, & menace le grand-maître des foudres de l'égliſe. Cette affaire fut terminée par la ſoumiſſion du grand-maître & du conſeil. 1619.

L'armée de la ligue catholique tente en vain de s'emparer de la ville de Suſe, ſur la côte de Barbarie. Il périt un grand nombre de chevaliers dans cette expédition, parmi leſquels on compte frere Antoine Barras, frere François Juxs, frere de la Meuſana, frere Merault de Pelons, frere Melchior de Gozon-Melac, frere Antoine, chevalier de grace, capitaine d'infanterie au ſervice du roi catholique; & parmi les bleſſés, frere Alfonſe Caſtel S. Pierre, capitaine de la capitane de l'ordre, frere Antoine Maſtrillo, capitaine de la Patrone, frere Jean Saligy, Auvergnac, frere Céſar de Saint-Peryet, de la langue de France, qui mourut à Malthe de ſes bleſſures; frere Azevedo,

ALOF DE VIGNACOUR. Caſtillan, & frere Louis Mendez-Vaſconcellos, Portugais.

François Ottoman, religieux Dominicain, qui ſe diſoit fils du grand-ſeigneur
1620. Achmet, paroît à Malthe, & y eſt reçu ſur la recommandation du cardinal Vetally, préſident de la congrégation des Cathécumenes.

Entrepriſe des galeres de la religion ſur Caſtel-Torneze. Le commandeur frere Alfonſe Caſtel-Saint-Pierre, eſt nommé par le général des galeres pour conduire cette entrepriſe. On s'ouvre un paſſage par trois pétards. Cette place étoit comme le magaſin de toute la Morée, Le général des galeres eſt averti par un grec, que s'il ne ſe retire promptement, ſes gens ſeront coupés par quatre mille Turcs qui n'étoient pas éloignés. On ſonne la retraite, & Saint-Pierre qui a reçu le même avis, forme un eſcadron, & regagne le bord de la mer avec le butin & les priſonniers qu'il avoit fait.

1621. Mort de Paul V, auquel ſuccéde Grégoire XV, qui confirme par ſes bulles tous les priviléges que ſes prédéceſſeurs avoient accordés à l'ordre.

1622. Nouvelles plaintes de la langue d'Italie, qui ſe voit privée de ſuccéder aux commanderies vacantes par la nomination ſouvent anticipée des papes.

Le commandeur de Chattes-Geſſan eſt envoyé à Malthe par le roi Louis XIII, pour demander à l'ordre la jonction de ſes galeres, pour combattre les Huguenots.

ALOF DE VIGNACOUR.

Le chevalier de Caſſelani de Montemedan, reçoit ordre du conſeil de conduire à Marſeille avec les galeres, le grand galion fabriqué dans le port d'Amſterdam.

Le grand-maître de Vignacour étant à la chaſſe, & pourſuivant un liévre dans la plus grande chaleur du mois d'août, fut ſurpris d'une attaque d'apoplexie. On le porta à la cité nouvelle, où il nomma pour ſon lieutenant frere Nicolas de Marra, grand-amiral de l'ordre. Il reçut enſuite avec beaucoup de dévotion les ſacremens de l'égliſe, fit ſa déſapropriation, & mourut le 14 ſeptembre, âgé de 75 ans.

Le chapitre s'aſſembla pour lui nommer un ſucceſſeur. Il y avoit deux prétendans, Mendez de Vaſconcellos, Portugais, bailli d'Acre, & qui avoit été ambaſſadeur de l'ordre à Rome & en France; & de Paule, de la langue de Provence, grand-prieur de ſaint Gilles. Frere dom Louis MENDEZ eut la préférence, & fut proclamé pour grand-maître le 17 ſeptembre. A peine jouit-il de cette dignité pendant ſix mois; & le peu de temps qu'il ſurvécut à Vignacour, fut employé à confirmer les ſages diſpoſitions qu'il avoit faites. Vaſconcellos, âgé de près de 80 ans, mourut le 6 de mars 1623.

MENDEZ VASCONCELLOS.

1623.

Le 10 du même mois on procéda à l'élection d'un nouveau grand maître, & le choix du couvent tomba ſur frere ANTOINE DE PAULE, prieur de ſaint Gilles, âgé de 71 ans. Le commandeur de Formegeres, ambaſſadeur de l'ordre en France, étant décédé, on fit

ANTOINE DE PAULE.

ANTOINE DE PAULE.

occuper une ſeconde fois cette place au commandeur Durand de Villegagnon, pour notifier l'élection du nouveau grand-maître au roi Louis XIII.

Mort du pape Grégoire XV, auquel ſuccéde Urbain VIII. Ce pontife fait recevoir antoine Barberin, ſon petit neveu, chevalier de juſtice avec diſpenſe de caravane & de réſidence.

Jean de Fonſeca, Novice Portugais, a la tête coupée à Malthe dans la grande place du palais, après avoir été convaincu de vol & d'aſſaſſinat.

Frere Faulcon, prieur de Capoue, convaincu d'avoir détourné de la recette de Naples quinze mille ducats, ſur celle de Rome deux mille écus, & de la dépouille du grand-maître Louis Mendez, autres quinze mille ducats, eſt condamné à une priſon perpétuelle où il mourut.

Le grand-maître ne manque pas d'ennemis, & de ces gens qui, à la faveur de leur effronterie, ſe flattent de faire paſſer pour des vérités les plus noires calomnies. Ils préſentent au Pape un mémoire, où ils diſent que ce grand-maître eſt un homme déréglé dans ſes mœurs, grand ſimoniaque, & qui a acheté ſa dignité argent comptant. De Paule envoye à Rome le commandeur frere Denis Polaſtron de la Hilliere, chevalier d'une vie exemplaire, & qui le juſtifia avec beaucoup de gloire de toutes ces calomnies. A peine le grand-maître étoit-il ſorti de cette affaire, qu'il lui en ſurvint une autre

qui n'étoit pas moins difficile, en ce qu'il eut le pape Urbain VIII pour juge & partie. Ce pontife ſe mit en poſſeſſion de diſpoſer des commanderies de la langue d'Italie : il avoit déjà donné les deux commanderies de Milan & de Buſalora à dom Antoine Barberin, ſon neveu, & il conféra depuis celle d'Aſcoly au chevalier Machiavelly, au chevalier frere Donat-Ruſtici, celle de Volterre, & le droit d'ancienneté au commandeur frere Hubert Riccaſoli ; & la commanderie de Monopoli au chevalier frere Alexandre Zambeccarie. Ces nouvelles conceſſions, outre celles de Paul V & de Grégoire XV, qu'on faiſoit monter à dix-ſept commanderies, ſouleverent la langue d'Italie. Les chevaliers refuſerent de faire leurs caravanes, de monter les vaiſſeaux & les galeres de la religion, & la plûpart ſe retirerent chacun dans leurs maiſons & dans le ſein de leurs familles. Le grand maître, pour prévenir ce déſordre, convoqua le conſeil, & d'un commun avis, on depêcha un ambaſſadeur au pape, pour lui porter les juſtes plaintes de la religion. En même temps, on en envoya trois autres à ce même ſujet aux principaux ſouverains de la chrétienté. Frere Jacques du Liege-Charault, grand-hoſpitalier, fut deſtiné pour Rome ; frere Jean Conrad de Rosbac, bailli de Brandebourg, fut envoyé à l'Empereur ; le Marra, prieur de Meſſine, & général des galeres, au roi de France ; & frere dom Juan Ximenès, prieur de Navarre, au roi Catholique.

ANTOINE DE PAULE.

ANTOINE DE PAULE.

Ces ambaſſadeurs étoient encore chargés de repréſenter à ces Princes l'abus de certaines diſpenſes qu'on accordoit à Rome aux chevaliers, par leſquelles il leur étoit permis de diſpoſer de leurs effets, au préjudice du tréſor commun; ce qui diminuoit conſidérablement les revenus de la religion. Nous verrons ſous l'année ſuivante le ſuccès de l'ambaſſade de Rome.

1625. L'ordre fait une entrepriſe ſur l'iſle de Sainte Maure occupée par les Turcs, qui ne réuſſit point; douze chevaliers y furent tués, ſans un grand nombre de bleſſés.

Grand combat ſur mer où la religion perd deux galeres, le Saint-Jean & le Saint-François; & il y eut pluſieurs chevaliers tués, d'autres bleſſés, & quelques-uns faits eſclaves.

1626. A ces malheurs, il faut ajouter que le pape, malgré les remontrances du grand-maître & du conſeil, continue de donner à ſes parens les commanderies de la langue d'Italie.

1627. La religion n'avoit entretenu juſqu'alors que cinq galeres; le grand-maître de Paule en fait conſtruire une ſixiéme.

1628. Urbain peu favorable à l'ordre, non-content de le dépouiller de ſes principales commanderies en Italie pour en revêtir ſes parens, publie encore une ordonnance *motu proprio*, par laquelle il change l'ordre qui s'étoit obſervé juſqu'alors dans l'élection des grands-Maîtres.

1629. Frere Achilles d'Eſtampes Valençai, à la recommandation

recommandation de Louis XIII, roi de France, eſt fait grand-croix de grace. ANTOINE DE PAULE.

Antoine Boſio, fils naturel du bailli frere Jean Otton, & qui avoit été adopté par ſon oncle Jacques Boſio, fit de grands progrès dans les belles-lettres, & ſur-tout dans la connoiſſance de l'hiſtoire eccléſiaſtique; en ſorte que ſa profonde capacité effaça les taches de ſa naiſſance, comme on le peut voir par ſes différens ouvrages, & ſur-tout par celui de *Roma ſubterranea.* Il ſuccéde à ſon pere adoptif dans la charge d'agent de l'ordre à Rome; & étant reſté le dernier de ſon nom, il recueillit cette année la ſucceſſion générale de tous les biens de cette maiſon.

Le pape toujours attaché à réduire le gouvernement de l'ordre par rapport à ſes vues ſecrettes, veut changer l'ancien uſage qui ſe pratiquoit dans les chapitres généraux. 1630.

Des eſclaves chrétiens qui compoſoient la chiourme d'une galere turque commandée par Manni beï de Famagouſte dans l'iſle de Chipre, ſe révoltent, prennent les armes, tuent leur patron & les ſoldats de la galere, ou les font ſauter dans la mer, s'emparent de la galere même, & arrivent heureuſement à Malthe. 1631.

Chapitre général indiqué pour le 11 de Mai. Le pape conſent qu'on y retienne l'ancien uſage de ſeize commiſſaires, deux par chaque langue; mais il veut que l'inquiſiteur les préſide, & qu'il puiſſe ſubdéléguer en ſa place, & en ſon abſence, qui il jugera à propos; qu'il ait le pouvoir de ſuſpendre

ANTOINE DE PAULE.

le chapitre, & même de le proroger. Le grand-maître fait assurer le pape qu'il est très-disposé à lui obéir; mais que le corps de la religion souffre impatiemment que sa sainteté prétende introduire dans le gouvernement une personne étrangere dans l'ordre, avec le titre & l'autorité de président. Le pape n'ayant eu aucun égard à toutes ces remontrances, le conseil crut devoir céder. Mais afin d'éviter les saillies & les vivacités de la jeunesse, on l'embarqua pour l'envoyer en course pendant la tenue du chapitre général.

Le Dimanche, 11 Mai 1631, on fait l'ouverture de ce chapitre, où présida le sérénissime seigneur fr. Antoine de Paule, grand-maître.

Le très-révérend Imbroll, prieur de l'église.

BAILLIS CONVENTUELS.

Frere Claude Durré Ventarol, grand-commandeur.

Fr. François Cremeaux, grand-maréchal.

Fr. Tuffin de Ternez Boisrigault, grand-hospitalier.

Fr. Philippe Gaetan, grand-amiral.

Fr. Louis de Moncade, grand-conservateur.

GRANDS-PRIEURS.

Fr. Juste du Fay Gerlande, prieur d'Auvergne.

Fr. George de Caſtellane d'Aluis, prieur de Toulouſe.
Fr. Antoine-Marie de Ciaïa, prieur de Lombardie.
Fr. Nicolas Cavaretta, prieur de Veniſe.
Fr. Nicolas de la Marra, prieur de Meſſine.
Fr. Philippe Bardaxi, châtelain d'Empoſte.

BAILLIS CAPITULAIRES.

Frere Signorin Gattenare, bailli ou prieur du bailliage de Sainte-Euphémie.
Fr. François Sans, bailli de Negrepont.
Fr. Céſar Ferreti, bailli ou prieur de Saint-Etienne.
Fr. Alexandre Benſi, bailli ou prieur de la Sainte-Trinité de Venouſe.
Fr. Antoine Brancaccio, bailli ou prieur de Saint-Jean, proche de la mer de Naples.
Fr. Honofre de Lhopitale, bailli de Majorque.
Fr. François Pujet Chaſtuel, bailli de Manoſque.
Fr. Juſte de Brun Laliege, bailli de Lyon.
Fr. de Rosbac, bailli de Brandebourg.
Fr. Jean de Berno Villeneuve, bailli de l'Aigle.
Fr. Laurent de Figueroa, bailli du Saint-Sépulchre.
Fr. Lucius Grimaldi, bailli de Pavie.
Fr. Louis de Britto Maſcarnay, bailli d'Acres.
Fr. Jacques-Chriſtophe Abandlau, bailli. . .

ANTOINE DE PAULE. Fr. Alexandre Orſi, bailli. . . . . .

LIEUTENANS DES BAILLIS CONVENTUELS.

Fr. Mathias-Jacques Phirt, lieutenant du bailli d'Allemagne.

Fr. Thomas Hoſis, lieutenant du grand-chancelier.

PROCUREURS DES PRIEURS.

Fr. Biagio Brandao, procureur du ſéréniſſime Ferdinand Cardinal Infant, adminiſtrateur du prieuré de Portugal.

Fr. François Buonaroti, procureur de l'illuſtriſſime dom Jean-Charles de Médicis, prieur de Piſe.

Fr. Antoine Scalamonte, procureur de l'illuſtre fr. Aldobrandini, prieur de Rome.

Fr. Triſtan de Villeneuve, procureur de fr. Jacques Meuleon la Baſtide, prieur de S. Gilles.

Fr. Robert de Viole Soulere, procureur de fr. Guillaume du Meaux Baudran, prieur de France.

Fr. Charles de Vajure, procureur de fr. Pierre de Beaujeu, prieur de Champagne.

Fr. Jules Amaſi, procureur de fr. Pierre Vintimille, prieur de Capoue.

Fr. Martin de Redin, prieur de Navarre, a ſuſpendu par ſa préſence les pouvoirs de fr. Giniſio Ruiz, ſon procureur.

Fr. Policarpe de Caſteloi, procureur de fr.

Pierre George Pridorſila, prieur de Catalogne.

Fr. Louis Gelzi, procureur de fr. Frédéric Hunth, prieur d'Ibernie.

Fr. Antoine Pontremoli, chapelain de la langue de Provence, procureur de fr. Arteman, prieur de Hongrie.

Fr. Eberard, baron d'Eſtain, procureur de fr. Théodore Rolman, prieur de Danemark.

Fr. dom Juan de Zuniga, prieur de Caſtille & de Léon.

PROCUREURS DES BAILLIS CAPITULAIRES.

Fr. Jean-Baptiſte Calderari, procureur de l'éminent Cardinal Cornaro, grand-commandeur de Chypre.

Fr. Baldaſſar de Marzilla, procureur de fr. Lapert d'Albiza, bailli de Caſpe.

Fr. François de Godoi, procureur de fr. dom Diego de Guzman, bailli de Lora.

Fr. Joachim de Challemaiſon, procureur de fr. Jacques de Chenu de Baillai, bailli d'Arménie.

Fr. Gabriel Dorin de Ligny, lieutenant & procureur de fr. Jacques du Liege-Charault, tréſorier général.

Fr. Dom Louis de Cardenas, procureur de l'illuſtre bailli fr. Caraffa.

Fr. Gaſpard de Maiſonſeule, procureur du bailli frere Achiles d'Eſtampes-Valençai.

ANTOINE DE PAULE.

PROCUREURS DES LANGUES.

De Provence, fr. François Bagarris.
D'Auvergne, frere Charles de Fay Gerlande.
De France, fr. Alexandre de Grimonval.
D'Italie, fr. Octave Ceoli.
D'Arragon, Catalogne & Navarre, frere Gérôme Bardaxi.
D'Allemagne, fr. Jean-Jacques de Velthauſe.
De Caſtille & de Portugal, frere Gabriel d Angulo.

L'Ordre étant ſupprimé en Angleterre, on ne nomma point de procureurs pour cette langue.

PROCUREURS DES COMMANDEURS DES PRIEURÉS.

Du prieuré de S. Gilles, fr. Henri de Latis-Entragues.
De Toulouſe, fr. François de Grottes de la Menardie.
D'Auvergne, fr. Pierre-Louis Chantellot-la-Chaiſe.
De France, fr. Pierre de Carvel de Merai.
De Champagne, fr. Joachim de Sennevoi.
De Rome, fr. Curtius Bonbino.
De Lombardie, fr. Alphonſe Caſtel de Saint-Pierre.
De Veniſe, fr. Fiorin Aorſo.
De Piſe, fr. Ugolin Griſoni.
De Barlette, fr. Gerolamo Zato.
De Meſſine, fr. Philippe Moleti.

De Capoue, fr. Alphonſe Dura. ANTOINE
De la châtellenie d'Empoſte, frere Pierre DE PAULE.
Marzella.
De Catalogne, fr. Melchior Dureta.
De Navarre, fr. François Torreblanca.
D'Allemagne, fr. Jean de Rosbach.
De Caſtille & de Léon, fr. Alphonſe de Angulo.

COMPAGNONS DU GRAND-MAITRE.

De la langue de Provence, fr. Girolamo de Merle Beauchamps, cavalcadour du grand-Maître, & fr. Pierre de Bernana Hornolach.
D'Auvergne, fr. Baltaſſard d'Alben, & fr. Foucaud de Saint-Aulaire.
De France, fr. Adrien de Contremoulins, & fr. François de la Grange.
D'Italie, fr. Jean Minutolo, & fr. Marie Alliata.
D'Arragon, Catalogne & Navarre, NN.
Pour l'Angleterre, fr. Jean-Baptiſte Macedonio, & fr. Etienne del Portico.
D'Allemagne, fr. Guillaume-Henri de Vaſperg.
De Caſtille & Portugal, fr. Gondiſalvo d'Albernz, & fr. dom Bernardin de Norogna.

L'inquiſiteur préſenta enſuite un bref du pape, qui le nommoit pour préſider à l'élection de ſeize Commiſſaires nommés pour régler les affaires de la religion ; mais ſans qu'il ſe pût mêler de propoſer aucune affaire, ni d'ouvrir ſon avis. Le grand-maître, ſoit ſageſſe, ſoit politique, laiſſa ac-

ANTOINE DE PAULE.

cepter ce bref par le chapitre, & on procéda enſuite à l'élection des commiſſaires. Il y en eût deux pour chaque langue,

Pour la Provence, de Villeneuve, bailli de l'Aigle, & fr. François Crotte la Ménardie.

Pour l'Auvergne, Gerlande, prieur d'Auvergne, & Laliege, prieur de Lyon.

Pour la France, Boiſrigault, grand-hoſpitalier, & frere Gabriel Dorin de Legai.

Pour l'Italie, la Marra, prieur de Meſſine, & Gattinara, prieur de Sainte-Euphémie.

Pour l'Arragon, Catalogne & Navarre; Sans, bailli de Negrepont, & Lhopital, bailli de Majorque.

Pour l'Angleterre, l'inquiſiteur Seriſſori nomma avec ordre du pape frere Pierre-Louis Chantelot la Cheſe, de la langue d'Auvergne, & fr. dom Juan de Villaroel, du prieuré de Caſtille.

Pour l'Allemagne, le bailli frere Jacques-Chriſtophe Abandlau, & fr. Evrard, baron d'Eſtain.

Pour Caſtille & Portugal, fr. Thomas Hozes, lieutenant du grand-chancelier, & fr. Biagio.

Le chapitre ayant remis entre les mains de ces ſeize commiſſaires toute ſon autorité, ils ſe retirerent avec l'inquiſiteur dans le conclave qui s'aſſembla dans la ſalle du palais de la Tour. L'inquiſiteur, comme nous l'avons dit, & ſuivant l'intention du pape, y pré-

sida, mais sans avoir de suffrages, & sans être en droit de faire aucune ouverture. ANTOINE DE PAULE.

Ce fut Boisrigault, grand-hospitalier, qui, comme le plus ancien des seize, proposa les affaires qu'il falloit examiner. Imbroll, prieur de l'église, en qualité de procureur du grand-maître, Abela, vice-chancelier, & fr. Pierre Turamini, secrétaire du commun trésor, intervinrent dans cette assemblée, qui, par de sages réglemens, termina les affaires générales & particulieres. Comme depuis ce tems-là il ne s'est tenu aucun chapitre, les jugemens & les réglemens de celui-ci servent aujourd'hui de loi & de décisions sur les différends qui peuvent s'élever dans l'ordre.

La religion perd le long des côtes de Calabre la galere de S. Jean par la violence d'une tempête. L'équipage gagne terre; & on en retira depuis l'artillerie & les principaux effets. 1632.

On fait, cette année, l'énumération de tous les habitans des isles de Malthe & du Goze; & outre les religieux de l'ordre, les ecclésiastiques, & ce qu'on appelle à Malthe *familiars* de l'inquisition, il s'y trouve 51750 habitans, hommes, femmes & enfans.

Frere Imbroll, prieur de l'église, s'offre à l'ordre pour en écrire l'histoire, & on lui permet de prendre communication des registres de la chancellerie. L'année suivante, le cardinal Barberini présenta à la religion pour le même usage le chevalier fr. César 1633.

ANTOINE DE PAULE.

Mugalotti, excellent ſujet & très-verſé dans les belles lettres. L'un & l'autre commença ſon ouvrage, mais ſans l'achever.

Les galeres de la religion vers la fin d'avril, ſortent en courſe ſous le commandement du général Valdi, & prennent proche l'iſle de Zante quatre vaiſſeaux ou navires chargés de 650 maures ou negres qu'on envoyoit de Barbarie à Conſtantinople. Le même général donne un autre combat contre les corſaires de Tripoli, ſur leſquels il fait trois cens trente-huit eſclaves, & délivre ſoixante chrétiens. Les Venitiens ſe plaignent amérement que les galeres de l'ordre faſſent des priſes dans les mers & ſur les terres du domaine de la république. L'Ambaſſadeur de Malthe, par ordre du grand-maître, leur répond que la religion rendroit volontiers les ſujets du grand-ſeigneur, pris dans le golfe; mais qu'à l'égard des corſaires, il les feroit pendre comme des ſcélérats, ennemis de toutes les religions & de toutes les nations. Autre brouillerie avec la république de Lucques, qui eſt ſuivie d'un decret, de ne plus recevoir aucuns de ſes citadins pour chevalier de juſtice: le pape termine ce différend.

Aventures du prince Guchia, qui ſe diſoit fils de Mahomet III, & que ſa mere, chrétienne d'origine, & de la maiſon des Comnènes, fit paſſer en terre chrétienne, & y fit élever. La religion embraſſa le parti de ce prince vrai ou faux.

Les Chrétiens Grecs de l'Orient & ſchiſ-

ANTOINE DE PAULE.

maliq es, à prix d'argent qu'ils donnent aux Turcs, enlevent aux Franciſcains de l'Europe la garde du Saint-Sépulchre, du Calvaire de Béthléem, & des autres ſaints lieux de la Paleſtine. Le pape prie le grand-maître & le conſeil, comme mieux inſtruit de la diſpoſition de la cour Ottomane, de faire reſtituer les clefs de ces ſaints lieux aux Religieux latins. Le grand-maître & ſon conſeil ſont d'avis d'avoir recours à la force des armes, & de n'épargner pas les grecs ſchiſmatiques, quand ils tomberoient ſous la puiſſace de quelques princes catholiques.

La trop grande facilité du pape pour accorder la grande croix à de ſimples chevaliers, détermine l'ordre à s'oppoſer au bref qu'il avoit donné en faveur du chevalier de Souvré, quoique ſon pere eût été gouverneur du roi Louis XIII.

Mort du grand-maître de Paule, âgé de près de quatre-vingt cinq ans, après une maladie qui dura près de trois mois. Son épitaphe contient ſon éloge & ſon caractere. 1636. 10 Juin.

» Fratri Antonio de Paula, magno militiæ
» Hieroſolymitanæ magiſtro, principi gratiſ-
» ſimo, ſplendidiſſimo, qui ob egregias ani-
» mi dotes vivens in omnibus ſui amorem,
» extinctus deſiderium excitavit; pacem mi-
» rificè coluit & affluentiam; Ordinis vires,
» opes addidit, auxit; ampliori munire val-
» lo urbem aggreſſus cùm annum ageret ma-
» giſterii decimum quartum, ætatis ſupra oc-
» togeſimum, diuturno cum morbo conſtan-

» ter conflictus, semper seipso major piissimè » ac religiosissimè quievit in Domino, septimo Id. Junii anno sal. 1636.

PAUL LASCARIS CASTELARD

Le 13 Juin 1636, frere PAUL LASCARIS CASTELARD, bailli de Manosque, issu des comtes de Vintimille, & sorti des anciens empereurs de Constantinople, est élu pour successeur d Antoine de Paule. Le lendemain, suivant l'usage, le conseil confere au nouveau grand-maître la souveraineté des isles de Malthe & du Goze, avec tous les droits dont ses prédécesseurs avoient joui.

La cherté des grains se fait sentir à Malthe: le grand-maître a recours au président de Sicile, qui refuse avec beaucoup de dureté d'en laisser sortir de cette isle. Nari, général des galeres, s'adresse au viceroi de Naples, qui permet la levée de six mille sommes de bled, franches & quittes de toute imposition, & des droits de sortie.

Lascaris fait frapper de nouvelles monnoies, pour payer les ouvriers qui travailloient continuellement à de nouvelles fortifications, sous la conduite de Florian ingénieur & colonel d'un régiment d'infanterie, que le grand-maître honora de l'habit & de la croix de la religion.

Frere dom Pierre de Vintimille, de la même maison que le grand-maître, fonde à perpétuité, sous le nom de Saint Pierre, le bois d'une galere, & il hypotheque cette fondation sur deux maisons qui lui appartenoient, de mille écus de revenu sur le Mole de Messine. Cavaretta, prieur de Venise,

fait une pareille fondation pour une autre galere, qui devoit porter le nom de Saint-Nicolas, & le commandeur Conrad Schifurt de Merode fonde dans la langue d'Allemagne la commanderie de Breſlaw. PAUL LASCARIS CASTELARD

Le grand-maître partage tous les habitans de Malthe en différentes compagnies auſquels on fait prendre les armes : des chevaliers ſont prépoſés pour leur apprendre à s'en ſervir contre les courſes & les deſcentes des Turcs & des corſaires.

Le duc de Montalte, viceroi de Sicile, le préſident & les autres officiers du roi d'Eſpagne, toujours envenimés contre la religion, non-ſeulement refuſent la traite des grains, mais ils ordonnent qu'on arrête dans les ports de l'iſle tous les vaiſſeaux de Malthe qui y entreront. Le ſujet de leur chagrin venoit de ce que les deux couronnes de France & d'Eſpagne étant actuellement en guerre, des chevaliers François qui montoient des vaiſſeaux ou des galeres de France, avoient fait des priſes conſidérables à l'entrée des ports de Malthe. Sur les ordres de cette régence, deux galeres de la religion étant entrées dans le port de Siracuſe, on ſe mit en état de les déſarmer. Mais le commandant ayant prévu leur deſſein, ſortit bruſquement du port. Le gouverneur ou le commandant d'armes, pour le forcer à rentrer, lui lâcha toute l'artillerie du château. Mais malgré ſes canonades, il prit le large & retourna à Malthe. Cette conduite des Eſpagnols, ſi bons témoins des 1637.

PAUL LASCARIS CASTELARD

ſervices rendus à leur ſouverain pour la défenſe de ſes états, ſcandaliſa toute l'Europe, & on diſoit, ſur-tout dans les cours d'Italie, que les galeres de Malthe n'avoient jamais eſſuyé de coup de canon que de la part des corſaires & des infideles. Le duc de Montalte craignant que ces bruits & les juſtes plaintes du grand-maître ne parvinſſent aux oreilles de ſon roi, déſavoua le gouverneur de Siracuſe, blâma ſon action, & pour marque d'une plus grande ſatisfaction, il promit de laiſſer ſortir des grains pour être tranſportés à Malthe.

Le commandeur de Talembach, de la langue d'Allemagne, offre à la religion d'armer une galere à ſes dépens : propoſition qui fut reçue agréablement dans le conſeil : mais la guerre s'allumant de plus en plus dans l'Allemagne, le projet de Talembach n'eut point de ſuite.

La commanderie de Saraſine eſt fondée en Sicile. Le fondateur en garde les revenus pendant ſa vie, & il reçoit l'habit de la religion.

Des chevaliers François occupent le canal de Malthe : & pendant la guerre entre les deux couronnes, font pluſieurs priſes ſur les Eſpagnols, le capitaine Paul, frere-ſervant d'armes, & François de nation, enleve dans le même endroit un vaiſſeau Algérien : il le conduit à Malthe, & y eſt bien reçu. Mais le grand-maître lui défend, & à tous les chevaliers, de prendre les armes con-

tre les princes chrétiens. Laſcaris en écrit au roi de France en termes très-forts, lui repréſentant que des chevaliers navigeant ſous ſa banniere venoient enlever des vaiſſeaux Siciliens : ce qui interrompoit le commerce néceſſaire entre l'iſle de Sicile & celle de Malthe, & aigriſſoit l'eſprit des miniſtres du roi d'Eſpagne, qui publioient que les armemens ſe faiſoient de concert avec le conſeil de l'Ordre. PAUL LASCARIS CASTELLARD

Le commandeur de Charolt, général des galeres, ſe met en courſes, prend d'abord pluſieurs petits bâtimens, & tombe ſur trois gros vaiſſeaux de Tripoli, qui eſcortoient un grand nombre d'autres bâtimens. Le général de Malthe, ſans s'amuſer a les canonner, ſe diſpoſe à aller à l'abordage, & partage ſes galeres La Capitane & le Saint-Pierre, ſous le commandement du chevalier frere Jean-Jérôme de Galéan-Château-neuf, invenit la Capitane des Infideles. Saint-Nicolas & la Victoire, ſous le commandement de frere Jean-Baptiſte Carracciolo, & frere Jean Brandao, attaquent le vaiſſeau Amiral : Sainte-Ubaldeſque & Saint-Antoine commandés par frere Barthelemi Gilley, & frere François Talhuet, s'attachent au Vice Amiral. Le combat eſt ſanglant, & les Infideles ſe défendent avec beaucoup de courage. Il y avoit dans cette petite flotte quatre cens cinquante ſoldats Turcs commandés par Ibrahim Rais, dit la Bécaſſe, renégat de Marſeille, qui avoit ſervi long-tems de pilote ſur les vaiſſeaux de

PAUL LASCARIS CASTELARD

la religion, & dont la femme & les enfans étoient encore à Malthe.

Mais ayant été pris par les Tripolitains, il ſe fit Mahométan, prit parti dans les armemens des Infideles, & par ſa valeur & ſa capacité parvint à la charge d'amiral. Châteauneuf, qui commandoit le Saint-Pierre, s'attacha à le combattre; & Marcel de Châteauneuf, frere du commandant, étant monté le premier à l'abordage, ſuivi d'un bon nombre de chevaliers, entre dans le vaiſſeau le ſabre à la main, fait main-baſſe ſur les ſoldats Turcs, prend la Bécaſſe, le traîne & le conduit à Galéan de Châteauneuf ſon frere, auquel il avoit autrefois ſervi de pilote. Les autres commandans n'eurent pas un ſuccès moins favorable: toute cette petite flotte fut priſe, ſans qu'il en échappât un ſeul bâtiment. On fit trois cens douze eſclaves, & le général des galeres rentre victorieux dans le port de Malthe, avec vingt vaiſſeaux ou bâtimens, chargés d'un riche butin. La religion perdit pluſieurs chevaliers des plus braves dans ce combat, entr'autres frere Denis de Vionteſſancourt, frere Bernard Perrot de Malmaiſon, frere David Sanbolin, novice, & frere Nicolas de Biencourt, ſervant-d'armes, tous de la langue de France; frere François Iſnard, frere Ange Piccolomini, & frere Philibert Gattinare, de la langue d'Italie; frere Alphonſe Garzez de Marcilli, novice Arragonnois, & frere Gaſpard de Souſa, Portugais. Les bleſſés furent encore en plus grand

nombre parmi des chevaliers qui ne ſçavoient ce que c'étoit que de ménager leur vie. PAUL LASCARIS CAPELARD

Balagut, évêque de Malthe, pour groſſir ſon clergé, donne la tonſure & les quatre mineurs à tous les jeunes garçons de l'iſle de Malthe qui ſe préſentent. Ces nouveaux eccléſiaſtiques, à la faveur d'une couronne, ſe diſpenſent de paroître dans les compagnies où ils étoient enrôlés, & de faire la guerre à leur tour, & les autres fonctions militaires auſquelles le grand-maître & le conſeil avoient aſſujetti les habitans. Le roi d'Eſpagne & le pape Urbain VIII blâment cette conduite de l'évêque; & les prétendus clercs ſont condamnés à porter l'habit, la couronne, & à faire à l'égliſe les fonctions de cet état, autant qu'il en ſera beſoin; & ils ordonnent que ceux qui ſeront pris ſans l'habit clérical, ſeront obligés de faire la garde comme les autres habitans ſéculiers.

Le pape Urbain VIII, peu favorable à l'ordre, & qui ſembloit avoir entrepris d'en renverſer le gouvernement, ſans conſulter le grand-maître, accorde aux anciens commandeurs la permiſſion de teſter: ce qui ruine entiérement le tréſor commun de l'ordre, qui ſe voit par là privé de leurs dépouilles.

Seize galeres d'Alger ſe joignent dans le deſſein de faire une deſcente dans la Marche d'Ancône, & de piller le riche tréſor de Notre-Dame de Lorette. Le noble Capello, général de l'armée des Vénitiens, les rencontre & les pourſuit: ils ſe réfugient dans le port de la

PAUL LASCARIS CASTELLARD — Amurat IV.

Valone, qui appartenoit au grand-seigneur. Le général Vénitien les y brûle, sans respect pour leur asyle : ce qui attira la colere & les menaces du grand-seigneur, qu'on n'appaisa qu'à force d'argent.

1639. Quelques chevaliers qui ne faisoient que sortir de page, dans les jours de carnaval se masquent sous l'habit de Jésuites : ces peres portent leurs plaintes à Lascaris, qui fait arrêter quelques-uns de ces jeunes-gens. Leurs camarades enfoncent la porte de la prison, & les délivrent. Ils vont tous au college, jettent les meubles par les fenêtres, & forcent le grand-maître à consentir qu'ils soient transportés hors de l'isle. Onze Jésuites furent embarqués ; quatre seulement cachés dans la cité de la Valette y resterent. Le conseil & les grand-croix ne parurent pas trop fâchés de l'exil de ces peres, qui à leur préjudice, étoient en possession de gouverner les grands-maîtres.

Fondation de deux commanderies, celle de Nardo, par Louis-Antoine de Massa, pour la langue d'Italie ; celle de Nice par le grand-maître, pour la langue de Provence.

Le prince de Hesse-d'Armstad, général des galeres, prend six vaisseaux des corsaires dans le port de la Goulette.

1640. Année fatale à la religion par la continuation de la guerre entre les princes chrétiens. Il y avoit vingt ans que le trésor commun n'avoit touché un écu de l'Allemagne. La plupart des commanderies de France &

d'Italie étoient ruinées : le change fort cher ; en ſorte que d'un écu qui revenoit à treize ou quatorze tarins, à peine en pouvoit-on tirer onze ; ce qui avoit obligé le grand-maître & le conſeil, pour continuer les fortifications de l'iſle, de prendre à la banque de Gênes, & à intérêts, cent mille ducats. PAUL LASCARIS CASTELLARD

Nouveaux incidens avec les Vénitiens, qui à leur ordinaire, font mettre en ſéqueſtre les biens de la religion. 1641.

Uladiſſas IV, roi de Pologne écrit au grand-maître, & prétend que les commanderies de Bohême doivent être communes aux chevaliers de Pologne, comme à ceux de Bohême, les deux prieurés étant de la même langue.

Guerre des Barberins contre le duc de Parme, auquel, ſous prétexte de ſes dettes, ils vouloient enlever le duché de Caſtro. 1644.

Urbain VIII, ayant découvert qu'il s'étoit formé une ligue entre pluſieurs Souverains d'Italie, pour l'empêcher d'envahir les états du duc de Parme, demande au grand maître qu'on lui envoye les galeres de la religion : à quoi on obéit auſſitôt. Mais les princes alliés, pour s'en venger, font ſaiſir dans leurs états tous les biens de l'ordre, & on n'en put avoir la main-levée, qu'en leur faiſant voir qu'on avoit été contraint de déférer aux ordres du pape, le premier ſupérieur de la religion : mais que les chefs & les commandeurs des galeres avoient des ordres ſecrets de ſe tenir ſur la défenſive,

PAUL LASCARIS CASTELLARD

selon l'esprit de l'ordre, qui avoit toujours respecté le pavillon de tous les princes chrétiens.

1644. Action mémorable du général Boisbaudran, qui s'expose à être enveloppé par huit galeres de corsaires, plutôt que d'en abandonner une de la religion, qui ayant une chiourme foible, n'avoit pu le suivre.

La saison étant encore favorable pour tenir la mer, le grand-maître renvoya les galeres en course. Le 28 de septembre, les chevaliers découvrirent à soixante & dix milles de Rhodes un vaisseau sous le vent, qui n'étoit éloigné que de quatre milles. La capitane s'en étant trouvée la plus proche, commença par lui donner la chasse : le Saint-Jean & le Saint-Joseph le joignirent bientôt ; & voyant qu'il se préparoit à une vigoureuse défense, & qu'il faisoit un grand feu avec son canon & sa mousqueterie, les chevaliers l'abordent, l'arrêtent avec leurs grapins, & le sabre à la main, forcent les infidéles à mettre les armes bas & à se rendre.

Trois autres galeres, à sçavoir le Saint-Laurent, commandé par Raphaël Cotoner, la Sainte-Marie par le chevalier de Piancour, & la Victoire par le chevalier Noel de Ville gagnon-cham-foreſt, rencontrent un grand galion, qui pour attirer les chevaliers, dissimule ses forces, & ne laisse point paroître son artillerie.

La Sainte-Marie qui avoit sa chiourme en meilleur état, eut bientôt précédé les deux

autres ; & ſans conſidérer la diſproportion d'une ſeule galere contre un ſi grand vaiſſeau, le chevalier de Piancour qui la commandoit, fut droit à l'abordage. Les autres galeres s'avancent à ſon ſecours. Après un combat de ſept heures, les infidéles qui avoient vu tuer leur capitaine & leurs principaux officiers, ſe rendirent. La religion y perdit neuf chevaliers, Boiſbaudran le général, Piancour capitaine de la Sainte Marie, le chevalier Camille Scotti, Fr. Sébaſtien Bertonmonbai, Charles Morans de Saint-Marc, freres Robert & Nicolas de Bouflers, & Fr. Etienne d'Alegre, tous chevaliers novices, & Fr. Severin Ricard, Allemand, frere ſervant-d'armes. Il y en eut un bien plus grand nombre de bleſſés. Les Turcs perdirent ſix cens hommes, & on fit ſur eux un grand nombre de priſonniers; entr'autres une dame du Serrail, qui par dévotion s'en alloit à la Mecque avec un jeune enfant, qu'on diſoit fils du grand-ſeigneur Ibrahim, & qui entra depuis dans l'ordre de Saint-Dominique, où il porta le nom de Pere Ottoman. Le butin fut d'un grand prix & ſervit à dédommager le commun tréſor des dépenſes que la religion faiſoit pour ces armemens. PAUL LASCARIS CASTELLARD

Ibrahim ayant appris la perte de ſon grand galion, enlevé avec toutes les richeſſes dont il étoit chargé, envoye un Hérault déclarer la guerre au grand-maître & à l'ordre.

On travaille avec ſoin à mettre les forces de la religion en état de réſiſter à la puiſ-

PAUL LASCARIS CASTELLARD

ſance formidable du grand-ſeigneur. On envoye chercher de tous côtés du ſecours & des munitions de guerre & de bouche. Belle action, & à jamais mémorable, de Louis, Vicomte d'Arpajon, ſeigneur de la premiere qualité, & de la haute nobleſſe du royaume de France, qui fait prendre les armes à tous ſes vaſſaux, léve deux mille hommes à ſes dépens, charge pluſieurs vaiſſeaux de munitions de guerre & de bouche, & accompagné de pluſieurs gentilshommes de ſes parens & de ſes amis, met à la voile, ſe rend à Malthe, & préſente au grand-maître un ſecours ſi conſidérable, qu'il n'eût oſé en eſpérer un ſemblable de pluſieurs Souverains. Le grand-maître ne crut pouvoir mieux reconnoître un ſervice ſi important, qu'en lui déférant le généralat des armes, avec le pouvoir de ſe choiſir lui-même trois lieutenans-généraux pour commander ſous ſes ordres dans les endroits où il ne pourroit ſe tranſporter.

Il ſe trouva que la guerre dont le Turc menaçoit Malthe n'étoit qu'une fauſſe alarme : il s'attacha à l'iſle de Candie, aſſiégea & prit la Canée. Toutes ſes forces, tant de terre que de mer, de puiſſantes flottes & des armées conſidérables fondirent dans cette Iſle. Malthe délivrée de l'effort de leurs armes, envoye ſon eſcadre au ſecours des aſſiégés. Le Vicomte d'Arpajon prend congé du grand-maître. Ce prince, de l'avis du conſeil, pour reconnoître le ſecours important qu'il lui avoit conduit, par une bulle

PAUL LASCARIS CASTELLAN

expreſſe lui donne la permiſſion pour lui & pour ſon fils aîné de porter la croix d'or de l'ordre ; qu'un de ſes cadets ou de ſes deſcendans ſeroit reçu de minorité quitte & franc des droits de paſſage ; qu'après ſa profeſſion il ſeroit honoré de la grande-croix ; que les chefs & les aînés de leur maiſon pourroient porter la croix dans leur écu & dans leurs armes. Le même privilége fut encore accordé aux deux freres Giſle & Jean-François de Fay, comtes de Maulevrier, de la province de Normandie, & au ſeigneur François Bollo, Napolitain, qui avoient amené au ſecours de Malthe un bon nombre de ſoldats, qu'ils avoient levés à leurs dépens.

Le pape, à la priere des miniſtres d'Eſpagne, demande au-grand-maître la grande croix en faveur de dom Philippe fils du roi de Tunis, qui s'étoit fait chrétien. Le conſeil s'y oppoſe hautement par la répugnance de voir un Maure dont la converſion étoit fort équivoque, remplir une des premieres dignités de la religion.

Frere Jey, maréchal de l'ordre, eſt nommé général des galeres : mais il refuſe cet emploi, fondé ſur ce que la dignité de maréchal lui donnoit le droit de commander par mer comme par terre. Et s'étant depuis embarqué pour aller joindre la flotte Vénitienne, il fit rencontre dans le canal de Malthe, & proche le cap Paſſaro, d'un corſaire d'Alger : il en fallut venir aux mains ; & dans le combat, le maréchal reçut un coup de mouſquet dont il mourut. 1647.

PAUL LASCARIS CASTELLARD

Mazaniel excite une furieuſe ſédition dans Naples.

Avantures de Jacaya, prince vrai ou faux du ſang Ottoman ; ſes lettres au grand maître. Le cardinal Maurice de Savoie veut engager l'ordre à ſe déclarer en faveur de ce prince équivoque. Le grand-maître s'en diſpenſe ſur ce que pour faire, dit-il, réuſſir les deſſeins de ce Turc, & faire valoir ſes prétendus droits au trône de Conſtantinople, il a beſoin que les plus grands princes de l'Europe entrent dans ce projet.

Le pape Innocent X, au préjudice des priviléges de l'ordre, confére la commanderie de Parme au jeune Maldachino, neveu de dona Olimpia, belle-ſœur du ſaint pere. L'ordre envoye des ambaſſadeurs à tous les princes chrétiens pour ſe plaindre de cette injuſtice, & pour leur repréſenter que la religion ne pourroit pas continuer ſes armemens contre les infidéles, ſi on la privoit de ſes meilleures commanderies.

Mort du chevalier de Guiſe, tué en voulant eſſayer un canon.

Les traités de Munſter & d'Oſnabruk enlévent un grand nombre de commanderies en faveur des princes Proteſtans d'Allemagne.

1648. Famine dans l'iſle de Malthe. Cinq-Mars commandant la galere de Saint-François, rencontre un vaiſſeau Flamand chargé de deux mille ſommes de bled qu'il venoit d'acheter dans la Pouille ; & ſur le refus que faiſoit le marchand de revendre ce bled au grand-maître,

grand-maître, il survint une tempête qui l'obligea de se réfugier dans le port de Malthe, où il déchargea son grain au grand contentement du peuple. PAUL LASCARIS CASTELLAN

Les galeres de la religion, après avoir couru les mers du Levant, reviennent dans le port de Messine. Les magistrats craignant que ces galeres en retournant à Malthe, ne s'emparassent des vaisseaux marchands qui se trouveroient sur leur route chargés de grains, arrêtent comme par forme d'ôtage la galere Saint-Joseph, commandée par Dom Jean de Bichi, capitaine de la langue d'Italie, & laissent sortir de leur port les trois autres galeres commandées par trois capitaines de la langue de France. Ces officiers rendent au grand-maître une lettre des magistrats de Messine, par laquelle ils lui marquent qu'ils n'ont arrêtés la galere Saint-Joseph, que pour s'en servir contre le soulevement du peuple qui souffroit la disette des grains. Le grand-maître leur répond qu'il veut bien être persuadé que par cet arrêt si injurieux à l'ordre, ils n'ont point eu intention de l'offenser : mais qu'ils font un grand tort au Christianisme, en empêchant que ces galeres ne retournent en Candie au secours des Vénitiens. Cependant le grand-maître envoye dans le port de Sarragosse charger des grains, dont les magistrats de cette ville voulurent bien accommoder la religion.

La famine augmente à Malthe : le pain de froment manque jusques dans l'infirmerie. Les chevaliers sont réduits au pain d'orge. On

PAUL LASCARIS CASTELARD

envoye de tous côtés chercher des grains : mais on défend aux commandans des vaiſſeaux de la religion de toucher aux ports de Meſſine & de Palerme.

1648. Le grand ſeigneur Ibrahim eſt étranglé par une révolte de Janiſſaires ; & on met en ſa place Mahomet IV, ſon fils aîné.

Caſſein, général des Turcs, malgré les révolutions arrivées dans cet empire, continue vivement la guerre en Candie.

Grande diſpute agitée à la Cour de Rome entre le grand-maître, & Imbroll prieur de l'Egliſe. Ce prieur homme ſéditieux, prétendoit pouvoir de ſon autorité, & ſans la participation du grand-maître, convoquer une aſſemblée des freres chapelains ; comme ſi ces freres ſervans d'égliſe, & lui-même n'euſſent point dépendu du grand-maître. Le ſecond chef de leur diſpute venoit de ce que ce prieur prétendoit qu'il n'appartenoit qu'à lui de viſiter les religieuſes de l'ordre & de leur aſſigner des confeſſeurs, indépendamment du grand-maître. Il s'agiſſoit de faire confirmer par le Pape les deux volumes des ſtatuts de la religion, compilés par ce prieur : & il étoit ſoupçonné de les avoir ajuſtés à ſes vues ſecrettes, au préjudice de l'autorité ſuprême & légitime des ſupérieurs de la religion.

Bataille de Foggia à l'embouchure des Dardanelles, dans laquelle les Vénitiens défirent les Turcs, leur prirent & leur brûlerent pluſieurs vaiſſeaux.

Continuation du ſiége de Candie, défen-

PAUL LASCARIS CASTELARD

due par Mocegino capitaine général, Morosino provéditeur, le commandant des armes & le commandeur Balbiano général des galeres de Malthe, qui à cause de sa grande expérience étoit appellé dans tous les conseils. Il étoit question alors d'une demi-lune au bastion de Bethléem, dont les Turcs s'étoient emparés, & cette prise pouvoit avoir de grandes conséquences pour le reste de la place. On agita cette affaire dans le conseil. Le commandeur Balbiano s'offrit de reprendre cet ouvrage. Pour y réussir, il se mit à la tête de trente chevaliers & de cent des plus braves soldats de la capitane, commandés par le chevalier de Sales, neveu du saint évêque de Genève, connu sous le nom de Saint François de Sales. L'attaque commence la nuit : les chevaliers à la faveur des ténébres, montent sur le haut de la demi-lune, tuent tout ce qui s'oppose à leur chemin. Les Turcs surpris se réveillent, font ferme, se défendent d'abord avec assez de vigueur : mais n'étant pas en assez grand nombre pour résister aux chevaliers, la plûpart prennent la fuite, sautent par-dessus le parapet & abandonnent la demi-lune.

Le général Turc leur fait de grands reproches de leur lâcheté; & pour en effacer la honte, ils reviennent le lendemain matin en plus grand nombre. Cassein, pour faciliter leur entreprise, fait mettre le feu à un fourneau qui fit sauter plusieurs chevaliers, & entr'autres celui de Sales ; ce chevalier retombe dans la mine, jusqu'à la ceinture.

PAUL LASCARIS CASTELARD

Ayant été déerré, si l'on peut se servir de cette expression, il perfectionne le logement, & fait perdre aux Turcs l'envie de renouveller l'attaque.

Malgré la pauvreté du trésor commun, & une cruelle famine qui avoit désolé l'île de Malthe, le grand-maître fait construire le fort de Sainte-Agathe sur la côte de la Melecca, qu'il fournit d'armes, de vivres, & d'une bonne troupe de chevaliers pour s'opposer aux descentes des Corsaires de ce côté-là.

1650. Les gouverneurs de Sicile, non contens d'avoir refusé à l'ordre la traite des grains pour l'île de Malthe, refusent encore à la religion de pouvoir faire faire du biscuit pour ses galeres, sous prétexte qu'une pareille provision ne pouvoit manquer de porter préjudice aux sujets de sa majesté catholique. Le grand-maître envoye un ambassadeur à Dom Juan d'Autriche, qui par son autorité leve tous ces obstacles.

Etablissement d'une bibliothéque dans Malthe, avec un réglement qui porte, que tous les livres qui se trouveroient dans la dépouille des chevaliers, ne seroient point vendus comme leurs autres effets, mais qu'ils seroient transportés à Malthe.

Le mécontentement des ministres du roi d'Espagne en Sicile se renouvelle contre la religion, à cause des prises continuelles que faisoient les vaisseaux François sur ceux de Sicile & d'Espagne; & que la plûpart de ces vaisseaux François étoient commandés

par des chevaliers de la même nation ; ce qui empêche les galeres de la religion de tirer aucune proviſion de la Sicile. PAUL LASCARIS CASTELARD 1651.

Différentes priſes faites proche le Cap-Bon par les galeres de la religion, & entr'autres d'un vaiſſeau Anglois chargé pour le compte des infidéles. On y fit juſqu'à trente-deux priſonniers, du nombre deſquels étoit Mehémet Bintheſi, fils du roi de Maroc & de Fez, jeune-homme âgé de vingt & un ans. Au retour de cette courſe, les galeres de l'ordre & celle du pape joignent la flotte des Vénitiens.

Les miniſtres & les commandans Eſpagnols dans la Sicile, irrités de plus en plus des priſes continuelles que faiſoient des vaiſſeaux François, commandés la plûpart par des chevaliers de cette nation, ordonnent le ſéqueſtre de tous les biens que l'ordre poſſédoit dans ce royaume, avec défenſe de fournir pour Malthe aucune proviſion, ni d'en ſouffrir les vaiſſeaux dans les ports de l'Iſle.

Le grand-maître & le conſeil ſurpris de ces ordres ſi rigoureux, tâchent d'adoucir l'eſprit du roi d'Eſpagne, & font défenſe à tous les chevaliers de ſe trouver dans les armemens qui ſe feroient contre des princes chrétiens ; & les agens de l'ordre à la cour de France renouvellerent leurs inſtances à ce que les vaiſſeaux François ne viennent point attaquer les vaiſſeaux Eſpagnols dans le canal de Malthe & proche les côtes de la Sicile. On ajouta à Malthe des ordres très-

PAUL LASCARIS CASTELARD

précis à tous les commandans dans les ports, d'en éloigner les armateurs, & de ne les pas ſouffrir dans les ports de la religion, comme il arriva depuis au chevalier de la Carte, qui après un rude combat dans les travers du Goze, s'étant préſenté à la cale de Marza-Siroco, fut obligé par des batteries qu'on y avoit dreſſées, de s'en éloigner: ce qui étant parvenu à la connoiſſance de dom Juan d'Autriche, généraliſſime du roi d'Eſpagne, il leva le ſéqueſtre, & rétablit la liberté du commerce entre Malthe & la Sicile.

La chiourme des galeres de Malthe étant fort affoiblie depuis tant de voyages qu'il avoit fallu faire en Candie, le pape inſtruit de la peine que l'ordre avoit de ſe remettre en mer, fit préſent au grand-maître de deux cens cinquante forçats.

1652. On conſtruit à Malthe une ſeptiéme galere.

La religion fait dans l'Amérique l'acquiſition de l'iſle de Saint-Chriſtophe; ce fut au chevalier de Poincy que l'ordre en fut redevable. Il commandoit dans cette iſle, dont une compagnie de marchands François étoit propriétaire ſous la protection de la couronne de France. Ce commandant y avoit fait conſtruire un château fortifié en forme de Citadelle: & il avoit pluſieurs vaiſſeaux pour la défenſe de l'iſle contre les entrepriſes de Corſaires. Ses ennemis redoutant ſa puiſſance, conſpirent de le faire périr, ou du moins de le chaſſer de ſon gouvernement. Notre chevalier inſtruit de leurs

mauvais deſſeins, en écrit au grand-maître, & lui mande que ſa dépouille étoit très-conſidérable, mais que s'il mouroit dans cette iſle, cette compagnie de marchands, ou ſes propres ennemis, s'en empareroient : qu'ainſi il demandoit qu'on lui envoyât un ou deux chevaliers pour le remplacer s'il venoit à mourir, afin que ſa ſucceſſion ne fût point perdue pour l'ordre. Laſcaris renvoya la connoiſſance de cette affaire à frere Charles Huault de Montigni, receveur du prieuré de France, avec une commiſſion expreſſe, en qualité de procureur général de l'ordre, de ſe tranſporter dans les iſles de l'Amérique qui relevoient de la couronne de France, & avec le pouvoir de ſe choiſir un autre chevalier pour l'accompagner dans ce voyage, & pour le remplacer s'il venoit à mourir.

PAUL LASCARIS CASTELARD

Le grand-maître ne s'en tint pas-là: mais étant aſſuré de la bonne volonté du chevalier de Poincy, qui n'agiſſoit dans toute cette affaire que pour le bien de l'ordre, il s'adreſſa au bailli de Souvré, ſon ambaſſadeur auprès du roi très-chrétien, & il le chargea de travailler à obtenir de ce prince deux articles qui lui paroiſſoient très-importans; le premier étoit de contenir par ſon autorité royale les entrepriſes du ſieur de Patrocles de Thoiſſi, chef du parti oppoſé au commandeur de Poincy, & ſon ennemi capital; l'autre article conſiſtoit à requerir les droits des propriétaires de l'iſle, & de tâcher en même temps d'y faire comprendre les iſles de

PAUL LASCARIS CASTELLARD

Guadaloupe & de la Martinique, & autres iſles voiſines.

Cette négociation fut conduite avec toute l'habileté poſſible par le bailli de Souvré, & l'iſle de Saint-Chriſtophe fut vendue à l'ordre par contrat paſſé à Paris, & ratifié à Malthe. Cette ceſſion ſe fit à deux conditions; la premiere, que l'ordre s'obligeoit de payer aux habitans de l'iſle tout ce que la compagnie des marchands propriétaires leur pouvoit devoir; la ſeconde, qu'il donneroit aux vendeurs une ſomme de cent vingt mille livres tournois. Dans ce marché on comprit non-ſeulement la propriété & la ſeigneurie de l'iſle de Saint-Chriſtophe, & des petites iſles voiſines, comme Saint-Barthelemi, Saint-Martin, Sainte-Croix & quelques autres, mais encore les habitations, terres, eſclaves noirs, marchandiſes, munitions & proviſions: ce qui fut depuis confirmé par les lettres patentes du roi Louis XIV, expédiées à Paris au mois de mars 1653. Après cette acquiſition, le grand-maître nomma le chevalier de Sales pour aider de ſes conſeils le bailli de Poincy, qui ſe trouvoit dans un âge fort avancé, & qui mourut peu de temps après. Mais la dépouille de ce chevalier, bien loin d'enrichir l'ordre, ne ſe trouva conſiſter qu'en dettes paſſives, qu'il avoit contractées pour ſe ſoutenir dans ſon gouvernement.

1653. Les galeres de la religion joignent la flotte Vénitienne, & prennent la route de Candie.

PAUL LASCARIS CASTELLAN

Des maladies contagieuſes font périr une partie des ſoldats de la chiourme de l'eſcadre de l'ordre : le général la ramene fort affoiblie. Au milieu du canal de Malthe, il rencontre trois vaiſſeaux de Tripoli : on ſe cannone de part & d'autre. Le général Malthois ne ſe trouvant pas aſſez bien armé pour en venir à l'abordage, envoie à Malthe demander du ſecours. Malgré tous les murmures du couvent, qui diſoit que ce général manquoit plutôt de courage que de forces, & que c'étoit la premiere fois que les galeres de la religion euſſent paſſé une journée entiere à cannoner des vaiſſeaux ennemis ſans venir à l'abordage ; le grand-maître fait partir un bon nombre de galeres, montées chacune par dix chevaliers, avec beaucoup de ſoldats, d'eſclaves & de forçats. Mais pendant la nuit il s'étoit élevé un vent favorable aux infidéles qui en profiterent, & mirent à la voile; enſorte que le lendemain au matin, quand on ſe diſpoſa à les attaquer, on s'apperçut de leur retraite, ſans pouvoir reconnoître de quel côté ils avoient tourné : l'eſcadre fut obligée de rentrer dans le port de Malthe, au grand déplaiſir de Laſcaris, qui s'attendoit à voir rentrer ſon petit-neveu, commandant de l'eſcadre, avec la gloire d'un heureux ſuccès.

Grand différend arrivé à l'entrée de l'ambaſſadeur de l'empereur à Madrid, au ſujet de la préſéance, entre l'abbé Icontri, ambaſſadeur du grand-duc de Toſcane, & le bailli fr. dom Juan de Tordeſillas, ambaſ-

PAUL LASCARIS CASTELARD

sadeur de l'ordre : l'ambassadeur du grand-duc prétend précéder celui de Malthe, qui s'y oppose avec vigueur, & présente un mémoire au roi catholique, dans lequel il faisoit voir que de temps immémorial, les ministres de l'ordre de Malthe, avoient précédé tous ceux qui n'étoient pas députés par des rois, & qui n'avoient point entrée quand le roi d'Espagne tenoit chapelle. Cette contestation est décidée en faveur de l'ambassadeur de Malthe.

1654. La cour de France est mécontente de la conduite du grand-maître, qui avoit défendu qu'on donnât pratique dans ses ports aux vaisseaux du roi. Une flotte Françoise s'étant trouvée dans le canal de Malthe, très-maltraitée par une furieuse tempête, se présenta devant les ports de l'isle pour s'y mettre à l'abri. Le grand-maître qui craignoit d'irriter les Espagnols, refuse l'entrée, & fait tirer le canon sur les vaisseaux du roi. Tout le monde à la cour traite cette action de crime de lèze majesté ; on ne parle pas moins que de réunir au domaine tous les biens que la religion possédoit dans le royaume. Le grand-maître s'excuse sur les engagemens que ses prédécesseurs avoient pris du consentement de nos rois avec Charles-Quint, & il envoye en cour l'acte d'inféodation de l'isle de Malthe ; enfin cette affaire s'accommode par l'habileté du bailli de Souvré, & par le crédit de M. de Lomenie, secrétaire d'etat, dont un des enfans avoit été reçu depuis peu de minorité ; &

auquel le grand-maître, par reconnoiſſance, conféra de grace la commanderie de la Rochelle. PAUL LASCARIS CASTELAN

Les Vénitiens empêchent les Turcs de ſortir des Dardanelles: ce qui eſt ſuivi d'un combat où ces infidéles perdent quatorze vaiſſeaux, dont il y en a ſept de brûlés, deux échoués à terre, & cinq de pris. 1655.

Les Gênois font attaquer dans leur port cinq galeres de la religion, qui en y entrant, s'étoient contentées de ſaluer la ville, & la capitane du roi d'Eſpagne. Mais celles de Gênes prétendoient le ſalut: ſur le refus des chevaliers, les magiſtrats firent dire au commandant qu'ils alloient foudroyer ſes galeres, & les couler à fond. Le général des galeres, pour ſauver ſon eſcadre, eſt réduit à leur donner ſatisfaction.

Au ſortir du port il rencontre un vaiſſeau Gênois, qu'il envoye auſſitôt reconnoître. Ayant appris que ce n'étoit qu'un vaiſſeau marchand, il ſe contenta d'en déchirer le pavillon, qui portoit les armes de cette république, en attendant qu'il pût rencontrer des galeres ou des vaiſſeaux de guerre, ſur leſquels il pût ſe venger de l'inſulte qu'il venoit d'eſſuyer.

Décret du conſeil ſouverain, qui déclare qu'il ne ſera reçu aucun Génois dans l'ordre, juſqu'à ce qu'on ait reçu ſatisfaction de la violence exercée contre l'eſcadre de la religion.

L'eſcadre de Malthe va joindre la flotte des Vénitiens qu'elle rencontre à l'entrée des bouches des Dardanelles, compoſée de

PAUL LASCARIS CASTELLARD

vingt-quatre galeres, de ſept galeaſſes & de vingt-huit vaiſſeaux de haut bord, ſous le commandement du noble Laurent Marcello. L'armée du grand-ſeigneur que commandoit le bacha Sinan, s'avance pour déboucher le paſſage. Bataille entre les deux armées : les Turcs ſont défaits par les Chrétiens qui remportent une victoire complette; ſuivie de la conquête de l'iſle de Tenedos. Mais cet avantage fut balancé par la mort du général Vénitien tué d'un coup de canon pendant la bataille.

Le duc d'Oſſone, viceroi de Sicile, étant mort, le roi d'Eſpagne nomma pour lui ſuccéder frere Martin de Redin, de la langue d'Arragon, qui ſe rend de Malthe en Sicile, pour prendre poſſeſſion de ſa nouvelle dignité.

On baptiſe à Malthe le jeune Turc, cru fils d'Ibrahim, dont nous avons parlé, & Mehemet Bintheſie qui paſſe pour le fils du roi de Fez & de Maroc.

On peut dire que la guerre de Candie étoit la guerre de Malthe ; cet ordre ne manquant aucune année de mettre ſon eſcadre en mer pour la défenſe de cette iſle. Cette année les vaiſſeaux de la religion joignirent dans le canal de Jero la flotte Vénitienne, commandée par le noble Lazare Mocenigo. Le deſſein particulier des Turcs étoit de reprendre l'iſle de Tenedos. Mehemet, grand-viſir, tenoit dans cette vûe proche des Dardanelles un grand corps de troupes prêtes à s'embarquer pour y faire une deſcente. La

flotte chrétienne s'en étant approchée pour faire de l'eau, les Turcs tomberent ſur les troupes qu'on avoit miſes à terre, pouſſerent vivement un bataillon Allemand, qui ne pouvant ſoutenir leur furie, prit la fuite, & ſe renverſant ſur divers bataillons voiſins, y mit le déſordre & la confuſion. Les Turcs les pourſuivirent juſqu'au bord de la mer, & en taillerent en piéces un grand nombre, parmi leſquels on perdit le chevalier de Theſſancourt. PAUL LASCARIS CASTELLARD

La flotte Turque paroît forte de trente galeres, de neuf mahones, & de dix-huit vaiſſeaux, ſans compter les ſaiques & les autres petits bâtimens. Le commandant avoit ordre de ſortir des bouches des Dardanelles, & de n'oublier rien pour reprendre l'iſle de Tenedos. Les galeres du pape joignent la flotte chrétienne ſous le commandement du prieur Bichi, auquel le général Vénitien céde la préſéance par rapport au ſouverain pontife qu'il repréſentoit.

Nouvelle bataille navale aux Dardanelles entre les flottes des deux partis. Les Turcs ſont défaits. Le général Vénitien attribue la victoire à la manœuvre & à la valeur de l'eſcadre de Malthe, & envoye un brigantin exprès pour l'en féliciter. Mais ce général voulant brûler quelques galeres Turques qui s'étoient réfugiées ſous le canon des fortereſſes, & s'étant trop avancé, un boulet parti de ces châteaux, mit le feu à la Sainte-Barbe de l'amiral Vénitien, & la fit ſauter. Le général périt dans cet incen-

PAUL LASCARIS CASTELLARD

die, & de ſept cens hommes qui étoient ſur ſon bord, il n'y en eut que deux cens cinquante qui furent ſauvés par des ſaïques chrétiennes qui s'avancérent à leur ſecours. L'armée des Alliés ſe ſépare : les galeres du pape & de Malthe reprennent la route du ponant, & les Vénitiens n'étant plus aſſez forts pour tenir la mer devant la flotte des infidéles, les Turcs aſſiégent & reprennent Tenedos.

1657. 14 Août. Mort du grand-maître Laſcaris, à l'âge de 97 ans. Le bailli Laſcaris, ſon petit neveu, lui fit dreſſer un magnifique mauſolée dans la chapelle de la langue de Provence, qui ſe trouve dans l'égliſe primatiale de Saint-Jean, & on y lit cette épitaphe.

D. O. M.

Hîc jacet frater Joannes Paulus de Laſcaris Caſtellard, M. Magiſter & Melitæ princeps, qui naſcendo ab imperatoribus & comitibus Vintimiliæ accepit nobilitatem, vivendo in conſiliis & legationibus fecit ampliſſimam, & moriendo inter omnium lacrymas reddidit immortalem. Regnavit annos XXI. inter principes fortunatus, erga ſubditos pater patriæ, erga religionem benemerentiſſimus, ſeptima triremi quam annuis redditibus ſtabilivit, nova commenda quam inſtituit, aliis atque aliis ædificiis quæ conſtruxit, tot terrâ marique victoriis omnibus celebris, ſoli Deo ſemper affixus, obiit die

decimâ-quartâ Auguſti, anno Domini 1657, ætatis ſuæ 97.

Après qu'on eut rendu les derniers devoirs à Laſcaris, il fut queſtion de lui nommer un ſucceſſeur. Il ſe trouva à Malthe deux factions, toutes deux puiſſantes & redoutables. Martin de Redin, prieur de Navarre & viceroi de Sicile, étoit à la tête de la premiere : & pendant ſon abſence, le commandeur dom Antoine Correa Souſa, ſon ami intime, avoit la conduite de ſon parti. Mais il s'étoit formé une autre brigue ſous le nom d'eſcadron volant, compoſée d'anciens commandeurs & de grands-croix, qui avoient eu le plus de part dans le gouvernement ſous le regne précédent : l'inquiſiteur de Malthe, ennemi de Redin, étoit à la tête de cette cabale. Pour ruiner le parti oppoſé, il préſenta un bref du pape en date du neuviéme décembre 1656, par lequel ſa ſainteté lui ordonnoit, en cas de la mort du grand-maître Laſcaris, de déclarer privés de voix active & paſſive tous les chevaliers qui ſeroient convaincus d'avoir fait des brigues, & employé de l'argent, des promeſſes ou des menaces pour faire élire ou pour exclure quelqu'un, & que le pape lui interdiſoit le droit de ſuffrage comme à un méchant & à un ſimoniaque.

L'inquiſiteur prétendoit bien par cette déclaration faire manquer l'élection de Redin ; mais elle eut un effet tout contraire. Les chevaliers de ſon parti ſe crurent au contraire obligés, pour leur honneur, de

perſiſter dans leur premiere diſpoſition. Malgré toutes les déclarations de l'inquiſiteur qui fit ſignifier par ſon ſecrétaire que Martin Redin, prieur de Navarre, étoit exclus de l'élection, comme un ambitieux qui avoit employé d'indignes moyens pour parvenir à la grande-maîtriſe, ce ſeigneur eût le plus grand nombre des ſuffrages, & fut proclamé grand-maître. Odi au déſeſpoir, fit ſes proteſtations. REDIN, pour en éluder l'effet, envoya au pape un procès-verbal de ſon élection, & il y joignit une déclaration, que ſi ſa perſonne n'étoit pas agréable à ſa ſainteté, il étoit prêt d'y renoncer. Le pape qui ne vouloit pas s'abandonner à la paſſion de ſon officier, & fâché qu'il eut commis ſon autorité contre un chevalier miniſtre du roi d'Eſpagne, & eſtimé & ſouhaité par le plus grand nombre des chevaliers, envoya à cet inquiſiteur un bref par lequel il approuvoit l'élection du grand-maître. Il reçut ordre de le lui porter lui-même, & de déclarer au conſeil que ſa ſainteté le reconnoiſſoit pour le légitime prince de Malthe. Ainſi celui qui s'étoit oppoſé avec plus de fureur & d'emportement à ſon élection, eut la mortification de la proclamer, & d'en être le héraut. Le prieur de Bichi, neveu du pape, & général de ſes galeres, ſe rendit à Malthe, où il trouva le grand-maître qui lui conféra la riche commanderie de Polizzi, ſituée en Sicile. Et ce ſeigneur, le très-cher neveu du ſaint pere, ayant joint ſes galeres à celles de la

MARTIN DE REDIN.

religion, le grand-maître, avant qu'il sortit du Port, lui fit présent d'une croix garnie de diamans estimée douze cens écus. MARTIN DE REDIN.

Les premiers soins du grand-maître furent de pourvoir à la garde de l'isle, & de prévenir les descentes des infidéles, sur-tout pendant la nuit. A cet effet, il fit construire le long des côtes, & de distance en distance, des tours où se retiroient les payſans de chaque canton qui montoient la garde : & il fit même un fonds de ses propres deniers pour la subsistance de ceux qui y seroient employés, & qui veilleroient pendant la nuit.

Le pape rappelle l'inquisiteur Odi, & il est remplacé par Casanette. Le grand-maître ordonne que quand un chevalier de la petite croix sera revêtu de la dignité d'ambassadeur, s'il se trouve dans la même cour des chevaliers grands-croix, ils seront obligés, pour l'honneur de la religion, de l'accompagner, & de le suivre dans toutes ses fonctions,

Les plus riches commanderies deviennent successivement la proie des neveux des papes. Alexandre VII donne à Sigismond Chigi la commanderie de Bologne : & il fait trois commanderies de celle de Frano, dont il donne la meilleure à Charles Chigi.

Le commandeur de Mandolx est nommé pour la seconde fois général des galeres : il se met en mer avec son escadre pour joindre celles du pape : il rencontre proche Augusta deux brigantins de Barbarie, dont il se

MARTIN DE REDIN.

rend maître : & les infidéles qui ſe trouverent ſur ces vaiſſeaux, ſervirent à augmenter ſa chiourme qui étoit affoiblie. Les deux eſcadres ſe joignent & trouvent dans une iſle de l'Archipel une lettre du général des Vénitiens, qui leur donne avis que la flotte du grand-ſeigneur s'eſt retirée dans le port de Rhodes ; qu'elle en doit partir inceſſamment pour ſe rendre à Conſtantinople, & qu'il ne tiendroit qu'à eux de ſe rejoindre à la grande flotte pour combattre les infidéles, & partager avec lui la gloire de leur défaite. Les deux eſcadres faiſant route, donnent la chaſſe à trois galiotes Turques. Une des trois échappe par la vigueur de ſa chiourme. Les deux autres échouent & on en prend une. Le général du pape s'en rend maître, & la veut conduire à Civita-Vecchia, pour faire connoître à ſon maître qu'il avoit vu les ennemis. Il déclare au général de la religion qu'il eſt réſolu de retourner en ponant : propoſition qui ſurprit extrêmement Mandolx, qui ne pouvoit comprendre la raiſon de ſa retraite : ce qui produiſit de la part du général de Malthe des plaintes aſſez ameres, & même des paroles très-dures. Mais rien ne pouvant fléchir le prieur de Bichi qui avoit pris ſa réſolution, le général de Malthe, pour ne pas expoſer l'eſcadre du pape à être attaquée par les infidéles, ne jugea pas à propos de s'en ſéparer : ils reprirent la route du ponant, & chaque eſcadre ſe retira dans ſes ports.

1660. L'année ſuivante fut célébre par la paix

entre les deux couronnes de France & d'Eſpagne, à la grande ſatisfaction du grand-maître & de tout ſon ordre, qui ſe voyoit par cette paix en état de ſe maintenir dans la neutralité entre les princes chrétiens, dont la religion depuis ſa fondation, avoit toujours fait profeſſion. MARTIN DE REDIN.

Le grand-maître, après avoir ſouffert de grandes douleurs d'une pierre du poids de quatre-onces, mourut le 6 de février. Son épitaphe contient ſes ſervices, & les différentes dignités par leſquelles il avoit paſſé.

D. O. M.

Æternæ memoriæ ſacrum M. Magiſtri D. Redin, magni Xaverii ob genus propinqui, cujus ante ætatem præmatura virtus Siculæ, deinde Neapolitanæ claſſium præfecturam meruit. Adultus ad ſummum pontificem & hiſpaniarum regem legatus profectus, exercitus regios apud Catalaunos & Calicos; cæteroſque Hiſpaniæ populos ſummo cum imperio rexit, inde victoriis, meritis atque annis auctus ex priore Navarræ atque Siciliæ pro rege princeps Melitæ electus, inſulam propugnaculis ac turritis ſpeculis, urbes aggeribus, horreis, annonâ ac vario belli comitatu inſtituit, munivit. Ducis Bullonii exemplum, ſecutus expeditionis Hieroſolimitanæ principibus Europæ, ſe ultrò vel ducem vel comitem obtulit. Obiit die ſextâ februarii 1660, ætatis 70, imperii tertio.

Après qu'on eut rendu les devoirs funebres

au dernier grand-maître, le couvent s'assembla à son ordinaire pour procéder à l'élection de son successeur : les vingt & un électeurs ayant balancé le mérite & la capacité des prétendans, tous les suffrages se réunirent en la personne du seigneur frere ANNET DE CLERMONT DE CHARLES GESSAN, bailli de Lyon, & il fut proclamé par le chevalier de l'élection du grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem : deux jours après, le conseil lui déféra la qualité de prince souverain des isles de Malthe & du Goze.

ANNET DE CLERMONT.

Ce titre de souverain qui honore les maisons des chevaliers qui parviennent à la grande-maîtrise, n'étoit point extraordinaire dans l'illustre maison de Clermont. Leurs ancêtres avant le traité de l'an 1340, fait entre Humbert, Dauphin, & Ainard de Clermont, jouissoient de tous les droits de souveraineté dans les états qu'ils possédoient entre le Dauphiné & la Savoye. Nous voyons dans l'histoire que les vicomtes de Clermont levoient des troupes, faisoient la guerre, des alliances & des traités, & imposoient sur leurs sujets les tributs qu'il leur plaisoit avant le traité de 1340. Ces vicomtes tenoient en tout temps de fortes garnisons dans les villes & châteaux de Chavacers & de Jaussin, places qui pour le tems passoient pour imprenables, situées l'une & l'autre sur le bord de la riviere du Gué, qui sépare la Savoye des terres qui appartenoient aux seigneurs de Clermont.

Annet de Clermont n'étoit parvenu à la grande-maîtriſe que par ſes vertus. Son courage, ſa piété, un grand zéle pour la religion, des manieres pleines de bonté, & un accueil gracieux & toujours favorable qu'on en recevoit, faiſoient faire des vœux à tous les chevaliers pour la durée de ſon regne : mais la providence en diſpoſa autrement. Ce grand homme qui ſembloit être né pour faire la félicité de ſon ordre, trois mois après ſon élection, tomba malade : des playes qu'il avoit reçues au ſiége & à la priſe de Mahomette en Afrique, ſe rouvrirent, & il mourut à l'âge de ſoixante & treize ans au milieu des larmes, & dans les bras de ſes religieux. Son épitaphe renferme ſon caractere, & les principales actions de ſa vie. ANNET DE CLERMONT.

D. O. M.

Hîc jacet eminent. frater Annetus de Chattes Geſſan, qui à comitibus Claromontis ortum accepit, à pontificibus ſacras claves & tiaram, utramque per majores, in Caliſto II ſedis apoſtolicæ acerrimos defenſores. Hoc uno verè majorum omnium maximus, quòd tiaræ ſupremam coronam adjunxit, creatus nemine diſcrepante ex bajulivo Lugduni, mag. magiſter & Melitæ princeps. Eum apicem merita jam pridem exegerant, vota nunquam præſumpſerant ; ſed virtutes tulerunt ſuffragium, pietas in divinis, prudentia in humanis, ſuavitas in congreſſu, majeſtas in inceſſu, Mareſcalli integritas, terræ mariſque imperium ; de ſuo nihil ipſe

contulit, niſi quod amicis obedivit. Regnavit ad perennem memoriam vix quatuor menſibus. Brevis vitæ nulla pars periit, primam religioni ſecundam populo, tertiam ſibi, omnem Deo conſecravit. Obiit inter lacrymas & vota omnium, die ſecundâ junii 1660, ætatis ſuæ ſeptuageſimo tertio.

Deux jours après qu'on eut rendu les derniers devoirs au grand-maître de Chattes-Geſſan, le chevalier de l'Arſevilliere, de la langue d'Auvergne, grand-maréchal de l'ordre, & que le défunt grand-maître, peu de jours avant ſa mort, avoit nommé pour lieutenant du magiſtere, convoqua l'aſſemblée générale pour l'élection d'un nouveau grand-maître. Après les cérémonies préliminaires en pareilles occaſions, chaque langue ſe retira dans ſa chapelle pour procéder au choix de trois vocaux qui devoient concourir à l'élection du grand-maître, & d'un quatriéme ſuffrage qui repréſentoit les chevaliers de la langue d'Angleterre.

1. Il ſe trouva dans la langue de Caſtille & de Portugal trente-deux vocaux qui élurent le chevalier de Ximenès grand-chancelier, Hozez, bailli de Lora, Barriga, vice-chancelier, & pour la langue d'Angleterre, le commandeur de Xelder.

2. La langue d'Arragon, dans laquelle ſont renfermées la Catalogne & la Navarre, comprenoient trente-cinq vocaux, qui élurent Bueno, prieur de l'égliſe, Galdian, prieur d'Armenie, Raphaël Cotoner, adminiſtra-

teur du bailliage de Majorque ; & pour l'Angleterre on choiſit Nicolas Cotoner frere de Raphael.

3. L'Allemagne n'avoit dans le couvent que douze vocaux, & leur choix tomba ſur le grand-bailli de Breſlaw, ſur Oſterhauſſen, grand-prieur de Dace ou de Danemarc, & ſur le commandeur Oſotiſcki : on nomma pour l'Angleterre le commandeur de la Tour.

4. Il y avoit ſoixante & dix-huit vocaux dans la langue d'Italie, qui nommerent pour l'élection Sfondrat, bailli de ſainte Euphemie, Bandinelli, prieur de l'Aigle : & pour l'Angleterre, Tancrede, bailli de Venouſe.

5. La France avoit cinquante-ſix vocaux, qui élurent Valençai, grand prieur de Champagne, Antoine de Conflans, lieutenant du grand-hoſpitalier, le commandeur Gilbert d'Elbene ; & pour l'Angleterre, Joachim de Callemaiſon.

6. Il ſe trouva quatre-vingt-neuf vocaux dans la langue de Provence, qui choiſirent Monmejean, grand-commandeur, Polaſtron la Hilliere, prieur de Toulouſe, Cinqmars, bailli de Manoſque ; & pour l'Angleterre, le bailly de Mandolx.

7. L'Auvergne reſta dans la nef de l'Egliſe auprès du Maréchal de l'Arſevilliere, à cauſe de ſa dignité de lieutenant du magiſtere. Il ſe trouva trente-cinq vocaux dans cette langue, qui nommerent le maréchal de l'Arſevilliere, Gerlande, bailli de Lyon avec le commandeur de l'Arſevilliere, frere

du lieutenant ; & pour l'Angleterre, le commandeur de la Roche.

L'élection dont il s'agiſſoit ne ſe fit pas ſans beaucoup de brigues & de cabales. Le commandeur de Valençai, qui du vivant du dernier grand-maître, aſpiroit ſecrettement à cette haute dignité, ſe croyoit aſſuré de neuf ſuffrages. Mais dans le tems de l'élection, pluſieurs anciens commandeurs ſe trouverent ſur les rangs, parmi leſquels on comptoit le maréchal de l'Arſevilliere, Raphael Cotoner, Monmejan, Cinqmars & Hozez, dont nous venons de parler, qui tous quoiqu'ils euſſent chacun leur parti, s'accordoient à donner l'excluſion à Valençai, dont la brigue leur paroiſſoit la plus nombreuſe & la plus redoutable.

Valençai, pour affoiblir cette cabale, feignit de renoncer à ſes eſpérances ; & il faiſoit entendre en particulier aux principaux chefs du parti oppoſé, qu'il concourroit volontiers avec ſes neuf créatures à leur élection : ce qui tenoit les anciens Commandeurs en garde les uns contre les autres. Mais Bueno, Prieur de l'Egliſe, qui démêla l'artifice, leur fit comprendre que Valençai par ſes promeſſes frauduleuſes, ne cherchoit qu'à les déſunir ; & que pour lui faire voir qu'ils n'en étoient pas la dupe, & lui donner une entiere excluſion, ils devoient tous de concert compromettre leurs ſuffrages entre les mains d'un ſeul de leur parti, avec ſerment de concourir tous de bonne foi à l'élection de celui d'entre eux qu'il jugeroit le plus

plus digne de remplir la place de grand-maître. Douze anciens commandeurs ou grands-croix trouverent cette propoſition raiſonnable; & d'un commun conſentement ils nommerent pour ſeul commiſſaire Monmejan, grand-commandeur, chevalier d'une probité reſpectable, qui bien loin d'imiter la conduite que tint en pareille occaſion le grand-maître de Gozon, & de ſe nommer lui-même, déclara dans cette aſſemblée, qu'il croyoit qu'on ne pouvoit faire un meilleur choix que de la perſonne de Raphael Cotoner, bailli de Majorque.

Ces deux électeurs concourant avec les neuf attachés au parti de Valençai, en choiſirent trois parmi ceux qui avoient été nommés pour la langue d'Angleterre; & ce furent le bailli de Mandolx, Tancrede, bailli de Venouſe, & Nicolas Cotoner, bailli de Negrepont. Ces vingt-quatre électeurs élurent pour préſident de l'élection, frere Jean Dieudonné, prieur de Veniſe; pour chevalier de l'élection, le commandeur frere Denis Ceba, de la langue d'Italie; le commandeur frere François Deide, chapelain de l'élection, & le commandeur frere Michel Porruel, de la langue d'Arragon, ſervant-d'armes de l'élection. Cette élection fit ceſſer celle des vingt-quatre, & ces derniers choiſirent ſeuls treize nouveaux électeurs, qui devoient avec eux trois faire le nombre de dix-huit, & nommer enfin le grand-maître.

1 Barriga de la langue de Caſtille & de Portugal, & vice-chancelier, fut le premier élu.

2. Le commandeur frere Antoine de Glandeve Caſtelet, de la langue de Provence, choiſi pour la langue d'Angleterre.

3. Le commandeur frere Adrien de Contremolins, de la langue de France.

4. Le commandeur frere Louis de Fay Gerlande, de la langue d'Auvergne.

5. Le commandeur frere Adolfe de Réede, de la langue d'Allemagne.

6. Le commandeur frere Henri de Villeneuve Torenque, de la langue de Provence.

7. Le commandeur frere Jean de Forſat, de la langue d'Auvergne.

8. Le commandeur frere Henri de la Salle, de la langue de France.

9. Le commandeur frere François Riccaſoli, de la langue d'Italie.

10. Le commandeur frere Iſidore d'Argai, de la langue d'Arragon.

11. Le commandeur frere dom Antoine Correa de Souza, de la langue de Caſtille & Portugal, pour l'Angleterre.

12. Le commandeur frere François Vratiſlau, de la langue d'Allemagne.

13. Le commandeur dom Louis Kelder, de la langue de Caſtille & de Portugal.

Les ſeize électeurs, après avoir prêté les ſermens ordinaires, & s'être enfermés dans le conclave, du haut de la tribune qui regarde dans l'égliſe, firent déclarer à haute

voix par le chevalier de l'élection, qu'ils avoient choiſi pour grand-maître le ſeigneur frere dom RAPHAEL COTONER, bailli de Majorque. On chanta auſſitôt le *Te Deum* en action de graces : tous les chevaliers enſuite, après lui avoir baiſé la main, lui prêterent le ſerment d'obéiſſance, & le lendemain le conſeil lui déféra le titre de prince ſouverain des Iſles de Malthe & du Goze. RAPHAEL COTONER. 1600. 6 Juin.

Nous avons dit ſur l'année 1545, que les Turcs, après avoir menacé l'iſle de Malthe d'une invaſion prochaine, firent tomber l'effort de leurs armes ſur celle de Candie qui appartenoit à la république de Veniſe. Sainte-Theodore fut la premiere place qu'ils attaquerent. Ils l'emporterent ſans beaucoup de réſiſtance, & en firent paſſer la garniſon par le fil de l'épée. Ils aſſiégerent enſuite la Canée par terre & par mer; & après un ſiége très-meurtrier, qui dura quarante jours, ils s'en rendirent maîtres. Le commandant obtint une compoſition honorable, dont les articles furent exécutés de bonne foi par les infideles.

L'année ſuivante, les galeres de Veniſe, celles du pape & de l'ordre de Malthe débarquerent un gros corps de troupes qui avoit à ſa tête le duc de la Valette. Ce général tâcha de reprendre la Canée qu'il aſſiégea. Mais les Turcs ſurvinrent avec un gros de troupes, & l'obligerent de lever le ſiége. Ils prirent enſuite Rethimo, Muſcava, Melopotamo, la capitale de l'iſle; mais comme

RAPHAEL COTONER.

ils n'ignoroient pas que cette place étoit fortifiée par l'art & par la nature, & qu'il y avoit une garniſon nombreuſe & peu différente d'une armée ; pour en empêcher les courſes & pour bloquer la place, ils firent conſtruire un fort qu'ils nommerent Candie-la-Neuve, où ils mirent ſix mille hommes de garniſon.

Les armes des deux partis pendant pluſieurs années eurent différens ſuccès. Les Vénitiens preſſés par la puiſſance redoutable des Turcs, demanderent du ſecours à la plûpart des Princes de l'Europe. Le pape Alexandre VII, & Raphael Cotoner grand-maître de Malthe, y envoyerent leurs galeres. Louis XIV, roi de France, y fit paſſer auſſi trois mille ſix cens hommes commandés par un prince de la maiſon d'Eſt. Ce prince n'étant pas encore en état de s'embarquer, ce fut le commandeur de Gremonville, d'une maiſon illuſtre en Normandie, que le roi nomma pour lieutenant du prince d'Eſt ; & le chevalier Paul, ſervant-d'armes, & un des plus habiles officiers de mer qu'il y eût dans l'Europe, fut chargé du tranſport de ces troupes. Le duc de Savoye envoya deux régimens d'infanterie de 500 hommes chacun. Les Gênois offrirent un ſecours conſidérable d'homme & d'argent, à condition d'être traités d'égaux par les Vénitiens. Mais comme il y avoit long-temps que ces deux Republiques conteſtoient entr'elles ſur une diſpute ſi délicate, les Vénitiens

1660.

22 Avril.

jaloux de la ſupériorité, refuſerent à cette condition le ſecours des Gênois. RAPHAEL COTONER.

Le deſſein des généraux chrétiens étoit toujours de reprendre la ville de la Canée. Mais ne ſe trouvant pas aſſez de troupes pour en former le ſiége, & pour empêcher les infideles d'y jetter du ſecours, on réſolut de s'emparer de quelques forts aux environs de la Suda, dont les Turcs étoient maîtres. On attaqua d'abord le poſte de *Sancta Veneranda*, que l'infanterie emporta l'épée à la main. Les Turcs accoururent au bruit de cette attaque: ils en vinrent aux mains avec le bataillon de Malthe, qui les repouſſa, & les mit en fuite. On prit enſuite Calogero, que les Turcs abandonnerent, & Calami qui ne tint que le temps néceſſaire pour ſa compoſition. Apricorno fit plus de réſiſtance; la place étoit d'un difficile accès à cauſe d'un chemin étroit par où il falloit paſſer, & que les Turcs avoient embarraſſés par un grand abatis d'arbres. Quelques eſcadrons de cette nation ſortirent de la place pour reconnoître les forces des chrétiens. Garenne, officier François, qui ſe trouva à la tête de deux eſcadrons, les chargea vivement, & les tourna en fuite. Mais quelques Turcs ayant remarqué que l'ardeur de ſa pourſuite lui avoit fait devancer de quelques pas le gros de ſa troupe, tournerent bride, pouſſerent à lui, & d'un coup de ſabre lui jetterent la tête à bas. La campagne ſe termina par différens ſuccès. Les Chrétiens tantôt vainqueurs, & tantôt vaincus, ſe retirerent

RAPHAEL COTONER.

à Cicalaria, lieu couvert d'un côté par des montagnes inacceſſibles, & de l'autre par un bois; & les Turcs vont camper à Maleta.

1661. Le vingt quatre de janvier de l'année ſuivante, le général des galeres de l'ordre rencontra proche le cap Paſſaro en Sicile un vaiſſeau de Tunis, dont il s'empara. Il y fit trente eſclaves, parmi leſquels ſe trouva le cadis de Tunis ſon fils, un chiaous du grand ſeigneur, qui venoit de porter ſes ordres à Alger, Tunis & Tripoli, & le long des côtes de Barbarie. Frere Gravié, ſervant-d'armes, qui faiſoit la courſe proche de Tripoli, prit peu après un autre vaiſſeau des infideles, chargé de cent cinquante Janiſſaires, deſtinés pour renforcer la garniſon de Gigibarta, forteresſe de Barbarie.

Vers la mi-avril, frere Paule, ſervant-d'armes, entra dans le port de Malthe avec trois galeres du roi très-chrétien, & le grand-maître l'envoya viſiter par ſon ſénéchal. Cet officier étant monté à ſon palais pour lui rendre ſes devoirs, comme à ſon ſupérieur, le grand-maître le reçut avec beaucoup de careſſes, & n'oublia aucune des marques d'eſtime qu'il crut devoir à ſon mérite & à ſa valeur, qui d'un ſimple officier de marine l'avoit élevé à la dignité de lieutenant du grand-amiral de France.

Quoique le grand-maître fit beaucoup de dépenſe pour faire paſſer de puiſſans ſecours en Candie, cependant par ſa ſage économie il ſe trouva encore des fonds conſidérables, dont il fit un digne uſage, conforme

à ſa généroſité naturelle, & à la magnificence d'un grand prince. Il employa une partie de cette année à aggrandir l'infirmerie, & il enrichit en même temps l'égliſe priorale de ſaint Jean, d'excellentes peintures, & de tableaux de dévotion, qui ſont reſtés dans cette égliſe, comme un monument perpétuel de ſa piété. Cependant les galeres de la religion s'étant miſes en mer, joignirent près d'Auguſta celles du pape, dont l'eſcadre étoit commandée par le prieur de Bichi: étant enſuite entrées dans l'Archipel, elles rencontrerent la flotte Vénitienne proche d'Andro; & de conſerve elles chercherent celle des Turcs. Mais après avoir couru toutes ces mers, & n'en ayant pu apprendre de nouvelles, les alliés ſe ſéparerent pour retourner dans leurs ports. Les galeres de Malthe en faiſant route, recontrerent le long des côtes de la Calabre deux galiotes de Barbarie de quatorze bancs chacune, dont les chevaliers après un léger combat ſe rendirent maîtres. On met dans cette même année un décret du ſénat de Veniſe, qui conſidérant les ſervices continuels que la république recevoit de l'ordre, déclara que ſoit à Veniſe, ſoit dans tous les autres pays de ſa domination, il ſeroit permis aux chevaliers de Malthe d'y paroître en armes: ce qui étoit défendu aux ſujets naturels de la république. RAPHAEL COTONER.

Au commencement de l'année 1663, le doge fit de vives inſtances auprès du grand-maître pour l'engager à faire ſortir les ga- 1663.

RAPHAEL COTONER.

leres de l'ordre de ſes ports. Ce prince crut d'abord que par reſpect pour le ſaint ſiége, il devoit attendre celles du pape : mais ayant appris que ce pontife les retenoit à Civita-Vecchia, dans la crainte du juſte reſſentiment du roi très-chrétien, dont l'ambaſſadeur & l'ambaſſadrice avoient été inſultés par la garde-courſe du pape les galeres de la religion ſe mirent en mer le quinze ſous la conduite du commandeur de Breſlau, & prirent la route du levant : & après quelques priſes de peu de conſéquence, que le général des galeres envoya à Malthe, il joignit le 22 de mai la flotte Vénitienne proche l'iſle d'Andro, commandée par le noble George Moroſini, qui lui apprit que les Turcs cette année n'avoient point mis en mer leur flotte, & qu'ainſi il falloit employer les forces des alliés à faire des courſes dans les mers, & le long des côtes des infideles.

Le grand maître Cotoner meurt d'une fiévre maligne & contagieuſe, dont l'Iſle, & ſur-tout la cité de la Valette étoit alors affligée : prince digne de ſa place, ſage, plein de piété, magnifique dans ſa dépenſe, & qui n'eut jamais d'autre objet que la défenſe des chrétiens, l'honneur de ſon ordre, l'utilité & le ſoulagement de ſes religieux. Les chevaliers de ſa langue lui firent ériger un magnifique mauſolée dans la chapelle d'Arragon, où l'on mit cette épitaphe :

Arraconum quicumque teris Melitenſe ſacellum
Sacraque ſigna vides, ſiſte viator iter.
Hic ille eſt primus Cotonera è ſtirpe Magiſter :
Hic ille eſt Raphaël, conditus ante diem.
Talis erat cervix Melitenſi digna corona :
Tale fuit bello, conſiliiſque caput.
Cura, fides, pietas, genium, prudentia, robur
Tot dederant vitæ pignora cara ſuæ,
Ut dum cæleſtis citiùs raperetur ad arces,
Ordinis hæc fuerit mors properata dolor.
Qui ne mutatas regni ſentiret habenas,
Germano rerum frena regenda dedit,
Cætera ne queras, primus de ſtirpe ſecundum
Promeruit : ſatis' hoc, tergе viator iter.

Le vingt-trois octobre, Radinelli, prieur de l'Aigle, que le grand-maître peu de jours avant ſa mort avoit nommé pour lieutenant du magiſter, ayant convoqué l'aſſemblée générale du couvent pour l'élection d'un nouveau grand-maître, il s'y trouva deux cens quatre-vingt treize vocaux. Après les cérémonies préliminaires, il arriva dans cette élection ce qui n'avoit encore eu qu'un exemple dans les élections précédentes ; c'eſt que le frere d'un grand-maître fut ſon ſucceſſeur. Car quoiqu'il y eût alors dans l'ordre, & même à Malthe, d'excellens ſujets qui pouvoient juſtement prétendre à cette dignité, le mérite des deux freres étoit ſi généralement reconnu, qu'à peine l'aîné fut expiré, que toutes les voix, avant même l'é-

lection, le peuple comme les religieux, se déclarerent hautement en faveur de frere Nicolas Cotoner, bailli de Majorque; enſorte que les électeurs, tant les vingt-un que les ſeize, n'entrerent ſucceſſivement dans le conclave, que pour obſerver les formalités prescrites par les ſtatuts, & frere dom Emmanuel Arrias, vice-chancelier de l'ordre, qui avoit été élu pour chevalier de l'élection, le proclama à haute voix pour grand-maître: le lendemain, le conſeil complet lui déféra la ſouveraineté des Iſles de Malthe & du Goze.

NICOLAS COTONER.

1664. Les Corſaires de Barbarie ayant étendu leurs brigandages juſques ſur les côtes de Provence, le roi Louis XIV, pour réprimer leur audace, fut conſeillé d'établir une colonie ſur les côtes de Barbarie, & d'y conſtruire une place & un port où ſes vaiſſeaux trouvaſſent un aſyle, & d'où il pût être averti du départ des eſcadres des infideles. On lui propoſa dans ce deſſein le village de Gigeri, ſitué proche de la mer entre les villes d'Alger & de Bugie, à quinze milles de l'une & de l'autre. Près de ce village il y avoit un vieux château bâti ſur le ſommet d'une montagne, & d'un abord preſque inacceſſible. Le roi nomma pour l'exécution de ce projet le duc de Beaufort, grand amiral de France, & il demanda au grand-maître le ſecours des galeres de la religion, ce prince lui envoya auſſitôt l'eſcadre de Malthe, qui joignit la flotte du roi dans le Port-Mahon. Les chrétiens débarquerent leurs trou-

pes ſans y trouver d'obſtacle ; on jetta auſſi tôt les fondemens d'un fort qu'on avoit ordre de conſtruire. Les Maures alarmés d'un deſſein qui alloit à les aſſujettir, prirent les armes, & ruinerent à coups de canon les ouvrages commencés. Le duc de Beaufort fit un détachement de ſa cavalerie pour repouſſer l'ennemi ; mais ce corps n'ayant pas été ſoutenu par l'infanterie, les Maures avertis par leurs eſpions que les François étoient en petit nombre, entrerent dans le village le ſabre à la main, & forcerent les François à ſe retirer du côté de la mer. Le duc de Beaufort ne ſe trouvant pas en état de ſe maintenir dans le pays, réſolut de ſe rembarquer ; mais il ne put le faire ſi ſecrettement, que les Maures n'en fuſſent avertis : & quatre cens hommes qui faiſoient l'arriere-garde, furent preſque tous tués ou faits priſonniers. Pour ſurcroit de malheur, un vaiſſeau du roi appellé la lune, qui étoit vieux & chargé de dix compagnies de cavalerie, fit naufrage à ſept lieues de Toulon : expédition auſſi malheureuſe que celle de l'empereur Charles-Quint au ſiége d'Alger. NICOLAS COTONER.

Suite de l'affaire du commandeur de Poincy au ſujet de l'iſle de ſaint-Chriſtophe, que l'ordre vend à une compagnie de marchands François, qui ſous la protection du roi s'y établiſſent. 1665.

L'eſcadre de la religion courut cette année toutes les mers de l'Archipel, ſans faire aucune priſe que de quelques felouques chargées de grains & de marchandiſes pour le

NICOLAS COTONER.

compte des marchands Turcs. Deux vaiſſeaux commandés par les chevaliers de Crainville & de Temericourt, furent plus heureux. De Crainville montoit un vaiſſeau de quarante pieces de canon, appellé le jardin de Hollande, qu'il avoit enlevé l'année précédente à un corſaire d'Alger, quoiqu'il n'eût qu'une frégate de vingt deux canons: & Temericourt montoit cette même frégate, jeune chevalier d'un grand courage, & qui s'étoit déjà ſignalé en différentes occaſions. Ces deux chevaliers amis intimes, voguoient de conſerve dans les mers du Levant. Ce fut dans le canal de l'iſle de Samos qu'ils rencontrerent une caravane qui faiſoit route d'Alexandrie à Conſtantinople, forte de dix vaiſſeaux, & douze ſaïques. Le nombre & les forces des ennemis ne firent qu'allumer le courage des deux chevaliers: ils ſe pouſſerent au milieu de cette petite flotte, en coulerent bas quelques vaiſſeaux, en prirent quatre des plus riches, & deux petits, & tournerent le reſte en fuite.

Il ſe paſſa la même année une action qui éterniſera à jamais la mémoire du chevalier d'Hoquincourt: ce chevalier étoit dans le port de l'iſle Daufine. Il y fut inveſti par trente-trois galeres du grand-ſeigneur, qui portoient des troupes dans l'iſle de Candie. L'amiral qui commandoit cette flotte mit à terre, & fit avancer ce qu'il avoit de meilleurs arquebuſiers qui tiroient continuellement contre le vaiſſeau Malthois, en même temps que les galeres Turques le foudroyoient

avec toute leur artillerie. Les Infideles après avoir mis en piéces les manœuvres de ce vaiſſeau, s'avancerent pour monter à l'abordage. Les uns s'attacherent à la poupe, d'autres l'attaquerent par la proue. Le chevalier, comme s'il eût été invulnérable, faiſoit face de tous côtés; & quoique ſon vaiſſeau fut bleſſé en pluſieurs endroits & qu'il eût perdu beaucoup de ſes ſoldats, il précipitoit dans la mer autant de Turcs qu'il s'en préſentoit à l'abordage. Le général Turc indigné d'une ſi longue réſiſtance, & honteux du peu d'efforts que faiſoient de près ſes galeres, les obligea d'ouvrir leurs rangs, & de lui laiſſer un paſſage pour joindre lui-même ce vaiſſeau. En même temps il pouſſa ſa Capitane avec toute la force de ſa chiourme, mais l'effort qu'il fit jetta heureuſement ce vaiſſeau hors du port, & un vent favorable s'étant levé, d'Hoquincourt gagna le premier port chrétien, après avoir coulé à fond pluſieurs galeres, & tué plus de ſix cens ſoldats. NICOLAS COTONER.

Une action d'une valeur ſi déterminée, méritoit un plus heureux ſort que n'en eut peu après cet illuſtre chevalier. Car la même campagne, montant le même vaiſſeau, un coup de vent le jetta contre un écueil proche de l'iſle de Scarpante. Le vaiſſeau fut briſé, & le chevalier périt. Le chevalier de Grilles ſon ami particulier, & cent ſoixante & dix ſoldats ou matelots furent enveloppés dans ce naufrage.

Le duc de Beaufort, grand-amiral de

NICOLAS COTONER.

France, étant à la pourſuite de quelques corſaires de Barbarie, arrive dans le port de Malthe; il eſt ſalué par tout le canon des ports; mais il ne vit point le grand-maître, qui refuſa de lui donner le titre d'Alteſſe. Peu après, M. de la Haye, ambaſſadeur de France à la Porte, paſſa pareillement à Malthe où il eut pratique.

1666. Mort de Philippe d'Autriche IV du nom, roi d'Eſpagne, auquel ſuccede dom Carlos, ſon fils. Il s'enſuivit de ce changement de ſouverain une nouvelle inveſtiture, que le duc de Sermonette, viceroi de Sicile, donna à l'ordre en la perſonne du commandeur Gallean général des galeres, qui prêta les ſermens de fidélité ordinaires en pareilles cérémonies.

Le commandeur d'Elbenne, général des galeres, ſe rend à Barcelone pour eſcorter l'impératrice qui alloit ſe rendre auprès de l'empereur, qui ne l'avoit encore épouſée que par procuration. Cette princeſſe après avoir débarqué à Final, écrivit une lettre très-obligeante au grand-maître, pour le remercier des offices qu'elle avoit reçus du général des galeres.

Le pape fait trois grands-croix, dont un de ſes neveux fut le premier; les deux autres furent pris parmi les principaux officiers du palais pontifical.

1667. Le grand-viſir Achmet avec un corps conſidérable de troupes, ſe rend en Candie pour mettre fin à cette longue guerre, & au ſiége de la capitale de l'iſle. Les Vénitiens ont re-

cours à leur ordinaire au pape & au grand-maître. Les eſcadres de ces deux puiſſances ſe joignent près Auguſta, d'où elles ſe rendent ſur les côtes de Candie & de l'iſle de Standia. Le noble François Moroſini étoit généraliſſime de toute l'armée chrétienne : le noble antoine Barbaro commandoit dans la ville, & le marquis de Ville, Piedmontois, étoit commandant des armes, tous généraux pleins de valeur ; & quoique l'émulation les rendît ennemis & jaloux de la gloire les uns des autres, ils ne laiſſoient pas de faire une vigoureuſe défenſe. NICOLAS COTONER.

Mort du pape Alexandre VII, auquel ſuccede Clément IX.

Clément, ſuivant la poſſeſſion où s'étoient mis ſes prédéceſſeurs, nomme au bailliage de ſainte Euphemie, vacant par la mort de frere Philippe Sfondrat, le chevalier frere Vincent Roſpiglioſi, ſon neveu ; ce qui renouvella la douleur & les plaintes de la langue d'Italie, qui ſe voyoit continuellement dépouiller & anéantir par les nominations papales.

Tranſaction entre le prince Landgrave de Heſſe, cardinal & grand-prieur d'Allemagne, & le ſeigneur Jean de Vigers, conſeiller-penſionnaire de la province de Hollande, au ſujet des biens de l'ordre dépendans de la commanderie de Harlem, ſituée dans la province de Hollande, & dont les magiſtrats s'étoient emparés. Par cette tranſaction, la protection du roi très-chrétien, & la négo-

NICOLAS COTONER.

ciation du comte d'Eſtrade, les Hollandois pour les biens de l'ordre dont ils s'étoient emparés dans les provinces de Hollande & de Veſtfriſe, s'engagerent à payer à l'ordre cent cinquante mille florins : & au moyen de ce paiement, l'ordre renonça aux droits qu'il avoit ſur ces biens, ſauf ſon recours ſur les biens ſitués dans les autres provinces, ſur leſquelles il ſeroit permis d'en pourſuivre la reſtitution, ou du moins d'en tirer une compenſation.

Le marquis de Ville, général des armées de terre dans l'iſle de Candie, quitte le ſervice des Vénitiens, dont il étoit dégoûté par les mauvais traitemens qu'il avoit reçus du général Moroſini. L'ambaſſadeur de Veniſe, avec la permiſſion du roi, propoſe au marquis de Saint-André-Mombrun de paſſer en Candie pour y commander en la même qualité. L'honneur de défendre une place, à la conſervation de laquelle tous les princes chrétiens s'intéreſſoient, détermina le marquis de Saint-André à accepter ce commandement. Il partit en poſte : & après avoir paſſé par Veniſe, où il s'embarqua, il arriva dans l'iſle de Candie, & débarqua dans le port de la Tramate le 21 de juin.

Le général Moroſini, remporte une victoire navale ſur les Turcs.

Il arrive en Candie un puiſſant ſecours de François, commandé par le duc de Navailles, & qui conſiſtoit en ſept mille hommes. Le duc de Beaufort, grand-amiral de France, commandoit la flotte.

Le comte de Saint-Paul, frere du duc de Longueville, étoit à la tête des Volontaires, parmi leſquels on comptoit le duc de Château-Thierri, frere du duc de Bouillon, le duc de Roannez, & le comte de la Feuillade. NICOLAS COTONER.

La religion toujours zélée pour la défenſe des chrétiens, envoye en Candie un bataillon de quatre cens hommes commandés par frere Hector de Fay la Tour Maubourg.

Le comte de Saint-Paul à ſon retour de Candie paſſe à Malthe, où il eſt reçu avec beaucoup d'honneur après avoir fait ſa quarantaine dans une maiſon ſituée au Bormole.

Le duc de Navailles, après le temps porté par ſes inſtructions, s'en retourne en France.

Le bataillon de Malthe, après avoir perdu beaucoup de monde, ſonge à ſe retirer d'une place qui en peu de jours conſumoit tous les ſecours qui lui arrivoient du dehors.

Quarante vaiſſeaux apportent en Candie un nouveau ſecours de quatre mille ſix cens hommes, la plûpart Allemands, parmi leſquels il y en avoit quatre cens des vaiſſeaux du duc de Brunſvic. Outre ce ſecours, arrive encore le comte de Valdeck, à la tête de trois mille hommes, & le grand-maître de l'ordre Teutonique envoye une compagnie choiſie & bien armée de cent cinquante hommes, ſans compter pluſieurs ſeigneurs volontaires, & de différentes nations, qui ſervoient ſous l'étendart de la religion.

Le ſieur de Temericourt, frere aîné du

NICOLAS COTONER.

chevalier de ce nom, courant les mers ſous l'étendart de la religion, prit un vaiſſeau Turc de quarante piéces de canon, proche l'iſle de Scarpante, commandé par le corſaire Buba Aſſan. Il l'arma de nouveau, & ſe rendit avec un autre vaiſſeau de conſerve, commandé par le chevalier de la Barre, dans les mers d'Alexandrie, où ayant découvert deux ſultanes chargées de marchandiſes, il s'avança pour les empêcher de gagner le port. Comme ſon vaiſſeau étoit meilleur voilier que la conſerve, il s'attacha à la ſultane qui étoit la plus avancée; & après lui avoir fait eſſuyer ſa bordée, ſe diſpoſant déjà de monter à l'abordage, il reçut un coup de mouſquet à la tête qui ne l'empêcha pas quoique renverſé ſur le tillac, d'exhorter ſes officiers & ſes ſoldats à continuer le combat. Les infideles voyant bien qu'ils n'échapperoient pas aux chrétiens qui les avoient cramponnés, par un coup de déſeſpoir, mirent le feu à leurs poudres pour les faire périr avec eux. Le chevalier de la Barre qui étoit prêt de ſe rendre maître de la ſeconde ſultane, voyant le péril où étoit ſon ami, abandonne la ſultane, court à ſon ſecours, & le ſépare du vaiſſeau qui brûloit. Mais Temericourt ne jouit point de ſa victoire, étant mort le lendemain de ſa bleſſure, & la Sultane que la Barre étoit à la veille de prendre, pendant le bon office qu'il rendoit à ſon ami, échappa, & gagna le port d'Alexandrie.

1670. Le grand-maître & le conſeil envoyent en

NICOLAS COTONER.

qualité d'ambaſſadeur en Portugal le commandeur Fr. Antoine Correa de Souſa, écuyer du grand-maître, pour faire compliment à dom Pedro, frere de dom Alphonſe roi de Portugal, ſur ſon mariage avec la reine, femme de ſon frere, & qui avoit pris la régence de l'Etat. Il étoit chargé en même temps de redemander la jouiſſance du grand-prieuré de Crato, vacant par la mort du cardinal dom Ferdinand, infant d'Eſpagne. Mais les miniſtres de Portugal s'étant rendus maîtres de ce riche bénéfice, le régent auquel ils firent entendre que la nomination & le patronage en appartenoient à la couronne, répondit qu'il avoit beſoin de temps pour éclaircir cette affaire. Cependant à la fin il relâcha ce prieuré à frere dom Jean de Souſa, qui en avoit le titre & le droit par une bulle expreſſe du couvent.

La priſe de l'iſle de Candie, & la paix que les Vénitiens avoient conclue avec les Turcs, font craindre au grand-maître qu'ils ne tournent leurs armes contre l'iſle de Malthe : & pour la mettre en état de réſiſter à tous leurs efforts, ce prince & ſon conſeil demandent au duc de Savoye un ingénieur habile, appellé Valpergo, qui vient par ſon ordre à Malthe, & qui ordonne de nouvelles fortifications. La premiere fut nommée la Cotoner. On ajouta enſuite de nouveaux ouvrages à la Floriane avec une fauſſe braye & deux boulevards, l'un du côté du port Muſciet, & l'autre vers le grand port. Pour défendre entiérement l'entrée du grand

NICOLAS COTONER.

port, on conſtruiſit un fort royal, appellé Riccaſoli, du nom d'un commandeur qui donna à l'ordre trente mille écus pour cet ouvrage.

1671. Mort du pape Clément IX, auquel ſuccéde Clément X, qui écrit un bref au grand-maître pour le congratuler ſur les ſoins qu'il prenoit de fortifier une Iſle qui ſervoit de boulevard à tous les états de la Chrétienté.

Le chevalier de Vendôme, malgré les oppoſitions des anciens chevaliers, obtint une grace expectative ſur le prieuré de France. Ce bref ne fut enregiſtré dans la chancellerie de l'ordre qu'à condition que le nouveau grand-prieur dédommageroit le tréſor des droits de mortuaire & de vacant.

On reçoit dans l'ordre le prince Charles de Lorraine, fils du duc d'Elbeuf, & Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Château-Thierri, fils du duc de Bouillon.

Le grand-maître & le conſeil trouvant le nombre des freres ſervans-d'armes exceſſif, font un réglement qui défend d'en recevoir dans la ſuite juſqu'à nouvel ordre.

La diſette des grains ſe faiſant ſentir à Rome, le pape en envoye chercher dans toute l'italie, & le cardinal Altieri ſon neveu, écrit de ſa part au grand-maître, & le prie d'envoyer l'eſcadre de la religion pour eſcorter ſes vaiſſeaux. L'ordre en fut donné auſſitôt au bailli de Harcourt, de la maiſon de Lorraine, général des galeres, & au chevalier de Fovelle-Ecrainville, qui commandoit la capitane.

Le chevalier de Temericourt eſt attaqué par cinq gros vaiſſeaux de Tripoli ; il ſe défend avec tant de courage & d'intrépidité, qu'après en avoir démâté deux, & tués beaucoup de ſoldats, les infideles déſeſpérant de le pouvoir prendre, abandonnerent le combat, & le laiſſerent en liberté de continuer. Mais il fut peu après ſurpris par une horrible tempête qui le jetta ſur les côtes de Barbarie, où ſon vaiſſeau fut briſé, & pris par les Maures : on le conduiſit à Tripoli, & de-là à Andrinople. Mahomet III qui y étoit alors, demanda ſi c'étoit lui qui ſeul avoit combatu cinq de ſes gros vaiſſeaux de Tripoli. « Moi-même, *répondit le chevalier.* « De quel pays es-tu ? *repartit le Sultan.* » François, *dit Temericourt.* » Tu es donc un déſerteur ? *continua Mahomet*, » car il » y a une paix ſolemnelle entre moi & le » roi de France. Je ſuis François, *lui dit* » *Temericour* ; mais outre cette qualité, j'ai » celle d'être chevalier de Malthe ; profeſ- » ſion qui m'oblige à expoſer ma vie contre » tous les ennemis du nom chrétien. » Le grand-ſeigneur voulant l'engager à ſon ſervice, l'envoya d'abord dans une priſon où il fut traité avec beaucoup de douceur, & lui fit offrir enſuite tous les partis avantageux qui pouvoient ſéduire un jeune guerrier de vingt-deux ans ; & que s'il vouloit changer de religion, il le marieroit à une princeſſe du ſang, & le feroit bacha ou grand-amiral. Mais ces offres magnifiques n'ébranlerent point le jeune chevalier : il y réſiſta avec

NICOLAS COTONER.

NICOLAS COTONER.

le même courage qu'il avoit fait aux armes des infideles. Le grand-ſeigneur irrité de ſa fermeté, & pour tenter ſi la voye de rigueur ne réuſſiroit pas mieux, le fit jetter dans un cachot pendant quinze jours. On lui fit ſouffrir des coups de bâton, la torture; on en vint même juſqu'à mutiler ſes membres, ſans que ce généreux confeſſeur de JESUS-CHRIST fît autre choſe que de l'invoquer, & lui demander la grace de mourir pour la confeſſion de ſon ſaint Nom. Enfin le grand-ſeigneur lui fit couper la tête. Son corps étant demeuré au lieu de ſon ſupplice, Mahomet, pour le dérober à la vénération des chrétiens, ordonna qu'il fût jetté dans la riviere qui paſſe à Andrinople.

1673. Diſpute entre les commandans François & les officiers de l'ordre au ſujet du ſalut: le roi Louis XIV, prononce contre lui-même. Cette négociation très-délicate réuſſit par l'habileté du commandeur de Hautefeuille, ambaſſadeur de l'ordre auprès du roi.

Les Mainotes, grecs de religion, & qui habitent des montagnes dans la Morée, implorent le ſecours du grand-maître pour ſe ſouſtraire à la domination des Turcs. L'eſcadre de la religion ſe rend ſur les côtes; mais les ayant trouvés peu unis, les uns ſoutenant le parti de la liberté, & les autres voulant reſter fideles aux Turcs, les galeres de Malthe abandonnent cette entrepriſe.

L'an 1618, le duc d'Oſtrog, ſeigneur Polonois, du conſentement de la répubti-

que, avoit ſubſtitué tous ſes biens à l'ordre de Malthe. Cette grande maiſon étant éteinte par la mort du duc Alexandre d'Oſtrog, le chevalier prince de Lubomirki en donne auſſitôt avis au grand-maître. Mais le duc Demetrius petit général de la couronne, ſe prétendant héritier, ſous prétexte qu'il avoit épouſé la ſœur du duc Alexandre, le grand-maître envoya au prince Lubomirki une procuration pour maintenir les droits de la religion. NICOLAS COTONER.

L'amiral frere Paul Raffaël Spinola, prend dans le golfe de Magra trois navires marchands, richement chargés. 1674.

Le viceroi de Sicile demande le ſecours de la religion. Le grand-maître lui envoye auſſitôt l'eſcadre des galeres, ſur leſquelles s'embarquerent pluſieurs grands.croix, afin de marquer leur zele pour le ſervice du roi d'Eſpagne, dont ils étoient nés ſujets. Cependant le chevalier de Vabelle introduit dans Meſſine le ſecours de France.

Fondation du grand maître Nicolas Cotoner pour l'entretien de la fortereſſe de Riccaſoli dans l'iſle de Malthe.

Le roi d'Angleterre déclare la guerre aux Tripolitains, & ſes vaiſſeaux ſont bien reçus dans les ports de Malthe. 1675.

Frédéric de Mogelin envoyé du roi de Pologne, arrive à Malthe, & préſente de ſa part au grand-maître une lettre de ce prince, dans laquelle il lui marque que ſes états étant continuellement infeſtés par les armes des Turcs, il lui ſera fort obligé s'il veut faire

NICOLAS COTONER.

diverſion par quelque entrepriſe conſidérable: Le grand-maître lui répond qu'en déférant aux ſollicitations de S. M. Polonoiſe, il ne fera que remplir les obligations de ſa profeſſion; que l'ordre avoit toujours employé ſes forces contre les infideles, mais qu'il alloit augmenter les armemens pour répondre aux beſoins & aux inſtances de ſa majeſté.

Le viceroi de Sicile prétend engager la religion, comme feudataire de cette couronne, à faire la guerre aux Meſſinois. Le grand-maître lui répond que l'ordre par ſon inſtitut, ne devoit jamais prendre parti dans les guerres entre chrétiens, & qu'on ne trouveroit rien de ſemblable dans l'acte d'inféodation de l'iſle de Malthe.

On établit à Malthe le Lazaret dans le fort de Marza Muſciet, & que de nos jours le grand-maître Manoël a fait revêtir de fortifications très-néceſſaires.

Charles II, roi d'Angleterre écrit très-obligeamment à Cotoner pour le remercier de l'accueil favorable qu'il a fait à ſon amiral, & à ſes vaiſſeaux, qu'il a reçus dans le port de Malthe.

1676. Les Génois embarquent des troupes du Milanois qu'ils tranſportent dans le port Malazzo, où ſe trouvoient alors les galeres de la religion commandées par le bailli de Spinola, qui par complaiſance pour le viceroi de Sicile, & ſans ſe ſouvenir des inſultes que l'eſcadre de la religion avoit reçues dans le port de Gênes, conſent que la patrone de

de cette république occupe le poſte de la patrone de Malthe : ce fut ſans doute par prédilection pour ſa patrie ; & peut-être auſſi pour faire honneur à Auguſtin Durazzo, commandant des Gênois, qui avoit épouſé la niece de Spinola. NICOLAS COTONER.

Peſte affreuſe dans Malthe, qui fait périr un grand nombre de chevaliers, & beaucoup de peuple. 1677.

Malthe devenue preſque déſerte ne peut plus fournir ſes galeres du même nombre de chevaliers ; enſorte que dans les caravannes, où chaque galere avoit, avant la peſte, vingt-un chevaliers, le nombre cette année fut reſtreint à onze pour la capitane, & à neuf pour les autres galeres.

La dignité de maréchal étant vacante, le commandeur frere Louis de Fay Berlande, & frere René de Maiſonſeule, tous deux de la langue d'Auvergne, de la même ancienneté de paſſage, & qui avoient eu les mêmes charges, prétendoient à l'excluſion l'un de l'autre à cette dignité. Après bien des diſputes, le grand-maître & des amis communs ne trouvant point de jour pour décider de ce différend, firent convenir les prétendans de jouir de cette charge alternativement, & de mois en mois.

Maiſonſeule meurt deux ans après cet accommodement. Berlande reſté ſeul ſe met en mer avec cinq galeres, & rencontre ſur le cap Paraſſo deux corſaires d'Alger : mais au lieu d'aller à l'abordage, ſuivant ce qui ſe pratiquoit par les chevaliers, il ſe con-

NICOLAS COTONER.

tenta de canoner ces deux corſaires : ce qui fit regretter la Maiſonſeule, & murmurer hautement à Malthe contre Berlande, qui pour s'excuſer, prétendoit qu'il avoit le vent contraire.

Le capitaine Pierre Fleches Majorquin, trouvant dans le même endroit un corſaire d'Alger, le coule à fond, ſauve cent ſoldats Turcs, qu'il vendit depuis à la Religion cent piaſtres chaque eſclave.

Le pape veut terminer le différend entre la Religion & la république de Gênes. Il en parle à l'ambaſſadeur de Malthe, qui par ordre de ſes ſupérieurs répondit au pape, que la Religion étoit fille d'obéiſſance, & que quoiqu'offenſée par les Gênois, elle ſe ſoumettroit aveuglement à ce qu'il plairoit à ſa Sainteté de décider. Le pape ne voulant point prendre ſur lui le jugement de cette affaire, elle traîna encore quelque tems.

Dom Juan d'Autriche, grand-prieur de Caſtille, étant mort, le grand-maître & le conſeil font deſſein de diſtraire de ce riche bénéfice huit mille ducats de revenu en faveur de différentes perſonnes : mais le roi d'Eſpagne qui prétendoit au droit de patronage ſur ce grand-prieuré, s'oppoſe à la diminution de ſon revenu.

1679. Paix conclue entre la France & l'Eſpagne par le mariage de Charles II, avec la princeſſe Marie-Louiſe, fille aînée de Monſieur, frere du roi très-chrétien. Fr. D. Juan de Villavitioſa, va complimenter ſa majeſté catholique au nom du grand-maître, & ob-

tient de ce prince une traite de grains, qui arrive à Malthe dans le tems que la famine commençoit à ſe faire ſentir dans toute l'Iſle.

Le grand-maître qui depuis quelques années, étoit tombé dans une eſpece de paralyſie, reſſent de vives douleurs de la pierre & de la goute. Une fiévre lente lui ôte inſenſiblement ſes forces ſans diminuer rien de ſon courage & de ſa vigilance. Enfin la diſſenterie l'oblige à ſe remettre au lit. Il nomme pour lieutenant du magiſtere frere dom Arland Seralte, prieur de Catalogne, & meurt dans de grands ſentimens de piété le 29 Avril, âgé de 73 ans. Ce prince, qui par ſon habileté avoit procuré à ſon frere la dignité de grand-maître, ne dut ſon élévation qu'à ſon mérite. Il ſe ſoutint par une ſupériorité de génie qui le fit toujours reſpecter de ceux qui l'approchoient : habile dans les négociations, hardi dans ſes entrepriſes, & prudent dans le choix des moyens propres à la réuſſite : il eut tous ſes freres pour amis, ne fit jamais part de ſes deſſeins qu'à un très-petit nombre d'entre eux, & n'eut point de confident. Il fut inhumé dans la chapelle de la langue d'Arragon, & on grava l'épitaphe ſuivante ſur ſon mauſolée. 1680.

D. O. M.

Fratri D. Nicolao Cotoner, magno Hieroſolimitani Ordinis magiſtro, animi magnitudine, conſilio, munificentiâ, majeſtate

principi, erecto ad Mahometis dedecus ex navigii roſtris, ad Sultanæ prædâ trophæo : Melitâ magnificis extructionibus, Templorum nitore explicato, munitoque urbis pomœrio ; ſpleudidè auctâ : cive è peſtilentiæ faucibus penè rapto : Hieroſolimitano Ordine : cui primus poſt Fratrem præfuit, legibus, auctoritate, ſpoliis amplificato : Republicâ difficillimis ſæculi, belli temporibus ſervatâ : verè magno quod tanti nominis menſuram geſtis impleverit, pyramidem hanc excelſi teſtem animi D. D. C. famæ ſuperſtes. Vixit in Magiſterio annos XVI menſes VI, obiit 29 Aprilis 1680, ætatis 73. Poſt ejus obitum, Executores Teſtamentarii tumulum hunc fieri mandavêre.

Trois jours après les obſéques de Cotoner, on s'aſſemble pour lui nommer un ſucceſſeur. Les brigues commencées pendant ſa maladie, continuent. Le tréſorier de Vignaccurt aſſuré de dix ſuffrages, fait tous ſes efforts pour réunir la langue Eſpagnole en ſa faveur, mais inutilement. Les électeurs nomment le prieur de la Rochelle dom GREGOIRE CARAFE, Napolitain. Tout le monde applaudit à cette élection, mais principalement les Italiens, qui depuis cent vingt-huit ans n'avoient vu cette dignité poſſédée par aucun de leur nation.

GREGOIRE CARAFE.

Le nouveau grand-maître s'applique avec beaucoup de ſoin à régler les affaires de la Religion, & fait achever les fortifications commencées par ſon prédéceſſeur.

1681. Le général Correa revient à Malthe avec

six vaisseaux Algériens dont il s'étoit rendu maître après avoir couru risque d'être pris lui-même. GREGOIRE CARAFE.

Le bailli Colbert succede à Correa dans la charge de général des galeres de la Religion.

Le bailli d'Arrias qui depuis vingt-quatre ans rempliſſoit d'une maniere diſtinguée la fonction de vice-chancelier, remet volontairement cette charge au grand-maître, qui ſur la préſentation du chancelier, lui donne pour ſucceſſeur le commandeur Carriero, Portugais, ſecrétaire du tréſor. Celui-ci eſt remplacé par le commandeur Bovio, depuis grand-prieur d'Angleterre. 1682.

Frere Jerôme Molina, Evêque de Malthe, eſt nommé à l'Evêché de Lerida. Le roi d'Eſpagne, ſur la préſentation du grand-maître, nomme à ce ſiége frere David Cocco Palmieri, homme d'une rare probité.

Le roi très-chrétien écrit au grand-maître pour lui apprendre la naiſſance du duc de Bourgogne. Grandes réjouiſſances à Malthe: les chevaliers François des trois langues ſe diſtinguent par de ſuperbes fêtes.

Les ducs de Canfron & de Barwic viennent à Malthe. Ce dernier reçoit des mains du grand-maître la croix & le titre de grand-prieur d'Angleterre.

Les Turcs aſſiégent la ville de Vienne avec une armée formidable. Jean Sobieski, roi de Pologne, le duc de Lorraine, généraliſſime des armées de l'empereur, & le 1683.

GREGOIRE CARAFE.

duc de Baviere ſe réuniſſent pour la ſecourir. Les infidéles ſont battus en pluſieurs occaſions, & enfin repouſſés avec tant de perte pour eux, qu'à peine peuvent-ils repaſſer le Danube.

1684. Ce ſuccès porte le pape Innocent XI à conclure une ligue avec l'empereur, le roi de Pologne & la république de Veniſe contre les ennemis du nom chrétien. Le grand-maître veut prendre part à une ſi louable entrepriſe, en écrit au pape, & prépare toutes ſes forces pour ſe joindre aux confédérés. L'eſcadre de la Religion ſe met en mer, ſous les ordres du bailli de ſaint Etienne; jette l'épouvante ſur toute la côte de Barbarie, chaſſe les ennemis des deux iſles de Préviſa & de Sainte-Maure.

1685. Nouvel armement de la Religion commandé par frere Hector de la Tour Maubourg. La flotte des Vénitiens, & les galeres du pape joignent l'eſcadre de Malthe à Meſſine. Morosini, généraliſſime de la République, attaque Coron, & s'en rend maître malgré la vigoureuſe réſiſtance des aſſiégés. Les chevaliers s'y diſtinguent par des efforts incroyables de valeur, ſur-tout en enlevant aux infideles un fort qu'ils avoient repris ſur les Vénitiens. Le général de la Tour eſt tué dans cette attaque.

Le fort Saint-Elme rebâti, & le château S. Ange fortifié par les ſoins du grand-maître.

1686. Les chevaliers ſe remettent en mer au printems ſous la conduite d'Erbeſtein grand-

GREGOIRE CARAFE.

prieur de Hongrie, trouvent les galeres du pape à Meſſine, & prennent enſemble la route du Levant. La flotte Vénitienne les joint à l'iſle Sainte-Maure. Ils aſſiégent le vieux Navarrin, le prennent, & delà vont attaquer le nouveau Navarrin; place importante par ſa ſituation & par la commodité de ſon port, mais défendue par une forte garniſon. Moroſini s'en rend maître après quelques jours de ſiége, fait avancer la flotte vers Modon, ville plus forte, mais qu'il força également de ſe rendre. Pluſieurs chevaliers y périſſent.

Les confédérés animés par de ſi heureux ſuccès, s'avancent vers *Naples de Romanie*, capitale du royaume de Morée. Ils y débarquent le 30 Juillet, en forment le ſiége, mettent trois fois en fuite le *Seraſquier* qui faiſoit tous ſes efforts pour la ſecourir, & la prennent après un mois d'une vigoureuſe réſiſtance de la part des aſſiégés. Le général Erbeſtein reprend la route de Malthe. Dix-neuf chevaliers périrent à ce ſiége avec un nombre conſidérable de leurs ſoldats.

Le commandeur D. Fortunat Carafe, frere du grand-maître; le prince Jean-François de Médicis, prieur de Piſe, frere du grand-duc, & frere Léopold Kolloniſtch évêque de Neuſtat ſont nommés cardinaux.

On fait à Rome de nouveaux préparatifs pour le Levant. Le grand-maître équipe huit galeres commandées par frere Claude de Mechatein. Deſcente en Dalmatie. Les trois flottes ſe réuniſſent devant Caſtel-nove qui 1687.

se rend, & par-là les Vénitiens sont maîtres de tout le golfe Adriatique. Le pape Innocent XI écrit au grand-maître pour le féliciter sur la valeur que ses chevaliers avoient fait paroître dans cette expédition.

Le duc d'Uxeda est nommé viceroi de Sicile en la place du comte de Saint-Etienne, qui escorté des galeres de Malthe, va prendre possession de la viceroyauté de Naples.

1688. Frere D. Emmanuel Pinto de Fonseca est fait bailli d'Acres : frere D. Felix Ingo d'Aierva quitte la dignité de grand conservateur, pour prendre le bailliage de Caspe. Fr. Ximenès de la Fontaza, bailli de Négrepont, est fait grand-conservateur, & est remplacé dans le bailliage par le grand-chancelier Correa. Fr. D. Philippe Escoveda est nommé grand-chancelier. Fr. Fabio-Gori obtient le bailliage de Venouse. Fr. Ferreti, receveur de Venise, est fait bailli de Sainte-Euphemie. L'amiral Cavaretta prend le bailliage de Saint-Etienne. Averardo de Médicis lui succéde dans l'amirauté, & Spinelli, bailli d'Arménie, est nommé général des galeres.

1689. L'escadre se remet en mer au printems, sous la conduite du commandeur Mechatein. Le généraliſſime Corosini devenu Doge cette année même, fait partir la flotte de la république. Les deux armées réunies, attaquent le fort de Négrepont. Le siége en est long & difficile; & on est obligé de l'abandonner, après y avoir perdu beaucoup de monde: vingt-neuf chevaliers des plus braves y périrent.

Le grand maître eſt vivement touché de cette perte. Le chagrin, joint à une rétention d'urine, lui donne la fiévre; il fait ſon acte de déſapropriement, nomme pour lieutenant du magiſtere frere D. Charles Carafe ſon ſénéchal, & ne s'occupe plus que des penſées de l'éternité. Il meurt le 2 Juillet, âgé de *76* ans, après neuf ans & dix mois de magiſtere. Il ſçut parfaitement allier l'humilité religieuſe avec les vertus militaires, & ſe diſtingua principalement par ſon amour pour les pauvres. Son corps fut porté dans la chapelle de la langue d'Italie, où il avoit lui-même fait conſtruire ſon tombeau. On y lit cette épitaphe, qu'il avoit auſſi lui-même compoſée deux ans avant ſa mort.

D. O. M.

Frater D. Gregorius Carafa Aragonius è principibus Rocellæ, magnus Hieroſolymitani Ordinis magiſter, cui vivere, vitâ peractâ, in votis erat. Quia mortem primam qui prævenit, ſecundam evitat, hoc ſibi adhuc vivens, non mauſoleum, ſed tumulum poſuit reſurrecturo ſatis. An. Dom. M. DC. XC.

L'inſcription ſuivante fut gravée ſur le marbre qui eſt au pied de ſa Statue.

Emeritos venerare cineres, viator. Hîc jacet frater D. Gregorius Carafa ab Aragonia M. M. clarus genere, genio præclarior. He-

roas, quos in nomine geſſit, in virtute expreſſit. Effuſâ comitate, diffuſis triumphis, populos habuit amatores, orbem fecit admiratorem. Bis ad Helleſpontum, toties ad Epirum, Peloponneſum, Illyrium: impertito ductu, prævalidâ ope claſſes delevit, Regias expugnavit. Munificentiâ, pietate princeps laudatiſſimus. Urbem, Arces, Portus, Xenodochia, templa ampliavit, reſtituit, ornavit. Publico ſemper Religionis bono curas impendit & ſtudia. Ærarium ditiſſimo ſpolio cumulavit. Obiit die XXI Julii, anno æt. LXXVI. Mag. X. Sal. M. DC. XC.

Nouvelles brigues pour l'élection : les ſuffrages ſe réuniſſent en faveur de frere ADRIEN DE VIGNACOURT, grand-tréſorier de l'ordre, neveu d'Alof de Vignacourt, qui en 1601 avoit été élevé à la même dignité. Il prend poſſeſſion des deux Iſles, & envoye à Palerme le commandeur Riggio pour faire part de ſon élection au duc d'Uxeda, vice-roi de Sicile.

ADRIEN DE VIGNACOURT.

L'eſcadre revient du Levant où elle étoit allée joindre la flotte de Veniſe, & donne à Malthe la premiere nouvelle de la priſe de Valonne : grandes réjouiſſances de cet heureux ſuccès.

1691. Le grand-Maître, par ſes libéralités, remédie aux beſoins preſſans des veuves & des enfans de ceux de ſes ſujets qui étoient morts dans les dernieres guerres. Son exemple eſt ſuivi par pluſieurs chevaliers.

La Religion entretient une galiote bien armée, pour donner la chaſſe aux corſaires

de Barbarie, qui faiſoient des courſes continuelles ſur la mer de Sicile, juſques dans le canal des deux Iſles. ADRIEN DE VIGNACOURT.

Le cardinal Pignatelli, Napolitain, eſt élevé au ſouverain Pontificat le huit Août, ſous le nom d'Innocent XII.

Le grand-maître fait conſtruire pluſieurs magaſins, & fortifie par des travaux conſidérables, tous les lieux qui ne lui parurent pas en état de réſiſter. Ce fut au milieu de ces occupations qui n'avoient pour objet que la ſûreté de la Religion, qu'il apprit, par les lettres de l'empereur Léopold I, que l'armée impériale, ſous les ordres du prince de Bade, venoit de remporter contre les Turcs une victoire ſi complette, qu'il étoit reſté 30000 infidéles ſur la place.

Grand & magnifique arcenal bâti à Malthe, pour y conſtruire les galeres.

Les miniſtres de la cour de Rome, dans une impoſition extraordinaire, veulent y comprendre les biens des religieux, à titre de biens eccléſiaſtiques. Le nouveau pape, de ſon propre mouvement, & ſans attendre les remontrances de l'ordre, les en exempte: & par un bref du ſept décembre, il renouvelle la permiſſion que ſes prédéceſſeurs avoient déjà accordée, de porter le Saint Viatique dans les galeres.

Le grand-prieur de Meſſine, général des galeres, ſe met en mer, & s'avance vers les côtes de Barbarie, ſans rencontrer d'occaſion de ſignaler ſon courage. Il prend ſa route vers le Levant, joint les galeres du 1692.

ADRIEN DE VIGNACOURT.

pape à Meſſine, & l'armée Vénitienne à Naples de Romanie : toute la flotte va attaquer la ville de la Canée, place importante par ſon port, & l'une des plus agréables de l'iſle de Candie. Après un ſiége de 24 jours, ils ſont contraints de ſe retirer, parce que la ſaiſon étoit trop avancée. L'eſcadre de la Religion revient à Malthe, dans le tems que l'on y faiſoit des réjouiſſances publiques, pour la priſe de la forteresſe du grand Varadin, par l'armée impériale.

Le marquis d'Orvillé, neveu de Vignacourt, arrive à Malthe, & y eſt reçu avec tous les honneurs qu'on a coutume de rendre aux neveux des grands-maîtres régnans.

1693. Un horrible tremblement de terre, commencé le 11 Janvier à dix heures du ſoir, jette l'épouvante dans l'iſle. Il finit au bout de trois jours, après avoir renverſé pluſieurs édifices. Quatre galeres venues de Sicile, apprennent au grand-maître le malheur de la ville d'*Auguſta*, que ce tremblement avoit renverſé de fond en comble. Ce prince y dépêche le général de l'eſcadre avec cinq galeres pour aller ſecourir les habitans, indique partout des prieres publiques, & trois jours de jeûne pour appaiſer la colere de Dieu, & défend cette année les divertiſſemens ordinaires du carnaval. Il s'applique enſuite à réparer le dommage que le tremblement avoit fait dans l'iſle de Malthe.

Pluſieurs vaiſſeaux manquoient de mâts, d'agrêts & d'autres choſes néceſſaires pour ſe mettre en mer. Le grand-maître fait ve-

nir à Amſterdam tout ce qui manquoit à ſa flotte. Enſuite il donne ſes ordres pour rétablir les magaſins & les fours que la Religion avoit à Auguſta. Le commandeur Ferraro, chargé de ce ſoin, fait bâtir ces édifices beaucoup plus magnifiques qu'ils n'étoient, & y fait mettre les armes de Vignacourt. ADRIEN DE VIGNACOURT.

Le grand-prieur de Meſſine, après avoir cotoyé toutes les iſles de l'Archipel avec ſon eſcadre, revient au golfe de Terre-Neuve, pourſuit un vaiſſeau de Tunis de 130 ſoldats, vient à l'abordage, s'en rend maître après quelque réſiſtance, & le ramene à Malthe. Il y trouve le grand-maître fort indiſpoſé contre lui. On l'accuſoit d'avoir évité l'attaque des trois vaiſſeaux corſaires, & d'une tartane qu'il avoit rencontrée en allant vers le Levant. Le général ſe diſculpe en prouvant qu'il avoit pourſuivi l'ennemi avec beaucoup de vigueur juſqu'au ſoir, bien réſolu de l'attaquer le lendemain : mais que les corſaires avoient profité de la nuit pour s'échapper, & n'avoient plus reparu. Sur les enquêtes, & le procès-verbal des dépoſitions, le général eſt déclaré innocent.

Nouvel armement ſous la conduite de frere François Sigiſmond, comte de Thum, nommé général en la place du grand-prieur de Meſſine. 1694.

Priſe de la ville de *Chio* après huit jours de ſiége.

Le roi très-chrétien & le duc de Savoye, veulent lever des ſubſides ſur les biens de la Religion qui ſe trouvent dans leurs états,

ADRIEN DE VIGNACOURT.

sous prétexte de dépenses excessives de la guerre. Le grand-maître leur représente les privilegés de l'ordre ; & ces deux princes se désistent de leur dessein.

Le pape se rend arbitre des différends de la Religion & de la république de Gênes, & réconcilie ces deux puissances. Plusieurs Génois prennent l'habit de l'ordre.

1695. Le général Sigismond se met en mer, & poursuit un vaisseau de Tripoli. Il s'en rend maître après un combat de deux heures, & l'envoye à Malthe, s'avançant toujours vers le Levant. Ce voyage est sans effet, parce que les Vénitiens, auxquels il s'étoit joint, ne voulurent faire aucune entreprise, sous prétexte que la saison étoit trop avancée.

1696. Maladie du grand-maître. Brigues pour l'élection prochaine éteinte par sa convalescence. Le pape fait présent à la Religion d'un grand nombre de forçats qu'il fait transporter à Malthe.

1697. Le grand-maître attaqué d'une fièvre violente, se disposé à la mort. Il nomme pour lieutenant du magistere le bailli de Leza, dom Gaspard Carnero, du prieuré de Portugal, fait son acte de désappropriement, & meurt le 4 Février, âgé de 76 ans, dont il en avoit passé près de sept dans le magistere. La piété & l'innocence des mœurs furent toujours le caractere de ce prince. Sa droiture & son humeur bienfaisante le firent généralement estimer : & jamais on ne lui fit d'autre reproche que de s'être laissé conduire

par quelques favoris qui penſoient plus à leurs propres intérêts, qu'à ceux de la Religion, & à l'honneur de celui qui leur avoit donné ſa confiance. On l'enterra dans la chapelle de la langue de France, où on lit cette épitaphe. ADRIEN DE VIGNACOURT.

D. O. M.

Eminentiſſimi principis
Fratris Adriani de Vignacourt mortales
exuviæ
Sub hoc marmore quieſcunt.
Si generis ſplendorem quæras,
habes in ſolo nomine,
Habes in affinitatibus penè regiis.
Si religioſæ vitæ merita ſpectes,
Caritatem erga pauperes, & infirmos
indefeſſam,
Erga peſte laborantes generoſam
mirari poteris,
Et ita intemeratam morum innocentiam;
Ut mori potiùs, quam fœdari voluerit.
Magni Aloſſii ex patre nepos,
Integritatis, fortitudinis & juſtitiæ
laude ſimillimus,
Tanti principis famam eſt aſſecutus.
Vixit ſanctiſſimè, ſanctiſſimè obiit,
anno ſalutis 1697.

On s'aſſemble le ſept Février pour procéder à l'élection d'un grand-maître. Différentes factions partagent les électeurs, qui enfin ſe réuniſſent en faveur de frere RAIMOND PERELLOS DE ROCCAFOULL, de la langue RAIMOND PERELLOS.

RAIMOND PERELLOS. d'Arragon, bailli de Négrepont, âgé de 60 ans. Deux jours après, il prend poſſeſſion de la ſouveraineté des deux Iſles; & le quinze, il aſſemble le conſeil dans le deſſein de réformer les abus qui s'étoient introduits dans l'ordre. Les papes accordoient ſouvent aux importunités & à l'ambition de quelques chevaliers des brefs pour être reçus grands-croix de grace : d'où il arrivoit que les anciens qui ſe voyoient enlever par de jeunes gens une récompenſe due à leurs ſervices, ſe retiroient dans leur patrie. Devenus alors moins attachés à l'ordre, dont ils croyoient avoir lieu d'être mécontens, ils abandonnoient à leurs familles des biens que la religion a grand intérêt de ſe ménager. On réſolut d'écrire à ſa ſainteté, pour la ſupplier de ne plus accorder à l'avenir de pareils brefs, qui tendoient au renverſement de la diſcipline. On fit auſſi un réglement, pour défendre à tous les religieux, de porter de l'argent & de l'or ſur leurs habits : & on leur interdit abſolument les jeux de haſard. Le duc de Varagués, viceroi de Sicile, qui demandoit depuis long-tems un bref de grand-croix pour le commandeur Riggio, receveur de Palerme, continue vivement ſes inſtances, & l'obtient, parce qu'on trouva ce bref expédié par Vignacourt.

Paix conclue à Riſwich entre la France & l'Eſpagne. Réjouiſſances publiques à Malthe pour ce ſujet. Boris Petrowits Scremetef, proche parent du Czar, vient viſiter le grand-maître avec des lettres de recommandation du

1698.

pape & de l'empereur. On le reçoit avec tout l'honneur dû à ſa naiſſance & à ſon mérite. RAIMOND PERELLOS.

Le pape Innocent XII, juge les différends qui étoient depuis long-temps entre l'évêque de Malthe & le prieur de l'Egliſe, au ſujet de leur juriſdiction. Les deux partis ſe ſoumettent avec joie à la déciſion du ſaint pere; & le grand-maître, par reconnoiſſance, fait ériger au ſouverain pontife une ſtatue de bronze, ſur la principale porte de l'Egliſe de la Victoire, avec cette inſcription :

Innocentio XII optimo & ſanctiſſimo Pontifici, diſſidiis compoſitis inter eccleſiaſticum & magiſtrale forum exortis, utriſque juribus piè ſervatis, pluribus commendis liberaliter reſtitutis : Em. & Rev. Dom. Fr. D. Raimundus de Roccofull grato & unanimi omnium voto tot tantaque beneficia æternitati dicavit. anno M. DC. IC.

Les galeres de la religion attaquent deux vaiſſeaux de Tunis. Le vent devenu contraire tout à coup les ſépare & donne moyen aux corſaires d'échapper. Le grand-maître & le conſeil mal inſtruits de cet accident, & craignant que les officiers n'aient manqué à leur devoir, nomment des commiſſaires, qui après un mûr examen, les déchargent de tout ſoupçon.

Le bailli Spinola, général de l'eſcadre, qui s'étoit embarqué le quinze février, découvre vers la Sicile un vaiſſeau ennemi, &

RAIMOND PERELLOS.

l'atteint à force de rames. La capitane qui le pourſuivoit de plus près, ayant perdu ſa grande voile d'un coup de vent, Spinola ſe réſolut à l'abordage. Le combat fut ſanglant des deux côtés. Le commandeur Spinola, frere du général, eſt bleſſé à mort auprès du grand prieur de Meſſine, qui combattoit appuié ſur ſon valet de chambre, parce que ſon grand âge ne lui permettoit pas de ſe ſoutenir. Le valet de chambre eſt tué, & le grand-prieur s'attache d'une main au bois qui ſoutient la bouſſole, & continue le combat. Le vaiſſeau ennemi donne fortement la proue dans la capitane, & l'ouvre dans le tems que la victoire ſe déclaroit pour les chevaliers. Le vent du ſud ſuivi d'une horrible tempête, diſperſe l'eſcadre. Le commandeur Javon, capitaine du S. Paul, va au ſecours de ceux qui avoient fait naufrage dans la capitane, en ſauve cinquante, parmi leſquels étoit le général Spinola, le grand-prieur de Meſſine, le commandeur Broſſia, & le chevalier de S. Germain; & il s'obſtine à reſter dans le même endroit pour retirer les autres, malgré les remontrances du pilote qui l'aſſuroit qu'ils étoient en grand danger : *Trop heureux*, diſoit le capitaine, *de perdre la vie pour la ſauver à un ſeul de l'équipage*. Le vent néanmoins l'en éloigna malgré lui. Vingt-deux chevaliers, & plus de cinq cens hommes, tant officiers que ſoldats, périrent ou dans le combat, ou dans le naufrage. Les autres galeres ſont portées par la tempête vers le levant, ſe

rejoignent à Angouſte, & reviennent enſemble à Malthe. Le grand-Maître pourvoit à la ſubſiſtance des familles de ſes ſujets morts dans cette action. RAIMOND PERELLOS.

Perellos voyoit depuis long-tems avec douleur, que depuis que la Religion s'étoit contentée d'entretenir une eſcadre de galeres, & qu'elle avoit ceſſé d'avoir des vaiſſeaux de guerre, les corſaires de Barbarie prenoient tous les jours des vaiſſeaux marchands chrétiens, faiſoient des deſcentes fréquentes ſur les côtes d'Italie & d'Eſpagne, pilloient les villages, & réduiſoient quantité de familles dans l'eſclavage.

Les chrétiens jettoient en vain les yeux depuis plus de quatre-vingt ans, du côté des chevaliers de Malthe, leurs anciens protecteurs; il s'étoit trouvé juſques-là trop d'obſtacles à ſurmonter, pour rétablir à Malthe l'eſcadre des vaiſſeaux; mais Perellos devenu grand-maître, aidé des conſeils du bailli Zondodary, qui lui ſuccéda, ne trouva point ces obſtacles inſurmontables; & il détermina le conſeil plus aiſément qu'il n'auroit crû. Ainſi dès qu'il eût amaſſé les fonds néceſſaires pour la conſtruction des vaiſſeaux, on chercha dans tout l'ordre le chevalier le plus intelligent pour préſider à leur conſtruction, & le plus en état de les commander. Le choix tomba ſur le chevalier de S. Pierre, de Normandie, capitaine des vaiſſeaux du roi de France, qui obtint depuis par ſes ſervices la commanderie magiſtrale du Pieton: c'eſt à ce commandeur que nous devons le *Projet*

RAIMOND PERELLOS.

pour extirper les corſaires de Barbarie, qui a été imprimé dans les pays étrangers, parmi les ouvrages de M. l'abbé de Saint-Pierre ſon frere, & qui avoit été fort approuvé par le grand-maître.

La galere Saint-Paul eſt jettée par un coup de vent dans les rochers de la petite iſle d'Oſtrica, près de Palerme; & malgré les ſoins du général Javon, y périt avec trois chevaliers, & ſoixante & dix hommes de l'équipage : le reſte fut ſauvé par les autres galeres.

L'eſcadre retourne ſur les côtes de Barba-
1701. rie, & y rencontre la ſultane Binghem, gros vaiſſeau de quatre-vingt-pieces de canon, & de trois cens hommes d'armes. Le combat fut long; & la perte conſidérable pour les deux partis, mais à l'avantage des chevaliers qui ramenerent le vaiſſeau à Malthe. Le grand-maître fait placer dans l'égliſe de S. Jean d'Aix, lieu de la naiſſance du chevalier Ricard, l'étendard de ce vaiſſeau, pour honorer la valeur de ce religieux, qui avoit le plus contribué à cette victoire.

Mort de Charles II, roi d'Eſpagne. Philippe V lui ſuccéde, & confirme tous les priviléges de l'ordre.

Le carbinal Albani eſt élevé au ſouverain pontificat, ſous le nom de Clément XI, en la place d'Innocent XII.

L'eſcadre des galeres de la religion va attaquer les infideles juſques dans le port de la Goulette, & revient à Malthe avec un gros

vaiſſeau & un brigantin des ennemis : un chevalier & quatre ſoldats perdirent la vie dans cette expédition. RAIMOND PERELLOS.

Le grand-prieur d'Angleterre va à Rome, en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, pour obtenir du pape un réglement ſur les prétentions de l'inquiſiteur de Malthe au ſujet de ſa juriſdiction. L'affaire après quelques délais, ſe termine à la ſatisfaction du grand-maitre. 1703.

L'eſcadre des vaiſſeaux commandée par le chevalier de Saint-Pierre, prend la route du Levant, rencontre trois vaiſſeaux de Tunis, & les pourſuit. Le vaiſſeau Saint-Jacques perd ſon mât avant le combat, & ſe retire. Le vaiſſeau Saint-Jean s'attache au vaiſſeau amiral des ennemis, chargé de cinquante piéces de canon & de trois cens ſoixante & dix ſoldats, & s'en rend maître, tandis que le reſte de la flotte ennemie fuit à toutes voiles. Ce bâtiment augmente l'eſcadre de la religion, ſous le nom de Sainte-Croix. 1706.

Le commandeur de Lango conduit à Oran un convoi de munitions de guerre, ſous le commandement du chevalier de S. Pierre : & avec ſon ſeul vaiſſeau de cinquante canons, il paſſe au milieu de la flotte d'Alger qui faiſoit ſur lui un feu continuel ; & malgré les efforts des infidéles, ſoutenus de la préſence de leur roi, il introduit le ſecours dans la place. Cette action lui fit donner peu le tems après la lieutenance générale de l'eſ- 1707.

RAIMOND PERELLOS.

cadre de la religion, & le commandement des vaiſſeaux.

1708. Le roi d'Eſpagne écrit au grand-maître pour le prier d'envoyer une ſeconde fois l'eſcadre de la religion au ſecours d'Oran. On en fait les préparatifs, qui furent ſans effet, parce que la nouvelle ſe répandit que les infidéles s'en étoient rendus maîtres, & que le turc armoit puiſſamment.

1709. Perellos affligé de cette nouvelle, ſe ſent attaqué de la goutte, & d'une fiévre violente. Il reçoit les ſacremens avec de grands ſentimens de piété, & ſe diſpoſe à la mort, après avoir nommé le grand-prieur de Meſſine Tancrede de Sienne, pour lieutenant du magiſtere. Se trouvant un peu ſoulagé le lendemain, il donna à frere Alexandre Albani, neveu du pape, & depuis bailli d'Armenie, la commanderie de Viterbe, vacante par la mort de Rondinelli : ſes forces lui revinrent peu-à-peu, & il recouvra entierement la ſanté.

Le bruit court qu'on fait à Conſtantinople un armement de vingt ſultanes, de quarante galeres & de pluſieurs petits bâtimens, & que tous ces préparatifs ſont contre Malthe. Le conſeil, pour n'être point ſurpris, demande du ſecours au pape, qui fait partir pour l'iſle une tartane chargée de poudre, de pluſieurs autres proviſions néceſſaires pour ſoutenir un ſiége, & de cent cinquante ſoldats, avec promeſſe d'envoyer inceſſamment un ſecours plus conſidérable. Le commandeur d'Allegre eſt envoyé au roi très-chrétien, le comman-

deur de Sannazar à Livourne, le commandeur de Monteclar à Gênes. Tous revinrent avec des forces conſidérables, & débarquerent à Malthe un grand nombre de chevaliers qui accouroient de toute part, pour contribuer à la défenſe de la religion. On nomme les officiers généraux; on partage les ſoldats en pluſieurs corps; on trouve près de mille hommes d'armes réſolus de ſe bien défendre. RAIMOND PERELLOS.

Cependant l'armement de Conſtantinople dont on avoit fait tant de bruit, ſe termine à cinq ſultanes qui vont ſe joindre à trois autres vaiſſeaux ſortis des ports de Tunis & de Tripoli. On craint une deſcente dans l'iſle du Goze; on y tranſporte toutes les choſes néceſſaires pour la défendre : & Tancrede, grand-prieur de Meſſine, malgré ſes infirmités & ſon grand âge, obtient du grand-maître la permiſſion d'y paſſer. De concert avec le commandeur de Langon, lieutenant-général, & le commandeur de Montfort, gouverneur de l'iſle, il en rétablit les fortifications, & la met en état de réſiſter. Mais l'ennemi déſeſpérant de réuſſir dans cette entrepriſe, ſe contente de mettre le feu à quelques petits bâtimens qu'il trouve ſur la côte, & reprend la route du Levant.

Le grand-maître augmente conſidérablement les magaſins que ſon prédéceſſeur avoit fait conſtruire, facilite par ce moyen le commerce, & produit l'abondance dans ſes états.

Sur la nouvelle que quatre ſultanes s'étoient miſes en mer avec un brigantin, dans

RAIMOND PERELLOS.

le deſſein de tenter une deſcente dans la Calabre, le grand-maître fait partir l'eſcadre ſous les ordres du commandeur de Florigny. Au bout de quelques jours on découvre un gros vaiſſeau qu'on reconnoît pour la capitane de Tripoli, commandée par le fameux corſaire Baſſa Ali Antulla-Ogli-Stamboli. L'équipage étoit de 600 hommes, avec cinquante-ſix canons & quarante pierriers. Elle étoit ſuivie d'une tartane de douze canons, de trente pierriers, & de deux cens hommes commandés par Magmut-Ogli-Caſdagli, qui malgré les ordres de ſon général, voulut ſoutenir l'attaque de l'eſcadre. Le commandeur de Langon qui montoit le ſaint-Jacques, commença le combat à coups de canons; le feu ſe met aux voiles des vaiſſeaux ennemis, & embraſe les deux bâtimens. Les turcs déſeſpérant de l'éteindre, ſe jettent à l'eau : les chaloupes de la religion ſe détachent pour les ſecourir : elles en retirent quatre cens, parmi leſquels étoit le rais de la capitane de Tripoli, & cinquante eſclaves chrétiens que l'on mit en liberté : cinq hommes du vaiſſeau Saint-Jean périrent avec le chevalier Pagani Nocera.

1710. Le grand maître fait venir des bleds du Levant, & remédie ainſi à la diſette des Malthois auxquels le viceroi de Sicile refuſoit depuis plus d'un an les traites ordinaires.

Le commandeur de Langon fait avancer l'eſcadre des vaiſſeaux ſur les côtes d'Eſpagne

pagne. Il rencontre la capitane d'Alger montée par cinq cens hommes, qui ne se rendent qu'après un long combat, & la perte de tous leurs officiers. Cette victoire fut funeste à la religion par la mort de ce commandeur, que sa valeur & ses rares qualités firent extrêmement regretter. Son corps fut porté à Carthagêne, & enterré sous le grand autel de la cathédrale. Pour éterniser sa mémoire, le grand-maître fit graver sur une pierre sépulchrale, placée dans la nef de l'église de Saint-Jean, l'épitaphe suivante. RAIMOND PERELLOS.

D. O. M.

Fratri Josepho de Langon Alverno, cujus virtutem in ipso tyrocinii flore maturam Gallicæ naves fecere, Thraces sensere, Melitenses habuere victricem. Oranum dira obsidione cinctum, cum unica religionis navi, cui præerat, onerariam ducens, penetratâ Algerii classe, ejusque rege teste vel invito, militem & commeatum invexit. Generalis classium præfectus ad Tripolitanorum prætoriam incedendam plurimo momento fuit. Laudes tamen consilio & fortitudine sibi ubique coemptas in alios continuò transtulit. Supremâ tandem Algerii nave subactâ, acceptoque inde vulnere acerbo, victor fato cessit, die 18. *Aprilis* 1710, *æt.* 41. *E. M. M. F. D. R. de Perellos-Roccasull ad benemerentiæ argumentum mortuo hoc mœrens positum voluit cænotaphium ad memoriæ perennitatem.*

RAIMOND PERELLOS.

Entrepriſe de l'inquiſiteur de Malthe ſur l'infirmerie de la religion. Le tribunal de l'inquiſition avoit été introduit dans l'iſle par

1711. Grégoire XIII ; mais avec tant de ménagement, qu'on ne s'en étoit preſque pas apperçu. Ce fut l'évêque de Malthe qui reçut le premier cette commiſſion. Quelque temps après on en revêtit un officier de la cour de Rome; mais on lui enjoignit de ne procéder que conjointement avec le grand-maître, l'évêque, le prieur de l'égliſe & le vice-chancelier: & même il ne lui étoit permis de connoître que du crime d'héréſie. On ne s'aviſa point de s'oppoſer alors à une autorité dont l'exercice demeuroit dans les premieres perſonnes de l'ordre; & on ne prévit point que les inquiſiteurs pourroient dans la ſuite *ſe rendre non-ſeulement indépendans, mais inſupportables à une milice formée du ſang le plus noble du monde chrétien, & dont l'ordre eſt revêtu du caractere de ſouverain ſur ſes ſujets.*

Mémoire préſenté à Louis XIV.

Delci, qui en 1711 exerçoit la fonction d'inquiſiteur, après avoir porté ſes prétentions juſqu'à demander que le carroſſe du grand-maître s'arrêtât à la rencontre du ſien, ne crut pas devoir ſouffrir que l'infirmerie de la religion fut plus long-temps exempte de ſa juriſdiction. Ce lieu, le plus privilégié de l'ordre, & * confié à la garde des chevaliers Français les plus zélés pour

* Le Maréchal même de l'ordre ne peut entrer dans l'infirmerie ſans laiſſer à la porte ſon baton de commandement.

leur liberté, ne reconnoît d'autre autorité que celle du grand-hoſpitalier. Tout autre, de quelque qualité qu'il ſoit, ne peut y entrer ſans laiſſer à la porte des marques de ſa dignité. Les officiers de l'inquiſition y entrerent par ſurpriſe, & commencerent à y faire des actes de viſite. Le commandeur d'Avernes de Bocage, infirmier, averti de cette entrepriſe, vint promptement s'y oppoſer, les fit ſortir ſur le champ, & proteſta de nullité contre tout ce qu'ils avoient pu faire en ſon abſence. RAIMOND PERELLOS. 7 Décembre.

Le grand-maître envoye à Rome le grand-prieur Zondodari en qualité d'ambaſſadeur de la religion, pour repréſenter au pape les injuſtes prétentions de l'inquiſiteur. L'infirmier lui-même vient en France pour en inſtruire le roi très-chrétien, qui en écrit vivement à ſa ſainteté, & l'engage à déſavouer & à réprimer les entrepriſes du député Romain. 22 Avril.

Frere Jacques de Noailles, ambaſſadeur de la religion en France, meurt à Paris âgé de 59 ans. Il eſt remplacé par le bailli de la Vieuville, qui fit ſon entrée le 4 de décembre avec toutes les cérémonies qui ſe pratiquent aux entrées des ambaſſadeurs des ſouverains.

Le commandeur Zondodari, ambaſſadeur extraordinaire à Rome, renouvelle ſes plaintes contre l'inquiſiteur, qui par des patentes qu'il donnoit à un grand nombre de Malthois, prétendoit les exempter de l'obéiſſance due à leur ſouverain.

RAIMOND PERELLOS.

Frere Adrien de Langon, commandant du vaiſſeau Sainte-Catherine, attaque ſept vaiſſeaux Algériens, les met en fuite, & ſe rend

1713. maître de celui qu'on nommoit la Demilune, de quarante canons, & de quatre cens hommes d'équipage. Trente-ſix eſclaves chrétiens furent délivrés, & l'ordre ne perdit que ſept hommes dans ce combat.

Le pape écrit au grand-maître pour l'engager à envoyer les galeres de la religion ſur les côtes de l'état eccléſiaſtique, où les corſaires de Barbarie faiſoient des priſes continuelles.

1714. Le commandeur de Langon pourſuit un corſaire Algérien, dont le vaiſſeau étoit de 56 canons, & de 500 hommes, l'atteint à la hauteur des Iſles d'Hieres, le démâte entierement dans un combat de ſix heures; & ne pouvant l'obliger à ſe rendre, le coule à fond. On ne put ſauver que deux chrétiens & ſix Turcs.

Priſe d'un autre vaiſſeau de Barbarie, dans lequel on fit quatre-vingt-quinze eſclaves.

Mort du bailli de la Vieuville, ambaſſadeur de la religion en France. Le bailli de Meſme lui ſuccede en cette qualité; ſeigneur d'une haute naiſſance, & très digne de cette place par ſon zéle & ſon attachement pour les intérêts de l'ordre.

Le grand armement qui ſe faiſoit à Conſtantinople donne lieu de craindre pour l'iſle de Malthe. Le grand-maître écrit à tous les chevaliers de ſe tenir prêts pour partir au premier ordre, fait réparer toutes les for-

tifications, & munit l'iſle de toutes les choſes néceſſaires pour ſa défenſe. RAIMOND PERELLOS.

Les chevaliers diſperſés dans les différentes parties de l'Europe, ſe raſſemblent pour ſe mettre en état de partir. Quelques-uns trop âgés pour faire le voyage, remettent leurs commanderies au grand-maître, afin que les revenus en ſoient employés à la défenſe de l'iſle ; d'autres veulent partir, quoique l'infirmité ou le grand âge les mettent hors d'état d'agir, afin d'aider du moins de leurs conſeils.

Les chevaliers François, même les novices, ſignalent leur zéle en s'engageant tous pour des ſommes conſidérables qu'ils employent à acheter une grande quantité d'armes, & de toutes ſortes de munitions de guerre. Ils envoyent ce ſecours à Malthe, & conviennent de le ſuivre de près. Cependant le grand-maître tire cent cinquante mille écus du tréſor, & emprunte en ſon nom une ſomme encore plus conſidérable, avec laquelle il fait venir de divers endroits tout ce qui paroît néceſſaire pour ſoutenir vigoureuſement l'attaque : il obtient du pape un ſecours d'hommes & de galeres, & la permiſſion de faire des levées dans l'état eccléſiaſtique. 1715.

Tandis que tout ſe diſpoſoit à Malthe pour réſiſter à l'ennemi, un inconnu de bonne mine vint offrir ſes ſervices au grand-maître en qualité d'ingénieur. Ses offres furent acceptées d'autant plus volontiers, qu'il parut fort intelligent dans les fortifications. Quel-

RAYMOND PERELLOS.

ques chevaliers furent nommés pour lui faire voir tous les travaux, & ſur-tout ceux de la Valette, ſur leſquels il leur donna de fort bons avis, & une grande idée de ſa capacité. Deux jours après, il ne parut plus, quelque recherche que l'on en fit. On ne douta point que ce ne fût un eſpion envoyé par les Turcs pour reconnoître l'état de l'iſle. Cette aventure fit naître dans l'eſprit du grand-maître le deſſein d'envoyer quelqu'homme sûr à Conſtantinople même, pour être plus parfaitement inſtruit des vûes du grand-ſeigneur. André Veran de la ville d'Arles, qui depuis long-temps demeuroit à Malthe, s'offrit pour cette commiſſion, & partit avec un bâtiment chargé de marchandiſes, ſous prétexte de commerce dans le levant. Il débarqua d'abord à Napoli de Romanie, capitale de la Morée, où il vit le capitaine général de la république de Veniſe. Il apprit de ce ſeigneur que l'armement des Turcs augmentoit tous les jours; mais qu'il ne paroiſſoit ſe faire que contre les Vénitiens. Paſſant de-là aux Dardanelles, il ſçut que les infideles avoient déclaré la guerre à la republique de Veniſe. Il arriva à Conſtantinople, où il vit le comte des Alleurs, ambaſſadeur de France, qui le prit ſous ſa protection, & l'informa au juſte de tous les deſſeins de la Porte.

Cependant les chevaliers arrivoient à Malthe de toutes parts, & amenoient tous avec eux quelques ſecours. On mit en mer; & les vaiſſeaux de la religion joignirent les

galeres du pape, pour ſe mettre en état d'aller à la rencontre de la flotte Ottomane. Veran revint à Malthe, & on reconnut par le rapport de tout ce qu'il avoit vu des mouvemens de l'armée Turque, ou que le grand-ſeigneur n'avoit point eu de deſſein contre l'iſle, ou, ce qui eſt plus vraiſemblable, qu'il avoit été détourné de cette entrepriſe par la connoiſſance qu'il eut du bon état où elle ſe trouvoit par les ſoins du grand-maître, & du grand nombre de chevaliers qui s'y étoient rendus de toutes parts. RAIMOND PERELLOS.

La république de Veniſe demande du ſecours au grand-maître contre les Turcs. La religion leur accorde cinq vaiſſeaux & quelques galeres, qui ayant pourſuivi trois vaiſſeaux corſaires de Barbarie, en prennent un de cinquante-quatre canons & de cinq cens hommes d'équipage, qu'elles amenent à Malthe avec quelques ſaïques chargées de toutes ſortes de proviſions. 1716.

Diſpute entre les commandans des eſcadres auxiliaires. Le pape y remédie en donnant le titre de ſon lieutenant général, au commandant de l'eſcadre de Malthe.

L'eſcadre de la religion ſe rend maîtreſſe de pluſieurs bâtimens Turcs, chargés de marchandiſes, qu'elle conduit à Corfou, où le chevalier de Langon qui commandoit l'eſcadre du pape, remporte pluſieurs avantages ſur les Infidéles.

Les vaiſſeaux de la religion renforcés de deux frégates, & de quelques bâtimens légers, ſe remettent en mer, pour ſe rejoindre 1717.

RAIMOND PEREILOS.

aux alliés. Un armateur Malthois coule à fond un gros vaiſſeau Turc, & ſauve une partie de l'équipage.

Combat naval entre les troupes auxiliaires & les Turcs près de l'iſle des Cerfs. Les infideles dont les vaiſſeaux furent extrêmement maltraités, prennent la fuite après deux heures de canonade de part & d'autre. Les troupes auxiliaires ne firent aucune perte. Le bailli de Bellefontaine qui commandoit l'armée navale, ſe ſignala extrêmement dans toute cette campagne, & fut reçu à ſon retour par le grand-maître d'une maniere très-diſtinguée.

L'eſcadre ſe remet en mer augmentée du vaiſſeau Saint-Jean de ſoixante & dix canons, & va joindre la flotte Vénitienne. Les Turcs ſe rallentiſſent, & l'armée chrétienne trouve peu d'occaſion de ſe ſignaler dans cette campagne.

Le pape donne la croix de l'ordre au fils naturel du roi de Pologne.

1719. Priſe conſidérable de deux galeres de Conſtantinople richement chargées, dont les vaiſſeaux de la religion ſe rendent maîtres dans l'Archipel; le bacha de Romelie alloit à Napoli de Romanie ſur l'une de ces galeres avec toute ſa famille.

1720. Le chevalier Fraguier, premier enſeigne de la compagnie des gardes du grand-maître, apporte au roi très-chrétien des oiſeaux de proie; préſent que les grands-maîtres ont coutume de faire aux rois de France.

Le chevalier d'Orléans prête ſerment entre les mains du roi pour le grand-prieuré de France, vacant par la démiſſion volontaire du grand-prieur de Vendôme. RAIMOND PERELLOS.

Le grand-maître Raimond Perellos de Roccafull, extrêmement affoibli par ſon grand âge, & par une maladie de plus d'un an, meurt après un regne de vingt-deux ans. Ce prince ſe diſtingua par ſa libéralité envers les familles ruinées par les infideles, augmenta conſidérablement les fortifications de ſon iſle, & n'omit rien de tout ce qu'il crut propre à ſoutenir l'éclat & la gloire de ſon ordre.

Les électeurs s'étant aſſemblés avec les cérémonies ordinaires, nomment pour grand-maître le bailli MARC-ANTOINE ZONDODARI, Siennois, que ſon illuſtre naiſſance & ſon mérite perſonnel rendirent digne du magiſtere. La joie de cette élection eſt augmentée par la priſe de deux gros vaiſſeaux corſaires de Barbarie, qu'on ramene dans le même temps au port de l'iſle. Ce ſuccès eſt ſuivi de près de la priſe de l'amiral d'Alger, de quatre-vingt canons, & de cinq cens hommes d'équipage. MARC-ANTOINE ZONDODARI.

Le bailli Ruffo eſt nommé général des galeres de la religion. Le grand-maître obtient un bref du pape, qui oblige tous les chevaliers qui ont plus de trois cens livres de revenu, d'entretenir un ſoldat, chacun à leur frais, pour la ſûreté de l'iſle : mais on ne voit pas que ce bref ait eu aucun effet.

MARC-ANTOINE ZONDODARI.

L'eſcadre que le grand-maître avoit accordée au roi d'Eſpagne pour la sûreté de ſes côtes, ſe met en mer ſous les ordres du bailli de Langon, & donne la chaſſe à une

1721. galiote de Barbarie, qui croiſoit le long des côtes de Sardaigne. On ne peut l'atteindre; mais on lui enleve une pinque qu'elle avoit priſe depuis peu ſur les chrétiens. Le vaiſſeau Saint-Jean monté par le commandant, rencontre quelques jours après un bâtiment Algérien de quarante pieces de canon, le joint, & s'en rend maître après une heure de combat. Vingt eſclaves chrétiens furent délivrés, & deux cens ſoixante infideles faits eſclaves. Peu de jours après, ils rencontrerent l'eſcadre de Tunis compoſée de la capitane, de la patrone & du Porc-épy. Les deux premiers vaiſſeaux s'échapperent à la faveur de la nuit, après un long & rude combat; mais le Porc-épy, après avoir eſſuyé un feu continuel juſqu'à dix heures du ſoir, fut contraint de ſe rendre. On délivra trente-un chrétiens, qui étoient eſclaves dans ce vaiſſeau. Ce ſuccès dû à la valeur du commandant Alognis de la Grois, jette la terreur ſur les côtes de Barbarie, d'où les armateurs refuſent de ſe mettre en courſe.

Dom Carlo Conty, prince de Poly, neveu du pape, reçoit la croix de l'ordre des mains du cardinal Pamphile, grand-prieur de Rome.

1722. Le grand-maître attaqué depuis plus de ſix mois d'une eſpece de gangrêne dans les inteſtins, meurt le 16 juin, âgé de ſoixante-

trois ans ſept mois & quinze jours. Ce prince recommandable par une rare piété, travailla avec beaucoup de ſoin à fortifier l'iſle, fit de grandes aumônes, maintint autant par ſon exemple que par ſon autorité, la diſcipline dans ſon ordre ; & il ne lui manqua, pour remplir les grandes eſpérances qu'on avoit conçues de lui, que de régner plus long-temps.

Frere dom Raimond d'Eſpong, bailli de Negrepont, lieutenant du magiſtere, aſſemble le conſeil ; & après les cérémonies ordinaires, les électeurs nomment tout d'une voix pour grand-maître, dom ANTOINE MANOEL DE VILLHENA, Portugais, de la langue de Caſtille, que ſa naiſſance, ſes vertus perſonnelles, & ſa parfaite connoiſſance des maximes de l'ordre rendent digne de cette élévation. Il avoit paſſé par toutes les charges de la religion, & s'en étoit acquitté avec diſtinction. A peine eut-il fini ſes caravanes, qu'il fut fait patron de la capitane, & bleſſé dans une attaque de deux vaiſſaux de Tripoli, que le général Antoine Correa de Souza prit en 1680. Quatre ans après, il fut fait capitaine d'un des vaiſſeaux que la religion envoya aux Vénitiens, pour leur faciliter la conquête de la Morée.

ANTOINE MANOEL DE VILLHENA.

On le nomma ſucceſſivement major, enſuite colonel des milices de la campagne. En 1672, il eut le commandement de la huitiéme galere, & l'année ſuivante celui de la galere Saint-Antoine. Il fut fait grand-croix

ANTOINE MANOEL DE VILLHENA.

de grace en 1696, commiſſaire des armemens deux ans après, & commiſſaire des guerres en 1701. La dignité de grand-chancelier de l'ordre lui fut conférée en 1713. Il la quitta trois ans après, pour prendre celle de bailli d'Acre ; fut nommé l'un des vingt & un électeurs pour l'élection du grand-maître Zondodari, & la même année fut créé procureur du tréſor. Ces différentes charges dans leſquelles il s'attira les applaudiſſemens de tout l'ordre, furent autant de degrés qui l'éleverent au magiſtere.

Les premiers ſoins du nouveau grand maître, furent de mettre ſon iſle à couvert de l'attaque dont les Turcs la menaçoient toujours. Il fit conſtruire le fort Manoel dans la petite iſle de Marſa Muſciet, dont les infideles auroient pu s'emparer aiſément : ce qui auroit extrêmement facilité leurs entrepriſes ; & il ordonna en même temps à tous les chevaliers qui avoient atteint l'âge de dix-neuf ans, de ſe rendre auprès de lui.

Les grands préparatifs de la Porte contre la religion, avoient été faits à la perſuaſion d'un eſclave nommé Hali, que Mehemet Effendi, ambaſſadeur de la Porte en France, avoit racheté en paſſant à Malthe. Cet eſclave aimé des chevaliers, & favoriſé du grand-maître, avoit ſervi dans la marine, & pendant dix ans avoit été l'iman ou chef des eſclaves Turcs qui étoient à Malthe. De retour à Conſtantinople, il informa les miniſtres de la Porte des forces de la religion,

ANTOINE MANOEL DE VILLHENA.

& leur perſuada qu'il étoit aiſé de ſurprendre l'iſle par le moyen de ces eſclaves toujours prêts à la révolte, & dont le nombre ſurpaſſoit celui des habitans : que pour y réuſſir, il falloit armer une eſcadre de dix vaiſſeaux, la conduire devant Malthe, & attendre le ſuccès des eſclaves, qui infailliblement prendroient les armes.

Ce projet plut au grand-viſir : Abdi Capitan, chef d'eſcadre, ſe mit en mer avec dix vaiſſeaux; Hali s'embarqua avec le titre de capitaine, & ils vinrent ſe préſenter devant Malthe : mais les ſages précautions de Vilhena les mirent hors d'état d'éxécuter leur deſſein. Ils ſe retirerent après quelques volées de canons, & Abdi-Capitan fit tenir au grand-maître la lettre ſuivante.

« Le premier de l'iſle de Malthe, les chefs » de ſon conſeil, & les chefs des langues » de France, de Veniſe & d'autres nations » qui adorent le Meſſie, ſont avertis par » cette lettre que nous avons été expreſſé- » ment envoyés par le grand-ſeigneur, maî- » tre de l'univers, refuge du monde, » pour leur ordonner de nous remettre tous » les eſclaves qui ſe trouvent dans leur mi- » ſérable gouvernement, afin qu'ils puiſſent » ſe préſenter à ſon ſuprême & auguſte trô- » ne. Telle eſt ſa volonté, & la fin pour » laquelle elle nous a armés. Si vous man- » quez à obéir, de terribles châtimens vous » feront repentir de votre faute. Envoyez » votre réponſe à Tunis.

ANTOINE MANOEL DE VILLHENA.

Ce ſtyle, conforme à l'orgueil des officiers du grand-ſeigneur, n'empêcha point le grand-maître d'y faire réponſe, dans l'eſpérance de ménager par-là la délivrance des eſclaves chrétiens. Sa lettre écrite avec politeſſe & dignité contenoit : » Que l'inſtitut » de ſon ordre n'étoit pas de couvrir les » mers pour faire des eſclaves, mais de croi- » ſer avec ſes armemens pour aſſurer la na- » vigation des bâtimens chrétiens : qu'ils » n'attaquoient que ceux qui troubloient le » commerce, & qui voulant mettre les chré- » tiens en eſclavage, méritoient d'y être » eux-mêmes réduits : qu'ils n'avoient rien » tant à cœur que de délivrer ceux des » leurs qui étoient dans les fers ; & que ſi » ſa hauteſſe avoit les mêmes intentions, ils » étoient prêts de négocier la liberté réci- » proque des eſclaves, ou par échange ou » par rançon, ſuivant l'uſage reçu parmi les » princes ; que ſa hauteſſe leur fît connoître » ſes intentions, & qu'ils n'oublieroient rien » pour les ſeconder. »

Cette réponſe fut adreſſée à M. le marquis de Bonnac, pour lors ambaſſadeur de France à Conſtantinople, pour la rendre à qui il jugeroit à propos des miniſtres de la Porte. L'ambaſſadeur de France jugeant par le contenu de la lettre du grand-maître, & par la délicateſſe avec laquelle elle étoit écrite, que ce prince avoit eu deſſein, non de répondre à un chef d'eſcadre du grand-ſeigneur, mais de faire connoître ſes intentions au grand-ſeigneur même par ſon pre-

mier miniſtre, l'envoya au grand-viſir. Quelques jours après il lui en parla, & fut agréablement ſurpris de le trouver dans la diſpoſition, non-ſeulement de faire les échanges, mais même de négocier la paix avec la religion de Malthe. Le marquis de Bonnac, perſuadé que cette paix ne pouvoit être que très-avantageuſe à l'ordre & à tous les états chrétiens, y travailla avec application, & ménagea tellement l'eſprit du grand-Viſir, qu'il avoit gagné par ſa probité & ſa franchiſe, plus encore que par la ſupériorité de ſon génie, que tous les articles qu'il propoſa furent acceptés. Il les envoya au grand-maître, & en écrivit à la cour de France, qui après un mûr examen lui donna ordre de continuer à donner ſes ſoins à la réuſſite de cette affaire.

ANTOINE MANOEL DE VILLHENA.

Le grand-maître fit examiner les propoſitions de la Porte, & envoya ſes obſervations au marquis de Bonnac. On aima mieux faire une treve limitée qu'une paix; on prit toutes les précautions néceſſaires pour mettre l'ordre à couvert de tout reproche; tout fut agréé par le grand-viſir. Voici les articles dont on étoit convenu.

1°. Que les eſclaves ſeroient échangés réciproquement; & que s'il y en avoit plus d'un côté que de l'autre, les ſurnuméraires ſeroient délivrés pour cent piaſtres par tête.

2°. Qu'on ne comprendroit dans cet échange que les eſclaves faits ſous le pavillon Malthois, & ſous le pavillon Turc.

3°. Que la treve ſeroit de vingt ans; &

ANTOINE MANOEL DE VILLHENA.

qu'après ce temps écoulé, ou pourroit en négocier une autre.

4°. Que les Barbaresques ou républiques d'Afrique ne seroient point compriſes dans ce traité; & que la Porte ne leur donneroit aucun ſecours, ni direct, ni indirect contre Malthe.

5°. Que les Malthois auroient dans les états du grand-ſeigneur les mêmes priviléges que les François.

6°. Que ce traité ſeroit nul, dès qu'un prince chrétien auroit la guerre avec la Porte.

La nouvelle de ce traité fut reçue dans Conſtantinople avec de grands applaudiſſemens. Mais le capitan bacha, fâché qu'une affaire qui regardoit la mer, eût été traitée ſans lui, engagea tous les officiers de la marine à s'y oppoſer. Ils vinrent à bout de faire changer de langage au grand-viſir, qui voyant leur mécontentement unanime, ne crut pas devoir pouſſer la négociation plus loin. Il fit cependant connoître au marquis de Bonnac, qu'il n'avoit point changé de vûe, & qu'il ſeroit aiſé de renouer cette affaire, en prenant quelques meſures pour y faire conſentir les officiers de la marine, que leur propre intérêt doit infailliblement ramener à ce projet.

Pendant cette négociation, dont on n'a pas cru devoir interrompre le recit, le grand-maître averti qu'un vaiſſeau de Tunis, ſuivi d'une tartane, faiſoit des courſes entre les iſles de Maritimo & de Pantalarie, & qu'il

avoit pris deux barques, l'une de Sicile, & l'autre de Gênes, envoya le vaiſſeau Saint-Jean & une frégate à la découverte. Ils rencontrent les corſaires, qui après les avoir pourſuivis quelque temps pour les reconnoître, prennent le large, & tâchent de les éviter. La frégate Malthoiſe joint le vaiſſeau; & après un feu continuel de part & d'autre pendant quatre heures, le contraint de ſe rendre. Ce vaiſſeau, excellent voilier, avoit été donné par le grand ſeigneur au bey de Tripoli, auquel il ſervoit de patrone. Il avoit quarante-huit canons, & quatorze pierriers de fonte, avec quatre cens hommes d'équipage, dont il ne reſta que deux cens ſoixante-ſept Turcs. Trente-trois eſclaves chrétiens recouvrent par-là leur liberté. Cette victoire importante eſt dûe à la valeur du chevalier de Chambray qui commandoit la frégate. Le vaiſſeau Saint-Jean pourſuit la tartane, & s'en rend auſſi le maître : on ramene les deux bâtimens à Malthe. ANTOINE MANOEL DE VILLHENA.

Le pape Benoît XIII veut donner au grand-maître & à tout l'ordre de Malthe, une marque éclatante de ſon affection. Il dépêcha à Malthe un de ſes Cameriers d'honneur, pour préſenter à ce prince l'eſtoc * & le caſque bénis ſolemnellement à la fête de Noel. Ce préſent eſt reçu avec toute la 1725.

* L'eſtoc eſt une épée d'argent doré, longue d'environ cinq pieds. Le caſque eſt une eſpéce de bonnet de velours pourpre, brodé d'or, garni d'un Saint-Eſprit de perles.

reconnoiſſance poſſible par le grand-maître, qui le regarde comme un nouveau motif de ſe ſignaler de plus en plus dans l'exercice de toutes les vertus, qui lui ont attiré ſi juſtement les reſpects de ſes freres, l'amitié des princes de l'Europe, & la tendreſſe paternelle du ſouverain pontife.

FIN.

TRAITÉ
DU GOUVERNEMENT
ancien & moderne de l'ordre religieux & militaire de Saint Jean de Jéruſalem.

QUOIQU'ON doive trouver naturellement dans l'hiſtoire de cet ordre ſes premieres loix, ſes ſtatuts, & la forme originaire de ſon gouvernement, cependant la ſuite des temps, & différentes conjonctures y ont amené inſenſiblement des changemens, qui ſont inévitables dans la condition humaine: & ce ſeroit peu connoître l'inconſtance & la foibleſſe des hommes, que de juger de la conſtitution préſente d'un état par ſes anciens uſages, & par la pratique de ſes premiers ſiécles.

Cette conſidération m'a déterminé, pour la ſatisfaction entiere des lecteurs, d'ajouter à la fin de cet ouvrage un diſcours particulier de l'état où ſe trouve aujourd'hui l'ordre de Malthe. J'y traiterai d'abord des différentes claſſes dans leſquelles cet ordre eſt partagé. On examinera les preuves de nobleſſe qu'on exige pour être reçu dans le premier rang. On expliquera enſuite la nature des commanderies, & les qualités requiſes pour y parvenir. On paſſera de-là aux dignités qui donnent entrée, ſoit dans le chapitre général, ſoit dans les conſeils. On

trouvera à la ſuite de cet article une liſte des principales charges de la religion, & de ceux qui ont doit d'y nommer ; & on finira ce traité par la forme qui s'obſerve dans l'élection du grand-maître ; dignité ſinguliere, & dont celui qui en eſt revêtu, jouit, à l'égard des habitans ſéculiers, de la ſouveraineté, & de tous les droits réguliers ; en même temps que ce prince n'eſt conſidéré à l'égard des chevaliers, que comme le chef & le ſupérieur d'une république religieuſe & militaire.

L'égliſe renferme dans ſon ſein différens ordres de religieux, qui ſans exercer les mêmes fonctions, ont tous devant Dieu leur mérite particulier, & qui même par leur variété contribuent chacun en leur maniere à la beauté de l'égliſe. Les uns ſequeſtrés volontairement du commerce des hommes, enſevelis dans la ſolitude, & enveloppés dans leur propre vertu, paſſent les jours dans la contemplation des vérités éternelles. D'autres plus répandus dans le monde, ont pour objet principal l'inſtruction du prochain, & le ſoulagement des paſteurs quand ils ſont appellés à leur ſecours dans le miniſtere eccléſiaſtique. Il y en a qui tout brûlans de zéle pour la converſion des infidéles, vont annoncer la parole de Dieu aux extrémités de la terre. Le même zéle, mais animé par une autre eſpéce de charité, depuis pluſieurs ſiécles a fait prendre les armes à un corps de nobleſſe pour préſerver les chrétiens de tomber dans les fers des Mahométans & des in-

fidéles : & c'eſt de ces derniers religieux, dont je viens de finir l'hiſtoire, que j'entreprends de préſenter ici la forme du gouvernement.

ARTICLE I.

Des différentes claſſes qui ſe trouvent dans l'ordre de Saint-Jean.

Les hoſpitaliers, conſidérés ſimplement comme religieux, ſont partagés en trois claſſes toutes différentes, ſoit par la naiſſance, le rang, & les fonctions. La premiere claſſe eſt compoſée de ceux qu'on nomme *chevaliers de juſtice*; c'eſt-à-dire, comme l'explique le formulaire de leur profeſſion, *qui par l'antique nobleſſe de lignage, méritent d'être admis à ce degré d'honneur*; & ce ſont ceux-là ſeulement qui peuvent parvenir aux dignités de baillis & de prieurs, qu'on appelle grands-croix, & à celle de grand-maître. Le temps, ſouvent l'auteur des abus & du relâchement, a introduit l'uſage d'admettre dans le rang des chevaliers de juſtice, des perſonnes qu'on appelle *chevaliers de grace* : ce ſont ceux qui étant iſſus des peres nobles par leur extraction, & de meres roturieres, ont tâché de couvrir un défaut ſi remarquable, par quelque diſpenſe du pape.

La ſeconde claſſe comprend des religieux *chapelains*, attachés par leur état à l'égliſe primatiale de Saint-Jean, où ils font le ſer-

vice divin. On tire de ce corps des aumôniers, ſoit pour le grand hôpital de Malthe, ſoit pour les vaiſſeaux & les galeres de la religion; & ils ſont la même fonction à la chapelle du grand maître. Quoique dans tous les états de la chrétienté, le clergé, par rapport à la dignité de ſon miniſtere, tienne le premier rang, cependant les chevaliers, quoique purement Laïcs, précédent les prêtres, & ont toute l'autorité; *quia omnis proteſtas reſidet in primatibus*: & nous ne trouvons d'exemple d'un pareil gouvernement, que parmi les freres de la charité, autre ordre hoſpitalier, où les religieux prêtres attachés au ſervice des autels, non-ſeulement n'ont aucune part dans le gouvernement, mais encore dépendent abſolument des ſupérieurs laïcs.

Ce qu'on appelle la troiſiéme claſſe, contient les *freres-ſervans d'armes*, religieux qui ſans être ni prêtres ni chevaliers, ne laiſſent pas, ſoit à la guerre ou dans l'infirmerie, de ſervir ſous les ordres des chevaliers, & font comme eux quatre caravanes, chacune de ſix mois. Ce corps de demi-chevaliers, ſi on les peut appeller ainſi, étoit autrefois nombreux & conſidérable: l'ordre en a tiré de grands ſervices, & on a même anciennement déſigné certain nombre de commanderies dont les chapelains & les freres-ſervans d'armes jouiſſent encore aujourd'hui en commun, & qui échoient aux uns & aux autres ſelon l'ancienneté de leur réception. Mais depuis quelques années le nombre des

freres-ſervans d'armes eſt fort diminué; il eſt même intervenu un décret qui juſqu'à nouvel ordre en ſuſpend la réception.

Je ne parle point des prêtres *d'obédience*, qui ſans être obligés d'aller jamais à Malthe, reçoivent l'habit religieux, en font les vœux ſolemnels, ſont enſuite attachés au ſervice particulier de quelque égliſe de l'ordre ſous l'autorité d'un grand-prieur, ou d'un commandeur. On trouve encore à Malthe des freres-ſervans *de ſtage*, eſpéce de donnés, occupés aux plus bas offices du couvent & de l'hôpital : détails de peu de conſéquence, dans leſquels je n'ai pas cru devoir faire entrer le lecteur. Mais cette relation ſeroit imparfaite, ſi je paſſois ſous ſilence les dames religieuſes de cet ordre, dont il y a des maiſons en France, en Italie, & dans les Eſpagnes. Ces dames, pour être reçues, ſont obligées de faire les mêmes preuves de nobleſſe que les chevaliers de Juſtice : il y a même des maiſons celebres, comme celle de Sixene en Arragon, & d'Olgoveira en Catalogne, dans leſquelles les preuves de nobleſſe qui auroient été admiſes pour recevoir un chevalier, ne ſuffiroient pas pour une dame de chœur ; & on demande dans ces deux maiſons que la nobleſſe d'une préſentée ſoit ſi ancienne & ſi pure, qu'elle ſoit au-deſſus des degrés que les ſtatuts exigent pour la réception des chevaliers de Juſtice.

ARTICLE II.

De la réception des freres chevaliers.

A prendre le terme de *chevalerie* dans la notion générale qu'il préſente d'abord, c'eſt une profeſſion de ſervir à cheval dans les armées : ce qui parmi la plûpart des nations a toujours été une marque de nobleſſe & de diſtinction de l'état populaire. La qualité de *chevalier* dans le moyen âge a été reſtrainte à des perſonnes nobles, qui, ſoit avant ou après des combats & des batailles, avoient mérité de recevoir de leur général, comme le témoignage & la récompenſe de leur valeur, *l'ordre de chevalerie*, qu'on leur conféroit ſur le champ de bataille par l'accolade & la ceinture militaire. Mais on n'accordoit jamais une diſtinction ſi honorable qu'à des guerriers iſſus d'anciens chevaliers, & de race militaire : *ad militarem honorem*, dit l'empereur Fréderic II, *nullus accedat, qui non ſit de genere militum.* Voilà deux ſortes de chevaliers, l'une ſeulement originaire, *genus militare*, & l'autre purement perſonnelle, *militaris honor.* C'eſt de cette ſeconde chevalerie, qui ne s'acquiert que par ſa propre valeur, que Théodore Hœping dit que perſonne ne naît chevalier : *nemo Eques naſcitur, ſed per habentem poteſtatem ſolitâ ſub formulâ.* Auſſi Pierre de la Vigne, dans la vie de l'empereur Fréderic dont nous venons de parler, dit expreſſément : *licet generis nobilitas*

nobilitas in posteros derivetur, non tamen equestris dignitas. C'eſt pour ne pas confondre ces deux ſortes de chevaleries, l'une qui ne vient que des ancêtres, & l'autre qu'on n'acquiert que par ſes propres armes, que quelques hiſtoriens du moyen âge, pour déſigner les chevaliers ancêtres, de celui dont ils parlent, ſe ſont ſervis du terme de *Milites*, & qu'ils n'employent celui d'*Eques*, que pour marquer celui qui actuellement a reçu l'ordre de chevalerie.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jéruſalem, dans leur inſtitution militaire, ſe conformerent à cet uſage. Ce qui nous reſte en France, & dans les regiſtres des prieurés des trois langues de cette nation, des noms d'anciens chevaliers de cet ordre, fait voir qu'ils étoient tous iſſus d'ancêtres guerriers, & de gentilshommes de nom & d'armes. Mais comme par la ſuite des temps il s'eſt établi différens uſages, que chaque nation s'eſt crue en droit de déterminer, & même d'étendre la nature de la nobleſſe, & d'en fixer les preuves, les premieres magiſtratures, & certaines charges civiles, ont obtenu en France & en Italie le même avantage que la nobleſſe purement militaire : & parmi ces deux nations, on reçoit actuellement pour chevaliers des perſonnes qui ſeroient rejettées en Allemagne. C'eſt ce qui m'engage à entrer dans le détail des différentes preuves qu'on exige dans la plûpart des langues en faveur de la nobleſſe de ceux qui ſe préſen-

Provence, Auvergne & France.

tent pour être admis dans l'ordre en qualité de chevaliers de juſtice : & comme le royaume de France comprend ſeul trois langues, & que cette nation par conſéquent fournit plus de chevaliers qu'aucune autre, nous remarquerons ſuccinctement les différentes régles qu'on a obſervées en différens temps dans la réception des chevaliers.

Si on en croit les perſonnes ſçavantes dans l'art héraldique, c'eſt des croiſades qu'eſt venu l'uſage des armoiries. Tant de croix de différentes figures qu'on voit dans les écuſſons de l'ancienne nobleſſe en ſont la preuve : & les couleurs, les émaux, le vair & le contre-vair qu'on y rencontre, doivent leur origine aux pelleteries dont ces guerriers ornoient leurs cottes d'armes. La plûpart paſſoient à la Terre-Sainte exprès pour y recevoir l'ordre de chevalerie ; & ils ſe croyoient trop dédommagés des périls & des fatigues d'un ſi long voyage, quand dans des batailles contre les infidéles, ils avoient reçu des princes & des généraux l'accolade avec le titre de chevalier. L'ordre militaire, dont nous venons d'écrire l'hiſtoire, fut fondé dans le même eſprit & ſur le même modéle. On ne reconnoît pour chevaliers, que ceux qui avant d'entrer dans la religion, ou avoient été décorés de ce titre, ou du moins étoient iſſus d'anciens chevaliers ; enſorte qu'on peût regarder cette portion de l'ordre de Saint-Jean comme une croiſade toute compoſée de nobleſſe. Anciennement on ne recevoit même qu'à Jéruſalem & dans

la Terre-Sainte les chevaliers qui ſe conſacroient dans cette ſainte milice. Nous voyons que les gentilshommes y envoyoient leurs enfans tout jeunes pour être élevés dans la maiſon chef d'ordre, dans l'eſpérance qu'ils s'y formeroient également a la piété, & dans la ſcience des armes; mais on n'y recevoit point ces jeunes gentilshommes, qu'ils n'apportaſſent un témoignage autentique de la nobleſſe de leur origine, atteſtée par les prieurs du pays où ils étoient nés: & avant leur départ, ces prieurs devoient encore les munir de lettres de recommandation, & d'une promeſſe qu'ils feroient revêtus de l'habit de l'ordre, & admis à la profeſſion des vœux ſolemnels, ſitôt qu'ils auroient atteint l'âge déterminé pour être faits chevaliers: ce qui étoit fixé parmi les ſeculiers à la vingtiéme année. *Nullus*, dit un ſtatut de l'ordre fait en l'année 1144, *ex hoſpitali miles fieri requirat, niſi antequam habitum religionis aſſumeret, extiterit ei promiſſum: & tunc quando in illa erit conſtitutus ætate, in qua ſecularis officii miles poſſit fieri, nihilhominus tamen filii nobilium in domo hoſpitali nutriti, cùm ad ætatem militarem pervenerint, de voluntate magiſtri & præceptoris, & de conſilio fratrum, poterunt militia inſigniri.*

Nous venons de voir que ce n'étoit que dans la maiſon chef d'ordre qu'on reçut d'abord les jeunes chevaliers; mais les recrues dont on avoit beſoin pour remplacer ceux qu'on perdoit continuellement en combat-

tant contre les infidéles, obligerent les chapitres & les ſouverains conſeils de l'ordre, de conſentir, qu'après l'examen des preuves de nobleſſe, on donnât l'habit aux novices dans les grands prieurés d'en deçà de la mer; & comme l'abus n'étoit pas encore introduit dans les maiſons nobles, de faire des alliances inégales, & avec des femmes roturieres, toutes les atteſtations de la nobleſſe du préſenté, ſe réduiſoient à faire mention des noms de ſon pere & de ſa mere, qu'on ſuppoſoit avec juſtice être iſſus de gentilshommes de nom & d'armes. On en peut voir la preuve dans les liſtes des premiers chevaliers, dont les noms ſe conſervent dans les archives de l'ordre: on verra qu'en l'année 1355, où commencent les plus anciens regiſtres du grand-prieuré de France, on ne recevoit que des gentilshommes dont les noms & les maiſons étoient connus, & même célébres dans leurs provinces.

Mais cette même nobleſſe juſqu'alors ſi pure, épuiſée par des dépenſes inévitables dans la guerre, pour ſe ſoutenir, ſe vit bientôt réduite à trafiquer, pour ainſi dire, de la nobleſſe de ſon ſang par des mariages inégaux; & on commença à voir des ſeigneurs & des gentilshommes de nom & d'armes, épouſer de riches roturieres. La crainte que ces méſalliances n'aviliſſent l'ordre, par la réception des chevaliers qui en fuſſent iſſus, engagea le corps de la religion à faire un réglement, par lequel il fut ordonné qu'on dreſſeroit un procès-verbal, ſou-

tenu de titres par écrit, qui établiroient la légitimation & la deſcendance du préſenté, avec les preuves de ſes peres, meres, ayeuls, ayeules, biſayeuls & biſayeules, au-deſſus de cent ans, avec la peinture de ces huit quartiers; & que le préſenté juſtifieroit que ſes biſayeuls avoient été reconnus pour gentilshommes de nom & d'armes. Ce dernier article du ſtatut ſubſiſte encore aujourd'hui, au moins dans le ſtyle du procès-verbal. Mais la preuve de cette derniere condition requiſe pour les biſayeuls, ne me paroît pas bien aiſée à faire en France, pour les chevaliers qui n'ont pour tige de leur nobleſſe qu'un ſecrétaire du roi, un noble de la cloche, un maire ou un échevin de quelqu'une de ces villes qui conférent la nobleſſe à leurs magiſtrats; & je ne comprends pas comment dans une généalogie, un homme qui n'a eu pour principe de ſa nobleſſe qu'une de ces charges, qui ne font ſouche que dans un petit-fils, peut-être employé dans des preuves de biſayeuls, pour gentilshommes de nom & d'armes, lui qui n'a arrêté qu'à forces d'argent le ſang roturier qui couloit dans ſes veines, & qu'on n'a jamais vu les armes à la main pour le ſervice de ſa patrie. On ne peut guères ſe retirer de l'embarras que cauſe cette qualité de gentilshommes de nom & d'armes qu'on exige dans un biſayeul, quelquefois marchand ennobli par une charge de robe, à moins de donner à ce titre une interprétation forcée: & il eſt bien extraordinaire qu'on prétende d'une robe de ma-

trat, en faire comme la cotte d'armes d'un guerrier, & attacher à cette robe les priviléges de la vraie nobleſſe.

Cependant, malgré cette difficulté, qui après tout ne vient que de ce qu'on n'a voulu rien changer dans le ſtyle ancien des ſtatuts, nous ſommes obligés d'avouer qu'on eſt très-exact & très-rigoureux dans les preuves de nobleſſe qu'on exige pour les huit quartiers du préſenté. Ces preuves doivent être *teſtimoniales*, *littérales*, *locales & ſecrettes*; & c'eſt ce qu'il faut expliquer par un plus grand détail.

La premiere preuve eſt appellée *teſtimoniale*, parce qu'elle réſulte du témoignage de quatre témoins nobles, & qui doivent être gentilshommes de nom & d'armes. Les commiſſaires qui ſont ordinairement d'anciens commandeurs, leur font prêter un ſerment ſolemnel de dire la vérité: & même ils les interrogent ſéparément les uns des autres. S'il y a quelque choſe qui puiſſe rendre ſuſpecte cette nature de preuve, c'eſt qu'en France ce ſont les parens du préſenté, ou le préſenté même, qui adminiſtrent ces témoins.

La ſeconde preuve eſt appellée *littérale*, parce qu'on la tire des titres, contrats, aveux, dénombremens, que le préſenté produit: ſur quoi il eſt bon d'obſerver, que quoique les contrats de mariage & les teſtamens ſoient néceſſaires pour établir la deſcendance & la légitimité du préſenté, cependant ces actes ne ſuffiſent point

pour prouver ſa nobleſſe, à cauſe de la facilité des notaires à donner aux parties contractantes les titres & les qualités qu'elles veulent prendre, ſans examiner ſi elles leur ſont dûes. Mais au défaut de ces titres, qui ne forment qu'une ſimple énonciation, ſans attribution de droit, on a recours au partage des terres nobles, aux actes de tutelles, aux lettres de garde-noble, aux actes de foi & hommage, aux aveux & dénombremens, aux brevets & proviſions de charges portant titre de nobleſſe, aux bancs, arrieres-bancs, & enfin aux tombeaux, épitaphes, armoiries, vitres & litres anciennes des égliſes.

On appelle la troiſiéme preuve *locale*, parce que les commiſſaires ſont obligés de ſe tranſporter ſur le lieu de la naiſſance du préſenté; & même, quand ils veulent être exacts, ils doivent paſſer juſques dans le pays de l'origine de ſa famille, & ſur l'endroit d'où ſont ſortis les ancêtres qu'il préſente pour gentilshommes de nom & d'armes; ou, ſi cet endroit eſt éloigné & ſitué dans un autre prieuré, s'adreſſer au prieur de ce canton, pour faire les informations.

La troiſiéme eſpéce de preuve ſe tire d'une enquête *ſecrette*, que les commiſſaires font à l'inſçu du préſenté: on n'exige point que ces témoins ſoient nobles comme les quatre premiers; on n'a égard dans ce choix qu'à leur probité. Quand ces quatre ſortes de preuves ſe trouvent ſolides & conformes, les commiſſaires en dreſſent un procès-ver-

bal qui eſt porté au chapitre du prieuré : delà il paſſe entre les mains de deux nouveaux commiſſaires, qui examinent ſi dans les informations on a obſervé exactement toutes les régles preſcrites par les ſtatuts ; & quand il paroît qu'on n'y a rien oublié, ce procès-verbal avec ſes preuves & le blaſon figuré des huit quartiers, eſt envoyé à Malthe, d'où il vient un ordre de donner l'habit de la religion au préſenté. On vient de voir que pour les trois langues qui ſont dans le royaume de France ; ſçavoir, Provence, Auvergne & France, les ſtatuts & l'uſage préſent exigent que le préſenté juſtifie que ſes biſayeuls paternels & maternels étoient gentilshommes de nom & d'armes: ce qui forme, comme nous venons de le dire, les huit quartiers de nobleſſe.

Si dans ces derniers temps on s'eſt quelquefois écarté de la rigueur des ſtatuts dans la réception des chevaliers de juſtice, l'eſprit de l'ordre n'a pourtant jamais changé, comme on va le voir dans une lettre des chevaliers du prieuré de France, aux chevaliers de la véritable langue de France réſidente à Malthe, à l'occaſion d'un préſenté iſſu de parens paternels & maternels ſecrétaires du roi, qui ſollicitoient ſa réception. Cette lettre ſuppoſe les principes que l'on vient d'établir ; & nous avons cru faire plaiſir aux lecteurs de l'inſérer ici.

A MONSIEUR ET MESSIEURS

de la vénérable Langue & Prieuré de France à Malthe.

MONSIEUR ET MESSIEURS.

» Le ſoin que nous devons avoir de conſerver » dans notre ordre la pureté de cette nobleſſe » ancienne & généreuſe qui en fait le plus bel » ornement, nous oblige d'examiner avec at- » tention la qualité des ſujets qui ſe préſentent » pour y être reçus au rang des chevaliers de » juſtice, ſur-tout quand ils ſont de ces famil- » les nouvelles qui juſques ici nous ont été in- » connues, & qui nous le ſeroient encore ſi la » faveur de la fortune qui les a élevés, ne leur » inſpiroit des deſſeins que la vûe de leur naiſ- » ſance ne leur permettroit pas de former. C'eſt » donc, Meſſieurs, cette obligation indiſpen- » ſable dans laquelle nous ſommes de défendre » l'honneur & les droits de notre ordre, qui nous » engage d'entrer dans le ſentiment de meſſieurs » les chevaliers de Froulay & de Meſmes, dans » le rapport qu'ils ont fait du mémorial des ti- » tres dont prétend ſe ſervir le préſenté pour » être reçu au rang des chevaliers de juſtice de » la vénérable langue & prieuré de France. » Dans l'aſſemblée convoquée extraordinaire- » ment à cet effet lundi troiſiéme décembre » 1708, ils ont été d'avis que l'on différât de » lui nommer des commiſſaires pour travailler » à ſes preuves, juſqu'à ce que la vénérable

» langue fût inſtruite des motifs qui les obli-
» geoient de conclure à ce délai, qu'ils nous
» repréſenterent lui être d'autant moins pré-
» judiciable, qu'il eſt reçu par un bref de mi-
» norité. Nous avons ſuivi leur avis. Les ré-
» flexions ſur leſquelles ils l'ont appuyé nous
» ayant paru très-judicieuſes, nous en en-
» voyons la copie à la vénérable langue, avec
» le réſultat de l'aſſemblée, vous ſuppliant,
» Meſſieurs, d'informer ſon éminence monſei-
» gneur notre grand-maître de cette affaire,
» qui nous eſt commune avec vous, & de lui
» faire ſur cela nos très-humbles remontrances
» avec tout le reſpect que des religieux très-ſou-
» mis doivent à leur ſupérieur, & dont nous vous
» proteſtons ne vouloir jamais nous départir,
» & qui nous fera recevoir ſans balancer un
» moment tout ce qu'il lui plaira d'ordonner
» ſur ce que vous aurez l'honneur de lui repré-
» ſenter, après que nous vous aurons rendu
» compte des raiſons qui nous ont portés à
» ſurſeoir la nomination des commiſſaires.
» Nous commencerons par une obſervation gé-
» nérale que nous vous prions de faire ſur ce
» mémorial, qui eſt que nos conſtitutions de-
» mandent que les parens du préſenté ayent
» poſſédé des charges & des dignités qui ne ſe
» donnent qu'à des nobles. Or nous n'en voyons
» aucunes dans la famille du préſenté, tant du
» côté paternel que du maternel, qu'un roturier
» ne puiſſe remplir. Il tire tout l'éclat & tout
» le luſtre de ſa nobleſſe de la charge de ſecré-
» taire du roi; charge qui imprime le caractere
» de nobleſſe à celui qui en eſt revêtu au mo-
» ment qu'on en imprime le ſceau à ſes provi-

» ſions, & qui fait à ſa perſonne une métamor-
» phoſe auſſi prompte que ſurprenante, en le
» faiſant lever noble le matin, lorſque le ſoir
» il s'étoit couché roturier. Que ces nobles,
» Meſſieurs, ſont différens de ceux qui dans le
» temps où l'on a fait la diſtinction de trois
» rangs de notre ordre, en ont rempli le pre-
» mier; qui ſont ſortis de ces familles auſſi an-
» ciennes que l'établiſſement de la Monarchie,
» & dont en remontant aux ſiécles paſſés on
» a de la peine à démêler l'origine; qui ont ſcel-
» lé leur nobleſſe du ſang qu'ils ont prodigué
» pour la gloire de leur patrie, & le ſoutien
» de l'Etat; & qu'ils ont cimenté par les char-
» ges, les dignités & les emplois militaires
» que leurs longs ſervices leur ont mérités!

» Il eſt vrai, Meſſieurs, que la volonté du
» prince eſt une loi ſouveraine pour ſes ſujets, Eſth. 6. 9.
» & qu'on doit honorer ceux qu'il lui plaît
» d'honorer. Nous n'envions donc point aux
» nouveaux nobles les priviléges dont le roi
» veut qu'ils jouiſſent; mais nous ſommes per-
» ſuadés, par la protection que ſa majeſté a
» la bonté d'accorder à notre ordre, qu'il n'é-
» xige pas de nous que nous y recevions ceux
» que nous ne trouvons pas dignes d'y entrer.
» Combien avons-nous de familles en France
» que nous en excluons quoique nobles de plu-
» ſieurs ſiécles, par le ſeul ſoupçon que leurs an-
» cêtres ont judaïſé! combien de nobles ſortis
» de l'héréſie, qui ne peuvent y entrer ſans diſ-
» penſes! n'eſt-il pas certain que les comtes de
» Saint-Jean de Lyon ne reçoivent pas dans leur
» compagnie ceux qui n'ont d'autre nobleſſe

» que celle qu'ils tirent d'une charge de ſecré-
» taire du roi, & dont les peres ont été fermiers-
» généraux ? ſa majeſté nous laiſſe donc à eux
» & à nous la liberté de ſuivre nos conſtitu-
» tions & nos uſages ; elle nous permet de vivre
» ſelon nos loix & nos mœurs ; & ſi nous y
» avons dérogé en recevant parmi nous quel-
» ques-uns de ces nobles de nouvelle impreſ-
» ſion, nous ne devons nous en prendre qu'à
» la facilité de ceux qui nous ont précédé. L'a-
» bus s'en eſt donc introduit ; & quoique nous
» ne puiſſions voir qu'avec douleur qu'il a pré-
» valu, nos plaintes s'en font moins entendre
» lorſque ces nouveaux nobles contractent des
» alliances, dont l'éclat releve ce qui eſt obſ-
» cur dans leurs familles. Mais bien loin que
» celle du préſenté ſe diſtingue par ſes allian-
» ces, il ne ſoutient ſa nobleſſe paternelle qui
» eſt fort équivoque, que par des brefs qui le
» diſpenſent de faire preuve de nobleſſe de qua-
» tre familles du côté maternel. S'il ſortoit d'u-
» ne de ces familles illuſtres qui ont donné des
» officiers à la couronne, des généraux à nos
» armées, & des gouverneurs à nos Provinces,
» de ces familles dont le nom ſeul fait l'éloge,
» & qui pourroit les diſpenſer de faire preuve
» de nobleſſe, étant connus généralement par
» tout le royaume, nous demeurerions dans le
» ſilence au ſujet des brefs qu'il a obtenus pour
» ſa famille du côté maternel : car nous ſçavons
» que les maiſons les plus illuſtres ſont quelque-
» fois forcées de ſe méſallier. Mais que ce pré-
» ſenté dont la nobleſſe du côté paternel eſt des
» plus nouvelles, ſe veuille ſervir des brefs qui

» le diſpenſent d'en faire preuve pour quatre
» familles du côté maternel, c'eſt ce qui nous
» fait une peine que nous ne pouvons expri-
» mer, & qui nous oblige de vous ſupplier,
» Meſſieurs, d'en faire de très-humbles remon-
» trances à ſon éminence, dont nous ne pou-
» vons douter qu'on n'aye ſurpris la religion
» dans la grace qu'il a bien voulu accorder à ce
» préſenté.

» Nous trouvons de plus par le rapport de
» meſſieurs les commiſſaires, que le pere du
» préſenté a excercé l'emploi de fermier-géné-
» ral l'eſpace de 12 à 15 ans : nous prétendons
» que cet emploi a terni le peu de luſtre que la
» charge de ſecrétaire du roi donnoit à ſa no-
» bleſſe. Nous ſçavons que ce n'eſt pas le ſenti-
» ment de ceux qui ſoutiennent la nobleſſe de
» cet emploi, que meſſieurs les commiſſaires ont
» ſuivi dans leurs rapports; mais nous ſommes
» perſuadés du contraire; & la raiſon qui nous
» fait croire que la qualité de fermier-général
» déroge à nobleſſe, eſt que tout homme qui
» fait valoir par un bail le bien d'autrui, de-
» vient rôturier. On met à la taille un gentil-
» homme qui prend à ferme la terre de ſon voi-
» ſin. Il eſt vrai que les biens dont ce fermier-
» général fait un bail, ſont les biens du roi;
» mais la qualité différente des perſonnes de
» qui l'on prend le bien à ferme, ne change
» rien dans celle du fermier qui eſt toujours ro-
» turiere en elle-même: & cela eſt ſi vrai, que
» ſa majeſté pour engager plus de gens dans les
» baux de ſes fermes, leur accorde des lettres
» patentes qui permettent même aux gentils-
» hommes d'y entrer ſans déroger; preuve in-

» faillible que l'on déroge en y entrant, ſi le
» roi n'en ordonne autrement: on n'a pas be-
» ſoin de lettres patentes pour conſerver ſa no-
» bleſſe dans un corps dont l'entrée n'eſt point
» dérogeante. Quand un gentilhomme ſe fait
» recevoir avocat, ſa nobleſſe n'en reçoit au-
» cune atteinte; il n'a que faire de lettres pa-
» tentes pour l'y conſerver, parce que la pro-
» feſſion d'avocat n'apporte nulle dérogeance à
» nobleſſe; s'il en faut donc à un gentilhom-
» me pour entrer dans les fermes du roi ſans dé-
» roger, c'eſt que ſans ces lettres il dérogeroit
» en y entrant. Mais ce qui nous a paru de plus
» déciſif pour arrêter le mémorial du préſenté,
» eſt la remarque que meſſieurs les commiſſaires
» ont faite dans leur rapport ſur la qualité de
» ſon ayeul maternel. Ces meſſieurs diſent qu'il
» eſt de notoriété publique, & nous nous en
» repoſons ſur leur foi, que non-ſeulement il a
» été fermier-général, ainſi que le pere du pré-
» ſenté; mais qu'il eſt entré dans des affaires
» extraordinaires, dans les partis, dans les
» maltôtes. Il s'eſt acquis par-là le nom de par-
» tiſan & de maltotier. Vous ſçavez, Meſſieurs,
» que cette profeſſion a été odieuſe dans tous
» les ſiécles, & que ceux qui l'exercent ſe ſont
» attirés de tous temps la haine des peuples qui
» ſouffrent & qui crient contre leurs exactions.
» Ces gens qui s'engraiſſent de leur ſang, &
» qui profitent de la miſere publique, ont tou-
» jours été regardés, ſi nous oſons le dire,
» avec des yeux & des ſentimens un peu plus
» forts que ceux de l'indignation. En effet,
» nous liſons dans l'écriture que les Juifs qui
» cherchoient à décrier en toute occaſion la

» conduite du Sauveur du monde, lui repro-
» choient comme un crime de ce qu'il mangeoit *Matt.* 9. 12.
» avec les partisans : ce qui fait voir combien
» cette race a toujours été en horreur dans le
» monde. Cet ayeul maternel n'ayant point été
» réhabilité pour une dérogéance si criante,
» nous vous laissons à juger quels sentimens
» vous devez avoir de ce mémorial. Nous ne
» pouvons vous taire que la cour & la ville de
» Paris où les fermiers-généraux sont fort ac-
» crédités, attendent avec impatience l'événe-
» ment de cette affaire, pour nous louer ou
» nous blâmer, suivant le parti que nous pren-
» drons : & l'on se plaint déjà par avance du
» peu de fermeté qui semble que nous fassions
» paroître à maintenir l'honneur du plus illus-
» tre de tous les ordres du monde chrétien.

» Si nous recevons au rang des chevaliers de
» justice les enfans des fermiers-généraux, &
» des gens d'affaires, notre ordre ne sera plus
» dans la suite qu'une congrégation où les trois
» rangs seront confondus, ainsi que les jaloux
» de sa gloire commencent à nous le reprocher.
» Si nous ouvrons la porte à celui-ci, nous la
» verrons dans la suite assiégée par une foule de
» sujets de la même qualité, qui la forceront
» enfin. Car ces heureux du siécle dont les ri-
» chesses sont immenses, & dont l'ambition
» égale les richesses, ne trouvent nulle difficul-
» té qu'ils ne soient en état de surmonter. Ils
» portent avec eux leur recommandation ; il
» n'y a aucune puissance sur la terre qui soit
» capable de résister à leurs sollicitations vives
» & pressantes ; & qui pourroit leur refuser des

» graces, eux qui ont en main tous les reſſorts » qui les peuvent faire accorder ?

» Nous finiſſons cette lettre, Meſſieurs, que » nous nous appercevons être déjà trop longue, » en vous faiſant ſouvenir que l'honneur des » rangs dont notre ordre eſt compoſé, ſouffre » également de l'entrée que les gens d'affaires y » veulent avoir. Les chevaliers qui ſont dans » le premier rang ſont mortifiés qu'on leur don- » ne pour compagnons de nobleſſe des perſon- » nes dont la naiſſance a ſi peu d'éclat : & nos » freres des deux autres rangs ne le ſont pas » moins de voir qu'on veuille faire recevoir » dans un rang ſupérieur des ſujets dont l'ex- » traction eſt ſouvent inférieure à la leur. Nous » eſpérons donc, Meſſieurs, que ce que nous » avons l'honneur de vous repréſenter, vous fera » prendre des réſolutions dignes de vous & de » nous ; puiſque nous conſpirons unanimement » les uns & les autres à maintenir la pureté de » la nobleſſe dans notre ordre : nous nous flat- » tons que la liberté noble & en même temps » reſpectueuſe avec laquelle vous informerez » notre digne grand-maître de ce qui s'eſt paſſé » dans notre aſſemblée au ſujet de ce mémo- » rial, ſera approuvée de ſon éminence, & qu'el- » le produira l'effet que nous en attendons. »

Dans la langue d'Italie on n'eſt obligé que de fournir quatre quatiers ; mais il faut deux cens ans d'une nobleſſe reconnue pour chacun de ces quartiers ; ſçavoir, celle du pere & de la mere, celle de l'ayeul paternel & maternel : & il faut faire voir que ces quatre maiſons ont eu chacune depuis deux

cens ans, la qualité de nobles. L'on n'exige pareillement le blaſon & les armes, que de ces quatres familles, ſans remonter comme en France, juſqu'à la biſayeule. Il faut encore obſerver à l'égard de la langue d'Italie, que dans les républiques de Gênes & de Lucques, & dans les états du grand-duc, le trafic & le commerce de banque ne déroge point comme dans les autres prieurés de la même langue, & dans toutes les autres langues de l'ordre. On prétend que ſur cet article, on n'eſt pas plus ſcrupuleux à Rome & dans tous les états du pape, qu'à Gênes & à Florence: ſur quoi on peut dire, que c'eſt faire des chevaliers d'une nobleſſe de bas aloi.

A l'égard des langues d'Arragon & de Caſtille, l'aſpirant doit préſenter d'abord les noms de ſes quatre quartiers, c'eſt-à-dire, de ſon pere & de ſa mere, de ſon ayeul paternel, de ſon ayeule maternelle, & déclarer par ſa requête de quels lieux ces quatre maiſons ſont originaires: ſur quoi le chapitre du prieuré où il s'eſt adreſſé, dépêche ſecrettement des commiſſaires qui s'y tranſportent, pour informer ſi ces maiſons ſont réputées nobles, & ſi elles ne deſcendent pas originairement de familles Juives ou Mahométanes. Si le rapport de ces commiſſaires ſecrets eſt favorable au préſenté, on lui en donne d'autres pour faire des informations auprès des ſeigneurs & des perſonnes les plus qualifiées de chaque canton; & ces commiſſaires ont coutume de ſurprendre,

autant qu'ils peuvent, ceux qu'ils veulent interroger, afin qu'ils ne ſoient pas prévenus. On ſe contente des dépoſitions de ces ſeigneurs & de ces gentilshommes, ſans demander ni titres, ni contrats, comme on fait en France. Ainſi toute la preuve de nobleſſe dans les prieurés des Eſpagnes, conſiſte en informations & en interrogations ſur les quatre quartiers. On ajoute des viſites dans les égliſes où ſont les tombeaux, épitaphes, & autres marques d'honneur des ancêtres du préſenté, & pour examiner ſi leurs armoiries ſont conformes à celles du préſenté. Car outre la preuve authentique de la religion & de la nobleſſe du préſenté, depuis la quatriéme génération, on eſt encore obligé de préſenter ſur une feuille de papier, un écu écartelé des quatre quartiers qui forment la preuve, c'eſt-à-dire, des quatre maiſons produites pour la preuve de nobleſſe.

Dans le royaume de Portugal, qui fait partie de la langue de Caſtille, il n'eſt pas néceſſaire de faire les informations ſecrettes & préliminaires ſur la qualité des maiſons des quatre quartiers; parce que par un ancien uſage que les rois de cette nation ont établi, on conſerve avec un grand ſoin dans des regiſtres publics, les noms de toutes les maiſons nobles du royaume; & ſi les quatre quartiers dont le prétendant eſt deſcendu, ne s'y trouvent point inſérés, on ne paſſe point aux informations publiques.

Il n'y a point dans l'ordre de Malthe de

langue & de nation où les preuves ſoient plus rigoureuſes, & ſe faſſent avec plus d'exactitude que dans l'Allemagne. On n'y admet point pour chevaliers de juſtice, comme dans les autres langues, les enfans naturels, & les bâtards des ſouverains. Les enfans légitimes des premiers magiſtrats, & dont les maiſons ſont reconnues pour nobles, en ſont pareillement exclus; parce que leur nobleſſe eſt réputée nobleſſe civile, qui ne peut pas entrer dans un corps où l'on ne reçoit qu'une nobleſſe militaire de nom & d'armes : & l'uſage de la langue d'Allemagne eſt d'exiger pour la réception des chevaliers les preuves de ſeize quartiers, & les mêmes preuves qu'on exige dans les nobles colléges de cette nation. Les gentilshommes qui dépoſent comme témoins, affirment par ſerment que ces ſeize quartiers ſont très-nobles; que la généalogie que le prétendant a préſentée eſt très-fidelle, & prouvée par des titres authentiques, & que tous les quartiers produits ſont de maiſons déjà reçues dans les aſſemblées des cercles, & capables d'entrer dans tous les colléges nobles. Il faut deſcendre d'un ſang bien pur, & dont toutes les alliances ſoient bien nobles, pour pouvoir faire preuve de ces ſeize quartiers. Cependant on eſt ſi rigoureux dans cette langue, qu'on ne laiſſeroit pas paſſer un ſeul quartier qui auroit été refuſé dans quelque collége; c'eſt ce qui a fait dire que ſi quelque fils du grand-ſeigneur, après s'être converti, vouloit ſe faire recevoir cheva-

lier dans la langue d'Allemagne, il ne pourroit pas y être reçu, tant par le défaut de légitimation, que par la difficulté de fournir les seize quartiers du côté des femmes.

Quand il ne manque rien aux preuves d'un chevalier, il peut être reçu en trois temps ou à trois âges différens. Il est reçu *de majorité* à seize ans, quoiqu'il ne soit obligé de se rendre à Malthe qu'à vingt; & il paye pour droit de passage environ deux cens soixante écus d'or, valant cent sols en espece. Secondement, on peut entrer *page* du grand-maître: on y est reçu dès l'âge de douze ans, & on en sort à quinze: le droit de passage pour ce jeune page, est à peu-près le même que celui qu'on paye quand on est reçu de majorité. Enfin depuis environ un siécle, on fait des chevaliers *de minorité* & au berceau; usage très-récent, que la passion des peres & meres pour l'avancement de leurs enfans, a rendu très-commun, & dont nous rapporterons très-succinctement l'occasion.

Dans le temps que la religion étoit en possession de l'isle de Rhodes, il y avoit dans la Ville de ce nom, un endroit appellé *Collachium*, ou le cloître, quartier destiné pour le logement seul des religieux, & séparé des habitans séculiers. Dans le chapitre général, tenu à Malthe en 1631, il fut résolu de construire un pareil cloître; il falloit pour l'exécution de ce dessein un fonds de cent mille écus. L'argent manquant dans le trésor, on résolut, pour y suppléer, d'ac-

corder cent diſpenſes pour recevoir dans l'ordre cent jeunes enfans, à condition qu'ils donneroient chacun pour droit de paſſage mille écus, ſans compter d'autres menus droits. Les cent diſpenſes furent bientôt remplies; mais le *Collachium* ne fut point bâti: l'argent qui provint de ce prétexte fut employé à d'autres beſoins; & on en a trouvé l'invention ſi commode, qu'au défaut d'un chapitre général, on a recours à l'autorité des papes, qui par des brefs particuliers permettent cette réception de minorité, à condition de payer pour le droit de paſſage trois cens trente trois piſtoles, au prix courant des piſtoles d'Eſpagne. Ce droit de réception eſt appellé *droit de paſſage*, & tire ſon origine d'une ſomme d'argent qu'un jeune gentilhomme qui vouloit aller prendre l'habit à Jéruſalem ou à Rhodes, payoit au patron qui l'y conduiſoit.

Telle eſt à peu-près la forme qu'on obſerve dans la réception des chevaliers de Juſtice, & dans les preuves qu'on exige de leur nobleſſe. A l'égard des freres chapelains ou conventuels, & des freres-ſervans d'armes, qui ne ſont point aſſujettis à ces ſortes de preuves, ils ne laiſſent pas d'être obligés de faire voir qu'ils ſont iſſus de parens honnêtes gens qui n'ont jamais ſervi, ni pratiqué aucun art vil & méchanique; & de plus que leurs peres & meres, leurs ayeuls paternels & maternels, & eux-mêmes ſons nés en légitime mariage. Les freres-ſervans ſoit d'égliſe ou d'armes, quoi-

qu'iſſus de parens roturiers, ne laiſſent pas en qualité de religieux, de faire partie du corps de l'ordre conjointement avec les chevaliers de juſtice, & ils ſont appellés à l'élection du grand-maître, à laquelle ils contribuent de leurs ſuffrages. Les chapelains ont même l'avantage que c'eſt de leur corps qu'on tire l'évêque de Malthe & le prieur de l'égliſe de Saint-Jean, qui ont après le grand-maître, ou en ſon abſence, après ſon lieutenant, les premieres places dans le conſeil. Mais ce ſont les ſeuls de ces deux dernieres claſſes, qui ayent part au gouvernement, & toute l'autorité eſt entre les mains des chevaliers de Juſtice. C'eſt pour les en dédommager qu'on leur a aſſigné quelques commanderies auxquelles ils ſuccédent tour-à-tour ſelon leur rang, & l'antiquité de leur réception : outre qu'ils ſont reçus & nourris comme les chevaliers dans les auberges de leur langue.

Il y a à Malthe ſept palais qu'on nomme *auberges*, où peuvent manger tous les religieux, ſoit chevaliers ou freres-ſervans, tant les profès que les novices des ſept langues. Les commandeurs qu'on ſuppoſe aſſez riches pour ſubſiſter des revenus de leurs commanderies, ne s'y préſentent guères : chaque chef ou pilier de l'auberge, y occupe un appartement conſidérable. Le tréſor de l'ordre lui fournit une ſomme, ſoit en argent, ſoit en grains ou en huile, pour les alimens des religieux de ſon auberge. Sa table particuliere eſt ſervie avec une abon-

dance qui ſe répand ſur les tables voiſines, mais avec tout cela les religieux feroient ſouvent mauvaiſe chere ſi le pilier de l'auberge ne ſuppléoit de ſes propres fonds à ce qu'il tire du tréſor. Mais comme ceux qui tiennent l'auberge ont droit à la premiere dignité vacante dans leur langue, chacun cherche dans ſes épargnes, ou dans la bourſe de ſes amis, de quoi ſoutenir avec honneur cette dépenſe. Si l'Auberge eſt vacante par la mort, ou la promotion du pilier à une dignité ſupérieure, le plus ancien chevalier de la langue y entre en ſa place. Il eſt indifférent s'il eſt commandeur ou ſimple chevalier; il ſuffit qu'il ſoit le plus ancien chevalier de ſa langue; qu'il ne doive rien au tréſor; & en cas qu'il poſſéde des biens de l'ordre, qu'il ait fait ſes amélioriſſemens, & le papier terrier; qu'il ait dix ans de réſidence au couvent; enfin qu'en vertu de ſon droit d'ancienneté il ait requis la dignité vacante, qui toute onéreuſe qu'elle eſt, ne laiſſe pas d'être recherchée, parce qu'elle ſert toujours de paſſage à une autre, qui par ſes revenus dédommage amplement des frais qu'on a faits.

C'eſt ainſi que de jeunes chevaliers, après avoir fait leurs caravanes, pour parvenir plutôt à la commanderie, demandent à armer des galeres. Quoique le tréſor faſſe toujours une partie de la dépenſe de ces armemens, il en coûte encore à ces jeunes chevaliers des ſommes aſſez conſidérables, pour mériter d'en être dédommagés par une

commanderie de grace, qu'ils reçoivent ordinairement de la liberalité des grands-maîtres.

Pour ſubvenir à tant de dépenſes différentes, que l'ordre eſt obligé de faire, ſoit pour la nourriture des chevaliers, l'entretien de l'hôpital, & les armemens par terre & par mer, on en tire les fonds des priſes qu'on fait ſur les infidéles, ſur le droit de paſſage, ſur le mortuaire & le vaçant. On appelle *mortuaire* les effets d'un chevalier mort; & s'il eſt commandeur, le revenu du reſte de l'année depuis ſon décès, juſqu'au premier jour de mai en ſuivant. Le *vacant* s'ouvre au profit de l'ordre, & dure encore une année. Enfin le revenu le plus ſolide de l'ordre conſiſte dans les reſponſions qu'on leve ſur les prieurés, les bailliages & les commanderies : emplois & dignités dont nous allons traiter chacun en particulier.

ARTICLE III.

Des Dignités, Prieurés, Bailliages & Commanderies attachées particulierement aux Chevaliers de Juſtice.

On a vu dans l'hiſtoire qui précede ce traité, que l'ordre eſt partagé en huit langues; ſçavoir, Provence, Auvergne, France, Italie, Arragon, Angleterre, Allemagne & Caſtille. Chaque langue a une dignité particuliere qui lui eſt attachée. La Provence poſſéde celle du grand-commandeur.

deur. Le maréchal eſt tiré de celle d'Auvergne. La langue de France poſſede celle de grand-hoſpitalier. L'amiral eſt pris dans celle d'Italie. Le drapier, qu'on appelle aujourd'hui grand-conſervateur, eſt de la langue d'Arragon. Le turcopolier, ou le général de la cavalerie, étoit autrefois de la langue d'Angleterre; mais depuis le changement de religion qui s'eſt fait dans ce royaume, le ténéchal du grand-maître eſt revêtu de ce titre. La langue d'Allemagne fournit le grand-bailli de l'Ordre, & la langue de Caſtille le grand-chancelier.

Dans la langue de Provence il y a deux grands-prieurés, Saint-Gilles & Toulouſe, avec le bailliage de Manoſque. Il y a dans le prieuré de Saint-Gilles cinquante-quatre commanderies, & trente-cinq dans le grand-prieuré de Toulouſe.

La langue d'Auvergne n'a qu'un grand-prieuré, qui en porte le nom avec le bailliage de Lyon, appellé anciennement le bailliage de Lureul: on trouve dans ce prieuré quarante commanderies de chevaliers, & huit de freres-ſervans.

La langue de France a trois grands-prieurés: le grand-prieuré de France, qui contient quarante-cinq commanderies; celui d'Aquitaine, qui en a ſoixante-cinq; & le grand-prieuré de Champagne, où il s'en trouve vingt-*quatre*.

Dans la même langue eſt encore le bailliage de la Morée dont le titre eſt à Paris, à Saint-Jean de Latran, & la charge de

grand-tréſorier unie à la commanderie de Saint-Jean de Corbeil.

En Italie, le grand-prieur de Rome a ſous lui dix-neuf commanderies ; le prieur de Lombardie, quarante-cinq ; le prieur de Veniſe, vingt-ſept ; les prieurs de Barlette & de Capoue en ont enſemble vingt-cinq ; le prieur de Meſſine, douze ; le prieur de Piſe, vingt-ſix ; & les baillis de Sainte Euphemie, de Saint Etienne de Monopoli, de la Trinité de Venouſe, & de Saint Jean de Naples, ſont compris dans la langue d'Italie.

L'Arragon, la Catalogne & la Navarre compoſent la langue d'Arragon. Le grand-prieur d'Arragon, appellé communément dans l'hiſtoire le caſtellan d'Empoſte, a dans ſa dépendance vingt-neuf commanderies ; le prieur de Catalogne, vingt-huit ; & le prieur de Navarre dix-ſept ; le bailliage de Majorque eſt de cette langue, dont le bailli de Capſe en Afrique dépendoit pareillement. Mais la religion a perdu ce bailliage par la perte de Tripoli & de ſon territoire.

La langue d'Angleterre & d'Ecoſſe comprenoit autrefois le prieuré d'Angleterre ou de Saint Jean de Londres, & celui d'Irlande : il y avoit dans ces deux prieurés trente-deux commanderies, outre le bailliage de l'Aigle.

Le grand-prieur d'Allemagne eſt prince du Saint-Empire, & demeure à Heitersheim. Il a dans ſa dépendance, tant dans la

haute que dans la baſſe Allemagne, ſoixante-ſept commanderies, ſans compter les prieurés de Bohême & de Hongrie, & le bailliage de Sonneberg, à préſent poſſédé en titres par des Luthériens.

La Caſtille, les royaumes de Léon & de Portugal, compoſent la langue que l'on nomme de Caſtille. Il y a vingt-ſept commanderies ſous les prieurés de Caſtille & de Léon; & celui de Portugal appellé le prieuré de Crato, en a trente-une, ſans compter le bailliage de la Bouëde. Le titre *in partibus* de bailli de Negrepont, eſt commun aux langues de Caſtille & d'Arragon; ainſi il ſe trouve actuellement près de cinq cens commanderies dans l'Ordre, ſans compter les prieurés & les bailliages.

Les commanderies & généralement tous les biens de cet Ordre, en quelque pays qu'ils ſoient, appartiennent au corps de la religion. Anciennement ils étoient affermés à des receveurs & à des fermiers ſéculiers, qui payoient le prix de leurs baux au commun tréſor; mais par l'éloignement où étoit la ville de Jéruſalem, & depuis l'iſle de Rhodes; ces fermiers ſéculiers s'étant trouvés peu fideles, on conféra la régie de ces biens aux grands-prieurs, chacun dans leur diſtrict. Ce qui n'étoit qu'une ſimple adminiſtration & un dépôt, devint bientôt entre leurs mains un titre de propriété: ſous différens prétextes, & ſouvent même ſans prétexte, ils conſumoient tous les revenus de la religion. Ce déſordre obligea les chapitres gé-

neraux, & à leur défaut, le Conſeil, d'avoir recours à un nouvel expédient ; on commit un chevalier dont on connoiſſoit la probité & le déſintéreſſement, pour régir chaque terre ou chaque portion des biens de l'Ordre, qui étoient dans le même canton. Mais il n'avoit cette adminiſtration que pour autant de tems que le conſeil le trouvoit à propos. La religion le chargeoit quelquefois de l'éducation de quelques jeunes chevaliers novices, & il y avoit toujours dans cette petite communauté un frere chapelain pour dire la meſſe. Il leur étoit défendu de ſortir des limites de leur maiſon ſans la permiſſion du chevalier ſupérieur ; & ceux qu'on trouvoit en faute étoient arrêtés & mis en priſon. Ce ſupérieur dans les anciens titres s'appelloit *précepteur*, & depuis *commandeur* ; nom qui ſignifioit ſeulement que l'éducation de ces jeunes chevaliers, & le ſoin des biens de l'Ordre lui étoient recommandés. Il pouvoit prendre ſur ces revenus une portion pour faire ſubſiſter ſa communauté, & aſſiſter les pauvres de ſon canton ; & il devoit envoyer au commun tréſor tous les ans une certaine ſomme proportionnée au revenu de la commanderie. Cette redevance fut appellée *reſponſion*, & l'uſage en dure juſqu'à préſent. Dans des tems de guerre, & ſelon les beſoins de la religion, les chapitres généraux ont droit d'augmenter ces reſponſions. Je ne ſçais ſi ce fut dans la vue d'en tirer encore de plus conſidérables, qu'on rompit ces petites communautés dont je vien

de parler, ou ſi par un eſprit de diviſion elles ſe diſſiperent d'elles-mêmes. Ce qui paroît de plus certain, c'eſt qu'on laiſſa l'adminiſtration d'une commanderie à un ſeul chevalier; & on le chargea quelquefois de payer des penſions qui tenoient lieu de la nourriture qu'il devoit fournir aux chevaliers qui demeuroient avec lui. Enfin, pour éviter les brigues & les cabales, qui dans un corps militaire pouvoient avoir des ſuites fâcheuſes, on réſolut de confier l'adminiſtration de ces commanderies aux chevaliers ſelon leur rang d'ancienneté; mais pour les tenir toujours dans la juſte dépendance où ils doivent être de leurs ſupérieurs, on ne leur confie les commanderies qu'à titre de pure adminiſtration, pour un tems limité par le conſeil, *ad decem annos aut ampliùs*, *ad beneplacitum noſtrum*, ainſi que portent les proviſions émanées de la chancellerie de Malthe: ce qui fait voir que ces ſortes d'adminiſtrations étoient amovibles.

Des expreſſions ſi préciſes & ſi formelles, prouvent bien que les commanderies ne ſont ni des titres, ni des bénéfices; mais de ſimples conceſſions, dont l'adminiſtrateur eſt comptable au commun tréſor de l'Ordre, & amovible ſoit en cas de malverſation dans ſa régie, ou de mauvaiſe conduite dans ſes mœurs. Les ſtatuts *de prohibitionibus & pœnis*, diſent formellement que ſi un chevalier eſt juſtement ſoupçonné d'un mauvais commerce avec une perſonne du ſexe, & qu'après

avoir été averti il continue dans ce déſordre, auſſitôt, & ſans autre forme de procès, il ſoit dépoſſédé de ſa commanderie, & de tout autre bien de l'Ordre. La même peine eſt prononcée dans ce ſtatut contre les duelliſtes, les uſuriers, ceux qui ont fait un faux ſerment, & contre les receveurs de l'Ordre, qui auroient prévariqué dans leur recette : *Statim, non expectatâ aliâ ſententiâ, commendis, membris, & penſionibus privati cenſeantur, & ſint.*

Mais auſſi, par le même eſprit de régularité & de juſtice, ſi un commandeur n'a point cauſé de ſcandale dans ſa commanderie, s'il a eu ſoin des biens dont on lui a confié l'adminiſtration, comme feroit un bon pere de famille ; s'il a payé exactement les reſponſions qui doivent revenir au commun tréſor ; s'il a entretenu & réédifié les égliſes & les bâtimens qui dépendent de ſa commanderie ; ſi dans les tems preſcrits par les ſtatuts, il a fait faire le papier-terrier des terres qui relevent de ces fiefs ; enfin, ſi, ſelon l'eſprit de ſon Ordre & ſes propres obligations, il a eu grand ſoin des pauvres, la religion comme une bonne mere, pour le récompenſer de ſon exactitude, après cinq ans entiers d'une pareille adminiſtration, en cas qu'il vaque une commanderie plus conſidérable, lui permet à ſon tour, & ſelon ſon ancienneté, de *l'émeutir*, c'eſt-à-dire, de la requérir.

Mais au préalable, après les cinq ans qu'il a poſſédé ſa premiere commanderie, il doit

obtenir de ſa langue des commiſſaires, qui font un procès-verbal du bon ordre dans lequel ils en ont trouvé les bâtimens & les biens: ce qui s'appelle dans cet Ordre avoir fait ſes *ameliorissemens* ; & ſi ce procès-verbal eſt reçu & approuvé à Malthe, le commandeur peut parvenir à une plus riche commanderie. C'eſt à cette ſage précaution que cet Ordre eſt redevable de la conſervation de ſes biens & de ſes bâtimens : y ayant très-peu de commandeurs qui, dans l'eſpérance d'acquérir de plus grands biens, n'ayent un grand ſoin de ceux dont on leur a confié l'adminiſtration.

Outre les commanderies, les chevaliers par leur ancienneté & par leur mérite, peuvent parvenir aux grandes dignités de l'Ordre. J'ai déjà parlé des grands-prieurs, qui ſont les ſupérieurs de tous les religieux qui réſident dans leur prieuré. Ils ſont chargés de veiller ſur leur conduite & au bon gouvernement des biens de la religion ; ils préſident aux chapitres provinciaux : & lorſqu'ils ſont abſens, ils doivent nommer un lieutenant, qui, en cette qualité, a le pas ſur tous les chevaliers de la petite croix.

Il y a encore dans l'Ordre trois ſortes de baillis, les conventuels, les capitulaires, & les baillis de grace, & *ad honores*.

Les baillis conventuels ſont ainſi nommés, parce qu'ils doivent réſider dans le couvent. Ils ſont choiſis par les langues, dont ils ſont les chefs & les *piliers* des auberges. Ce ſont les premiers chevaliers après le grand-

maître, & quoique cette dignité *s'émeutisse* selon l'ancienneté de réception, cependant on n'y est pas si étroitement obligé, qu'il ne soit libre aux langues & au conseil de choisir celui qui en paroît le plus digne.

Grand-commandeur. Comme la langue de Provence est la premiere de la religion, elle en possede la premiere dignité, qui est celle de grand-commandeur. Ce bailli conventuel est le président né du commun trésor, & de la chambre des comptes. Il a la surintendance des magasins, de l'arcenal & de l'artillerie; il en nomme les officiers qu'il fait agréer par le grand-maître & le conseil, & il les prend dans quelle langue il lui plaît. Son autorité s'étend jusques dans l'église de S. Jean, dont il nomme plusieurs officiers; il a le même droit à l'infirmerie, & c'est lui qui choisit le petit-commandeur, dont la fonction est d'assister à la visite de la pharmacie de cet hôpital.

Grand maréchal. La dignité de grand-maréchal est la seconde de l'Ordre, attachée à la langue d'Auvergne, dont il est le chef & le pilier. Il commande militairement à tous les religieux, à la réserve des grands-croix, de leurs lieutenans, & des chapelains. En tems de guerre, il confie le grand étendard de la religion au chevalier qu'il en juge le plus digne: il a droit de nommer le maître écuyer; & quand il se trouve sur mer, il commande le général des galeres, & même le grand-amiral.

Grand-hospitalier. Le soin des pauvres & des malades étant

le premier objet de la fondation de l'Ordre, & comme la baſe de cette religion, le tréſor entretient à Malthe un hôpital dont la dépenſe monte par an à cinquante mille écus. Cet hôpital eſt de la juriſdiction du grand-hoſpitalier, qui eſt le troiſiéme bailli conventuel, & le chef & le pilier de la langue de France. Il préſente au conſeil l'infirmier, qui doit toujours être un chevalier de juſtice, le prieur de l'infirmerie, & deux écrivains, toutes charges qui ne durent que deux ans : pour les autres emplois, ce ſeigneur y pourvoit de ſa ſeule autorité.

Grand-amiral.

L'amiral eſt chef de la langue d'Italie. en l'abſence du maréchal, & en mer, il commande également aux ſoldats comme aux matelots : il nomme le prud'homme & l'écrivain de l'arcenal ; & lorſqu'il demande le généralat des galeres, le grand-maître eſt obligé de le propoſer au conſeil, qui l'admet ou le refuſe ſelon qu'il juge à propos.

Le turcopolier.

Avant l'introduction du ſchiſme & de l'héréſie en Angleterre, Ecoſſe & Irlande, le turcopolier étoit le chef de cette langue. Il avoit en cette qualité, le commandement de la cavalerie & des gardes-marines. *Turcopolle* ſignifioit anciennement dans le levant un cheveau-leger ou une eſpece de dragon. Cette dignité ayant été éteinte par l'invaſion que les hérétiques firent de tous les biens que la religion poſſédoit dans ces iſles, les fonctions de turcopolier ont été déférées en partie au ſénéchal du grand-maître.

Le grand-bailli. Le grand-bailli eſt chef de la langue d'Allemagne. Sa juriſdiction s'étend ſur les fortifications de la cité vieille, ancienne capitale de l'iſle. Il a la même autorité ſur le château du Goze : emploi dont les grands-baillis, dans les tems que l'Ordre régnoit à Rhodes, étoient en poſſeſſion ſur le château de Saint-Pierre dans la Carie, comme on le peut voir dans l'hiſtoire.

Le grand-chancelier. La dignité de chancelier eſt attachée au pilier de Caſtille, Léon & Portugal. Le chancelier préſente le vice-chancelier au conſeil : il doit être préſent aux bulles que l'on ſcelle avec le ſceau ordinaire, & doit ſigner les originaux. Il eſt porté par le ſtatut trente-cinq *de bajulis*, qu'il doit ſavoir lire & écrire. Outre ces baillis conventuels, les chefs & les piliers de tout l'Ordre, on a admis dans la même qualité l'évêque de Malthe, & le prieur de l'égliſe de Saint Jean, dignités communes à toutes les langues, qui relevent ces prélats du défaut de naiſſance, *à defectu natalium*, quoique tirés du corps & de la claſſe des chapelains, qui par leur état, ſont exclus de toutes les dignités de l'Ordre.

Evêque de Malthe & prieur de l'égliſe.

24 Mars 1530. Par l'acte d'inféodation que l'empereur Charles-Quint fit en faveur de l'Ordre des iſles de Malthe & du Goze, ce prince ſe réſerva pour lui & ſes ſucceſſeurs rois de Sicile, la nomination à l'évêché, & on convint que dans le cas d'une vacance, l'Ordre ſeroit obligé de lui préſenter & à ſes ſucceſſeurs, rois de Sicile, trois religieux

prêtres dont il y en auroit un né dans les états de Sicile, & que ces princes seroient en droit de choisir celui des trois qui leur seroit le plus agréable.

Le prieur de l'église de Saint Jean est censé comme le prélat & l'ordinaire de tous les religieux ; il officie même pontificalement dans son église & dans toutes celles de Malthe qui sont desservies par des chapelains de l'Ordre, & y précéde l'évêque. Quand cette dignité est vacante, le conseil permet aux chapelains de s'assembler, pour conférer sur l'élection de son successeur. On procede même à sa votation : on porte ensuite le scrutin au conseil, qui, sans égard pour ceux qui ont eu le plus grand nombre de voix dans l'assemblée des chapelains, décide par les seuls suffrages de cette dignité, qui donne au prieur comme à l'évêque, la premiere place dans les chapitres & dans les conseils en qualité de baillis conventuels.

De ces sept baillis conventuels, il y en devroit toujours résider dans le couvent au moins quatre ; & même aucun d'eux ne peut s'absenter sans permission du conseil complet. Pour obtenir cette permission, ils doivent avoir les deux tiers des suffrages ; & pendant leur absence les langues qui ne peuvent être sans ces chefs, pour les remplacer, leur nomment aussitôt des Lieutenans. Lorsqu'un de ces piliers se trouve général des galeres, & qu'il va en mer, quoiqu'il soit absent pour le service de la religion, sa

langue nomme pareillement ſon lieutenant, dont l'autorité finit ſitôt que ce général entre dans le port.

Quoique les baillis capitulaires ne ſoient pas obligés, comme les baillis conventuels, à une réſidence actuelle dans le couvent, cependant on ne peut pas tenir le chapitre général ſans ces grands-croix ou leurs lieutenans. Ils ſont pareillement obligés d'aſſiſter à tous les chapitres provinciaux, ou du moins d'y envoyer de leur part un chevalier qui les repréſente. Cette ſeconde eſpece de baillis ne peuvent paſſer à la dignité de baillis conventuels, par la raiſon que les uns doivent réſider dans le couvent, & les autres dans le prieuré où eſt ſitué leur bailliage. De tous ces baillis capitulaires, il n'y avoit que le ſeul bailli de Brandebourg qui eût, comme les grands-prieurs, des commandeurs ſous ſa juriſdiction. Ce bailliage en comptoit autrefois treize qui en dépendoient : mais depuis qu'il eſt tombé entre les mains des proteſtans, il y a eu ſix de ces commanderies éteintes par les Luthériens. Il en reſte encore ſept qui ſubſiſtent en titre : ce ſont des proteſtans qui les poſſédent. Ces commandeurs hérétiques ne laiſſent pas de porter la croix & de prendre le nom de chevaliers : ils éliſent entre eux leur bailli qui nomme à ces commanderies. Pluſieurs de ces prétendus commandeurs ont demandé aux grands-maîtres, d'être reçus à Malthe & ſur les galeres de la religion pour faire leurs caravanes ; mais la différence dans le

culte n'a pas permis de les admettre dans une ſociété catholique. Quelques-uns n'ayant pu obtenir de combattre ſous les enſeignes de la religion, par un principe de conſcience ont été faire leurs caravanes en Hongrie contre les Turcs, quand la guerre étoit ouverte en ces pays-là. On rapporte que par le même motif ils ont quelquefois envoyé à Malthe des ſommes conſidérables par forme de reſponſions, mais on n'a point eu d'égard à ces démarches apparentes de ſoumiſſion & d'attachement pour le corps de l'Ordre : & le titre de bailli de Brandebourg eſt *émeuti* de la langue d'Allemagne, comme beaucoup d'autres bailliages capitulaires le ſont dans les autres langues de l'Ordre ; quoique les biens & les revenus ſoient à préſent poſſédés par les infideles ou par des proteſtans. Toutes ces dignités étoient autrefois communes indiſtinctement à toutes les langues, & ne duroient que d'un chapitre général au plus prochain ; c'étoit ce chapitre qui les conféroit aux plus dignes. Mais depuis la fin du quatorzieme ſiecle, elles ne furent plus conférées que dans les langues auxquelles elles furent attachées. Les chevaliers qui en ſont pourvus portent ſur la poitrine la grande-croix octogone de toile blanche, & précédent les chevaliers de la petite croix, quand même ils ſeroient leurs anciens de réception.

Les chapitres généraux accordoient quelquefois cette diſtinction honorable à de ſimples chevaliers, qui par leur valeur s'étoient diſtingués contre les Infidéles, & qui avoient

rendus des ſervices conſidérables à la religion : on les appelloit baillis de grace. Au défaut d'un chapitre général, le grand-maître & le conſeil ſe maintinrent long-tems en poſſeſſion de nommer des baillis *ad honores*; mais pour éluder des recommandations preſſantes qui leur venoient continuellement de la part des ſouverains de la chrétienté en faveur des chevaliers nés leurs ſujets, mais qui n'etoient pas ſouvent le plus eſtimés dans la religion; le grand maitre & le conſeil ſe dépouillerent eux-mêmes de ce droit. On croyoit par cette ſage précaution avoir coupé pied à l'ambition de ces chevaliers ; mais ceux qui étoient agités de cette paſſion vive & inquiéte, ſe ſervoient de la même recommandation auprès des papes, qui ſe conſidérant avec juſtice comme les premiers ſupérieurs de tous les ordres religieux, ſuppléoient par leur autorité à l'abſence & au défaut du chapitre général. Il eſt vrai que les ſimples chevaliers ou les commandeurs qui, par des brefs des papes, ſe font nommer baillis de grace, quand il s'agit des commanderies & des dignités vacantes, n'acquierent pas dans les promotions, le droit de précéder les chevaliers qui ſont leurs anciens de réception ; enſorte qu'il ne leur reſte de la protection des princes qu'ils employent, que le droit de porter la grande-croix, l'entrée dans le chapitre & dans le conſeil, quand ils ſont à Malthe, & la préſéance ſur les chevaliers leurs anciens, dans des aſſemblées & dans les jours de cérémonie :

tous vains honneurs pour la plûpart, & de pure repréſentation.

ARTICLE IV.

Du chapitre général, & des différens conſeils de l'Ordre.

Ce qu'on appelle aujourd'hui l'Ordre de Malthe eſt une noble République, dont le gouvernement ſemblable en partie à celui de Veniſe, tient plus de l'ariſtocratique que de tout autre. Le grand-maître, comme un autre doge en eſt le chef; mais la ſuprême autorité réſide dans le chapitre général, tribunal établi dès l'origine de cet Ordre pour décider des armemens, & pour remédier aux abus publics & particuliers. On y traite de toutes les affaires eccléſiaſtiques, civiles & militaires; on caſſe & on réforme d'anciens ſtatuts, dont l'obſervance n'eſt plus convenable, & on en fait de nouveaux qui ſubſiſtent ſans appel juſques au prochain chapitre.

Anciennement ces célébres aſſemblées ſe faiſoient réguliérement tous les cinq ans: quelquefois même, ſelon la néceſſité des affaires, on les convoquoit tous les trois ans: mais dans la ſuite on ne les aſſembla plus que tous les dix ans, & depuis cent ans, au grand détriment de la diſcipline réguliere & militaire, on n'en a plus tenu aucun. Mais comme il peut arriver, & qu'il eſt à ſouhaiter, que le zele des chevaliers, & la pru-

dence des grands-maîtres en faſſent revivre la pratique, nous ne laiſſerons pas de marquer ici de quelles perſonnes ces grandes aſſemblées étoient compoſées, & la forme qu'on y obſervoit, d'autant plus que les mêmes dignités, au défaut du chapitre général, ont droit d'entrer dans les conſeils.

Quand tous les chapelains étoient arrivés des différentes provinces de la chrétienté, dans la maiſon chef-d'ordre, & ſoit à Jéruſalem, à Rhodes ou à Malthe, le grand-maître, au jour déſigné pour l'ouverture du chapitre, après avoir entendu une meſſe ſolemnelle du Saint-Eſprit, entroit dans la ſalle deſtinée pour cette aſſemblée : il prenoit ſa place ſous un dais, & ſur un trône élevé de trois marches, & les capitulans revêtus des dignités au nombre de cinquante-quatre, ſe plaçoient des deux côtés ; ſavoir :

1 L'évêque.	2 Le prieur de l'égliſe.
3 Le grand-commandeur.	4 Le maréchal.
5 L'hoſpitalier.	6 L'amiral.
7 Le grand-conſervateur.	8 Le grand-bailli.
9 Le grand-chancelier.	10 Le grand-prieur de Saint-Gilles.
11 Le grand-prieur d'Auvergne.	12 Le grand-prieur de France.
13 Le grand-prieur d'Aquitaine.	14 Le grand-prieur de Champagne.
15 Le grand-prieur de Toulouſe.	16 Le grand-prieur de Rome.

17 Le grand-prieur de Lombardie.
18 Le grand-prieur de Veniſe.
19 Le grand-prieur de Piſe.
20 Le grand-prieur de Barlette.
21 Le grand-prieur de Meſſine.
22 Le grand-prieur de Capoue.
23 Le caſtellan d'Empoſte, ou grand-prieur d'Arragon.
24 Le grand-prieur de Crato ou de Portugal.
25 Le grand-prieur d'Angleterre.
26 Le grand-prieur de Navarre.
27 Le grand-prieur d'Allemagne.
28 Le grand-prieur d'Irlande.
29 Le grand-prieur de Bohême.
30 Le grand-prieur de Hongrie.
31 Le bailli de Sainte Euphémie.
32 Le grand-prieur de Catalogne.
33 Le bailli de Négreport.
34 Le bailli de la Morée.
35 Le bailli de Venouſe.
36 Le bailli de Saint-Eſtienne.
37 Le bailli de Majorque.
38 Le bailli de Saint Jean de Naples.
39 Le bailli de Lyon.
40 Le bailli de Manoſque.
41 Le bailli de Brandebourg.
42 Le bailli de Caſſe.
43 Le bailli de Lora.
44 Le bailli de Laigle.
45 Le bailli de Lango & de Leza.
46 Le bailli du Saint-Sépulchre.
47 Le bailli de Cremone.
48 Le grand-tréſorier.

49 Le bailli de Neuvillas.

50 Le bailli d'Acre.

51 Le bailli de la Rocella.

52 Le bailli d'Arménie.

53 Le bailli de Carloſtad.

54 Le bailli de Saint Sébaſtien.

Le ſecond jour de l'aſſemblée du chapitre, tous les capitulans éliſent à la pluralité des voix, trois commanderies de trois langues ou de trois nations différentes, pour examiner les procurations de ceux qui repréſentent les langues, les prieurés, les prieurs & les baillis abſens; & après cet examen de leurs pouvoirs, on les admet à donner leurs ſuffrages; ou ſi ces pouvoirs ne ſont pas en bonne forme, ils ſont exclus de l'aſſemblée. Quand le nombre des capitulans eſt fixé, chacun à ſon tour & ſelon ſon rang & celui de ſa langue, pour marque d'une parfaite déſappropriation, préſente une bourſe avec cinq piéces d'argent. Le maréchal de l'Ordre par le même eſprit, remet le grand étendart, & les hauts officiers les marques de leur dignité, qu'ils ne reprennent que par une nouvelle conceſſion du chapitre; uſage établi d'un tems immémorial dans cet Ordre, & qu'on ne peut trop eſtimer, ſuppoſé qu'il ne ſoit pas dégénéré en pure cérémonie.

On nomme en même-tems trois commiſſaires de trois différentes nations, pour recevoir pendant les trois premiers jours, les requêtes qui ſont enſuite expédiées ou rejettées par le chapitre général: & comme le

grand nombre des capitulans qui le compoſent, dans l'examen de chaque matiere pourroient conſommer trop de tems, on en renvoye la déciſion à un comité compoſé de ſeize capitulans, tous commandeurs.

Les ſept langues à la pluralité des voix en nomment chacune deux, & le chapitre en choiſit deux autres pour repréſenter la langue d'Angleterre. Les ſeize commiſſaires étant élus prêtent ſerment entre les mains du grand-maître, lequel avec le reſte des capitulans, promet réciproquement avec ſerment, d'accepter & de ratifier tout ce qui ſera arrêté & défini par les ſeize.

Le comité ſe retire à part pour délibérer ſur les affaires qu'on a rapportées au chapitre. Mais de peur que ces ſeize commandeurs ne ſoient pas entiérement inſtruits des véritables intérêts de l'Ordre; & peut-être auſſi de peur qu'ils ne forment des réſolutions contraires à ceux du grand maître, ſon procureur, le vice-chancelier & le ſecrétaire du tréſor, ſont admis dans cette aſſemblée particuliere, mais ſans droit de ſuffrages. Les ſeize ſeuls reglent, ſtatuent & définiſſent ſouverainement & ſans appel, toutes les matieres dont le chapitre leur a renvoyé le jugement: & comme ces grandes aſſemblées ne doivent pas durer plus de quinze jours, s'il reſte quelques affaires ſur leſquelles on n'ait pas eu le tems de prononcer, on les remet à de nouveaux commiſſaires, qui prennent le nom de *conſeil des rétentions*.

Outre ce conſeil proviſoire & paſſager,

au défaut du chapitre général, il y a toujours à Malthe quatre conseils, le conseil ordinaire, le complet, le secret, & le criminel.

Le conseil ordinaire est composé du grand-maître, des baillis conventuels, de tous les grands-croix qui se trouvent à Malthe, des procureurs des langues, & du plus ancien chevalier, pour celle d'Angleterre. C'est dans ce conseil qu'on décide les contestations qui naissent au sujet des réceptions, pensions, commanderies, dignités, & autres matieres qui résultent des bulles émanées de l'Ordre.

Le conseil complet ne differe du conseil ordinaire, qu'en ce qu'on y ajoute pour chaque langue deux anciens chevaliers, qui pour y entrer, doivent avoir au moins cinq ans de résidence au couvent. C'est à ce conseil complet qu'on appelle des sentences du conseil ordinaire, & des sentences du conseil criminel. Il n'y a pas long-tems qu'on introduit l'usage d'appel à Rome, où, au défaut d'un chapitre général, on porte insensiblement toutes les affaires. C'est de la cour de Rome que viennent les dispenses, les chevaliers de minorité, les chevaliers de grace, les baillis & les grands-croix de grace; & il est à craindre qu'à force de répandre des graces sur des particuliers, on ne ruine à la fin le corps entier de la religion.

C'est dans le conseil secret qu'on traite des affaires d'état, & des cas extraordinaires & imprévus, qui demandent une prompte

délibération. Quand il y a quelque peine grave contre un chevalier ou contre un religieux, c'eſt dans le conſeil criminel que cela ſe traite. Le grand-maître ou ſon lieutenant préſide dans tous ces conſeils; il n'y a que lui qui ait droit de propoſer les matieres qu'on y doit agiter. Quand on recueille les ſuffrages, il a deux balotes, & dans l'égalité des voix, la ſienne forme la déciſion.

Il y a encore un autre conſeil, appellé communément la chambre du tréſor. Le grand-commandeur chef de la langue de Provence, en eſt le préſident né. Pour ſubvenir aux frais immenſes que l'Ordre eſt obligé de faire, on en prend les fonds ſur les reſponſions qu'on tire des prieurés, bailliages, commanderies, ſur le droit de paſſage, & ſur les mortuaires & les vacans. On appelle *mortuaire* le revenu du reſte de l'année d'une commanderie, depuis le jour du decès du commandeur juſqu'au premier jour de Mai en ſuivant; & on appelle le *vacant* le revenu de l'année entiere qui commence à ce premier jour de Mai, & finit l'année ſuivante à pareil jour. On comprend encore dans les revenus caſuels de l'Ordre, les priſes que la religion fait ſur les infideles. Tous ces fonds différens ſont adminiſtrés par la chambre du tréſor, qui ne ſe peut aſſembler ſans le grand commandeur ou ſon lieutenant; & ſi le grand-commandeur ou ſon lieutenant n'étoient pas contens de ce qui ſe traite dans ce tribunal, il ſuffit qu'ils ſe retirent de la chambre pour rompre la ſéance.

Le grand-commandeur a pour collegues deux procureurs du tréſor, qui ſont toujours pris parmi les grands-croix. Le grand-maître & le conſeil les change tous les deux ans, mais non pas tous deux à la fois, afin qu'il en reſte un toujours inſtruit des affaires & des intérêts de l'Ordre. Le grand-maître, par rapport à l'intérêt qu'il peut avoir à la diſpenſation des revenus de l'Ordre, tient un procureur dans cette chambre qui y a ſon ſuffrage ; lorſqu'il l'a nommé, il en donne part au conſeil.

Ce procureur, par rapport à la dignité de celui qu'il repréſente, précède dans ce conſeil le conſervateur conventuel & les auditeurs des comptes. La chambre peut donner des aſſignations juſqu'à la valeur de cinq cens écus; mais lorſqu'il s'agit d'une ſomme plus conſidérable, il faut avoir recours au conſeil qui en fait faire l'expédition en chancellerie.

Le grand-tréſorier ou ſon lieutenant, a droit d'aſſiſter aux comptes qui ſe rendent au commun tréſor. Anciennement ce tréſorier étoit compris au nombre des baillis conventuels, & il avoit en dépôt la caiſſe de la religion ; mais cette fonction ayant été tranſportée au conſervateur conventuel, & le bailliage ayant été attaché à la langue d'Allemagne, la grande-tréſorerie eſt demeurée au bailliage capitulaire, attribué à la langue de France.

Les langues tous les deux ans nomment chacune un chevalier, qui peut être auditeur

des comptes ; ils doivent être confirmés par le conſeil ordinaire dans lequel ils prêtent ſerment. Ils prennent places ſelon le rang des langues qu'ils repréſentent ; leur fonction eſt de ſe rendre à la chambre toutes les fois qu'ils y ſont appellés, pour être préſens aux comptes que rendent les receveurs, & tous ceux qui ſont chargés de l'adminiſtration des biens de l'Ordre.

En traitant des baillis conventuels, nous avons parlé du grand-conſervateur. Anciennement ſon miniſtere duroit d'un chapitre général à un autre ; mais depuis que ces aſſemblées paroiſſent ſupprimées, le conſeil complet le change tous les trois ans ; on le prend tour-à-tour dans toutes les langues ; ſes fonctions doivent ceſſer pendant l'aſſemblée d'un chapitre général : & pendant la vacance d'un magiſtere, elles ſont ſuſpendues.

La charge de ſecrétaire du tréſor eſt d'un grand détail, c'eſt lui qui arrête & qui finit les comptes en préſence des deux auditeurs. Il donne & paye toutes les lettres de change ; & comme toutes les affaires du tréſor paſſent par ſes mains, on ne le change guéres ſans de preſſantes raiſons.

Avant que les dignités conventuelles & capitulaires fuſſent partagées entre les langues, les chapitres généraux, ſans égard pour la nation, en diſpoſoient en faveur des meilleurs ſujets de l'Ordre. Mais depuis l'an 1466, elles ont été attachées en particulier

à chaque langue : & les piliers ou baillis conventuels dont nous venons de parler, quand ils ne ſont pas remplis, ſont en droit de reclamer les premieres dignités qui vaquent. Ainſi dans la langue de Provence, le grand-commandeur peut requérir, ou le grand prieuré de Saint-Gilles, ou le grand-prieuré de Toulouſe, ou le bailliage de Manoſque. Dans la langue d'Auvergne, le grand-maréchal a droit ſur le grand-prieuré de ce nom, ou ſur le bailliage de Lyon, mais lorſqu'il eſt une fois pourvu d'un de ces titres, il ne peut plus en opter un autre.

Dans la langue de France, quoique les commanderies qui en dépendent ſoient particuliérement attachées à chaque prieuré, cependant les grandes dignités affectées à cette langue ſont communes entre tous les chevaliers des trois prieurés de la même langue. Ainſi indépendamment des prieurés, c'eſt l'ancienneté ſeule qui décide entre les chevaliers de la langue de France, des trois grands-prieurés, France, Aquitaine & Champagne, du bailliage de la Morée, dont la réſidence eſt fixée dans Paris à Saint Jean de Latran, & de la tréſorerie, que l'on a unie au prieuré de Corbeil.

Dans la langue d'Italie les dignités & les commanderies ſont communes.

Dans la langue d'Artagon, compoſée des chevaliers de ce royaume, de Catalogne & de Navarre, ſi le grand-conſervateur eſt Arragonnois ou Valencien, il a droit ſur la

la châtellenie d'Empoſte, autrement dite le grand-prieuré d'Arragon.

Le bailliage de Majorque eſt commun entre les Majorquins & les Catalans; le bailliage de Caſpe eſt commun aux Arragonnois & aux Valenciens : on paſſe de ce bailliage à la châtellenie d'Empoſte.

Le bailliage de Négrépont à préſent *in partibus*, poſſédé par les Turcs, eſt alternatif pour ſon titre entre les langues d'Arragon & de Caſtille; on peut les quitter pour prendre l'auberge, & on en peut auſſi ſortir par *l'émeuticion* du même bailliage.

La dignité de grand-bailli eſt commune entre les chevaliers d'Allemagne, & ceux du royaume de Bohême. Il donne droit ſur le grand-prieuré d'Allemagne, plus ancien dans l'Ordre que le grand-bailli.

Le chancelier peut devenir grand-prieur de Caſtille; & quand il eſt revêtu de cette dignité, il devient grand-d'Eſpagne. Il y a en Portugal le grand-prieuré de Crato; mais le grand-chancelier ne peut l'*émeutir* pour ne ſe pas commettre avec le roi de Portugal, qui prétend que le patronage de cette dignité appartient à ſa couronne.

Le grand-prieuré de Hongrie, anciennement pouvoit être *émeuti* par le grand-commandeur, pilier de la langue de Provence; & enſuite le même droit fut acquis à l'amiral, pilier de la langue d'Italie. Mais à préſent, par l'abdication des Italiens faite en 1603, cette dignité eſt tombée dans la langue d'Allemagne, & eſt commune aux chevaliers

de cette nation, & à ceux de Bohême. Quoique les derniers empereurs d'Allemagne ayent reconquis sur les Infidéles la meilleure partie de la Hongrie ; cependant, l'Ordre n'a pû encore rentrer dans les prieurés & les commanderies de ce royaume, quelques soins que s'en fût donné pendant son vivant le cardinal Colonits, ancien chevalier de Malthe. Les commanderies de Dace dépendantes du grand-prieuré de Hongrie, sont absolument perdues.

Quoique les provinces de Transylvanie, de Valachie, & de Moldavie composassent autrefois l'ancienne Dace ; cependant dans l'Ordre de Saint Jean, on donnoit ce nom de Dace, dans le langage du moyen âge, aux royaumes de Danemarck, Suéde & Norvege. On peut voir dans l'histoire qui précéde ce discours, que le grand-maître Dieudonné de Gozon, écrivit pendant son magistrere dans ces provinces, pour en faire venir les responsions, & qu'en l'année 1464 on y envoya des visiteurs pour y conserver la discipline réguliere & militaire.

ARTICLE. V.

Des charges & des emplois qui se trouvent dans l'Ordre.

Le grand-maître est en droit de se choisir un lieutenant ; & après l'avoir nommé il en donne part au conseil, mais sans avoir besoin de son consentement & de son approba-

tion. Ce prince nomme pareillement le Sénéchal de ſa maiſon ; & le titulaire, quand il eſt muni d'un bref du Pape, poſſede cette charge à vie.

Le vice-chancelier préſenté par le grand-chancelier.
Le ſecrétaire du tréſor nommé par le grand-maître,
Le maître-écuyer à la nomination du grand-maréchal.

} *Nommés par le conſeil complet, à vie.*

Le grand-maître nomme les officiers ſuivans.

Le cavalerizze, ou grand-écuyer.
Le receveur du revenu du grand-maître.
Le maître d'hôtel.
Le procureur du grand-maître au tréſor.
Le chambrier-major.
Le ſous-maître d'hôtel.
Le ſous-cavalerizze, ou premier écuyer.
Le fauconnier.
Le capitaine des gardes.
Trois auditeurs.
L'aumônier & quatre chapelains.
Quatre chambriers.
Quatre ſecrétaires pour les langues Latine, Françoiſe, Italienne & Eſpagnole.
Le ſecrétaire ou intendant des biens de la principauté.
Le crédencier.

Le garde-manger.
Le garde-robes.

Les Conſeillers du conſeil complet.

Quatorze conſeillers tirés des ſept langues. } *A la nomination des langues, & approuvés par le conſeil.*
Sept auditeurs des comptes du tréſor. } *A la nomination des langues, & approuvés par le conſeil.*
Deux procureurs du tréſor grands-croix.

A la nomination du grand-maître, & approuvés par le conſeil.

Le conſervateur conventuel, dont nous avons parlé en traitant des baillis conventuels.
Un prud'homme du conſervateur. *A la nomination du grand-maître & du conſeil.*
Un caſtellan de la caſtellenie : cette charge commence le premier mai, & dure deux ans.
Deux procureurs des priſonniers, pauvres, veuves & orphelins, *l'un chevalier, & l'autre prêtre-chapelain, ou prêtre d'obédience.*
Le protecteur du monaſtere de ſainte Urſule. } *grand-croix.*
Deux prud'hommes ou contrôleurs de l'égliſe. } 1 *grand-croix* & 1 *chevalier.*
Trois commiſſaires des pauvres mendians. } *grands-croix.*
Deux commiſſaires des aumônes. } 1 *grand croix.* 1 *chevalier.*

Deux commiſſaires des pauvres femmes malades. } *chevaliers.*

Deux protecteurs des catéchumenes & des néophytes. } 1 *grand-croix.* 1 *chevalier.*

Trois commiſſaires de la rédemption, au choix du grand-maître. } 1 *grand-croix.* 2 *chevaliers.*

L'infirmier, *un chevalier de la langue de France, à la préſentation du grand-hoſpitalier.*

Le prieur & le ſous-prieur de l'infirmerie. } *Préſentés par le grand-hoſpitalier, & approuvés par le grand-maître & le conſeil.*

L'écrivain.

L'armorier.

Deux prud'hommes, ou contrôleurs de l'infirmerie, *deux chevaliers nommés par le grand-maître, & approuvés par le conſeil.*

Quatre commiſſaires des guerres & des fortifications, *quatre grands-croix des quatre nations, France, Eſpagne, Italie & Allemagne.*

Quatre commiſſaires de la congrégation des galeres. } 4 *Chevaliers des quatre nations.*

Deux commiſſaires pour la repartition des caravanes. } 2 *grands-croix.*

Quatre commiſſaires des armées. } 3 *grands-croix & un chevalier.*

Un préſident & quatre commiſſaires de la congrégation des vaiſſeaux des quatre nations, } 1 *grand-croix & 4 chevaliers.*

Deux commiſſaires de la caiſſe des pavillons, } 1 *grand-croix, & 1 chevalier.*

Trois commiſſaires des novices de différentes nations, } 1 *grand-croix, & 2 chevaliers,*

Deux commiſſaires des dépouilles, } 2 *chevaliers.*

Deux commiſſaires de la priſon des eſclaves, } 2 *chevaliers.*

Le commandant de la priſon des eſclaves, *frere-ſervant, à la nomination du grand-maître.*

Deux commiſſaires de la monnoye, } 2 *grands-croix.*

Quatre commiſſaires de la nobleſſe, } 4 *chevaliers des quatre nations.*

Trois commiſſaires des accords, } 3 *chevaliers.*

Le commandeur des greniers, } 1 *chevalier à la préſentation du grand-commandeur.*

Deux prud'hommes ou contrôleurs des greniers, } 2 *chevaliers.*

Deux commiſſaires des maiſons, } 2 *chevaliers.*

Deux commiſſaires de la ſanté. } 2 *chevaliers; mais lorſqu'il y a ſoupçon d'infection, on leur joint quatre grands-croix.*

Le commandeur de l'artillerie, } 1 *chevalier à la nomination du grand-commandeur.*

Deux prud'hommes de l'artillerie, } 2 *chevaliers.*

Deux commiſſaires des ſoldats, } 2 *chevaliers nommés par le grand-maître.*

Le fiſcal. *Il eſt ordinairement frere d'obédience.*

Le ſous-maître écuyer, *frere-ſervant, nommé par le grand-maître, mais qui en donne part au conſeil.*

Le portier de la Valette, *frere-ſervant, à la nomination du grand-maître.*

Le commandant de l'arcenal, *chevalier, à la nomination du grand-commandeur.*

Le prud'homme de l'arcenal, *à la préſentation de l'amiral.*

Sacriſtain. } *Freres chapelains à la nomination du grand-commandeur.*
Chandelier de l'égliſe de Saint-Jean. }
Campanier, }

Le général des galeres. *Il choiſit le capitaine de la capitane, & le préſente au conſeil.*

Autant de capitaines & de patrons que de galeres.

Le revéditeur des galeres.

Le commandant des vaiſſeaux.

Autant de capitaines que de vaiſſeaux, & pluſieurs officiers ſubalternes.

Le provéditeur des vaiſſeaux.

LES GOUVERNEURS.

Du Goze.
Saint-Ange.
Saint-Elme.
Riccaſoli.
Du Bourg.
De l'Iſle de la Sangle.
Le capitaine la Valette.
Les ſept capitaines des caſals, ou villages de la campagne.
Le capitaine du Boſquet.
frere ſervant.

} *A la nomination du grand-maître.*

Les trois Juges,
d'appel,
du criminel,
du civil.

} *Juriſconſultes & docteurs ès loix nommés par le conſeil.*

HORS DU COUVENT.

Quatre ambaſſadeurs ordinaires de la religion.

A ROME.
A VIENNE.
A PARIS.
A MADRID.

} *Les ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne ſont toujours grands-croix.*
Celui de Rome eſt ſouvent de la petite-croix; leur charge dure trois ans; mais on les continue ſouvent.

Aujourd'hui
M. le bailli baron de Sehoden, ambaſſadeur auprès du pape.
M. le bailli de Dieſtrenctiu, ambaſſadeur auprès de l'empereur
M. le bailli de Meſmes, ambaſſadeur auprès du roi de France.
M. le bailli d'Avilla, ambaſſadeur auprès du roi d'Eſpagne.

Il y a dans tous les prieurés de la religion des receveurs que le tréſor préſente au conſeil : leur fonction dure trois ans ; on les continue quelquefois, & ils peuvent être grands-croix.

Pareillement il y a dans tous les prieurés des procureurs à la préſentation du tréſor, & dont les fonctions durent trois ans.

La monnoye ſe bat au coin & aux armes du grand-maître régnant.

Le grand-maître dom Raimond Perellos de Roccafull, eſt le premier qui a pris des gardes ; cette compagnie eſt de cent cinquante hommes, & monte la garde au palais & aux deux portes de la cité de la Valette.

On doit ſuppoſer que le grand-maître eſt le premier collateur général de toutes les charges dont on vient de parler, & dont on n'a point déſigné le collateur particulier ; mais ce prince eſt obligé de propoſer ſa nomination au conſeil, qui eſt en droit de l'admettre ou de la rejetter.

Telles ſont à peu-près les dignités & les charges de cet Ordre, dont celle de grand-maître eſt la premiere & le comble des honneurs où un chevalier de juſtice peut parvenir : & pour en donner une connoiſſance diſtincte, nous allons expliquer la forme qui s'obſerve dans ſon élection, ſes qualités, ſes droits, ſes prérogatives, & d'où il tire ſes forces & ſes revenus.

ARTICLE VI.

De l'élection du grand-maître.

Sitôt que le grand-maître eſt mort, le conſeil fait rompre ſon ſceau ; & afin que la religion ne demeure pas ſans chef, on élit le lieutenant du magiſtere, qui conjointement avec le conſeil, prend ſoin du gouvernement, ſans cependant pouvoir faire aucune grace, ni toucher aux revenus de la grande maîtriſe.

Le ſecond jour on expoſe le corps du défunt dans la grande ſalle du palais ſur un catafalque, ayant à ſa droite une armure complette, poſée ſur une table couverte d'un tapis de drap noir. On l'enterre ſur le ſoir avec les ſolemnités requiſes ; la fonction de conſervateur conventuel eſt ſuſpendue pendant la vacance du magiſtere. On nomme le même jour trois chevaliers de différentes nations pour recevoir ce qui eſt dû au tréſor par les religieux qui prétendent donner leurs ſuffrages dans l'élection. On fait enſuite une liſte de tous ceux qui peuvent être vocaux dans l'élection, & on l'affiche publiquement à la porte de l'égliſe de Saint-Jean : on affiche pareillement les noms de tous ceux qui étant débiteurs, ſont exclus de l'élection pour cette fois.

Pour avoir voix dans l'élection du grand-maître, il faut être reçu de juſtice, avoir au moins dix-huit ans, trois ans de réſidence

dans le couvent, avoir fait trois caravanes, & ne devoir au plus au commun tréſor que la ſomme de dix écus. Quoique les freres chapelains, pourvû qu'ils ſoient prêtres, & les freres-ſervans d'armes, ſoient admis à donner leurs ſuffrages chacun dans la langue dans laquelle ils ont été reçus; cependant ils n'en ont pas plus de part enſuite dans le gouvernement. Les Malthois, qui par une diſpenſe particuliere des papes ont été reçûs dans quelques langues, ne ſont point admis à donner leurs ſuffrages dans l'élection, & bien moins d'y concourir: apparemment qu'on leur a donné cette excluſion générale pour prévenir la tentation que pourroit avoir un grand-maître Malthois de perpétuer la ſouveraineté de l'iſle de Malthe parmi ceux de ſa nation.

Le troiſiéme jour après le décès du grand-maître, eſt toujours deſtiné pour procéder à l'élection de ſon ſucceſſeur, & on ne differe point plus long-temps un choix de cette importance, non-ſeulement pour couper pied aux brigues & aux cabales; mais auſſi pour éviter certaines prétentions de la cour de Rome, où c'eſt une maxime que tant que la vacance eſt ouverte, le pape a le droit de prévention à la nomination des grands-maîtres; ainſi le troiſiéme jour après qu'on a célébré ſolemnellement une meſſe du Saint-Eſprit dans l'égliſe de Saint-Jean, tout le couvent s'y raſſemble. Chaque langue des ſept qui compoſent le corps de la religion, ſe retire dans ſa chapelle, excepté celle d'où

le lieutenant du magiſtere a été tiré, & qui prend ſa place dans la nef de l'égliſe. Ces langues doivent chacune choiſir parmi ces chevaliers trois électeurs, auſquels elles remettent le droit d'élection ; ce qui compoſe d'abord le nombre de vingt-un électeurs.

Les religieux enfermés dans leur chapelle, écrivent tour à tour, ſelon leur rang d'ancienneté, le nom du chevalier de leur langue, qu'ils nomment pour être le premier des trois électeurs qu'ils doivent fournir. Pour certifier leur élection, ils ſont obligés de mettre leur nom propre au bas de leur bulletin, & ils le ferment enſuite avec le ſceau de la langue.

Lorſque tous les vocaux d'une langue ont donné leurs ſuffrages de cette maniere, les procureurs de la langue prennent tous

Dans l'élection du doge de Veniſe, tous les nobles qui ont trente ans paſſés, étant aſſemblés dans le palais de Saint-Marc, l'ont mettent dans une urne autant de boules qu'il y a de gentils-hommes préſens, trente deſquels ſont dorées ; ceux à qui le ſort les donne, en mettent devant la ſeigneurie neuf dorées parmi les vingt-quatre blanches, & les neuf gentils-hommes à qui elles viennent, ſont électeurs de quarante autres, tous de familles différentes ; mais parmi leſquelles il leur eſt permis de ſe comprendre eux-mêmes. Le ſort les réduit à douze ; ces douze en éliſent vingt cinq, le premier trois, & les autres chacun deux. Ces vingt-cinq tirant au ſort comme les précédens, ſe réduiſent à neuf, qui en nomment quarante-cinq, chacun cinq ; les quarante-cinq reviennent à onze par le ſort, & ceux-ci en éliſent enfin quarante-un, qui ſont les derniers électeurs du doge, quand ils ſont confirmés par le grand-conſeil ; car quand ils ne le ſont pas, il en faut revenir à un autre quarante-un.

les billets ; & en les comptant en préſence de toute la langue, on vérifie ſi leur nombre répond à celui des vocaux ; & s'il ne ſe rapportoit point, on les brûleroit à l'inſtant, & on recommenceroit une nouvelle votation juſqu'à ce que le nombre des bulletins répondit au nombre des religieux qui ont droit de donner leurs ſuffrages.

Mais ſi tout ſe trouve dans l'ordre, les procureurs de la langue avec les plus anciens ouvrent les billets du côté où eſt écrit le nom du chevalier qu'on nomme pour premier électeur. On compte enſuite les ſuffrages donnés en faveur des autres chevaliers qui ont concouru dans la même élection ; & lorſqu'aucun de tous n'a eu le quart franc des balottes de ſa langue, il faut recommencer la votation juſqu'à ce qu'il ſe trouve un chevalier qui ait eu le quart franc de ſuffrages ; & celui-ci ayant prêté le ſerment marqué par les ſtatuts, entre les mains du lieutenant du magiſtere, il monte au conclave : enſuite tous les vocaux recommencent à balotter pour nommer les deux autres électeurs, qui l'emportent comme le premier à la pluralité des voix : mais ordinairement les trois électeurs ſe trouvent nommés dès la premiere balotation.

On entend dans une langue par le quart franc des vocaux, un nombre qui ne ſe puiſſe pas trouver quatre fois parmi ceux qui compoſent cette langue ; ainſi le quart franc de neuf eſt trois, quatre de treize, cinq de dix-ſept, &c. S'il arrive qu'il y ait égalité

de ſuffrages avec le quart franc, l'ancien l'emporte, & les trois élus, qui doivent être enſuite électeurs, montent au conclave.

Chaque langue choiſit enſuite, à la pluralité des ſuffrages, un autre chevalier pour repréſenter l'Angleterre dans le conclave; & de ces ſept chevaliers, à la pluralité des voix, on en fait monter trois pour repréſenter la langue d'Angleterre. Ces trois nouveaux électeurs doivent être pris de trois nations différentes. Il faut obſerver que ſi le lieutenant du Magiſtere étoit nommé dans ſa langue pour un des trois électeurs qu'elle doit fournir, le conſeil d'état lui en ſubſtitueroit ſur le champ un autre, afin que le gouvernement ne demeurât pas ſans chef & ſans ſupérieur.

Les trois électeurs de chaque langue étant donc aſſemblés dans le conclave au nombre de vingt-un, & ayant appellé avec eux les trois électeurs pour la langue d'Angleterre, font en tout vingt quatre chevaliers de juſtice ou grands-croix, parmi leſquels ſe peuvent trouver l'évêque de Malthe & le prieur de l'égliſe, que leurs dignités relevent du défaut de naiſſance. Ces vingt-quatre ayant tous prêté ſerment entre les mains du lieutenant du magiſtere, éliſent le préſident de l'élection, dont la nomination abolit la charge du lieutenant du magiſtere après quoi ils procédent à la nomination du *triumvirat*, c'eſt-à-dire, d'un chevalier, d'un prêtre-chapelain, & d'un frere-ſervant, entre les mains deſquels les vingt-

quatre premiers électeurs remettent l'élection, & ſe retirent du conclave.

Ce *triumvirat* ayant prêté ſerment, & s'étant retiré dans la chambre du conclave, ils procédent entr'eux à l'élection d'un quatriéme électeur ; & lorſque ce quatriéme eſt joint avec eux, ces quatre nouveaux électeurs en éliſent un cinquiéme, & ainſi des autres juſqu'au nombre de treize, qui avec les trois premiers nommés par les vingt-quatre, font le nombre de ſeize électeurs, deux pour chaque langue, y compriſe celle d'Angleterre, ſans cependant obſerver la prééminence des langues, dans la nomination des huit premiers, y compris le *triumvirat*. Mais dans la nomination de l'autre moitié, on a égard au rang que les langues tiennent entr'elles ; ainſi le ſixiéme de cette ſeconde moitié, qui eſt le quatorziéme parmi les ſeize, eſt pris dans quelle langue on veut pour repréſenter l'Angleterre.

Si le *triumvirat* ne s'accordoit pas dans l'élection du quatriéme électeur dont nous venons de parler, après une heure de temps, ils ſont obligés d'en nommer chacun un, leſquels ſont balottés par les vingt-quatre premiers électeurs, qui dans ce cas tiennent leur ſcrutin dans la ſacriſtie, & celui des trois nommés par ceux du *triumvirat*, qui a le plus de ſuffrages parmi les vingt-quatre, l'emporte : ſi chacun en avoit une égale quantité, l'ancien des trois ſeroit préféré. A meſure que ces treize ſont appellés, ils prêtent ſerment accoutumé entre les mains du préſi-

dent de l'élection avant de se joindre au *triumvirat* ; & après qu'ils sont tous joints, ils balottent entr'eux un ou plusieurs sujets ; & celui qui a le plus grand nombre de suffrages est fait grand-maître.

En cas de partage parmi les seize électeurs, la voix du chevalier de l'élection est décisive, & emporte la balance. Ce n'est pas sans sujet que les chevaliers ont établi cette forme bizarre d'élection ; ce sont ces différens changemens d'électeurs qui rompent toutes les mesures que peuvent prendre les particuliers : vû que tout dépend du choix de ceux que le sort favorise. Tous les artifices & toutes les brigues sont inutiles ; d'ailleurs, c'est un moyen dans cette noble république de contenter presque tous les particuliers par la part qu'ils se flattent d'avoir eu à l'élection du grand-maître.

Cette balotation étant finie, le *triumvirat* se sépare des treize avec lesquels il vient de conclure l'élection ; & s'approchant de la balustrade de la tribune qui est au-dessus de la grande porte, le chevalier de l'élection ayant le chapelain à sa droite, & le frere-servant à sa gauche, demande trois fois aux religieux assemblés dans l'église, s'ils sont disposés à ratifier l'élection du grand-maître qu'ils viennent de faire ; & lorsque toute l'assemblée a répondu qu'elle approuve leur choix, le chevalier de l'élection le proclame à haute voix.

Si le nouveau grand-maître est présent, il va prendre place sous le dais. Il prête d'a-

bord ſerment entre les mains du prieur de l'égliſe, & après le *Te Deum* chanté en action de graces, il reçoit l'obédience de tous les religieux, & de-là il eſt porté en triomphe au palais Le lendemain de l'élection, le tréſor, pour racheter le pillage de cette maiſon magiſtrale, diſtribue trois écus à chaque religieux profès ou novices. Et un jour ou deux après l'élection, le conſeil complet remet au nouveau grand-maître la ſouveraineté des iſles de Malthe & du Goze; enſorte que par ſa nouvelle dignité, il réunit en ſa perſonne la ſupériorité militaire & réguliere ſur tous les religieux de ſon Ordre, & en même temps la ſouveraineté & tous les droits régaliens ſur tous les ſéculiers qui ſont ſes ſujets. Mais cette autorité ſi légitime dans un ſouverain, depuis l'établiſſement de l'inquiſition dans l'iſle de Malthe, n'a pas laiſſé d'être affoiblie par les prétentions des inquiſiteurs. Anciennement le ſouverain conſeil de l'Ordre prenoit ſeul connoiſſance de tout ce qui pouvoit intéreſſer la foi & la religion. Mais pendant le magiſtere du grand-maître de la Caſſiere, les évêques Gubelles & Royas ayant obtenu de Rome ſucceſſivement que cette connoiſſance leur fût renvoyée, l'Ordre s'en trouvant offenſé, eut recours au pape Grégoire XIII dont il obtint pour ſe venger, qu'on enverroit à Malthe un inquiſiteur qui ôteroit cette juriſdiction à l'évêque. Il eſt vrai que le conſeil de l'Ordre, pour la conſervation de ſon autorité, exigea de ce pontife que l'officier

de la cour de Rome ne pourroit procéder que conjointement avec le grand maître, l'évêque, le prieur de l'égliſe, le vice-chancelier de l'Ordre ; enſorte que l'autorité de ce tribunal étoit partagée entre l'inquiſiteur & les principaux officiers de la religion.

Mais un ſi ſage tempérament ne ſubſiſta pas long-temps : les inquiſiteurs par une eſpece d'émulation ſi ordinaire entr'eux, & ſous prétexte de maintenir l'autorité du ſaint ſiége, pour être les maîtres abſolus de leur tribunal, non-ſeulement ſe ſont donné d'autres aſſeſſeurs ; mais par une entrepriſe qui a peu d'exemples, ils ſe ſont fait un ſi grand nombre de ce qu'ils appellent *Familiars* du ſaint office, qu'ils en ont formé comme une nouvelle domination, & des ſujets, qui à la faveur de quelques patentes de l'inquiſition, ne prétendent pas moins que de ſe ſouſtraire à la ſouveraineté de l'Ordre. Ces ſujets de l'Ordre, qu'on peut traiter de rebelles, compoſent les deux tiers des habitans de l'iſle : enſorte que tous ceux qui ont de l'argent ou du crédit auprès de l'inquiſiteur, à la faveur de ſa protection & de ſes patentes, prétendent n'être pas obligés de prendre les armes ſous les ordres du grand-maître, quand il s'agit de repouſſer les Infidéles qui ſont des deſcentes dans l'iſle. Les vues ſecrettes des inquiſiteurs ſont apparemment, après avoir enlevé au grand-maître ſes ſujets naturels, de le réduire lui-même inſenſiblement à la triſte condition de leur

inférieur. Et nous voyons dans un mémoire préſenté au roi Louis XIV, de glorieuſe mémoire, par la langue de France, que l'inquiſiteur de ce temps-là avoit eu l'audace, au préjudice du reſpect qui eſt dû au caractere de ſouverain, de vouloir aſſujettir les grands-maîtres, quand ils ſe rencontrent, à faire arrêter leur caroſſe devant le ſien. Après cela il ne manquoit plus aux projets ambitieux de cet inquiſiteur, que de s'emparer des revenus attachés à la dignité de grand-maître, tant de ceux de la principauté, que de la grande-maîtriſe.

Les revenus de la principauté conſiſtent dans les droits de l'amirauté, à raiſon de dix pour cent ſur toutes les priſes : on comprend dans les mêmes revenus les douanes, aſſiſes, gabelles, les titres du domaine, fermes, maiſons, jardins, lods & ventes, amendes & confiſcations.

Les revenus du magiſtere ſont compoſés premierement de ſix mille écus, que le tréſor lui fournit tous les ans pour ſa table, deux cens écus pour l'entretien de ſon palais & de ſa maiſon de plaiſance : ſomme bien modique par rapport à ſa dignité, mais qui fait voir quelle étoit la frugalité & la tempérance des temps où fut fait ce réglement. Secondement, le grand-maître retire une annate de toutes les commanderies de grace qu'il donne tous les cinq ans dans chaque prieuré; & il a encore dans chaque prieuré la jouiſſance perpétuelle d'une commanderie, appellée *chambre magiſtrale*; parce qu'elle eſt

attachée au magiſtere. Le prince les peut faire régir en ſon nom, ou les donner à des chevaliers qui par leurs ſervices ont bien mérité de l'Ordre : & quand le grand-maître confere une de ces commanderies magiſtrales à un chevalier, ce prince, outre les deux annates qu'il en tire, peut encore ſe réſerver une penſion ; mais en conſidération de ces charges, le chevalier qui eſt gratifié de cette commanderie, eſt diſpenſé de payer le mortuaire & le vacant.

Les grands-maîtres ont ſouvent des vaiſſeaux armés en courſe, & dont les priſes reviennent à leur profit ; ils donnent pareillement permiſſion, conjointement avec le conſeil, aux chevaliers qui en ont le moyen, d'armer contre les Turcs avec le pavillon magiſtral : mais quant au négoce & à la marchandiſe, cette ſorte de profit venal eſt interdit par les ſtatuts ; d'ailleurs tout commerce eſt odieux à la plûpart des langues, qui croiroient par-là avilir la nobleſſe de leur origine.

Fin du Gouvernement de l'Ordre de Malthe.

DISCOURS

SUR L'ALCORAN,

Prononcé dans l'académie des belles-lettres le mardi quatorziéme novembre 1724, à l'ouverture de l'académie, par monſieur l'abbé DE VERTOT.

Voyez le premier volume de cette hiſtoire, p. 10 & ſuiv.

DE toutes les ſciences qui occupent le loiſir des hommes, il n'y en a point de plus agréable, ni de plus utile que la connoiſſance de l'hiſtoire. Quelle ſatisfaction pour un lecteur de voir paſſer ſous ſes yeux, & comme ſur un grand théâtre, la ſuite de tous les ſiécles, les révolutions des plus grands empires, des legiſlateurs, des conquérans, les auteurs mêmes de différentes religions, autre eſpéce de conquérans; enfin tous ces hommes fameux, qui par leur valeur ou par leur ſcience & leurs talens ſembloient avoir entrepris de changer la face entiere de l'univers!

Malgré tous leurs manifeſtes, & de quelques couleurs dont ces hommes vains & ambitieux, ou leurs partiſans, ayent maſqué leurs projets, le temps en a fait tomber le fard; la vérité enfin ſe découvre; l'hiſtoire dégagée des préjugés de parti, pénétre dans

les motifs les plus cachés. On y voit que le désir d'une juste domination dans les uns, l'amour déréglé des richesses ou des plaisirs dans les autres, quelquefois dans les sçavans un sentiment de vanité & l'espérance de se faire un grand nom, ont presque toujours été les ressorts secrets qui les ont remués : & c'est de la plûpart de ces grans exemples, & qui tiennent lieu d'une expérience anticipée, qu'on peut apprendre que les entreprises injustes, même les plus heureuses, & que les opinions nouvelles & erronnées attirent à la fin le mépris des siécles suivans, & que la vérité seule mérite d'être célebrée dans tous les climats & par tous les historiens.

Cependant avant que d'abandonner entiérement notre créance sur la foi de ces écrivains, il est bien juste d'examiner leurs ouvrages par les régles d'une sage critique, espéce de flambeau qui nous conduit sûrement dans les routes obscures de l'antiquité, & qui nous sert à distinguer le vrai du faux, & la noble simplicité de l'histoire, du merveilleux de la fable, & de ces vains ornemens dont on pare le mensonge & l'erreur.

Pour s'assurer de la vérité des faits que rapportent les historiens, & sur-tout les plus anciens, il faut examiner avec soin le texte de leurs ouvrages, s'il n'a point été interpolé, les différentes leçons des manuscrits, l'uniformité, ou la différence du style, de quel pays l'auteur étoit originaire, le siécle auquel il a vécu, l'ordre qu'il a observé dans la chronologie. On sçait qu'il ne faut

qu'une date anticipée ou reculée, pour changer de nature les mêmes faits, ou du moins les conſéquences qu'on en peut tirer: enfin on doit s'inſtruire du nom, de la religion & des mœurs d'un écrivain. Et quand il ſeroit anonyme, ou pſeudonyme, la plûpart de ces auteurs ſe décélent eux-mêmes dans leurs ouvrages; ils s'y ſont peints ſans s'en appercevoir, & il échappe à leur plume des traits qui les découvrent, & qui repréſentent leur caractere plus fidélement que toutes les critiques ou les apologies que l'on a compoſées contre leurs ouvrages, ou en leur faveur.

C'eſt par le ſecours de ces différentes régles de la critique, que j'entreprends d'examiner quel eſt le véritable auteur de l'Alcoran, les motifs qui ont pu le déterminer à le publier; ſi c'eſt l'effet d'une inſpiration, ou l'ouvrage d'un homme ſeul, aidé du ſecours de pluſieurs ſçavans; enfin les différentes fortunes de ce livre, & s'il n'a pas eſſuyé par la ſuite des temps, différentes variations, & changé plus d'une fois de principes & de maximes.

Il y a trois opinions différentes au ſujet de l'auteur de l'Alcoran. Mahomet & ſes ſectateurs l'attribuent à Dieu ſeul; quelques écrivains chrétiens en font auteur le prince des ténebres, transformé en Ange de lumiere, & qui prit le nom de Gabriel; d'autres prétendent que ce livre compoſé de différens paſſages de l'ancien & du nouveau teſtament, a été compilé par Mahomet,

qui dans l'exécution de ſon projet fut aidé par un Rabin, & par pluſieurs chrétiens de différentes ſectes : c'eſt ce qu'il faut examiner.

Voyez Maracci, p. 33.

La premiere ſyllabe du mot *Al-coran*, n'eſt qu'un article, & on pourroit auſſi-bien dire LE CORAN, terme arabe, qui ſignifie lecture ou écriture. Il n'y a perſonne qui ne ſçache que c'eſt un livre dans lequel la religion des Muſulmans eſt compriſe, & qui eſt révéré parmi eux, comme l'écriture-ſainte l'eſt parmi les chrétiens. Les Turcs appellent auſſi ce livre *el forcan*, c'eſt-à-dire, qui diſtingue le bien d'avec le mal ; c'eſt une prétendue conférence de Mahomet avec Dieu & les Anges, dont il dit qu'il a reçu ſa loi. *Ali*, couſin-germain & gendre de Mahomet, pour relever le mérite de ce fameux livre, publioit que les fidéles y trouvoient l'hiſtoire des ſiécles précédens, des loix pour la conduite de la vie préſente, & des prédictions sûres pour l'avenir. Leurs prédicateurs le portent en chaire avec eux ; ils le tiennent ouvert, & en liſent de temps en temps quelque verſet pour leur ſervir de texte. Leur théologie poſitive & la ſcholaſtique ne ſont appuyées que ſur des paſſages de l'Alcoran, qui leur ſert encore de prieres, & dont leurs prêtres récitent chaque jour un chapitre dans la Moſquée.

Laus Deo ait Mahmul filius Omar, qui demiſit è cælo Alcoranum. Maracci, p. 34.

Ce livre ſi merveilleux ne parut que vers le commencement du ſeptiéme ſiécle. Mais ceux qui en ont embraſſé la doctrine, fondés ſur le chapitre 97 du même ouvrage, ſoutiennent

ſoutiennent qu'il eſt de même date que la création du monde; que l'original de ce livre fut détaché du grand livre des décrets éternels; qu'il fut mis en dépôt dans le ciel de la lune, & que c'eſt de cette planette & de ce ciel, que dans des temps marqués par la Providence, il fut apporté par l'Ange-Gabriel à Mahomet, qui ne ſçavoit ni lire ni écrire.

On croiroit volontiers qu'on n'a pas pu pouſſer la fable plus loin. Cependant des Théologiens *Sonnites*, & qui parmi ces infidéles ſe regardent comme les ſeuls orthodoxes, ont par de nouvelles viſions enrichi ſur cette origine fabuleuſe, & ils enſeignoient hautement que l'Alcoran étoit incréé, éternel, & qu'il faiſoit partie de l'eſſence divine: *Si quis dixerit Alcoranum eſſe creatum, eſt infidelis*, ainſi que le rapporte le traducteur latin de l'arabe *Algazel*; opinion qui fut combattue depuis & ſous le regne des Califes *Abbaſſides*, par d'autres Théologiens Muſulmans, appellés *Mortazales*, qui oppoſoient à cette eſpece d'anatême un autre ſemblable conçu preſque dans les mêmes termes: *Infidelis eſt qui dicit Alcoranum eſſe æternum ſeu increatum.* Cette diſpute produiſit un grand ſchiſme & des guerres civiles, qui couterent la vie à pluſieurs partiſans des deux opinions.

Algazal in profeſſione fidei Mahometicæ profitetur Alcoranum eſſe æternum, ſubſiſtentem eſſentiâ Dei. V. Maracci, p. 44.

La ſeule choſe en quoi ils convenoient, c'eſt que ce livre, ſoit créé, ſoit éternel, mais toujours émané du trône de Dieu, & plein de ſon eſprit, méritoit le reſpect & la

vénération de tous les hommes. Et on les encore aujourd'hui à la tête de la plûpart dit exemplaires, ces mots en forme d'avertiſſement : qu'il n'y ait que les purs qui oſent toucher à ce livre ; car c'eſt un préſent deſcendu du ciel, & envoyé de la part du roi des ſiécles : *Ne attingant eum niſi purificati.*

Voilà donc les hommes, au ſentiment des Mahométans, bien nettement exclus de la qualité d'auteurs de cette loi nouvelle. Mahomet, fondé ſur l'excellence de cet ouvrage, avoit publié que ni les démons, ni les hommes, quand même ils joindroient leurs talens, n'étoient pas capables de faire rien qui approchât de la perfection de l'Alcoran : *Si ſimal congregarentur homines & dæmones ut facerent aliquid ſimile huic Alcorano, nunquam id efficere poſſent, etiamſi mutuò ſe ſe ad hoc adjuvarent.* Sura 17.

La plûpart des écrivains chrétiens prétendent au contraire que le diable eſt le vrai auteur du Mahométiſme, & qu'il ne s'eſt ſervi de Mahomet que comme d'un inſtrument pour fonder une fauſſe religion ſur les ruines du chriſtianiſme. Ce fut, à les en croire, le démon qui ſe préſenta à Mahomet ſous le nom & ſous la figure de l'Ange Gabriel, ou ſi l'on veut, ſous la figure d'un pigeon, que Mahomet avoit dreſſé à lui venir becqueter l'oreille : preuve que ce faux prophéte étoit un impoſteur, qui ne ſe ſervoit de la religion que comme d'un expédient pour s'aggrandir. Son deſſein étoit de réunir toutes les religions qui avoient cours

dans l'Arabie en un ſeul corps, & de le faire de ſes ſectateurs, des ſujets qui ſe ſoumiſſent à ſa domination. Il y avoit de ſon temps dans l'Arabie trois ſortes de religions, des Idolâtres, des Juifs & des Chrétiens; & parmi ces derniers, les uns étoient catholiques, & les autres ſchiſmatiques. Dès le temps de l'empereur Juſtin, le chriſtianiſme étoit établi dans l'*Hyemen*, & cette égliſe dépendoit de la juriſdiction du patriarche d'Alexandrie, auſſi-bien que celle des Abyſſins.

L'Arabie Pétrée, depuis la Paleſtine juſqu'au golfe d'Ayala, avec tout le reſte de la côte juſqu'aux confins de l'Egypte, étoit ſoumiſe à la domination des Romains. L'Arabie déſerte reconnoiſſoit le même empire, du moins pour la partie qui avoiſinoit la Syrie & la Paleſtine, & dont *Boſtra* étoit alors la capitale. On prétend que l'empereur Philippe en étoit né. Ce n'étoit anciennement qu'un château bâti par quelque prince Arabe: l'empereur Severe en fit une ville où il mit une colonie: il tint à *Boſtra* un concile au ſujet de Bercellus ſon évêque, qui étoit tombé dans l'héréſie de ceux qui nioient l'incarnation du Verbe: ce fut vers l'an 249.

La plûpart des habitans des trois Arabies étoient idolâtres, & ſe diſoient tous iſſus d'Abraham par Cedar fils d'Iſmaël. Le docte Levinus Warnerus, dans un ouvrage qu'il avoit compoſé ſur les mœurs des Arabes avant le Mahométiſme, a prétendu que les

Boriſiens ou *Corriſchites*, la plus noble tribu de cette grande preſqu'iſle, s'étoient préſervés de l'idolâtrie; que depuis Iſmaël ils avoient obſervé conſtamment la circonciſion; qu'ils faiſoient de fréquentes prieres, d'abondantes aumônes, & que les plus dévots ne buvoient point de vin. La ville de la Mecque par rapport à la religion étoit conſidérée comme la métropole des Arabes payens. Un ancien temple appellé le *Caaba*, que la tradition faiſoit croire bâti par Abraham, y attiroit de toutes les provinces une foule de Pélerins. Ils faiſoient ces pieuſes courſes en mémoire des voyages de ce patriarche, & ſacrifioient ſur les montagnes voiſines de la Mecque le premier né d'un chameau. C'étoit peut-être la partie la plus eſſentielle de leur culte, & il ne leur étoit guères reſté qu'une idée confuſe du Dieu d'Abraham. On trouve dans la muraille du *Caaba* une pierre noire que l'Ange Gabriel, diſent les Mahométans, apporta du ciel toute blanche au commencement du monde, mais que les péchés des hommes ont noircie. Les Turcs dans leurs pélerinages révérent avec beaucoup de ſuperſtition cette pierre myſtérieuſe. Mais il ne faut pas croire que Mahomet ait inventé ces cérémonies: elles étoient avant lui ſi anciennes parmi les Arabes, qu'il n'y auroit pas eu moyen de les guérir de cette ſuperſtition, quand même l'impoſteur en eût formé le deſſein.

Les Arabes idolâtres reconnoiſſoient à la vérité un premier Etre, unique & ſouve-

rain, créateur de toutes choſes ; mais ils en faiſoient, pour ainſi dire, une divinité oiſive, ſans providence : & dans leurs beſoins ils s'adreſſoient à des génies ſubalternes, & à des eſpeces de déeſſes : telles étoient parmi ces Iſmaëlites modernes *Allaht*, *Menach* & *Alluza*, qu'ils révéroient comme les filles du grand Dieu.

Quelques Arabes, ſujets des Perſes, en ſuivoient la religion, & adoroient le feu. Il y avoit encore d'autres eſpéces d'idolâtres appellés *Tabiens*, qu'il faut diſtinguer des anciens *Tabéens*, & qui révéroient certains génies qu'ils plaçoient dans les planettes & dans les étoiles. D'autres bornoient leur culte aux aſtres mêmes qu'ils adoroient ; quelques-uns plus groſſiers, ſans s'élever ſi haut, s'attachoient à des ſimulacres qui repréſentoient les différens attributs de ces aſtres : & le *Caaba*, ou le grand temple, ſe trouva inſenſiblement rempli de cette foule d'idoles, dont Mahomet, par la ſuite des temps, le purgea. *Pecorki ſpecim Arab.* P. 53.

A l'égard des Juifs, depuis que les empereurs Tite & Adrien les eurent chaſſés de Jéruſalem, un grand nombre de cette malheureuſe nation s'étoient réfugiés dans l'Arabie, contrée voiſine de la Paleſtine. Ils s'y étoient multipliés conſidérablement : mais la plûpart étoient moins attachés à la loi de Moyſe & au texte ſacré de la bible, qu'aux rêveries de leurs Rabins & des Talmudiſtes.

Les Arabes chrétiens ſuivoient le rit grec. Il y en avoit peu de catholiques : la

plûpart étoient devenus Eutichiens ou Jacobites. On trouvoit encore parmi eux d'anciens ſectaires de la doctrine d'*Elbion* & de *Cerinthe*, héréſiarques qui vivoient dans le premier ſiécle de l'égliſe, & du temps de l'apôtre Saint-Jean.

Il y avoit auſſi des Arriens, des Neſtoriens & des Cophtes, eſpéces d'Eutichiens: mais indépendamment du culte extérieur de ces différentes religions, une corruption preſque générale, & une égale ignorance régnoient parmi tous ces Arabes; & le Juif & le Chrétien n'étoient guères diſtingués que par la circonciſion ou par le baptême.

Si on examine le gouvernement civil, on trouvera qu'outre certaines contrées qui relevoient ſoit de l'empire des Grecs, ſoit de la domination des rois de Perſe, l'Arabie avoit eu autrefois ſes ſouverains particuliers. *Pukock* dans ſes notes ſur *Abul-farage*, auteur Arabe, & Jacobite de religion, nous a conſervé les noms de ces princes, mais ſans avoir marqué ni les lieux où ils commandoient, ni la durée de leur régne. Et dans le ſeptiéme ſiécle, & du temps de Mahomet, on ne trouve dans l'Arabie Pétrée pour ſouverains, ſoit à la Mecque, ſoit à Medine, les deux principales villes de cette province, que les chefs de chaque tribu, qui étoient en même temps les capitaines & les magiſtrats de ces petites républiques.

Cette pluralité de chefs indépendans les uns des autres, & la diverſité de culte

& de religion, parurent à Mahomet des conjonctures favorables pour l'établiſſement & le ſuccès de ſes deſſeins. On a pu voir au commencement de cet ouvrage le portrait qu'Elmacim nous a laiſſé de Mahomet. Sa conduite le peint encore mieux. C'étoit un homme avide de la domination & des plaiſirs, d'un génie ſupérieur, & qui, ſoit par ſon éducation, ou par la force de ſon raiſonnement, connut tout le ridicule de cette foule de divinités que le peuple avoit conſacrées; & s'il n'avoit pas eu la vanité de faire croire qu'il entretenoit un commerce étroit avec Dieu par le miniſtere de l'Ange Gabriel, il n'auroit pas été chaſſé de la Mecque par le magiſtrat. Mais comme il vouloit jouer un rôle extraordinaire, & qu'il n'avoit ni miſſion ni miracles pour s'autoriſer, il fut obligé à la fin de joindre à la force du raiſonnement celle des armes, & d'établir ſon ſyſtême l'épée à la main, & ſur des révélations dont il ſe faiſoit lui-même le miniſtre & le héraut. Pag. 5 & 7.

Pour y parvenir, il aſſocia d'abord à ſon deſſein un ſçavant Juif, Rabin dans ſa ſecte, appellé par Elmacin, *Talman*, perſan de nation. Mais celui dont il tira plus de ſecours, fut un moine Neſtorien, appellé par les hiſtoriens d'Occident *Sergius*, & par les Orientaux *Bahira*, apoſtat de ſa religion, & qui avoit été chaſſé de ſon monaſtere pour ſa mauvaiſe conduite. Tels furent les architectes que Mahomet employa pour fabriquer le nouveau ſyſtême qu'il minutoit. Le Juif lui fourniſſoit différentes hiſtoires de l'ancien Abdias Benſalon. *Cantac. Orat. 1. contra Mahometem. Trac. Fr. Ric. c. 6. & 13. Theoph. Zonar. Fortalitium fidei.*

teſtament, mêlées avec les chymeres & les rêveries du *Talmud*, & auſquelles Mahomet pour en rehauſſer le merveilleux, ajouta encore de ſon invention des circonſtances toutes fabuleuſes, & telles qu'on les peut voir dans l'Alcoran. Il tira en même temps du moine Neſtorien la connoiſſance du nouveau teſtament, & de la diſcipline de l'égliſe: tout cela altéré & corrompu par des fables qu'on trouvoit dans des évangiles ſuppoſés, & dans des livres apocriphes; & il paroît par l'Alcoran que l'hiſtoire de l'enfance de JESUS & de la race de Marie, ne lui avoit pas été inconnue.

Quoi qu'il en ſoit du nom des juifs & des chrétiens qui ont travaillé conjointement avec Mahomet à forger l'Alcoran, il eſt certain que ce livre contient tant de particularités de l'ancien & du nouveau teſtament, qu'il faut néceſſairement que Mahomet, né payen, qui avoit vécu dans l'idolâtrie juſqu'à l'âge de quarante ans, d'ailleurs homme ſans aucune littérature, & qui ne ſçavoit ni lire ni écrire, ait été conduit dans la compoſition de l'Alcoran par quelque juif, & par un chrétien, l'un & l'autre ſçavans dans leur religion, & qui ſur le plan qu'il s'étoit formé, lui ayent fourni ce nombre infini de faits hiſtoriques & de paſſages, dont ſon livre eſt rempli.

Bientôt ſoutenu par quelques diſciples, il ne fit plus myſtere de la doctrine. Il s'érigea publiquement en prédicateur; il préſentoit au peuple l'Alcoran comme un livre divin,

& qui lui étoit venu du ciel ; & quoique ſans aucune littérature, comme nous l'avons dit, il ſe faiſoit ſuivre par la pureté de ſon langage, par le tour & la nobleſſe de ſes expreſſions, & par le ſon qu'il affectoit d'imiter dans l'Alcoran : tantôt le ſublime qui ſe trouve au commencement de la genèſe, & tantôt le pathétique des prophétes de l'ancien teſtament.

Si Moyſe rapporte que Dieu dit : *que la lumiere ſe faſſe, & la lumiere ſe fit ; que la terre ſe faſſe, & la terre fut faite* ; paroles qu'un philoſophe payen appellé Longin, a propoſées comme un modéle du ſublime, & qui marquent ſi bien la puiſſance du Créateur & l'obéiſſance de la créature, Mahomet, à l'exemple du légiſlateur des Juifs, parlant dans le chapitre *Houd* de la ceſſation du déluge, fait dire à Dieu : *terre, engloutis tes eaux ; ciel reprends celles que tu as verſées.* L'eau s'écoula auſſitôt, continue le faux prophéte ; le commandement de Dieu fut accompli ; l'arche s'arrêta ſur la montagne, & on entendit une voix qui crioit du haut des cieux : *malheur aux méchans.* Ceux qui entendent la langue Arabe, conviennent que Mahomet ne s'eſt pas beaucoup éloigné dans ſon expreſſion de la béauté de l'original qu'il tâchoit d'imiter, & que ſes termes ſurtout ſont choiſis & heureuſement placés. Prideaux, auteur Anglois, avoue qu'à l'égard du ſtyle & de la pureté du langage, l'Alcoran eſt le modéle le plus parfait que nous ayons de l'élégance de la langue des Arabes.

Le faux prophéte excelloit dans des penſées brillantes, & ſur-tout dans des peintures & des deſcriptions très-vives qu'il fait des récompenſes & des peines de l'autre vie. De tous les motifs qui peuvent remuer les hommes, il n'employoit guères que l'eſpérance & la crainte.

Alc. c. 3. 4. 36. 37. 45. 47. 48. S'il s'agiſſoit du paradis, comme il parloit à des peuples brûlés de l'ardeur du ſoleil, & qui habitoient ſous la Zone torride, il leur repréſente ce lieu de félicité comme un jardin où couloient des fontaines & des liqueurs rafraîchiſſantes, planté d'arbres toujours verds, & qui portoient en tout temps des fruits délicieux. Et pour la ſatisfaction des hommes ſenſuels & voluptueux, dans un pays, où au rapport d'Ammien Marcellin, il n'eſt pas croyable avec quel emportement les hommes & les femmes s'abandonnoient *l. 14. c. 4.* à l'impudicité: *Incredibile eſt quo ardore apud eos inveneres uterque ſolvitur ſexus*; Mahomet pour les ſéduire, promet aux hommes que les pepins des fruits qu'ils mangeront dans le Paradis, ſe changeront en autant de jeunes filles d'une beauté divine, créées exprès pour leur félicité, ſi douces & ſi complaiſantes, que ſi une goute de leur ſalive tomboit dans la mer, elle ſeroit capable d'en enlever toute l'amertume, & quoique dans un uſage fréquent du mariage, toujours vierges & jamais meres.

Hotting. hiſt. Orient. l. 2. c. 4. Si cette doctrine flatta les hommes ſenſuels, des femmes âgées au contraire, & qui par-là ſe croyoient exclues de ce lieu de

délices, en furent alarmées. Une d'entre elles, à ce qu'en dit *Lamay* dans ſon *Lathaif*, en porta des plaintes au prophéte, qui pour les raſſurer, lui dit qu'elles reſſuſciteroient toutes à l'âge de quinze ans, & avec une beauté parfaite; ce qui conſola & réjouit les vieilles & les laides.

Par oppoſition au Paradis, Mahomet repréſente l'enfer comme une fournaiſe ardente, couverte & environnée en tout temps de nuages épais, & d'une fumée chaude & ſalée. Pour rafraîchiſſement, il fait avaler aux damnés une liqueur noirâtre toujours brûlante, ſemblable à de la poix fondue, qui circulera dans leurs veines: & il ne laiſſe à ces malheureux pour ombrage qu'un certain arbre qu'il appelle *Zacum*, dont les fruits, dit-il, repréſentent des têtes de diables. *Alc. c. 7. 37. 43. 44. 47. 50. 74. 77. 78. 90.*

Il eſt aiſé de voir au travers de toutes ces fables, que ces fontaines du Paradis de Mahomet, ſont empruntées de ces paroles de l'Ecriture, qui dit: que les élus ſeront abreuvés d'un torrent de délices, *de torrente voluptatis potabis eos*; & à l'égard de ces jeunes perſonnes deſtinées à leurs plaiſirs, tout cela a été formé ſur le plan du Paradis terreſte de *Cerinthe*, qui aſſuroit qu'après la réſurrection générale, il y auroit à Jéruſalem & dans la Paleſtine un régne temporel de JESUS-CHRIST; que les hommes alors jouiroient pleinement des mêmes plaiſirs dont ils ſe ſeroient privés pendant leur vie, & que

le jour de leurs noces dureroit pendant mille ans entiers.

A ne conſulter ſimplement que le texte de l'Alcoran, & à le prendre à la lettre, rien n'eſt plus groſſier que ces promeſſes, qui n'ont pour objet que la ſatisfaction des ſens. Auſſi Mahomet voyant bien que cette ſorte de béatitude ne ſatisferoit pas les eſprits éclairés, pour contenter les uns & les autres, il ajoute dans le chapitre intitulé *Jonas*, que dans ces jardins de délices les bienheureux répéteront ſans ceſſe ces paroles: » Vous êtes ſaint, Seigneur notre » Dieu, & louange éternelle au maître de » toutes les créatures. *Et le* Schéikh Alalem » *s'écrie*: le Paradis, Seigneur, n'eſt ſou- » haitable que parce qu'on vous y voit: car » ſans l'éclat de votre beauté il nous ſeroit » ennuyeux, » ce qui peut faire croire que ces différentes peintures des plaiſirs ſenſuels & des peines corporelles de l'autre vie n'étoient que des allégories dont Mahomet enveloppoit ſes diſcours; figure familiere aux Orientaux, & qu'il ne faut pas toujours prendre à la lettre ſelon certains docteurs de cette ſecte. Ce qui a fait dire à un Muſulman ſpirituel & dévot: » O vous qui me » conviez à jouir des délices du Paradis, ce » n'eſt pas le Paradis que je cherche, mais » ſeulement la face de celui qui a fait le » Paradis. »

Quelque ſoin que prit Mahomet d'ajuſter le plan de ſon Paradis aux goûts différens des hommes, entrepriſe qui n'étoit pas aiſée;

& comme d'ailleurs il n'ignoroit pas qu'en matiere de religion, tout ce qui porte le caractere de nouveauté eſt juſtement ſuſpect, il déclare dans l'Alcoran qu'il prétend moins annoncer une nouvelle loi, que de faire revivre celle que Dieu avoit donnée à Adam & aux premiers hommes, & qui par Noë & ſes deſcendans étoit paſſée à Abraham & à Iſmaël leurs ancêtres : loi, dit-il, plus ancienne que ni celle des Juifs, ni celle des Chrétiens. Il ajoute que cette loi, quoique divine, avoit été altérée & corrompue par les ſucceſſeurs des patriarches, qui avoient ſubſtitué au culte du vrai Dieu des ſimulacres & des idoles, dont ils avoient fait l'objet de leur religion : que Dieu, pour ramener les hommes de leurs égaremens, leur avoit envoyé d'abord un grand prophéte appellé Moyſe, qui leur avoit donné de ſa part une nouvelle loi, & que ce prophéte avoit autoriſé ſa miſſion par des miracles éclatans ; mais que le peuple d'Iſmaël auquel il étoit envoyé, avoit dans la ſuite des temps préféré à une loi ſi ſainte des traditions humaines, & que pluſieurs fois cette nation étoit retombée dans l'idolâtrie. Que le ſouverain Créateur des hommes, dans des temps marqués par ſes décrets éternels, avoit ſuſcité un ſecond prophéte plus grand que Moyſe, appellé JESUS, fils de Marie, conçu, dit-il, par un ſouffle divin, ſans pere comme Adam, & d'une mere toujours vierge : mais que quoique ce nouveau prophéte n'eut publié qu'une loi remplie de douceur & de chari-

te, & que pour la faire recevoir il eut fait à la face de toute la Judée des miracles surprenans, cependant sa mission, malgré tous ces miracles, n'avoit pas eu un succès plus heureux que celle de Moyse ; que les prêtres & les pharisiens l'avoient voulu faire mourir ; mais que dans le moment de son supplice & de sa passion, Dieu l'avoit enlevé au ciel, & dérobé à la fureur de ses ennemis : autre fable encore empruntée en partie de la doctrine de Cerinthe. Mahomet ajoute que les Chrétiens, depuis son Ascension, avoient altéré sa loi, qui s'étoit perdue par de fausses interprétations, & qu'elle n'étoit plus canonique. Qu'enfin Dieu l'avoit envoyé comme son dernier prophéte, & plus grand que Moyse & que Jesus, pour purifier la religion des fables que les hommes sous le nom de traditions & de mysteres y avoient introduites, & pour les réduire tous dans l'unité de créance & dans l'observance de la même loi, dont il n'étoit que le ministre, & le porteur des ordres du ciel.

C'est de ces différens principes que l'habile imposteur avoit bâti son système. Le Juif lui avoit fourni celui de l'existence d'un seul Dieu, mais sans multiplication de personnes, il défend expressément dans l'Alcoran qu'on attribue à Dieu ni fils ni filles ; & par cette défense il donne l'exclusion aux trois prétendues déesses des Arabes idolâtres, & il ruine en même temps le mystere de la Trinité & le mérite de la passion de Jesus-Christ.

Il paroît qu'il avoit tiré ce premier axiome de l'unité de Dieu, des paroles du Deuteronome où il eſt dit : *écoute, Iſraël, notre Dieu eſt un*; ce qu'il a parodié par ces paroles Arabes, *la illach, illalach*. Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu ; & pour recommander en même temps ſa miſſion, il ajoute dans la même langue, *ou Muhammed réſoul* ; & Mahomet eſt l'envoyé de Dieu : autres paroles viſiblement copiées d'après celles qu'on lit dans l'évangile de Saint-Jean : » c'eſt-là » la vie éternelle, qu'il vous reconnoiſſent » ſeul vrai Dieu, & Jeſus-Chriſt que vous » avez envoyé, *& quem miſiſti filium*. Mahomet, pour ſe concilier les Juifs & les Chrétiens, empruntoit également des faits & des paſſages de l'ancien & du nouveau teſtament.

Ne conſidérez-vous jamais que Dieu eſt ſeul & ſans poſtérité ? loué ſoit Dieu, il n'a ni fils ni filles autre que les gens de bien qui l'adorent, & qui obſervent ſes commandemens. *Alc. c. 17. vers la fin.*

Ce fut par complaiſance pour ſes compatriotes, & ſur-tout pour les Juifs Arabes, qu'il retint l'uſage de la circonciſion, quoique dans l'Alcoran il n'en ſoit fait aucune mention ; mais depuis pluſieurs ſiécles cette pratique étoit déjà établie indifféremment parmi la plûpart des Arabes.

Origéne, qui n'étoit pas éloigné de l'Arabie, rapporte que tous les Iſmaëlites qui habitent cette région, ſe font circoncire dès qu'ils ſont parvenus à leur treiziéme année. Saint Jérôme confirme la même choſe dans ſon commentaire ſur Jérémie. La plus grande partie de ces peuples, dit-il, qui environnent la Paleſtine, obſervent la circonciſion ; mais principalement les Egyptiens,

Dans ſes Philocalies, ch. 23. Hiſt. Ec. p. 103.

Chap. 10.

les Moabites, & tout le pays des Sarraſins qui habitent dans les ſolitudes, c'eſt-à-dire dans les déſerts de l'Arabie. Ce qui pourroit faire préſumer que la religion ſeule n'étoit pas le motif de l'établiſſement de cet uſage.

Cependant il eſt aſſez vraiſemblable que Mahomet n'a recommandé la circonciſion, l'abſtinence de la chair de pourceaux & des viandes ſuffoquées, que par complaiſance pour les Juifs qu'il vouloit attirer dans ſa ſecte; mais quelques docteurs de la même religion ont depuis enſeigné qu'il n'a adopté la circonciſion que pour mieux obſerver le précepte de la propreté, par lequel il eſt défendu de laiſſer tomber de l'urine ſur la partie de la peau qu'on retranche exprès.

A l'égard de l'uſage du vin, apparemment que Mahomet ne l'interdit que pour relever la perfection de ſa nouvelle loi, & peut-être qu'il voulut que ſes diſciples euſſent cela de commun avec les Recabites & les Nazaréens, qui ne buvoient aucune liqueur qui pût enyvrer. D'autres prétendent qu'il ne défendoit l'uſage du vin, que pour éviter les querelles qui naiſſent ſouvent au milieu des plaiſirs de la table: outre que dans un pays auſſi brûlant que l'Arabie, l'eau & les liqueurs rafraîchiſſantes étoient peut-être plus agréables que le vin. Mais je doute que cet article de ſa loi eût fait fortune, ſi Mahomet eût commencé ſa miſſion par les peuples du nord. » Abſtenez-vous, *dit ce lé-* » *giſlateur à ſes diſciples*, du vin, de jouer » aux jeux de haſard & aux échecs: ce ſont

» des inventions du démon pour répandre la
» haîne & la diviſion parmi les hommes,
» pour les éloigner de la priere, & pour
» empêcher d'invoquer le nom de Dieu. »

Ce fut des Chrétiens que Mahomet emprunta l'uſage fréquent de la priere qu'il fixa à cinq fois par jour, la pratique du jeûne du carême, & le payement de la dixme de ſes biens; mais qu'il détermina en faveur des pauvres.

Quoiqu'il eût condamné ſévérement tout culte qui ne s'adreſſoit pas directement à un ſeul Dieu; cependant pour ne pas aliéner tout-à-fait l'eſprit des Mecquois, & afin de les prendre par leur intérêt, il fit un précepte particulier pour ceux qui en auroient la force & le moyen du pélerinage au grand temple de la Mecque, après, dit-il, qu'il ſeroit purgé d'Idoles; & il fit cette ordonnance, parce que l'affluence des pélerins produiſoit beaucoup d'argent dans un pays d'ailleurs ſtérile. Il admit depuis en faveur des payens certaine eſpéce de prédeſtination mal entendue, & peu différente de ce que les anciens appelloient le Deſtin; & il enſeignoit que ſi le moment fatal de la mort d'un homme n'étoit pas arrivé, il ſeroit auſſi en ſûreté au milieu de mille épées nues tournées contre lui, que s'il étoit ſeul dans ſa maiſon & dans ſon lit: principes dont ſes ſucceſſeurs dans leurs guerres ont tiré depuis de grands avantages; & on a vu pluſieurs fois malgré l'impreſſion que fait naturellement le péril, des ſoldats Mahométans

le precipiter gayement dans les armes de leurs ennemis, perſuadés qu'ils n'avoient rien à craindre dans cette occaſion, s'ils n'étoient pas prédeſtinés à y mourir. » Il n'eſt pas poſ-» ſible, *dit Mahomet dans le chapitre* Ami-» ram, qu'une perſonne meure ſinon dans le » temps preſcrit & déterminé par le décret » immuable de Dieu. »

Ce mélange adroit de différentes religions, & où chacun croyoit entrevoir des traces de ſa premiere créance, ſéduiſit pluſieurs perſonnes; & l'habile Impoſteur, pour établir ſes erreurs, emprunta des Juifs & des Chrétiens de grandes vérités, & quelquefois même la pratique de grandes vertus. Si notre divin Sauveur nous a recommandé en termes exprès de faire du bien à ceux même qui nous perſécutent, Mahomet, à ſon imitation à la fin du chapitre *Araf*, s'exprime ainſi: *faites du bien à tous*: & l'auteur du *Kejchef*, un de ſes commentateurs, rapporte que Mahomet ayant reçu de l'Ange Gabriel ce verſet, & lui en ayant demandé l'explication, l'Ange y fit cette réponſe: » recherchez celui qui vous chaſſe; donnez » à celui qui vous a ôté; pardonnez à celui » qui vous offenſe; car Dieu veut que vous » jettiez dans vos ames les ſemences des plus » grandes vertus. «

La polygamie & la pluralité des femmes fut l'article où il s'éloigna le plus de la pureté du chriſtianiſme; mais il avoit trouvé les Juifs & les Arabes idolâtres en poſſeſſion de cet uſage. Ainſi il permit à ſes diſciples de

pouvoir épouſer en même temps juſqu'à quatre femmes légitimes ; & comme ce légiſlateur ne ſe croyoit pas obligé de plier ſous la loi qui étoit ſon ouvrage, il prit au moins quinze femmes ; d'autres diſent vingt & une. C'étoit ſa paſſion favorite : il en fait lui-même l'aveu, & il déclare que de tous les plaiſirs, il n'étoit touché que des odeurs agréables & du commerce des belles femmes. *Deus poſuit delectationem meam in ſuavibus odoribus & in mulieribus*, ainſi que le rapporte le ſçavant Maraccy, confeſſeur du pape Innocent XI, le dernier & le plus fidéle traducteur que nous ayons de l'Alcoran. *Alc. ch. 40.* *Pag. 317.*

Cependant, malgré ſa complaiſance pour ſa propre inclination & pour celle de ſes concitoyens, Mahomet éprouva une grande réſiſtance de la part du magiſtrat de la Mecque & des principaux de ſa tribu. On voit dans le chapitre vingt-cinq de l'Alcoran, qu'on le traitoit publiquement d'impoſteur, & que la plûpart des Coriſiens diſoient hautement que ſon livre n'étoit qu'un tiſſu de fables, ſoit de ſon invention, ou forgé par le ſecours d'autres impoſteurs; & dans le chapitre 16 il déſigne particuliérement celui qui étoit ſoupçonné d'en être l'auteur : » je ſçai, *dit-il en parlant de lui-même*, qu'on dira qu'un homme m'a enſeigné l'Alcoran ; mais, *ajouta-t-il*, celui qu'ils prétendent en être l'auteur ſecret, eſt Perſan de naiſſance, & parle le langage de la Perſe ; au lieu que l'Alcoran

» eſt écrit en Arabe, & rempli d'inſtructions » & d'éloquence. » L'habile impoſteur, pour ne pas perdre le mérite de ſon ouvrage, ne ſe ſervit dans ſa compoſition que de deux étrangers, l'un Grec, & l'autre Perſan, qui à peine entendoient l'Arabe; & encore pour ſe débarraſſer d'un témoin incommode, on prétend qu'il fit depuis périr le premier, qui y avoit eu le plus de part.

Ce qui l'embarraſſoit le plus, c'eſt que les habitans les plus ſenſés de la Mecque lui demandoient pour caution de ſa nouvelle doctrine, qu'il l'autoriſât par des miracles, les lettres de créance les plus certaines pour un prophéte. Moyſe, Jesus & les autres prophétes, lui diſoient-ils, de ton propre aveu, ont fait des miracles éclatans pour prouver leur miſſion; pourquoi ſi tu es prophéte, & plus grand qu'eux, ne fais-tu pas de ſemblables merveilles?

Cantacuzena Orat. 1. contra Mahometem.

Pour ſe débarraſſer d'une objection ſi preſſante, il ſe tournoit de tous côtés. Tantôt il leur diſoit que les miracles venant de la main toute-puiſſante de Dieu, les hommes ne pouvoient pas ſçavoir le temps qu'il avoit déterminé pour les faire paroître; tantôt il leur reprochoit que quand ils verroient des miracles, ils ne ſe convertiroient pas: d'ailleurs que ſa miſſion n'étoit que pour leur annoncer la parole de Dieu telle qu'il l'avoit reçue de l'Ange Gabriel; & il ajoutoit que le plus grand de tous les miracles étoit l'Alcoran même, ſi parfait dans toutes ſes parties, qu'il ne pouvoit être l'ouvrage des

Alc. ch. 6.

Pacok. Spec. Hiſt. Arab. p. 19. l. 192. Alc. ch. 2. 10. & 17.

hommes les plus ſçavans, ni même des démons, & encore moins d'un ſimple particulier comme lui, qui n'avoit jamais ſçu lire ni écrire.

Mais le magiſtrat de la Mecque ne s'étant pas payé de ſi foibles raiſons, où l'impoſteur apportoit pour preuve ce qui étoit en queſtion, & d'ailleurs le ſoupçonnant de plus hauts deſſeins, & de ſe vouloir faire le tyran de ſon pays, le proſcrivit comme un ſéditieux, & l'obligea de ſortir de la Mecque. *Alc. ch. 7. Elmacim, l. 1. ch. 2.*

Mahomet vit bien que par la voie ſeule de la perſuaſion il ne viendroit pas à bout de ſes projets ambitieux; ainſi il réſolut d'avoir recours aux armes; & pour autoriſer cette démarche, il ne manqua pas à ſon ordinaire d'appeller le ciel à ſon ſecours. Et auſſitôt il publia parmi ſes diſciples, que l'Ange Gabriel lui avoit apporté une épée de la part de Dieu, avec ordre de ſoumettre par la force des armes ceux qui refuſeroient d'embraſſer ſa doctrine. *Alc. ch.*

Il commença cette guerre de religion par piller des caravanes. Le butin qui a tant de charmes pour les Arabes, en attira un grand nombre ſous ſes enſeignes: avec leur ſecours il ravagea la campagne, ſurprit des châteaux, emporta même des villes; & en faiſant d'abord le métier de brigand, il apprit inſenſiblement celui de conquérant.

Il ne faut point chercher ailleurs la cauſe des progrès étonnans que cette ſecte fit en peu de temps dans l'Arabie; & apparemment

que ſi Mahomet l'eut pu prévoir, il ſe ſeroit épargné la peine de forger tant de révélations, & de rajuſter enſemble pluſieurs piéces détachées du Judaïſme & du Chriſtianiſme. On ſçait qu'en moins d'onze ans il ſe rendit maître de la plus grande partie des trois Arabies, le ſuccès de ſes armes paſſa ſes premiers projets; la fortune le mena plus loin qu'il n'avoit oſé eſpérer. Mais comme ſes guerres, ſes conquêtes, & celles de ſes ſucceſſeurs ne ſont point de mon ſujet, je me contenterai de dire qu'il unit le ſacerdoce avec l'Empire; que ſes diſciples furent ſes premiers ſujets; qu'il força les autres à ſe ſoumettre à ſa domination; que ſes armes furent les fondemens de ſa nouvelle religion, & qu'il ne les prit en apparence que pour l'établir plus promptement. C'eſt ſous ce même prétexte que ſes ſucceſſeurs ſe ſont emparés de l'Aſie, l'Afrique, & d'une partie de l'Europe: & juſqu'où n'auroient-ils point étendu leurs conquêtes, ſi Dieu n'avoit oppoſé à leurs armes le courage intrépide des chevaliers de Saint-Jean de Jéruſalem, qui depuis pluſieurs ſiécles ſervent de boulevard à toute la chrétienté?

Les Arabes furent les premiers peuples de l'Aſie qui embraſſerent la religion de Mahomet, les uns par la crainte de ſa puiſſance, d'autres entraînés par la contagion de l'exemple, quelques-uns ſéduits par l'appas des voluptés: il y en eut qui ſe laiſſerent toucher à ſon éloquence, & à certaines expreſſions pathétiques répandues, ſoit dans

ſes ſermons, ſoit en différens endroits de l'Alcoran.

On y trouve à la vérité de grands lieux communs ſur la majeſté de Dieu, ſur ſa puiſſance, ſur ſa bonté & ſur l'ingratitude des hommes; mais les diſcours qu'il en fait, ſont ſans preuves, ſans liaiſon, ſans ordre & ſans ſuite, & on n'a pas de peine à s'appercevoir que ce qu'on appelle l'Alcoran ou le livre par excellence, comme parlent les Arabes, n'eſt que l'ouvrage d'un ſophiſte, & d'un déclamateur.

On ne peut pas même dire que cet ouvrage ſoit un contexte ſuivi & fait en même temps; on y trouve des variations & des changemens ſelon que l'auteur étoit agité par de nouvelles paſſions, ou entraîné par de nouveaux intérêts. Dans le chapitre quatre il eſt expreſſément défendu qu'aucun homme épouſe la femme d'un autre homme vivant; malheureuſement il jetta les yeux ſur Zaïnab, femme de Zaïb, ſon affranchi: elle lui plût, & pour l'épouſer il obligea ſon domeſtique par des bienfaits extraordinaires de la répudier, & il l'épouſa auſſitôt. Ce marché & ce commerce indigne entre le maître & ſon domeſtique, ſcandaliſa la plûpart de ſes ſectateurs: pour calmer leurs murmures, & au préjudice de la loi qu'il avoit lui-même annoncée, il paroît une addition au trente-troiſiéme chapitre de l'Alcoran, où Dieu déclare qu'il a marié Zaïnab avec Mahomet: & cette femme fiére de cette révélation, inſultoit aux autres femmes du prophéte,

& prétendoit la préférence ſur ce qu'elle avoit été, diſoit-elle, mariée par un ordre exprès du ciel: au lieu que ce n'étoient que des hommes qui avoient fait le mariage de ſes rivales.

Outre toutes ces femmes qui compoſoient le ſerrail du prophéte, il avoit dans ſa maiſon une jeune eſclave d'une rare beauté, appellée Marie, âgée de quinze ans, Egyptienne de naiſſance, & chrétienne de religion: on prétend que le gouverneur d'Egypte en avoit fait préſent à Mahomet. Le faux prophéte en devint amoureux, & il fut ſurpris par deux de ſes femmes dans un commerce criminel; elles firent beaucoup de bruit; cet éclat pouvoit nuire à la réputation du prophéte: le ciel vient auſſitôt à ſon ſecours, & par une nouvelle révélation qu'on trouve au chapitre *66*, Dieu permet à Mahomet & à tous les Muſulmans d'habiter avec leurs eſclaves malgré leurs femmes.

Alc. c. 66. De la prohibition. » O prophéte! *fait-il dire à Dieu*, pourquoi, de peur de déplaire à tes femmes, » te prives-tu du plaiſir que Dieu t'a accordé? » Le ſcélérat commença par commettre le crime: & il en fit venir depuis la diſpenſe du ciel.

Je n'ai rapporté ces deux exemples parmi un grand nombre d'autres, que pour faire voir qu'il ſe trouve dans l'Alcoran, & dans ce livre émané du trône de Dieu, à ce que diſent les Mahométans, des articles oppoſés & contradictoires, & on en compte près de cent cinquante. Les Mahométans tâchent d'échaper

d'échaper à cette objection, en disant que Dieu ayant jugé à propos d'abroger certains articles, y en avoit depuis substitué d'autres; mais on peut remarquer dans le texte, que non-seulement l'un & l'autre articles y sont conservés, mais encore que le substitué est souvent placé devant celui même qui doit être abrogé; ce qui cause une étrange confusion, à moins que pour sauver cette transposition, on ne veuille dire que tout cela est arrivé, par la maniere dont l'Alcoran avoit été écrit sur des feuilles séparées, & qu'on se contentoit anciennement de rouler les unes sur les autres sans les coudre ensemble & de suite: ce qui a pu causer le dérangement des différens chapitres.

Après la mort de Mahomet, Abubekre, son beau pere & son successeur, ramassa ces différentes feuilles séparées, les rétablit dans l'ordre qu'il crut y convenir, & suivant l'avis de ceux des disciples de Mahomet, qui avoient été les plus assidus à ses discours, il en fit un recueil, & en confia le dépôt à Haphsa, fille d'Omar, & une des femmes veuves du prophête.

Cela n'empêcha pas qu'il ne se répandît dans les provinces des exemplaires de ce livre, très-différens les uns des autres. Les peuples de l'Hyerak-Arasy, qui est l'ancienne Chaldée, & les Syriens soutenoient que leurs exemplaires, quoiqu'opposés en plusieurs articles, étoient les seuls authentiques. Ces disputes obligerent le Calife Otman, troisiéme successeur de Mahomet, de con-

ſulter l'original d'Abubekre, ſi on peut donner le nom d'original à un livre qu'il avoit compilé lui-même, auquel il avoit ajouté, ou dont il avoit retranché ce qu'il jugeoit à propos, & ſuivant l'avis de ceux qui ſe vantoient d'avoir retenu des diſcours de Mahomet, par le ſecours de leur mémoire, la plûpart des paſſages de l'Alcoran. Otman ne laiſſa pas d'en faire faire pluſieurs copies qu'il diſtribua dans les provinces Mahométanes, & il fit brûler comme apocrifes les autres exemplaires qui lui tomberent entre les mains.

Cependant, malgré cette réviſion de l'Alcoran, & quoiqu'il eût paſſé par tant de mains appliquées à le corriger, il y eut encore des nations entieres qui ne purent ſe réſoudre à admettre comme canoniques quelques ſurats ou chapitres qu'ils ſoupçonnoient d'être interpolés par les réviſeurs. Les Perſans, les Indiens, & ceux de la côte de Coromandel, & les autres ſectateurs d'Ali, rejettent comme apocrifes pluſieurs verſets que les Turcs admettent dans leur canon; ce qui leur a fait donner le nom de *Schittes*; au lieu que les Turcs, les Mogolois, les Arabes & les Africains qui ſuivent la doctrine ou le commentaire d'Abubekre, & qui ſe regardant comme les ſeuls orthodoxes, prennent le nom de *Sonnites*. Mais à cela près les uns & les autres ont pour ce livre un reſpect ſi profond, qu'il approche de l'idolâtrie; il y en a qui en portent toujours ſur eux des verſets, & mêmes des chapitres en-

tiers, comme de sûrs préservatifs contre tous les accidens de la vie; les princes & les grands enrichissent la couverture de leur Alcoran de perles & de diamans.

Tavernier dans la relation de ses voyages, rapporte que le Grand-Mogol de son temps en envoya un exemplaire à la Mecque, dont la couverture étoit estimée douze cens mille livres, & qu'au milieu il y avoit un diamant qui pesoit seul cent trois carats. Telle est la vénération que les Infidéles ont pour ce livre, quoique rempli de fables : tant il vrai que le faux merveilleux a de grands attraits pour l'esprit humain, pendant qu'on néglige la lecture de nos livres saints, le dépôt sacré des vérités révélées & dans lesquels bien plus sûrement que dans l'Alcoran, on trouve l'histoire certaine des premiers siécles du monde, de sages maximes pour la conduite de la vie présente, des promesses infaillibles, & des gages assurés pour l'éternité.

Fin du Discours sur l'Alcoran.

DISSERTATION

Voyez le 7e livre de cette hiſtoire, p. 143 & ſuivantes du 3e tome.

Au ſujet de deux Hiſtoriens contemporains & originaux, qui rapportent le même fait, mais revêtu de circonſtances très-différentes, & qui changent entiérement l'eſpéce.

CEux qui entreprennent de parcourir l'eſpace immenſe de l'hiſtoire, rencontrent ſouvent ſur leur route des écueils dont on ne peut guères ſe tirer, qu'en tenant toujours la ſonde à la main, & avec le ſecours de la critique, qu'un ſage écrivain doit conſulter à tous momens, comme la bouſſole ſi néceſſaire dans cette eſpéce de navigation. Perſonne n'ignore que cet art, comme les autres ſciences, eſt conduit par des principes & par des régles qui lui ſont particulieres. On nous propoſe pour la premiere de n'avancer aucun fait, autant que cela ſe peut, que ſur le témoignage des hiſtoriens contemporains & originaux : c'eſt ce témoignage qui établit la ſûreté & la confiance du lecteur. Mais ſi ces anciens auteurs d'une égale autorité, rapportent différemment le même fait, par quelle régle un écrivain poſtérieur ſe pourra-t-il déterminer ? quel motif fixera ſon choix, & auquel des deux hiſtoriens donnera-t-il la préférence ?

C'eſt préciſément l'embarras où je me ſuis

trouvé en écrivant dans mon ſeptiéme livre la maniere dont le prince Gem ou Zizim, fils de Mahomet II, fut reçu dans l'iſle de Rhodes par le grand-maître & les chevaliers de Saint-Jean. Pour me conduire dans ma narration, j'ai cherché des hiſtoriens contemporains & originaux; j'en ai trouvé deux auxquels on ne peut diſputer cette qualité; mais qui ſont très-oppoſés dans la relation du même fait. Le premier eſt Guillaume Caourſin, vice-chancelier de l'Ordre, & l'autre Guillaume de Jaligny, ſécrétaire de Pierre de Bourbon, ſecond du nom, ſeigneur de Baujeu, qui au préjudice du duc d'Orléans, héritier préſomptif de la couronne, s'empara du gouvernement, & ſous lequel ſe paſſerent la plûpart des affaires que ſon ſecrétaire a décrites. Il s'agit uniquement entre ces deux écrivains de ſçavoir, ſi après la mort de Mahomet II, le prince Zizim ſon fils, cherchant un aſyle contre la puiſſance de ſon frere Bajazet, qui vouloit le faire périr: ſi, dis-je, ce malheureux prince demanda au grand-maître de Rhodes une retraite dans ſes états, & un ſauf-conduit pour s'y rendre & en ſortir quand il lui plairoit, & ſi ce ſauf-conduit lui fut envoyé avec une eſcadre de vaiſſeaux pour lui ſervir d'eſcorte, ainſi que le rapporte Caourſin; ou s'il ne ſe jetta dans le port de Rhodes: & ne s'expoſa à être fait priſonnier de guerre par les chevaliers, que pour éviter d'être pris par les galeres du ſultan ſon frere, dont il ſe voyoit environné de tous côtés,

ainſi que le rapporte Jaligni, qui prétend que le grand-maître & les chevaliers s'aſſurerent de ſa perſonne, *eſpérant*, dit-il, *en bien faire leur profit.*

Selon Caourſin, Zizim n'étoit que le cadet de Bajazet; mais il dit que ce prince prétendoit à la couronne, comme étant né dans la pourpre, & depuis que l'empereur Mahomet ſon pere étoit parvenu à l'empire: au lieu que Bajazet, quoique plus âgé, n'étoit né que dans le temps qu'Amurat II régnoit, & que Mahomet étoit encore ſimple particulier: » *fateor*, fait-il dire à Zizim, » *fratrem prius in lucem prodiiſſe*; *ſed patre* » *eſt genitus non rege.* Jaligni, au contraire, dit nettement que Zizim étoit l'aîné. Le vice-chancelier ajoute que Zizim ayant perdu deux batailles contre ſon frere, qu'ayant mandié inutilement le ſecours du ſoudan d'Egypte, & que ſe trouvant ſans troupes & errant au milieu de ſes propres états, & parmi les rochers du mont Taurus, il avoit été réduit à chercher un aſyle dans l'iſle de Rhodes; qu'il avoit envoyé des ambaſſadeurs au grand-maître pour lui demander un ſauf-conduit: *fidem publicam implorat*, dirent ces ambaſſadeurs à d'Aubuſſon, *quâ tutus in veſtram ditionem pateat aditus.* L'hiſtorien continuant ſa narration, dit que le grand-maître lui envoya ce ſauf-conduit, pour pouvoir entrer & ſortir de ſes états en toute liberté, & dans la forme que les ambaſſadeurs déſirerent.

On a vu dans le livre VII que le grand-

maître renvoya ces miniſtres avec une puiſſante eſcorte pour conduire le prince dans l'iſle de Rhodes : » *firmatus animos*, dit » Caourſin, *navim conſcendit, & Hieroſo-* » *limorum equitum fidei ſe committit* : » il ſe livre, dit cet hiſtorien, à la foi des chevaliers de Saint-Jean de Jéruſalem. Zuniga, grand-prieur de Caſtille, lui donne la main pour le faire entrer dans ſon bord, & lui adreſſant la parole : nous vous recevons, ſeigneur, lui dit-il, comme notre hôte, & non pas comme un ennemi : *te excipimus ut hoſpitem, non ut hoſtem.* Ce qui lui fut confirmé par le grand-maître, qui lui dit en l'abordant : puiſque vous entrez dans nos états comme notre ami & notre hôte, il eſt bien juſte que nous vous rendions tous les devoirs de l'hoſpitalité : *tu ut hoſpes & amicus accedis ; jura quidem hoſpitii ut præbeamus decens eſt.*

Mais le traité que le grand-maître fit depuis avec le ſultan Bajazet, démentit bientôt un procédé d'abord ſi généreux : car les chevaliers convinrent avec ce ſultan, moyennant une penſion de quarante mille ducats d'or, de retenir en leur pouvoir Zizim, de l'empêcher de troubler le ſultan ſon frere dans la jouiſſance & le gouvernement de l'empire, tant que de ſon côté il ne porteroit point ſes armes contre leurs états & contre ceux des princes chrétiens. Caourſin, & après lui le pere Bouhours, pour couvrir l'injuſtice & la honte d'un pareil traité, fait au préjudice du ſauf conduit que le grand-

Hiſtoire de Pierre d'Aubuſſon.

maître & l'Ordre avoient envoyé au prince Zizim, prétendent qu'en demandant le sauf-conduit, il s'étoit engagé à suivre en toutes choses les conseils du grand-maître ; que ce ne fut qu'à cette condition que le sauf-conduit fut expédié : outre cela, que Zizim avoit donné au grand-maître une procuration très-ample pour traiter avec les Turcs comme bon lui sembleroit, & que c'est, dit le pere Bouhours, en vertu de cette procuration, que le grand-maître avoit fait entrer Zizim dans le traité de paix.

Pour ce qui regarde, ajoutent ces deux historiens, les quarante ou quarante-cinq mille ducats, dont les gens mal intentionnés faisoient un crime à tout l'Ordre, il est certain que l'argent qu'on reçut de Bajazet fut employé à l'entretien de Zizim : & le grand-maître, bien loin d'en tirer quelque profit, y ajouta de son revenu : ce qui se peut voir aisément, si on considére la magnificence royale avec laquelle le prince Ottoman fut toujours traité, sans parler des dépenses infinies qu'il fallut faire à son occasion, soit en envoyant, soit en recevant des ambassadeurs.

Mais on peut répondre à ces deux historiens, que supposé, comme ils l'avancent, que le prince, pour obtenir le sauf-conduit, se fut soumis à suivre en toutes choses l'avis & les ordres du grand-maître, cette soumission & cet engagement prétendu ne pouvoient jamais avoir été stipulés au préjudice de la liberté du prince, l'unique objet,

le principal motif du ſauf-conduit : autrement c'étoit le détruire en le demandant à une pareille condition. Ce qu'on allégue d'une procuration que le même Zizim avoit donnée au grand-maître, paroît une raiſon auſſi frivole. Ce prince, à les en croire, avoit donné une procuration au grand-maître, pour traiter en ſon nom avec le grand-ſeigneur ſon frere, & le procureur ſe fait un titre de cette procuration, pour, de concert avec ſon ennemi, le retenir dans une dure priſon. A l'égard des quarante-cinq mille ducats d'or que Bajazet fourniſſoit pour la penſion de ſon frere, je laiſſe à juger au lecteur, ſi une ſomme auſſi conſidérable, ſur-tout en 1485, ne ſuffiſoit pas à l'entretien d'un priſonnier & de ſes gardes. Si on veut prendre la peine d'évaluer cette ſomme par rapport à celle qu'elle produiroit aujourd'hui, on pourra juger s'il étoit beſoin que le grand-maître, comme le diſent ces deux hiſtoriens, prît ſur ſon propre revenu ce qui manquoit à la dépenſe du prince Turc : ou ſi une penſion auſſi conſidérable que celle que le grand-ſeigneur faiſoit remettre exactement tous les ans à Veniſe, ne fut pas un des motifs qui engagerent l'Ordre à ne ſe pas déſaiſir d'un penſionnaire ſi utile. Après avoir conſulté Caourſin, voyons de quelle maniere Jaligni décrit le même événement.

De tous les faits rapportés par ces deux hiſtoriens, & où ils ſont oppoſés l'un à l'autre, je n'en trouve qu'un de bien important, & qui intéreſſe, ce me ſemble, l'honneur

au grand-maître & de ſon Ordre. C'eſt ce ſauf-conduit dont Caourſin prétend que Zizim s'étoit muni avant que d'entrer dans le port de Rhodes. Car s'il ne s'y eſt préſenté qu'en qualité de priſonnier de guerre, ainſi que le prétend Jaligni, il eſt indubitable que l'Ordre a pu diſpoſer de ce priſonnier, le tranſporter en France, traiter avec ſon frere de ſa penſion, remettre & donner le même priſonnier au pape: il n'y a rien en tout cela contre les regles ordinaires de l'équité & de la juſtice. Mais ſi on s'attache ſimplement aux faits que rapporte Caourſin, & qu'il ſoit vrai que le prince Turc, avant que de ſe livrer aux chevaliers, avoit pris la précaution de s'aſſurer d'un ſauf-conduit, comment ſauver le grand-maître & ſon Ordre, d'avoir manqué de parole, & violé la foi publique qu'ils avoient engagée à ce prince ? Voilà le point de la difficulté : auquel de ces deux hiſtoriens donnerons-nous la préférence ? tout ſemble favoriſer Caourſin. Non-ſeulement cet hiſtorien étoit contemporain, mais encore il demeuroit à Rhodes quand Zizim y arriva: il étoit miniſtre, & un des principaux officiers de la religion ; & apparemment qu'étant vice-chancelier, lui-même avoit dreſſé & ſigné le ſauf-conduit : & ce qui ſemble déterminer encore davantage à ſuivre ſon parti, c'eſt que cet écrivain, paſſionné pour les intérêts de ſon Ordre, qui dans tous ſes ouvrages ne perd aucune occaſion d'en célébrer les actions illuſtres, rapporte ingénument un fait qui ne

lui eſt pas fort honorable. L'aveu d'une défaite par le parti vaincu, eſt une preuve inconteſtable pour la gloire du victorieux.

Ce qui pourroit rendre la relation de Caourſin ſuſpecte, c'eſt que cet écrivain amplifie & exagere tout ce qui paſſe par ſa plume ; & ſur le fond d'un fait conſtant & certain, il bâtit preſque un roman, ou du moins il l'accompagne de circonſtances, qui bien ſouvent ne ſont pas ſeulement vaiſemblables. S'il parle de Mahomet, pere de Zizim, il fait un ſorcier & un magicien d'un prince qu'on ſçait avoir été un Athée parfait, & qui ne reconnoiſſoit pour divinité que la fortune. Quand il s'agit de la mort de ce prince, il le damne juſtement : mais pour avoir plutôt fait, il le précipite corps & ame dans les enfers, où il répandit, dit cet excellent hiſtorien, une ſi horrible puanteur, que cette odeur inſuportable augmenta de beaucoup les ſupplices des damnés. *Arbitramur enim*, dit-il, *tam ſceleſtum, tam fœtidum, tam ſævum cadaver terram intra ſua viſcera minimè continuiſſe, & in damnatorum perpetuum chaos dejeciſſe ; cujus fœtor ipſum etiam infernum inficit, & damnatorum ſupplicia graviora reddit.*

Le ſtyle de cet auteur n'eſt pas moins extraordinaire que le merveilleux qu'il répand dans ſes narrations. Il n'en connoît que d'une ſorte ; ſa figure favorite eſt le ſtyle direct : & ce qui eſt un peu ſurprenant, c'eſt que tous les complimens qu'il prête à Zizim ſont autant de harangues ; on trouve à chaque

page de ſon livre : » diſcours du prince » Zizim au ſoudan d'Egypte, au caraman, » au grand-maître, » avec les réponſes de tous ces princes, auſſi en ſtyle direct. Ce ne ſont pas les endroits de ſon ouvrage les moins travaillés : ces piéces ſont remplies de ſçavantes citations, & de doctes lieux communs, mais qui par malheur ne conviennent gueres au ſujet, & encore moins au caractere des perſonnes qu'il fait parler. Enfin il conduit ce prince, avant que d'arriver à Rhodes, juſques à Jéruſalem & à la Mecque, dont effectivement il fit le voyage : mais comme s'il eût été derriere lui, il rapporte mot à-mot les différentes prieres que ce prince Turc adreſſa, ſoit à Dieu, ſoit à Mahomet, le faux prophête de ſa loi. J'avoue que ce ne ſont ici que des défauts d'un mauvais orateur, & qui n'empêchent pas qu'il ne puiſſe être véritable dans les faits qu'il rapporte ; mais après tout, celui qui a compoſé ces complimens empoulés, & tant de harangues, pourroit bien auſſi avoir compoſé le ſauf-conduit, & l'entrée magnifique de Zizim dans Rhodes, dont il a cru embellir ſon hiſtoire.

Jalligni, au contraire, paroît plus ſimple dans ſa narration : ſon ouvrage ne contient que des annales de ce qui s'eſt paſſé ſous le regne de Charles VIII. Il étoit ſecrétaire d'un prince qui gouvernoit alors la France pendant la minorité du roi ſon beau-frere, & qui après ſa majorité conſerva encore quelque temps beaucoup de part dans le gouverne-

ment: & ſi Zizim n'étoit venu à Rhodes, & depuis en France, que ſur la foi d'un ſauf-conduit, comment l'auroit-on ignoré dans le royaume? Ce prince n'auroit-il pas reclamé la foi publique? Au lieu que n'étant qu'un priſonnier de guerre, ceux qui l'avoient pris pouvoient le retenir, le donner ou en tirer rançon, ſans qu'il y eût rien en cela contre l'équité & le droit des gens.

D'ailleurs Matthias Corvin, roi de Hongrie, la terreur des Ottomans; la république de Véniſe, & le ſoudan même d'Egypte, tous ennemis alors de Bajazet, ayant fait de grandes inſtances au grand-maître pour qu'il leur remît le prince Zizim, dans la vue que ſa préſence ſeule ſur la frontiere ranimeroit ſon parti, & pourroit cauſer quelque révolution dans cet empire; ſi ce malheureux prince n'avoit pas été priſonnier de l'Ordre, de quel droit ces chevaliers l'auroient-ils pû retenir dans leurs fers contre la foi du ſauf-conduit, contre leurs propres intérêts, & contre ceux de toute la chrétienté? Tous ces ſouverains ne ſe ſeroient-ils pas plaints d'une injuſtice ſi crainte? Ne trouveroit-on pas quelques traces de ces plaintes dans les hiſtoriens du temps? Enfin, une nouvelle preuve que ces chevaliers croyoient pouvoir diſpoſer juſtement de la perſonne & de la liberté du prince Turc, & qu'ils comptoient ſa rançon au nombre de leurs effets, c'eſt que le pape Innocent VIII, l'ayant demandé à l'Ordre pour le mettre à la tête d'une ligue qui ſe formoit contre le

grand-seigneur, le grand-maître & le conseil souverain de l'Ordre envoyerent à Rome le vice-chancelier Caoursin, avec d'autres ambassadeurs, pour en traiter avec ce pontife : & ces chevaliers après beaucoup de négociations, ne consentirent à lui remettre le prince Turc, qu'à condition que par forme de dédommagement, il réuniroit à leur Ordre ceux du Saint Sépulchre & de Saint-Lazare, avec tous les biens qui y étoient attachés. Les intérêts particuliers du grand-maître ne furent pas oubliés dans ce traité : & il y fut stipulé, que sitôt que Zizim seroit arrivé à Rome, le pape enverroit à d'Aubusson le chapeau de cardinal. Si Zizim n'avoit pas été prisonnier des ces chevaliers, ne seroient-ils pas deshonorés d'exiger de si grandes récompenses, pour avoir violé la foi qu'ils avoient engagée à ce prince?

Mais c'est donner pour preuve & pour raison ce qui est en question : tout dépend de sçavoir qui l'emportera de Caoursin ou de Jaligni. Le premier convient du sauf-conduit, & même laisse entendre assez distinctement qu'il a été violé. Selon l'autre historien, Zizim n'étoit qu'un prisonnier de guerre, auquel par conséquent on n'envoya point de sauf-conduit; lequel de ces deux historiens doit-on suivre? Pour me tirer de cette incertitude, & pour concilier en quelque maniere ces deux auteurs, j'avois pensé que je pourrois peut-être partager ma confiance, en abandonner une partie à Caoursin, sur-tout pour tous les faits qui s'étoient pas-

ſés à Rhodes, & tous ſes yeux, & réſerver l'autre parti en faveur de Jaligni, & ſuivre cet auteur dans ce qu'il rapporte de ce prince depuis qu'il fut arrivé en France. Cet expédient me parut d'abord aſſez raiſonnable; mais dans l'exécution, je ſentis renaître mes ſcrupules & les mêmes difficultés.

Car ſi le prince Turc, comme l'aſſure Caourſin, & comme il paroît très vraiſemblable, n'étoit entré dans Rhodes qu'en vertu d'un ſauf-conduit, & qu'il y eut même conſervé toute ſa liberté; s'il étoit vrai, comme il l'avance, que ce prince n'étoit paſſé en France que de ſon bon gré, dans la vue d'éviter les embûches que ſon frere auroit pu lui dreſſer tant qu'il ſeroit reſté en Orient, & dans l'eſpérance de tirer de Louis XI un puiſſant ſecours, pour monter ſur le trône de ſes peres : ce ſeroit à Jaligni, à nous apprendre par quel motif, en quel temps & en quel lieu il fut arrêté en France; mais il n'en dit pas le moindre mot. A en croire Caourſin, Zizim jouiſſoit d'une pleine liberté dans Rhodes : nous le trouverons encore libre en partant de Rhodes, & dans le temps de ſon embarquement; & ſi on ſuit Jaligni, ce prince ne paroît dans le royaume qu'avec des fers. L'hiſtorien François, en parlant de ſon ſéjour en France, ſe ſert moins de ſon nom que de celui de *priſonnier* : ce paſſage d'un état libre dans une tour où on le tenoit enfermé, ne devoit-il pas être marqué par cet écrivain ? Pourquoi ne nous a-t il pas inſtruit, ſi ce malheureux prince fut

arrêté dans le vaiſſeau même de la religion qui le tranſporta de Rhodes en France, ou ſi on attendit qu'il eût debarqué dans quelque port de ce royaume ; ou enfin ſi on ne lui donna des fers, qu'après que la tour deſtinée à lui ſervir de priſon eût été conſtruite ? Dans un événement ſi rare & ſi ſingulier, eſt-il permis d'en ignorer ou d'en ſupprimer les principales circonſtances ? Le Rhodien, à ce qui me ſemble, les fait bien mieux ſentir; & on apperçoit aiſément dans ſa narration, qu'on n'attenta ouvertement à liberté de Zizim, qu'après qu'il en fût venu des ordres de Rhodes, en conſéquence du traité fait entre le grand-ſeigneur & le grand-maître. Comme l'Ordre par ce traité, & moyennant une penſion de quarante-cinq mille ducats d'or s'étoit engagé de retenir en ſa puiſſance le prince Turc, on crut apparemment, pour l'empêcher de s'échaper, qu'on devoit le tenir enfermé. Ce fut dans ce traité qu'on trafiqua de la liberté de ce malheureux prince, & ſa priſon fut le ſceau de la nouvelle alliance entre les Turcs & les Chrétiens. Mais de peur de prévenir le lecteur, nous avons jugé à propos de joindre à cette diſſertation un extrait de ces deux hiſtoriens, qui le mettront en état de juger s'il y a eu un ſauf-conduit expédié, & ſi ce ſauf-conduit a été violé par le grand-maître & les chevaliers de Rhodes.

TEXTE DE JALIGNI.

LE roi, *dit Jaligni*, étant encore à Paris, ledit mois de janvier mil quatre cens quatre-vingt-huit, il arriva par devers lui un ambaſſadeur de l'empire des Turcs, que conduiſoit un ambaſſadeur du roi de Naples. Par cet ambaſſadeur, le Turc écrivoit au roi des lettres de créance : la cauſe pourquoi le Turc écrivoit, & envoyoit ſon ambaſſadeur, étoit pour ce qu'en France étoit ſon frere aîné, à qui appartenoit toute la ſeigneurie, & y avoit été amené il y avoit déjà quatre ou cinq ans : car en l'an mil quatre cens quatre-vingt-un, l'empereur des Turcs mourut, lequel délaiſſa à deux de ſes enfans la plus grande ſeigneurie du monde, pour ce qu'il poſſédoit deux empires & onze royaumes, & tenoit ſous ſon obéiſſance la Turquie, la Grece, & la plûpart de l'Aſie. Après ſa mort, pour ce que ſon fils aîné étoit fort éloigné de Conſtantinople, où le Turc a coutume de faire ſa réſidence, & qu'il étoit occupé en une guerre, ſon frere puîné durant cette abſence, s'aſſura des gens d'armes qui étoient autour de ſon pere, & de plus s'empara de toutes les finances, & uſurpa les titres de la ſeigneurie. L'aîné d'autre part, ſçachant les nouvelles du décès de ſon pere, ſe mit en chemin par mer pour venir prendre poſſeſſion de cet empire, comme ſeigneur naturel ; mais en venant, il apprit que ſondit

frere s'étoit saisi de tout ; & lui étant encore sur mer, il rencontra des gallées en course, que son frere avoit envoyées pour le guetter & le prendre au passage ; & fut tellement pressé d'icelles gallées, qu'il fut contraint de se mettre en fuite, & se sauver, pour ce qu'il étoit bien assuré de sa mort s'il étoit pris : il fut donc tellement poursuivi, qu'il lui convint se jetter à refuge dedans le port de Rhodes ; laquelle chose étant venue à la connoissance du grand-maître & des chevaliers, incontinent ils se saisirent de sa personne, étant fort joyeux de l'avanture qui leur étoit advenue ; & espérant d'en bien faire leur profit, ils donnerent bon & sûr ordre pour la garde de sa personne. Aussitôt que le frere qui usurpoit la seigneurie, sçut comme son-dit frere étoit aussi échapé, il en fut très-déplaisant ; toutes fois incontinent après, il envoya une grande & solemnelle ambassade devers le grand-maître de Rhodes, pour pratiquer, s'il seroit possible, de ravoir son frere, ou à tout le moins d'être assuré qu'il ne lui pût nuire à l'avenir. Enfin il fut conclu entr'eux que ledit frere jouissant donneroit par chacun an une bonne & grande pension au grand-maître de Rhodes. Et en outre, qu'il fourniroit autre grande somme d'argent pour la dépense de son frere spolié, & pour sa garde : outre quoi alliance fut faite, & toute sûreté baillée à ceux de Rhodes de leurs terres & seigneuries. Or, combien que le grand-maître de Rhodes eût lors un avantageux parti avec le Turc, toutefois il fut

en doute qu'a la longue la ſeigneurie de Rhodes n'en fût brouillée, & en danger, s'il détenoit continuellement ſon priſonnier à Rhodes, croyant bien que le frere jouiſſant, ſeroit inceſſamment à l'aguet pour l'avoir, ou par amour, ou par trahiſon, ou de force. D'autre part, il redoutoit les entrepriſes des voiſins, comme du Soudan, des Vénitiens, du roi de Naples, & autres, & penſoit que chacun d'eux employeroit ſes cinq ſens, pour trouver moyen de l'avoir, & en faire chacun ſon profit; auſſi étoit-il fort requis par le pape de le lui bailler, pour le profit & l'avantage du ſaint Siége apoſtolique. Enfin, pour éviter tous ces inconvéniens, il délibéra de le mettre en lieu sûr; & pour ce qu'il étoit natif de France, de la comté de la Marche, & de la maiſon d'Aubuſſon, il réſolut de l'envoyer en ce royaume, conſidérant que le roi étoit fort éloigné des ſeigneuries du Turc, & qu'il n'auroit guères d'intérêt ſur le fait de cet empire Ottoman, à qui il demeurât des deux freres. Toutefois avant que de l'envoyer en France, il envoya ſçavoir du roi Louis onzième de ce nom, ſi ſon plaiſir ſeroit de le vouloir bien ſouffrir en ſon royaume; laquelle choſe le roi accorda volontiers. Après donc que ledit maître de Rhodes eut ainſi eu le congé & la permiſſion du roi, il prépara le voyage de ſon priſonnier, & l'envoya deſcendre au pays de Languedoc; de-là il le fit mener en ladite comté de la Marche, en la maiſon du ſeigneur du Bocalami, qui étoit

parent d'iceluy grand-maître ; & la fut détenu ce prisonnier, qui avoit pour sa garde aucuns chevaliers de Rhodes, lesquels étoient pour la plûpart parens dudit grand-maître. Il étoit fort bien entretenu de sa personne en toutes ses nécessités & besoins ; aussi son frere empereur payoit bien sa dépense. Ce prisonnier avoit oüi parler du roi Louis & de la grandeur de son royaume, & de sa seigneurie, & aussi de ses faits ; par quoi il désiroit fort de le voir & de parler à lui. Les chevaliers qui l'avoient en garde le firent sçavoir au roi, lequel fit réponse, que pour la grande renommée que son pere avoit eue, qui en son temps étoit jusqu'alors le plus grand prince de la loi de Mahomet, & lequel avoit le plus fait de conquêtes qu'aucun autre, il le verroit volontiers, & communiqueroit de très-bon cœur avec lui ; mais que bonnement il ne le pouvoit faire, attendu qu'il n'étoit pas de sa loi ; & ordonna de plus qu'on lui dit, que s'il vouloit embrasser la religion chrétienne, il lui promettoit d'employer toute sa puissance, afin de lui aider à recouvrer les seigneuries de son empire ; & de plus, il lui donneroit de quoi entretenir son état : & si d'avanture il vouloit cependant demeurer en son royaume, qu'il lui donneroit des héritages & seigneuries, avec la jouissance desquelles il pourroit vivre comme un prince. Les chevaliers firent sçavoir tout cela à leur prisonnier ; mais pour que ce fut, il ne voulut délaisser sa loi, & demeura encore

en ladite comté de la Marche, en la maiſon du ſuſdit Bocalami juſqu'audit mois de Janvier mil quatre cens quatre-vingt-huit, qu'après pluſieurs pourſuites & inſtances que le Pape, & le ſaint Siége apoſtolique avoient faites envers le roi, afin d'avoir ce priſonnier, pour le grand profit & intérêt du ſaint Siége; & qu'à cette cauſe il y avoit eu ambaſſade envoyée exprès devers le roi, laquelle y étoit encore; le roi ſe montrant vrai fils de l'égliſe, & voulant en ſuivre l'amour que ſes prédéceſſeurs avoient eu envers le ſaint Siége, dont à cette cauſe ont acquis le titre de très-chrétien roi de France, il livra & remit ce priſonnier aux ambaſſadeurs du ſaint Pere pour le mener à Rome: ce qui arriva un peu auparavant que l'ambaſſadeur du Turc arrivât à Paris, lequel ambaſſadeur offroit de la part de ſon maître au roi, de grands partis & avantageuſes conditions, comme de bailler toutes les reliques de Dieu notre ſauveur, des apôtres & des ſaints & ſaintes, que ſon pere avoit trouvées à Conſtantinople lorſqu'il fit la conquête de cette ville, & dans toutes les autres Villes qu'il avoit conquiſes ſur la chrétienté; de plus, il offrit de faire tout ſon effort pour conquétir la terre ſainte, & puis de la remettre ès mains du roi; auſſi offroit-il une groſſe penſion pour l'entretenement de ſon frere, pourvû que le roi le retînt dans ſon royaume. Lorſque ces grandes offres ſe firent, le priſonnier étoit encore dedans le royaume, & l'eut bien pû le roi recouvrer & s'en rendre

le maître ; & memes aucuns diſoient que vû ces grandes offres, le roi les devoit accepter : mais il ſe voulut bien montrer vrai fils de l'égliſe, & ne voulut pas préférer l'avarice & l'intérêt à la libéralité, & à la loyauté, en diſant que puiſqu'il l'avoit fait livrer aux gens du pape, & qu'il lui en avoit accordé la délivrance, il vouloit tenir ſa parole, & qu'il ſeroit bien joyeux que le ſaint Siége en fît ſon profit, & en pût tirer quelque avantage. Il fut donc mené à Avignon : & de-là il fut mis ſur mer, & conduit à Rome. D'ailleurs, le grand-maître de Rhodes pourſuivoit auſſi de ſa part qu'il fût mis ès mains du ſaint Siége ; & par ce moyen il fut fait cardinal, & obtint de grands priviléges & biens pour tout l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem. Le roi fit au reſte très-bien entretenir & traiter l'ambaſſadeur Turc, & celui du roi de Naples, qui le conduiſoit, & les fit défrayer, & leur fit de beaux dons.

TEXTE DE CAOURSIN.

Zyzymi Rex Legatos mittit Rhodum.

Cette relation a été imprimée Ulme en 1496.

Mittit itaque rex Zyzymi Rhodum legatos, ad quos priùs litteras dederat. Sed nuntium terreſtre iter agentem, regis Bagyazit milites intercipiunt. Legati Ciliciæ littoribus Rhodiam biremem caſu repertam conſcendunt, Rhodumque navigant. Interea navigium apud ea littora ſtationem habens Zy-

zymi conducit; ut si casus exegerit, repente eo conscenso saluti quoquo modo consulat. Legati ubi Rhodum appulerunt jussu equitum magistri Petri d'Aubusson Senatu coacto, in hanc loquuntur sententiam.

Præcellentissime princeps & magister; præstantissimique equites: nobilissimus adolescens ac sublimi loco natus Zyzymi rex, Othumannides maximi regis nepos; splendidissimi imperatoris filius, ac potentissimi tyranni germanus, adversis rebus ad tempus cedens, cupit ad te sapientissimum principem & victoriosissimum magistrum, vosque fortissimos athletas confugere; quorum prudentia, consilio atque ope, rebus afflictis mederi possit. Quam-properè mittendam classem esse petit, quæ ipsum excipiens Rhodum devehat: fidemque publicam implorat, quâ tutus in vestram ditionem pateat aditus. Hoc loco referre non libet quæ vestros quidem præstantissimos animos persuadeant, ut regium adolescentem non rejiciatis. Nobiles viri estis, & multa præditi prudentia satis superque intelligitis quanti ponderis existant postulata, & quot vel quales fructus inde excerpi poterunt. Scimus enim vos præclarissimos viros armis adsuetos, res magis quàm verba impellere: quare prolixiori sermone suavissimas aures non obtundemus. Potentissimum regis natum ad vos accedentem (licet profugum) ne floccipendatis. Indecorum enim esset asylum regi claudere, quod vel homonciis & pusillis semper patuit. Cerore quidem est vestrum (apud exteras na-

tiones) nomen, quod & Caucalos montes tranſcendit & Indos penetravit. Quin armis vim repellere non ignorat, & profugos fovere aſylo tutiſſimo non faſtidit generoſus veſter animus. Litteræ in Senatu recitatæ, diem poſtulant.

Legatis curia excluſis, magiſter, patres quoque de re conſultant & multa mentem agitant, quæ modo ſuadent ut regem Zyzymi excipiant, modo ut rejiciant, impellunt. Tandem ex rationum controverſiis (ſeu ex calculorum colliſione ignea ſcintilla) una reſultat ſententia : decernuntque regem excipiendum, alendum atque fovendum : quia ejuſce eventûs occaſio chriſtianæ religioni profutura ſit. Intromiſſis legatis, Senatus-conſultum editur. Actis gratiis, petunt ut res quantociùs parentur, ne mora diſcrimen afferat.

Oneraria igitur navis, triremes, navigiaque paratur. Præfectus inſignis eques deſignatur, qui claſſe conſcenſa clara militum Hieroſolymorum comitatus caterva in Ciliciam navigat. Ubi illuc appulit, rex Zyzymi navigium de quo ſuprà mentionem fecimus, citato equorum curſu, urgentibus Germani militibus, jam conſcenderat. Fama eſt cum à littore paululùm elongaretur, per brevem quidem epiſtolam Zyzymi conſcripſiſſe & ad fratrem dediſſe, quam ſagittæ involvit nexuitque, & arcu in terram contorſit. Exceptam eſſe ferunt epiſtolam à fratris militibus qui regium juvenem perſequuti ſunt, & fratri redditam : quam ubi germanus perlegit

legit, parumper lacrimatus eſt, animoque conſternatus diu ſiluit: & aditu prohibito papilione ſe continuit. Ægrè certo tulit quod frater Mahumeteæ legis cultor (quod permaximum crimen Mahumetei ducunt) ad chriſtianos confugerit, ad eos preſertim qui Othumannidum familiæ infenſiſſimi fuere, & genitorem graviori affecerunt ignominia, quodque fratrem chriſtiano adhærentem nomini, legi Mahumeteæ graviſſimum afferre poſſet dedecus: quorum ſe conſcium profitetur qui tanta atrocitate ſit eum perſequutus.....

Ubi nunciatum eſt Rhodios ſui cauſa adventaſſe, firmatus animos navim conſcendit, & Hieroſolymorum equitum fidei ſeſe credit. Navis præfectus regulum Othumannidem humanitate, honore, obſequioque proſequitur. Littora patrii ſoli relinquens, & paternum avitumque regnum deſerens rex, turbato animo aliquot ſiluit horas: mente poſtmodum recepta, navis præfectum his alloquitur verbis.

Nedum ago tibi vir illuſtris gratias: verùm habeo ingentes, cumulatèque redderem, ſi fors à ſublimi loco me non dejeciſſet, quod me deſtitutum, profugum, animo exterremque, tanto zelo afficias. Sed ab ingenuis viſceribus magnanimoque viro non niſi illuſtria proficiſci potuerunt. Generoſi quidem ſunt qui te ad me excipiendum miſerunt, tu quoque ex cœtu eorum nobilis es & vir dignus, qui mandata exequi accuratè pro tua innata prudentia & ſcis & ſtudes. Non poſſum ta-

men non parùm admirari quod tanti affectus indicium in me exhibeatur, qui ejus natus ſum, qui ſævitia, crudelitate, ac immanitate (dum ſpiritus alebat artus) Rhodios perſequutus eſt; in quo & tuam & tui principis ac Senatus Rhodiorum nobilitatem prædico, prudentiam admiror ſimul & magnanimitatem (quæ injuriarum oblivíſcitur) extollo. Si res proſperæ ſuccedent, tanti quidem in me officii memorem & gratum intelligent Rhodii. Cui ait claſſis capitaneus.

Clariſſime princeps, hoc à natura illuſtrioribus animis datum eſt, ut ſoleant præcellentes viros honore afficere digno. Tu qui ſummo loco natus es, quamvis profugus & extorris, contemptui tamen non eſſe debes. Id quippe vilium hominum cenſetur, qui non niſi bene fortunatos colere ſciunt. At magnanimi viri quos virtus aut ſanguinis proſapia illuſtrat, vel hoſtes armis poſitis reverentur, colunt atque obſervant. Te excipimus ut hoſpitem, non hoſtem: hoſpitis quidem jura, non hoſtis ſequimur..... Leonis profecto brutorum principis animalium, mos eſt proſtratis blandiri, ſævaque animalia graviori imbuere ita. Milites quoque Chriſti, leonis mores imitati, qui ad eos amicè confugiunt, humanitate excipiunt: qui ſævitia utuntur, ſtrictos gladios fortiter objiciunt.

Interea regis adventu nunciato, parantur quæ pompæ deceant: ſtruitur ad mare ligneus pons, qui deſcendentem excipiat regem: pontis enim longitudo in mare protenſa decem ferè paſſuum fuit, latitudo qua-

tuor, quibus æquo gradu plures incidere poſſent. Attrebatum pannis auro, argento, ſerico lanaque contextis, pro Gallorum Belgarum more (qui hujuſce artis inventores & peritiores putantur) pons ornatur. Via enim qua pedum veſtigia incedentes premerent, Turcorum pictis tapetis ſternitur: vici qua parte eundum fuit, mirto, floribus ſuavem quidem odorem ſpirantibus reſperſi ac varietate ſunt diſtincti. Primores ac plebeia gens quæ ad ſpectaculum convenerat, vias obſident. Matronæ ac nuptæ inuptæque puellæ ad feneſtras ſedent. Reliquum vulgus tecta conſcendit, ut venientem conſpiciat regem. Navim ante portus hoſtium anchoris ſubnixam Rhodia triremis propinquas, regem excipiens ad pontem vehit. Præmiſſi ſunt præſtantes Senatorii ordinis equites, qui Zyzymi deſcendentem conſalutent. Hos ſequitur longus famulorum ordo inſignis magiſtri redimitorum, gallicos cantus vibrantium. Deinde juvenes primæ lanuginis milites Hieroſolymitani, lucentibus equis inſidentes, torque, veſte ſericea & ſplendido ornatu diſtincti incedunt. Magiſtrum poſt hos inſignis vehit ſonipes, ſpumantia fæna mandens, aureis fibulis phaleriſque ornatus, qui hynnitum ſæpius edens, ſuperbè graditur, ut ne quidem magiſtro quempiam adhærere laciniori inceſſu permittat. Senatus quidem gravis, equis vectus ſubſequitur. Ædem Sancti Sebaſtiani foro ſitam de induſtria magiſter non tranſit, illucque obviam venit rex Zyzymi, ſuperbo inſidens equo,

fidis comitatus profugis. Poſtquam magiſtrum rex conſpexit, ter digito labellum compeſcuit, qui mos eſt barbarorum principum, cùm mutua reverentia ſeſe afficiunt. Magiſter autem pro more principem reveretur. Reddita ſalutatione dextras jungunt, & per interpretem confabulantes, ad ædes equitant paratas. Ubi ad palatia Francorum equitum (magnificè ad hæc ornata) ventum eſt, eo dimiſſimo, magiſter ſuas ædes petit. Rex vero ex equo in pedes ſeſe agiliter excipit, ad duorum medius Turcorum honoris cauſa ulnas ſuſtentantium ſcalas conſcendens, penetralia ingreditur, barbaricoque ſago abjecto, lectiſternio pro Turcorum more flexis poplitibus ſedit. Ea die artubus ſole tabentibus, quies data eſt.

Poſtridie ejus diei, magiſtrum coram alloquitur rex his verbis: præſtantiſſime magiſter, inclytiſſimeque princeps, Germani ſævitia me perſequente cùmque ſors eo me redegiſſet ut adverſis cedere quam in fortunam conari ſalubrius viſum eſſet, multa menti occurrunt: huc atque illuc animum convertens ad quos confugerem non ſatis proſpicio. Demum tu, præclariſſime athleta, occurriſti: ſubiitque mentem tui quidem nominis fama percelebris, quæ nedum chriſtianos, verùm exterorum fines & uſque ad Indos pernetravit. Accedit ad hoc fidei integritas, animi generoſitas, mentiſque magnanimitas, quâ tu, tuique commilitones præditi ſunt. Præterea præcellentis triumphi gloria, quam (obſidione quâ genitor meus Rhodios oppu-

gnavit) adepti eſtis illuſtre quidem facinus, Othumannorum familiam (ſupra octingentos annos tropheis, triumphis atque ovationibus celebratam) virtute veſtra propulſaſtis. Ingenti itaque tuæ virtutis admiratione allectus, te tuorumque militum cœtum nedum dilexi, verùm amavi, colui & magnifeci. Veſtræ quippe virtutis tantæ ſunt vires, ut nedum ſuæ gentis, verùm exterarum nationum animos alliciant. Nec parùm attulit mihi fiduciæ ; quod tu chriſtianorum principum favorem gratiamque haud immerito complecteris. Et per te tui quidem nominis ſplendor in Orientem latè diffunditur. Nulli certè mirum videri debet, ſi perſonam tuæ fidei crederemus, qui magnanimus & ſapientiſſimus genitoris præteritas injurias parvipenderes, & filium tyranni ad te confugientem non contemneres, verùm conſilio, auxilio, atque præſidio foveres. Sed tacitus fortiſitan cogitas : quo jure cum Germano de regno hic contendit qui minor eſt natu? fateor fratrem prius in lucem prodiſſe : hac quoque ratione imperio excluſum iri contendo. Patre enim genitus eſt non rege : qui (nondum principatum adeptus) ipſum genuit. Poſſideat igitur quorum pater (dum eum ſuſcepit) potitur. Ego vero à patre rege imperialibus infulis ornato genitus, natus, educatuſque ſum. Nec patrem vidi, cognovi atque colui, niſi regem, imperatorem ac principem rerum potitum. Quo fit ut optimo jure, quod pater (cùm me genuit) poſſedit, mihi debet nato. At mittamus hæc. Potuitne me re-

gno paterno, avitoque prorſus expellere, & regio juveni dignam portionem denegare? regiam gazam, præcellentemque ſupellectilem invadere, ſibi aſcribere ac deripere? commilitones (ut mihi infenſi eſſent) donis corrumpere, allicere atque movere, & me ad interitum uſque urgere? O fratris ſæva crudelitas! O Germani contumax tyrannis! O ſanguinis cæca cupiditas! Pudet hæc de fratre queri; ſed quod non erubuit me paterna hereditate ſpoliare, æquum eſt me (injuria ſpoliatum) coram his ad quos confugio haud verecondè conqueri. *Qui enim medici operam petit, dolorem & vulnus detegat neceſſe eſt.* Ad te confugi, Rhodiorum feliciſſime princeps, voſque amplector, fortiſſimi milites, faceſſant igitur paternæ contumeliæ: ad calamitatem (quâ premor) mentem convertere velis inclytiſſime athleta, qui hoſtium armis audes reſiſtere, & principum calamitati ſcis ſubvenire. Percutiam quippe cum chriſtianis perpetuum fœdus, nec eos armis laceſſere conabor; paterniqne imperii portione non indignâ contentus, armis poſitis quieſcam. Nec immemor beneficiorum (à te ſuſceptorum) ero. Imploro tuum præſidium: invoco principum chriſtianæ religionis auxilium: ut & mihi & ipſis conſulant Germani ſævitiam vindicantes. Pro inimico amicum; pro hoſte hoſpitem; pro infido fidum R. P. chriſtianorum vindicabunt. Rege ſilente, magiſter ita loquutus eſt.

Verba tua, illuſtriſſime rex, prudentiâ ſunt plena. Quod me & Rhodios equites

tantoperè laudaris, tuæ quidem modeſtiæ aſcribimus. Si quid enim gloriæ, famæ, aut dignitatis in noſtro relucet cœtu, Deo gratiarum infuſori attribuimus, ex cujus providentiæ fonte cuncta manant, fluunt ac derivantur. Nec te moveat quod chriſtiani & cruce ſignati ſumus, Rhodiorum quippè civitas cunctarum gentium aſylum, refugium & portus fidiſſimus eſt: ad quam (patrum noſtrorum memoriæ & tuæ gentis & aliarum non contemnendi principes) qui confugere, gratiam cum humanitate reportarunt. Nec enim decet generoſos amicos, cùm de fœdere agitur, hoſtilium armorum reminiſci. Si genitor fuit acerrimus Rhodiorum oppugnator, putavit ſuæ legis decori id conducere. Egit ut hoſtis; nos autem ut hoſti gladios objecimus. Deus tandem clementiſſimus juſtiori favit patri: & victoriæ Angelum Rhodiis mittere dignatus eſt. Tu ut hoſpes amicuſque accedis: jura quidem hoſpitii benevolentiæ ac dilectionis præbeamus decens eſt: bono ac erecto ſis animo. Pro virili parte rerum eventui conſulere, quodque tibi & nomini chriſtiano conducat, exequi non parvi pendemus quantùm & ingenioli, & fortunarum facultas ſuppeditarit Romanus quidem pontifex, reges, potentatuſque catholici, qui religionis chriſtianæ terent gubernacula, potentiâ, ſapientiâ ac propenſione in R. P. Chriſtianorum voluntate præditi ſunt; qui tui adventus occaſione frui ſcient. Te non deſeremus, ſed nos huic cauſæ propitios comperies. Placuitque plu-

rimum tui juris ſummam intelligere ; ut juſtæ cauſæ initi videamur. Gratæque ſunt oblationes, quæ nonniſi ab animo grato & generoſâ mente (quæ omnem reſpuit ingratitudinis labem) proficiſcuntur. His dictis, regeque ſalutato, ædes reviſit.

Totis diebus frequens Senatus cogitur, ubi ſapientiſſimâ conſultatione res agitantur. Placuit tandem principi ac Rhodiorum Senatui, in eam quoque ſententiam cunctorum animi inclinantur, ad Romanum pontificem, imperatorem, reges & principes catholicos litteras dari, nuntioſque mitti, qui regis Zyzymi ad Rhodios confugium nuncient, oportunitatemque à Deo oblatam ſignificent, quâ P. P. Chriſtianorum conſuli poſſit. Optimumque viſum eſt ut profugus princeps ſub tutela magiſtri & Rhodiorum equitum ad occiduas migret provincias. Facto S. C. litteræ nuntiique expediuntur. Ac navis oneraria paratur quæ regulum devehat, cujus conductores deputantur præſtantes Rhodiorum milites ; qui Kalendas Septembris M. CCCC. lxxxij navim conſcendentes portu feliciter ſolvunt. Eâ quoque pompâ & ornatu, quo Zyzymi urbem introivit, poſtquam dies duo & quadraginta moram traxiſſet, Rhodo diſceſſit..... Prudentiſſimus Rhodiorum magiſter arbitratus principem Zyzymi tutius apud Gallias defendi, cuſtodiri atque protegi, quibus certè præeſt rex chriſtianiſſimus, qui catholicam fidem gratâ & præſidio (majorum exemplo) proſequitur : ubi & ſumma ſinceraque viget religio, fides quoque relu-

cet orthodoxa ; ubi monſtra non gignuntur ; ubi carent inſidiis, ac ubi toxici tabes ignorantur : his cauſis ſuaſus in Franciam Zyzymi regem mittit, ut robuſtiſſimis (cruce ſignatis) comitibus ſuccinctus oppido Hieroſolymorum in ampliſſimo Francorum Regno ſito aſſervetur. Sed non defuit commentum quod principem Zyzymi regno interdiceret nec ei pateret aditus : conſtitutione regia (uti accepimus) refragrante, quæ Mahumeteos, Judæos, alienoſque ab fide catholica viros regno excludit. Quis enim velit (præſertim Hieroſolymorum Ordo, qui præcipuum erectorem, protectorem, auctorem Francorum regem colit, veneratur, obſervat) immaculatum integerrimumque regnum obſenis moribus inficere? Quis cupit regiæ conſtitutioni adverſari ? Quis deſiderat rem atrocem committere? Nullus profecto ſanæ mentis id excogitarit. Non erit quippe in Gallis Zyzymi ſempiterna mora. Sed ad tempus quod rebus chriſtianorum conſuli poſſit. Non erit cum Gallis viris integerrimis & omni immunditiæ labe puris, Zyzymi commercium. Non erit quidem cum incolis aſſiduitas ; non erit cum habitatoribus familiaritas ; quandoquidem in ſeceſſu concludetur : caſtelli muris cohibebitur, paucis comitatus ſatellitibus. Aderunt quippe ejus cuſtodiæ milites Rhodii, qui conſtanter eorum pravitatem contemnunt & rident. Non debet quidem Gallia hunc renuere, expellere atque contemnere, cujus aſſervatione tantum decus, tantum commodum, & tantum utile emanare

potent. Nec dubitamus piiſſimum regem, ac ſapientiſſimos doctiſſimoſque ejus regni viros haud aliter ſentire, ſi modo hujus principis ſtatum intellexerint. Major quippè commoditas chriſtianis affertur Zyzymi fovendo, protegendo, & aſſervando, quam inclytiſſimo regno arcendo, propellendo, necnon & excludendo. Nec enim regis conſtitutio, nec conditoris intentio infringitur: ubi tam clarum facinus, tam grande emolumentum, tamque inſigne monimentum ex admiſſione in regnum oritur. Si autem aditus in Franciam Zyzymi denegatur, exultabunt inſidiatores, toxicorum portitores, ſicarii, nefandique ſatellites, qui diſſimulato habitu juſſu Turci, nefandorumque virorum ſuæ factionis paſſum vagipalantur: ut Zyzymi vel gladio necent, vel rapiant, vel veneno interimant.... Sed forſitan quis dicet: fides publica Zyzymi data arctæ ejus cuſtodiæ repugnat. Minimè quidem, fides namque data Zyzymi regem Rhodiorum magiſtro audientem futurum pollicetur, conſilioque ejus potiturum, nec privatos appetitus ſequuturum. Exceptus enim non eſt rex Zyzymi ut chriſtianæ religioni aut Rhodiorum ſtatui obſit, officiat, damnumque afferat. Ipſum certè profugum à naufragio, à mortis diſcrimine, à Germani ſanguinolentiſque manibus, præcellentiſſimus magiſter eripit, ſervat atque defendit, diſſonum quippe & à ratione prorsùs alienum ſi quos fautores & vitæ tutores ſentit, cladem afferat. Terendum quidem tempus, & rebus maturius conſulendum, donec ætas

quietior, tranquillior, ac ferventior reddatur; & qui deſſident, virtute fruantur optatâ. Nulla ſiquidem ex ejus cuſtodia oritur pecuniaria utilitas; quamvis ampla ſit penſio. Prodigum eſt ac profuſum id hominum genus; multoque cibo, inſignique ſupellectili utitur: multaſque impenſas ejus cuſtodia affert in educandis qui ſuæ aſſervationi incumbunt. Sui etiam cauſa legationes ad Turcum & ejus ad nos ſæpiùs mittuntur, quæ amplos ſumptus faciunt. Honor quidem, commodum, utilitas etiam fidei ac reipublicæ chriſtianorum, ad ſervandum juvenem nos compellit; donec qui cuncta providet ex ejus alta ſpecula chriſtianorum tepidas mentes inflammet: ut expeditio in fidei hoſtem inſtauretur. Si chriſticolæ oblatam ſpernent occaſionem, ingratitudinem certè nefandam non feret Deus; luentque pœnas quandoque, qui conatus, qui ſanctum propoſitum, quique res propitias iniquo diſturbant ingenio. Si interierit, aut manus hoſpitalariorum rex Zyzymi (quod Deus avertat) effugerit: tunc liquido patebit quando tunc fruimur bono.....Datum Rhodi. xij. kal. octobris anno incarnationis Chriſti. M. CCCC. lxxxiij.

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans ce cinquieme Volume.

A

ABdi Capitan, chef de l'eſcadre Ottomane, ſe préſente devant Malthe, 253. Ecrit une lettre pleine de hauteur au grand-maître, *ibid.*

Agathe (le Fort de Sainte) conſtruit par ordre du grand-maître Laſcaris, 172.

Agoſta, renverſée de fond en comble par un tremblement de terre, 228, & réparée par le grand-maître Adrien de Vignacourt, 229.

Allemagne (les commanderies d') On remédie aux abus qui s'y étoient introduits, 117. Projet de leur union avec celle de l'Ordre Teutonique qui échoue, 119.

Acqueduc fait à Malthe, 137.

Armenie (le bailliage d') ſupprimé, 134.

Arpajon. (Louis vicomte d') Belle action de ce ſeigneur, 166.

Arcenal magnifique bâti à Malthe, 227.

Avogarde, général des galeres privé de ſa charge, & condamné à un an de priſon, 13.

Auvergne, (le grand-prieuré d') préjudice fait à l'Ordre au ſujet de ce bénéfice, 119, 133.

B.

Balagu, évêque de Malthe, traverſe le grand-maître, 161.
Balbiano, un des principaux défenſeurs de la ville de Candie aſſiégée par les Turcs, 171. qu'il chaſſe d'un baſtion important, *ibid.*
Barre (le chevalier de la) ſe ſignale dans une action avec le frere du chevalier de Temericourt, 210.
Bellefontaine (le bailli de) commandant de l'armée navale, ſe ſignale extrêmement, 243.
Bellegrade (le baron de) quoique ſéculier obtient le grand-prieuré d'Auvergne, 133.
Benoît XIII envoye au grand-maître régnant l'eſtoc & le caſque, 257.
Bohéme (le grand-prieuré de) remis en la jouiſſance de la religion, 121. L'empereur renouvelle ſes prétentions, 124. L'affaire ſe termine à la ſatisfaction de l'Ordre, 133.
Boisbaudran. Action mémorable de ce général des galeres, 164, qui périt dans un combat naval, 165.
Bonnacurſi, Florentin établi à Malthe, poignarde ſa femme, & ſe ſauve en Italie, 99.
Bonnac (le marquis de) négocie avec le grand-viſir, une tréve avec la religion, 254. *& ſeq.*
Boſio (Jacques) eſt chargé de continuer l'hiſtoire de l'Ordre, 132.
Bourg (le grand) place de l'Iſle de Malthe, eſt aſſiégé par l'amiral Piali, 37. *& ſeq.* Son nom eſt changé, 88.
Brandebourg (le bailli de) embraſſe le Luthéraniſme, & eſt cité pour cela devant le conſeil de l'Ordre, 124.
Breſlau (la commanderie de) en Allemagne,

fondée par le commandeur Scheifurt de Merode, 157.

C.

*C*Agliares, évêque de Malthe. Troubles qu'il y cauſe, 139.
Candeliſſa, officier Turc : ſon caractere, 22. Sa valeur au ſiége de Malthe, 25. & *ſeq.* eſt accuſé de trahiſon, 27. eſt chargé de tenir la mer, 38.
Candie, capitale de l'Iſle de ce nom, aſſiégée par les Turcs, 170. Le commandeur Balbiano s'y rend maître d'un baſtion important, *ibid.* Il y arrive différens ſecours, 196, 208. elle eſt enfin priſe, 211.
Canée (la) priſe par les Turcs, 166. aſſiégée inutilement par les confédérés, 227.
Caraffe (Grégoire) eſt élu grand-maître : ſes premiers ſoins, 220. Il veut entrer dans la ligne contre les Turcs, 222. Sa mort, ſon éloge, 225.
Cardinalat (le) eſt refuſé par le grand-maître de la Valette : par quels motifs, 90. & accepté par le grand-maître de Verdalle, 132.
Cardonne (Dom Juan de) amene quelques ſecours à Malthe, après divers retardemens, 7 & *ſeq.*
Caſſar (André) charpentier Malthois, met en piéces une tour de bois élevée par les Turcs, 70.
Caſſiere (Jean de la) de la langue d'Auvergne, grand-maître, 115. Nouvelle promotion qui ſe fait dans les dignités de l'Ordre, ſous ſon gouvernement, *ibid.* Reproches qui lui ſont faits, 116. Il réprime les murmures de quelques chevaliers, 120. & remet le prieuré de Bohême en la jouiſſance de l'Ordre, 121. Il

s'éleve contre lui une tempête furieuſe, *ibid.* Il réſiſte aux entrepriſes de l'évêque de Malthe, 122. Demande juſtice au pape, qui prend connoiſſance de l'affaire, *ibid.* Conjuration formée contre ſa vie, dont quelques chevaliers ſont accuſés, 123. Le conſeil même ſe ſouleve : ſous quels prétextes, 124. Il eſt ſuſpendu de ſes fonctions, 125, & eſt arrêté, 126. Il rejette la voie des armes pour ſe rétablir, 127. Le roi de France lui promet ſa protection, 128. Il arrive à Rome, où il avoit été cité : comment il eſt reçu, *ibid.* Il eſt rétabli & meurt à Rome, 129. Son épitaphe compoſée par Muret, *ibid.*

Caſtel Tornoze, place dans la Morée, pillée par les galeres de la religion, 140.

Caſtille (le baſtion de) l'un de ceux du grand bourg, ſoutient pluſieurs aſſauts, 38, 52, 56, 62. La plûpart des chevaliers ſont d'avis de l'abandonner : le grand-maître s'y oppoſe fortement, 63. *& ſeq*

Chabrillan, général des galeres, offre le ſervice de ſes troupes au grand-maître, 158.

Chapitres généraux tenus à Malthe, par le grand-maître Verdalle, 130. Par le grand-maître de Vignacourt, 135. Par le grand-maître de Paule, 145. Etat détaillé de ce chapitre, le dernier de tous, 146. *& ſeq.*

Charolt [le commandeur de] général des galeres, prend une petite flotte ſur les Tripolitains, 159.

Chatte-Geſſan, commandeur de l'Ordre, envoyé à Malthe par Louis XIII, 140. eſt élû grand-maître, 188. Sa naiſſance, *ibid.* Son caractere, 189. Il meurt trois mois après ſon élection, *ibid.* Son épitaphe, *ibid.*

Chriſtophe [l'Iſle de Saint] en Amérique, acquiſe par la religion, 174. *& ſeq.* & vendue

à des marchands Fra çois, 203.
Cité Notable [la] capitale de l'Isle de Malthe. Tentative du bacha Mustapha sur cette place, qui ne lui réussit pas, 68. & *seq.*
Cite victorieuse, [la] nom donné à la place appellée auparavant, le grand-bourg, 88.
Clément IX donne le bailliage de Sainte-Euphemie, à son neveu, 207.
Clément XI régle les prétentions de l'inquisiteur de Malthe, à la satisfaction du grand-maître, 237.
Clergé [le] de Malthe, soutient l'évêque contre le grand-maître, 152.
Commanderies. Deviennent la proie des neveux des papes, malgré les remontrances de l'Ordre & des princes chretiens, 100, 136, 142, 144.
Commandeurs. La plûpart contribuent à la construction de la *cité de la Valette*, 95. Urbain VIII accorde aux anciens la permission de tester, 161.
Corinthe, prise & pillée par les galeres de la religion, 137.
Corne [Ascanio de la] soutient qu'on ne peut refuser du secours aux chevaliers de Malthe, 48. est fait Maréchal général du champ de l'armée qui devoit y être conduite, 74. est d'avis d'attendre les ennemis qui avoient mis à terre, 82. La part qu'il a à la victoire, 84.
Coron, assiégé, & pris par l'armée navale des confédérés, 222.
Correa, chevalier de Malthe Portugais assassiné par d'autres chevaliers, 118.
Correa, général des galeres, fait une prise considérable, 220.
Cotoner (Raphael) se distingue dans un combat naval, 164. est élû grand-maître, 195. Envoye les galeres de la religion au secours

des Vénitiens dans l'Iſle de Candie, 196. Marques de ſon eſtime pour frere Paule, ſervant d'armes, 198. & de ſa pieuſe libéralité, *ibid.* Il meurt; ſon éloge & ſon épitaphe, 200, 201,

Cotoner, (Nicolas) frere de Raphaël, eſt élû grand-maître, 202. Louis XIV lui demande la jonction des galeres de la religion, *ib.* Il fait entrer la religion en la jouiſſance du grand-prieuré de Crato, 211. Fortifie l'iſle de Malthe, après la priſe de Candie, *ibid.* Prend des meſures pour recueillir une ſubſtitution conſidérable en Pologne, 225. Envoie du ſecours au viceroi de Sicile, 215. Fait une fondation pour l'entretien de la forteresſe de Riccaſoli, *ibid.* Entre dans les vûes du roi de Pologne, *ibid.* Refuſe de prendre part aux guerres des chrétiens, 216. Sa mort, ſon éloge & ſon épitaphe, 219.

Crainville (le chevalier de) ſe ſignale dans le canal de l'iſle de Samos, 214.

Crato (le grand-prieuré de) en Portugal, eſt remis dans la jouiſſance de la religion, 219.

Creſſin, prieur de l'égliſe, un des auteurs de la tempête excitée contre le grand-maître de la Caſſiere, 125, 126.

D.

Dardanelles, (batailles des) 179. Une ſeconde, 181.

Diſcours ſur l'Alcoran, 333.

Diſſertation ſur Zizim, 377.

Doria (Jean-André) offre de ſecourir Malthe, 19. Propoſe encore inutilement la même choſe, 46. Confere avec le grand-maître à Malthe, 131.

Ducro, grand-croix de l'Ordre, l'un des chefs

de la ſédition contre le grand-maître de la Caſſiere, 126.

E.

Estoc : ce que c'eſt : le pape en fait préſent au grand-maître régnant, 257.
Evêque (l') de Malthe ne peut être pris parmi les chevaliers, 131. Entreprend ſur l'autorité du grand-maître, 122, 119, 161. Ses différends avec le prieur de l'égliſe, ſont jugés par Innocent XII, 233.

F.

Facardin, prince des Druſes, implore le ſecours de la religion, 138.
Femmes : elles ſe ſignalent au ſiége de Malthe, 41. Elles ne ſont point épargnées par les infidéles, *ibid.*
France. (la) Beaucoup de ſeigneurs & de gentilshommes de ce royaume ſe rendent à Meſſine, pour paſſer de-là à Malthe, pendant le ſiége, 77. & de même dans l'iſle de Candie au ſecours des Vénitiens, 208.
Franciſcains (Les) de l'Europe ſont chaſſés des lieux ſaints par les Grecs ſchiſmatiques, 155. Moyen propoſé par la religion pour les y rétablir, *ibid.*

G.

Galeres. La religion en équipe une ſixiéme, 144. On en conſtruit une ſeptiéme, 174.
Galion magnifique fabriqué à Amſterdam pour le compte de la religion, 138. Il eſt conduit à Marſeille, 140.
Gargalla, évêque de Malthe, l'un des chefs des troubles excités contre le grand-maître de la Caſſiere, 121. Prétend viſiter juridiquement

l'hôpital de la Cité notable, 122. L'affaire eſt renvoyée au pape, devant lequel il va défendre ſa conduite, *ibid.* Il attire les Jéſuites à Malthe, 132.

Garzez (Martin) de la langue d'Arragon, eſt élu grand-maître : idée de ſon gouvernement, 133. Fait un décret en faveur des Suiſſes, 134. Fait fortifier le Goze. Sa mort, *ibid.*

Génois (les) inſultent l'eſcadre de la religion : ſuites de ces démêlés, 179. Le conſeil défend d'en recevoir aucun dans l'Ordre, *ibid.* Le pape les réconcilie avec la religion, 230.

Goulette, (la) fort ſur les côtes d'Afrique pris par Selim, 116. Priſe conſidérable faite dans ce port par la religion, 162.

Goze fortifié de nouveau, 134. Le grand-maître de Vignacourt pourvoit à ſa ſûreté, 137. eſt menacé d'une deſcente par les Turcs, & mis en état de réſiſter, 239.

Grace (les chevaliers de) ne comptent leur ancienneté que du jour de leur réhabilitation, & ne peuvent parvenir aux dignités de l'Ordre, 138.

Grand-maître de la religion. Sa dignité eſt au-deſſus de celle de cardinal, 90. Diſcuſſion de ſes droits au ſujet de la nomination du général des galeres, 131. Le grand-maître Verdalle reçoit le chapeau de cardinal, 132. Urbain VIII change *motu proprio* la forme de ſon élection, 144. L'inquiſiteur demande que le carroſſe du grand-maître s'arrête à la rencontre du ſien, 242. Il a coutume de faire au roi de France un préſent d'oiſeaux de proie, 248.

Grecs ſchiſmatiques (les) enlevent aux Franciſcains de l'Europe les clefs des lieux ſaints, 155. L'Ordre les veut traiter en ennemis, *ibid.*

Grégoire XIII préſente à la religion trois ſujets pour la grande-maîtriſe, 130. à laquelle il

réunit la dignité du turcopolier, *ibid.* Exclud de celle d'évêque de Malthe & de prieur de l'égliſe, les chevaliers, 131.
Grégoire XV confirme tous les priviléges de l'Ordre, 140.
Guchia : hiſtoire de ce prince dont la religion embraſſe le parti, 154.
Guimeran [le commandeur] ſe diſtingue au ſiége de Malthe, 25.

H.

Hali, eſclave Turc, auteur de la derniere entrepriſe ſur Malthe, 252.
Haſcen, viceroi d'Alger, amene du ſecours aux Turcs devant Malthe, 21. eſt chargé de l'attaque de l'iſle de la Sangle, 38. eſt d'avis de remettre à terre de nouveau, 79. demeure au bord de la mer, pour faciliter la retraite, 80. fait quelques priſonniers qu'il eſt obligé de relâcher, & eſt contraint de ſe rembarquer, 84, 85.
Henri III, roi de France, eſt autoriſé par un arrêt de ſon conſeil à nommer un François au grand-prieuré d'Auvergne, & nomme François de Lorraine, frere de la reine, à ceux de France, de Saint-Gilles & de Champagne, 119. aſſure de ſa protection le grand-maître de la Caſſiere, 128.
Henri IV confere le grand-prieuré d'Auvergne au baron de Bellegrade, quoique ſéculier, 133. Sa mort, funeſte à la religion, 137.
Heſſe d'Armſtad, [le prince de] général des galeres, fait une priſe conſidérable, 162.
Hollandois [les] tranſigent avec la religion pour les biens dont ils s'étoient emparés, 207.
Hongrie ravagée par les Turcs : le conſeil de l'Ordre prend des meſures pour la ſecourir, 133.

Hôpital de la Cité notable : ſes priviléges, dans leſquels il eſt troublé par l'évêque de Malthe, 132.

Hoquincourt [le chevalier de] périt contre un écueil après une action mémorable, 204 & *ſeq.*

Huguenots : Louis XIII demande le ſecours de la religion pour les combattre, 140.

J.

Jacaya : aventures de ce prince Ottoman, vrai ou faux, 168.

Jalouſie [la] cauſe des meurtres, plus ſouvent diſſimulés que punis en Italie, 100.

Janiſſaires [les] ſe diſtinguent en différens aſſauts au ſiége de Malthe, 16 & *ſeq.* Le bacha Muſtapha en tue deux de ſa main pour s'être retirés de la brêche, 42. Ils font étrangler Ibrahim, 170.

Ibrahim, empereur Ottoman, déclare la guerre à la religion, 165, mais elle ſe tourne contre l'iſle de Candie, 166. eſt étranglé, 170.

Jean [égliſe priorale de S.] enrichie de peintures & de tableaux par le grand-maître Raphaël Cotoner, 198.

Jéſuites [les] ſont attirés dans Malthe par l'évêque Gargallo, 132. obligés d'en ſortir, 162.

Jeux de haſard défendus dans l'Ordre, 232.

Imbroll, prieur de l'égliſe, entreprend d'écrire l'hiſtoire de l'Ordre, & ne l'acheve point, 153. a une grande diſpute à Rome avec le grand-maître, 170.

Impoſitions. La religion en eſt reconnue exempte par le pape, 227. par le roi de France & le duc de Savoye, 229.

Infirmerie ; le grand-maître Raphaël Cotoner la fait aggrandir, 199. l'inquiſiteur veut y éten-

dre ſa juriſdiction & ſes priviléges, 242.
Innocent X confere la commanderie de Parme au neveu de ſa belle-ſœur ; l'Ordre s'en plaint à tous les princes chrétiens, 168.
Innocent XI conclut une ligue contre les Turcs, dans laquelle la religion demande d'entrer, 222.
Innocent XII juge les différends entre l'évêque de Malthe & le prieur de l'égliſe, 233.
Inquiſition ; origine de l'établiſſement de ce tribunal dans l'iſle de Malthe, & ſes ſuites, 116, 242.
Inquiſiteurs [les] ſe rendent odieux à Malthe, 133, 134. Ils ſont ſoutenus par les papes, 135. & établis préſidens de la commiſſion où ſe réglent les affaires de la religion, 145, 151, 152. Leurs prétentions ſont réglées par Clément XI, 237. ils ſe rendent indépendans & inſupportables à l'Ordre, 242. demandent que le carroſſe du grand-maître s'arrête à la rencontre du leur, 242. veulent étendre leur juriſdiction ſur l'infirmerie : ſuites de ces démêlés, *ibid.*
Italie [la langue d'] emporte la préſéance ſur celle d'Arragon, 131. Urbain VIII diſpoſe de la plûpart de ſes commanderies en faveur de ſes parens, 143.
Juifs [les] & leurs effets ſont cenſés de bonne priſe, 232.

L.

Laïazzo, fortereſſe dans le Golphe de ce nom ſurpriſe par quelques chevaliers, 136.
Lango, iſle ravagée par les chevaliers, 135.
Langon, commandeur de l'Ordre, ſecourt Oran, malgré la flotte des ennemis, 237. & pourvoit à la ſûreté du Goze, *ibid.* ſe ſignale en deux attaques, & périt dans la derniere, 241.

Le grand-maître Perellos lui fait dreſſer un monument, *ibid.*

Langon (Fr. Adrien de) ſe ſignale en pluſieurs occaſions, 244, 247.

Laſcaris Caſtelard (Paul) bailli de Manoſque, eſt élû grand-maître, 156. partage les habitans de Malthe en différentes compagnies, 157. ſe plaint au roi de France de la conduite des chevaliers François, 159. eſt obligé de conſentir à l'exil des Jéſuites, 162. fonde la commanderie de Nice, *ibid.* envoie à Urbain VIII les galeres de la religion, 163. accorde pluſieurs graces au vicomte d'Arpajon, 166. ſe diſpenſe de ſe déclarer en faveur de Jacaya, 168. a une grande diſpute à Rome avec le prieur de l'égliſe, 170. fait conſtruire le fort Sainte-Agathe, 272. fait tirer le canon ſur les vaiſſeaux du roi de France: ſuites de cette affaire, 178. ſa mort, 182. le bailli Laſcaris, ſon petit neveu, lui fait dreſſer un magnifique mauſolée avec une épitaphe, *ibid.*

Laſcaris, officier Turc, paſſe dans Malthe pour informer le grand-maître d'un deſſein des Turcs, 11 *& ſeq.*

Laſtic (Louis de) grand-prieur d'Auvergne, ſe plaint librement au viceroi de Sicile de ſes retardemens à ſecourir Malthe; celui-ci en rend raiſon, 72.

Lazaret établi à Malthe, 216.

Lepante (bailli de) 114. entrepriſe des chevaliers ſur la ville de ce nom, 135.

Ligue du pape, du roi d'Eſpagne & des Vénitiens, contre les Turcs, 113. du pape, de l'empereur, du roi de Pologne, des Vénitiens & de la religion, contre les mêmes, 222.

Lorraine, (François) frere de la reine de France, obtient, à la priere de Henri III, les grands-prieurés de France, de Saint-Gilles &

de Champagne, 119. Fait ſes caravanes à Malthe, 136.
Louis XIII demande le ſecours de la religion pour combattre les Huguenots, 240.
Louis XIV charge le frere Paul ſervant d'armes, du tranſport des troupes envoyées au ſecours des Vénitiens, 196. ſon armée navale ſecourue des galeres de la religion, échoue en Afrique, 202 & *ſeq.* envoie encore un ſecours conſidérable en Candie, 208. donne ſatisfaction à l'Ordre en un point fort délicat, 214.
Lucchialy, fameux corſaire, défait l'eſcadre de la religion, 114.
Lugny (le chevalier de) fait un horrible carnage des malade & des bleſſés infidéles au ſége de Malthe, 43. & fait abandonner l'aſſaut du fort Saint-Michel, 44.
Luthéraniſme; le bailli de Brandebourg & pluſieurs chevaliers ſont cités devant le conſeil pour l'avoir embraſſé, 124.

M.

Mahomette, ville d'Afrique priſe par les galeres de la religion, 135.
Maillo-Sacqueville, un des chefs de la ſédition excitée contre le grand-maître de la Caſſiere, 126. eſt envoyé à Rome pour ſoutenir la cauſe de Romegas, 127. eſt obligé de ſe ſoumettre, 129.
Maldonat, commandeur de l'Ordre de S. Jean, eſt envoyé par le roi d'Eſpagne porter de riches préſens au grand-maître de la Valette, 91. Offres ſes ſervices au grand-amiral Riwalte pour la gra[illegible] riſe, 107. & enſuite au chevalier de [illegible], qui eſt élû effectivement, 108.

Malthe. Dom Juan de Cardone y conduit enfin quelques ſecours, après la priſe du fort S. Elme, 7 & *ſeq*. Halcen, viceroi d'Alger, y arrive au ſecours des Turcs, 21 & *ſeq*. Les généraux des infideles ſe partagent pour les attaques qu'ils avancent conſidérablement, 37, 38. Ils y épuiſent toutes les ſortes d'attaques inventées pour la priſe des places, 44. & ont recours de nouveau à la mine, *ibid*. Triſte ſituation où l'iſle étoit réduite. Différens avis dans le conſeil du viceroi, touchant le ſecours demandé par le grand-maître, 45. & *ſeq*. Différents aſſauts donnés au fort S. Michel & au baſtion de Caſtille : leurs ſuites, 52 & *ſeq*. Le viceroi de Sicile y amene un ſecours conſidérable, après bien des obſtacles & des irréſolutions, 76 & *ſeq*. Ce qui fait lever le ſiége précipitamment aux généraux Turcs, 78. qui remettent à terre, & ſont obligés enfin de ſe rembarquer, 80 & *ſeq*. Grande perte qu'avoient fait à ce ſiége les aſſiégeans & les aſſiégés, & ſes cauſes, 84, 86. Triſte état où l'iſle ſe trouvoit réduite, 87, 88. Joie que la nouvelle de la levée du ſiége cauſe dans toute la chrétienté, 89 & *ſeq*. Le grand-maître fait aggrandir le fort S. Elme ſur le Mont Scéberras, pour en faire la *Cité de la Valette*, 95. Ardeur de tous les habitans pour les travaux, 96. Origine de l'inquiſition dans cette iſle, & ſes ſuites, 116, 242. Priviléges de l'hôpital de la Cité notable, auxquels l'évêque de Malthe veut donner atteinte, 122. Il s'y tient un chapitre général, 130. Les chevaliers ſont exclus de la dignité d'évêque de cette ville & de prieur de l'égliſe, 131. Peſte dans l'iſle, 132. Les Jéſuites y ſont attirés par l'évêque Gargallo, *ibid*. Chapitre général, 135. Le grand-maître de Vignacourt y

fait faire un bel aqueduc, 137. Nouvelles fortifications en différens endroits, 138. L'évêque Cagliares entreprend sur l'autorité du grand-maître, ce qui cause des troubles, 139. Des esclaves chrétiens qui s'étoient révoltés, y arrivent heureusement, 145. Il s'y tient un chapitre général, suivant la forme prescrite par Urbain VIII, *ibid & seq.* Enumération des habitans de l'Isle, 153. Tous les habitans sont partagés en différentes compagnies pour apprendre à faire des armes, 157. Les Jésuites en sont bannis, 162. Famine dans l'isle, 168. Etablissement d'une nouvelle bibliothéque, 172. Le grand-maître Raphaël Coroner fait aggrandir l'infirmerie, & enrichit l'église priorale de différens ornemens, 199. On y fait de nouvelles fortifications après la prise de Candie, 211. On y établit le Lazaret, 216. Peste affreuse dans l'isle, 217. Le grand-maître de Vignacourt remédie aux besoins de ses sujets, 226. Grand arcenal bâti à Malthe, 227. Un furieux tremblement de terre y cause un grand dommage, 228. L'isle est menacée d'une attaque de la part des Turcs, on se dispose à la soutenir, 238. & d'une seconde quelques années après, 244 *& seq.* Un espion qui se disoit ingénieur, vient en reconnoître l'état, 245. Le grand-maître Vilhena fait construire le fort Manoel, 252. L'escadre Ottomane n'ose y rien entreprendre, 253.

Malthe. (les chevaliers de) La consternation se jette parmi eux après la prise du fort S. Elme, 2 *& seq.* Il en périt un grand nombre en deux attaques différentes, 28 *& seq.* Ils soutiennent encore courageusement différens assauts, hommes & femmes, 39, 40, 60 *& seq.* La plûpart sont d'avis d'abandonner le bastion de

Caſtille : le grand maître s'y oppoſe, 63, 64. Autres aſſauts qu'ils repouſſent courageuſement, 67. Il s'en rend un grand nombre à Meſſine, dans l'eſpérance d'être tranſportés à Malthe, 72. & un grand nombre de ſeigneurs François qui y arrivent enfin, 77. & mettent en fuite l'armée des infidèles qui avoit remis à terre, & la contraignent de ſe rembarquer avec perte, 84, & *ſeq.* Ils rejettent ſur le vicerοi de Sicile la grande perte que la religion avoit faite à ce ſiége, 87. Comment ils ſont traités par le grand-maître, 88. Ardeur des chevaliers dans la conſtruction de la Cité Valette, 97. Quelques jeunes chevaliers Eſpagnols auteurs de libelles diffamatoires, ſe portent à un excès d'inſolence qui afflige le grand-maître de la Valette, 98. & *ſeq.* Les dames de Sixène rentrent ſous la diſcipline du grand-maître, 113. Quelques chevaliers font des priſes conſidérables, 114. L'eſcadre de la religion eſt défaite, *ibid.* Ils ſe ſignalent à la bataille de Lepante, *ibid.* La réſidence du couvent eſt transférée à la *Cité de la Valette*, 115. L'inquiſition s'y établit, 116. Il ſurvient quelques différends dans l'Ordre, 117. Grands troubles excités par quelques factieux contre le grand-maître de Malthe, 120, 121 & *ſeq.* Citation de quelques chevaliers, pour avoir embraſſé le Luthéraniſme, 123. Le couvent prend des meſures pour ſe conſerver libre l'élection du grand-maître, 129. Le pape Grégoire XIII lui préſente trois ſujets, 130. Taxe générale ſur les biens de la religion, *ib.* Les Vénitiens uſent de repréſailles par rapport à quelques vaiſſeaux de la religion, *ibid.* qui en uſe de même, *ibid.* Les chevaliers ſont exclus de la dignité d'évêque de Malthe, & de prieur de

l'égliſe, *ibid.* Défenſes de porter des piſtolets de poche & des ſtilets, *ibid.* L'eſprit de ſédition continue dans le couvent, 132. Le conſeil pourvoit au ſecours de la Hongrie ravagée par les Turcs, 133. L'affaire de Bohême eſt terminée par l'empereur Rodolphe II à la ſatisfaction de la religion, *ibid.* Décret en faveur des Suiſſes, 134. Les inquiſiteurs ſe rendent odieux aux chevaliers, *ibid.* & 135. Priſe de Mahomette en Afrique, *ibid.* Entrepriſe ſur les villes de Lepanthe & de Patras, & ravage de l'iſle de Lango, *ibid.* Troubles dans l'Ordre ſuivis de voies de fait de la part des chevaliers Allemands, 136. Quelques chevaliers ſurprennent la fortereſſe de Laïazzo; priſe de Corinthe, *ibid.* Facardin implore le ſecours de l'Ordre, 138. Les chevaliers de grace ne peuvent parvenir aux dignités, & ne comptent leur ancienneté que du jour de leur réhabilitation, *ibid.* Beaucoup de chevaliers ſe diſtinguent dans l'expédition formée inutilement par la ligue catholique contre Suze en Barbarie, 139. Entrepriſe des galeres de la religion ſur Caſtel Tornezze, 140. Punition de quelques chevaliers pour crime, 142. Malheureuſe entrepriſe ſur l'iſle de Sainte Maure, ſuivie de la perte de deux galeres dans un combat naval, 144. Remontrances inutiles de la religion à Urbain VIII, par rapport aux commanderies de la langue d'Italie, & à pluſieurs innovations qu'ils avoient faites, *ibid.* & *ſeq.* Etat détaillé du dernier chapitre de l'Ordre, tenu par le grand-maître de Paule, 146 & *ſeq.* Les galeres font des priſes qui cauſent quelques brouilleries avec les Vénitiens, 154. La religion embraſſe le parti du prince Guchia, *ibid.* Veut traiter en ennemis les Grecs ſchiſmatiques, qui avoient chaſſé des lieux

ſaints les Franciſcains de l'Europe, *ib.* S'oppoſe au bref en faveur de M. de Souvré, 155. Cherté des grains dans Malthe, qui produit quelques démêlés avec la Sicile qui en avoit d'abord refuſé, 156 & *ſeq.* Des chevaliers François font pluſieurs priſes ſur les Eſpagnols; le grand-maître s'en plaint, 158. Flotte de Tripoli priſe par les galeres de la religion, mais avec perte, 159 & *ſeq.* Urbain VIII accorde aux anciens commandeurs la permiſſion de reſter, 161. Priſe de ſix vaiſſeaux de corſaires dans le port de la Goulette, 162. L'Ordre envoie à Urbain VIII le ſecours qu'il lui avoit demandé, mais avec de ſages précautions, 163. Priſes conſidérables, entr'autres d'un galion du grand-Seigneur Ibrahim: ce qui le porte à déclarer la guerre à l'Ordre, 164. & *ſeq.* Les galeres ſont envoyées au ſecours des Vénitiens dans Candie, 167. L'Ordre ſe plaint de la conduite d'Innocent X. 168. Eſt lezé par les traités de Munſter & d'Oſnabruk, *ibid.* Les démêlés avec les officiers du roi d'Eſpagne en Sicile ſe renouvellent, 169. Quelques chevaliers ſe diſtinguent au ſiége de Candie, 171. Réglement touchant les livres des chevaliers après leur mort, 172. Différentes priſes proche le Cap-Bon, 173. La religion fait l'acquiſition de l'iſle de S. Chriſtophe en Amérique, 174 & *ſeq.* Son ambaſſadeur a le pas ſur celui du grand-duc, 177 & *ſeq.* Démêlés avec les Génois, contre leſquels le conſeil ſouverain rend un décret, 179 & *ſeq.* L'eſcadre de la religion remporte avec celle des Vénitiens une victoire complette ſur les Turcs, *ibid.* & 180. ſuivie d'une autre l'année d'après, 181. Joie dans l'Ordre de la paix entre la France & l'Eſpagne, 186. Les galeres de la religion ſont envoyées au ſecours des Véni-

tiens, 196. Différentes priſes, 197. Décret du Sénat de Véuiſe honorable à la religion, 199. Expédition malheureuſe de la flotte de Louis XIV ſecourue des galeres de l'Ordre ſur les côtes de Barbarie, 202 & *ſeq.* Actions mémorables de quelques chevaliers, 204 & *ſeq.* Tranſaction avec les Hollandois pour les biens de l'Ordre dont ils s'étoient emparés, 207. La religion envoie en Candie de nouvelles troupes, 209. Diſpute entre les commandans François & les officiers de l'Ordre au ſujet du ſalut, terminée par Louis XIV à la ſatisfaction de la religion, 214. Meſures priſes pour maintenir les droits de l'Ordre ſur une ſucceſſion en Pologne, *ibid.* Priſe conſidérable faite par l'amiral Spinola, 215. qui fait honneur à la flotte Gênoiſe aux dépens de la religion, 216. La religion veut entrer dans la ligue contre les Turcs, 222. Les chevaliers ſe diſtinguent à la priſe de pluſieurs places, *ibid & ſeq.* Promotion dans les dignités de l'Ordre, 223. Beaucoup de chevaliers des plus braves, périſſent au ſiége de Négrepont, qu'on eſt obligé de lever, 226. La priſe de Valonne dédommage de cette perte, 226. Galiote entretenue par la religion, pour donner la chaſſe aux corſaires de Barbarie, *ibid.* Le pape réconcilie la religion avec les Génois, 230. Priſes de la ville de Chio, 229. Il ſe fait quelques réglemens de diſcipline, 230. Rejouiſſance dans l'Ordre pour la paix de Riſwick, 232. La religion perd beaucoup de monde dans une action navale, 233. & dans une autre ſur les côtes de Barbarie, qui tourne cependant à ſon avantage, 236. Celle qui ſe paſſe dans le port de la Goulette lui coute moins, *ibid.* Secours conduit à Oran, 237. La plûpart des princes chrétiens envoient des

forces considérables à l'Ordre menacé d'une attaque par les Turcs, 238. La crainte d'une attaque met encore en mouvement tous les chevaliers, & surtout les François, 245. L'Ordre envoie au secours des Vénitiens une escadre qui fait quelques prises considérables, 247 & *seq.* Le commandant est déclaré par le pape son lieutenant général, *ibid.* Citation générale par le grand-maître de Vilhena, pour s'opposer au dessein des Turcs, 252. Prise de deux bâtimens, 256.

Maréchal de l'Ordre : ses prétentions, 167. n'a point d'autorité sur l'infirmerie, 242.

Massa (Louis-Antoine de) fonde la commanderie de Nardo, 162.

Mendose, chevalier de Malthe, favorisé par le pape : différend à ce sujet, 146.

Merode, (le commandeur Contard Scheifurt de) fonde la commaderie de Bressaw en Allemagne, 117.

Mesquita, commandeur de l'Ordre & gouverneur de la Cité Notable, envoye un détachement qui fait un horrible carnage des malades & des blessés infidéles au siége de Malthe, 42. Fait abandonner à Mustapha l'assaut qu'il donnoit au fort Saint-Michel, 44. & la tentative sur la Cité Notable, 68.

Modon, pris par les galeres du pape & de la religion, & la flotte Vénitienne, 223.

Mommejan, grand-commandeur, est choisi compromissaire des suffrages pour l'élection du grand-maître, & nomme Raphaël Cotoner, 193.

Montalt, (le duc de) viceroi de Sicile, refuse des grains à la religion : causes & suites de ce différend, 157. & *seq.*

Monté, (Pierre de) amiral de la religion, se distingue au siége de Malthe, 15, 26, 31. Est

redevable de ſon élévation à la grande-maîtriſe, principalement aux chevaliers de la Motte & Maldonat, 108. Il transfere la réſidence du couvent à la Cité de la Valette, 114. Sa mort, 115.

Motte (la) grand-croix de l'Ordre, ſes intrigues pour l'élection d'un grand-maître, 106. 107, 108.

Mugolatti (F. Ceſar) entreprend d'écrire l'hiſtoire de l'Ordre, & ne l'acheve pas, 154.

Muſtapha bacha, chargé de la conduite du ſiége de Malte, fait preſſentir les diſpoſitions du grand-maître par rapport à une capitulation, 4. *& ſeq.* Inveſtit le château Saint-Ange, & l'iſle de la Sangle, 6. 16. Fait donner un aſſaut furieux, où il perd beaucoup de monde, 31. Fait faire un pont dont la deſtruction coûte la vie à pluſieurs braves chevaliers, 34. Fait donner deux autres aſſauts qui ne lui réuſſiſſent pas mieux, 40. *& ſeq.* Tue de ſa main deux Janiſſaires qui s'étoient retirés de la brêche, 42. Fait ſonner la retraite de l'attaque du fort de Saint-Michel, & pourquoi, 44. Il a recours aux mines après avoir épuiſé toutes ſortes d'attaques, 45. Tente encore pluſieurs aſſauts, 52. *& ſeq.* Donne quelques jours de repos à ſes ſoldats, 60. Revient à l'aſſaut, 61, 62. Fait une tentative ſur la Cité notable, 68. Fait élever une tour de bois qui eſt bientôt miſe en piéce, 70. Revient à miner, 71. Tâche d'empêcher la deſcente du ſecours de Sicile, 77. Leve le ſiége & ſe retire précipitamment, 78. Remet à terre, 80. & perd la bataille, où il penſe être pris, 83. Se rembarque, 85.

N.

Naples de Romanie, priſe par l'armée navale des Confédérés, 223.

Nardo, commanderie fondée par Louis-Antoine de Maſſa, 162.
Navarrin : deux places de ce nom priſes par les galeres du pape & de la religion, & la flotte Vénitienne, 223.
Négrepont, fort aſſiégé inutilement par l'armée des Confédérés, 224.
Nevers (le duc de) veut inutilement détacher de l'Ordre de Saint-Jean celui du Saint Sépulchre, 137.
Nice (la commanderie de) fondée par le grand-Maître Laſcaris, 162.

O.

ODY, inquiſiteur à Malthe, s'intrigue pour traverſer l'élection de Martin de Rhédin, qu'il eſt obligé de reconnoître, 184, 185. Eſt rappellé.
Oran ſecouru par le commandeur de Langon, 237. & pris par les infidéles, *ibid.*
Orléans (Charles d') eſt pourvû du grand-prieuré de France ſans réſerve, 131.
Orléans (le chevalier d') prête ſerment pour le grand-prieuré de France, 249.
Oſtrog (le duc d') ſubſtitue ſes biens à l'Ordre, ſuites de cette diſpoſition, qui eſt traverſée, 214.

P.

PApes (les) diſpoſent des plus riches commanderies d'Italie en faveur de leurs parens, malgré tous ſortes de remontrances, 101, 136, 140, 144, 185, 206.
Parme (la commanderie de) conférée par Innocent X au neveu de ſa belle-ſœur : grandes plaintes à ce ſujet, 168.

Patras, entrepriſes des chevaliers de Malthe ſur cette ville, 135.
Paule (Antoine de) élu grand-maître, 141. Eſt accuſé de différens crimes dont il ſe juſtifie, *ibid.* Fait inutilement des remontrances au pape Urbain VIII, 143. & *ſeq.* tient un chapitre général, ſuivant la forme preſcrite par ce pape, 145. Il meurt: ſon épitaphe qui contient ſon éloge & ſon caractere, 155.
Paul, frere ſervant d'armes, eſt chargé du tranſport des troupes envoyées par Louis XIV, au ſecours des Vénitiens, 196. Comment il eſt reçu du grand-maître Cotoner, 198.
Paul V confere à ſes neveux pluſieurs commanderies, 136. favoriſe les prétentions de l'évêque de Malthe, 139.
Perellos (Raimond) de la langue d'Arragon, eſt élu grand-maître, 231. Fait quelques réglemens de diſcipline, 232. Reçoit la viſite de Boris Petro-wits Seremetef, parent du Czar, *ibid.* Prend des meſures pour extirper les corſaires de Barbarie, 235. Clément XI régle les prétentions de l'inquiſiteur à la ſatisfaction de l'Ordre, 237. Il pourvoit à la défenſe de Malthe & du Goze, 238. Travaille à produire l'abondance dans ſes états, 239. Se pourvoit contre les entrepriſes de l'inquiſiteur, 243 & *ſeq.* & ſe prépare à réſiſter aux Turcs, 244. eſt trompé par un eſpion qui ſe dit ingénieur, 245. Envoye au roi de France un préſent d'oiſeaux de proie, 248. Sa mort; ſon éloge, 249.
Petro-Vits Seremetef (Boris) parent du Czar, vient viſiter le grand-maître Perellos, 232.
Philippe II, ſa politique lente & incertaine à ſecourir Malthe, 19, 20, 48, 72. Il condamne & punit les retardemens de ſon vice-

roi de Sicile, 87, 88. Donne de grandes marques d'eſtimes & de reconnoiſſance au grand-maître de la Valette, 91. Fait une ligue avec Pie V, les Vénitiens contre Selim II, 113.

Pialy, amiral de la flotte Ottomane, & chargé de la conduite du ſiége de Malthe, entreprend d'introduire des barques dans le grand port, 10. Son deſſein eſt découvert & déconcerté, 11. *& ſeq.* Il eſt chargé du ſiége du grand-Bourg, 38. *& ſeq.* Fait donner différens aſſauts au baſtion de Caſtille, 38, 52, 56, 63. S'oppoſe à la deſcente du ſecours de Sicile, mais inutilement, 77. Léve bruſquement le ſiége & ſe retire, 78. S'oppoſe à un nouveau débarquement, 79. Fait retirer ſes vaiſſeaux dans la cale de Saint-Paul, 80.

Pie IV donne de grandes marques d'eſtime & de reconnoiſſance au grand-maître de la Valette, 90. *& ſeq.* & lui offre le chapeau de cardinal, qu'il refuſe, *ibid.*

Pie V promet de ne plus troubler l'Ordre dans la jouiſſance du grand-prieuré de Rome, 101. qu'il confere cependant à ſon neveu, ſans l'obliger à aucune charge, *ibid.* Suites chagrinantes de cette affaire pour le grand-maître, 102. Fait une ligue avec le roi d'Eſpagne & les Vénitiens, contre Selim II, 113.

Poincy (le chevalier de) fait faire à la religion l'acquiſition de l'iſle de Saint Chriſtophe dans l'Amérique, 174 *& ſeq.*

Polaſtron, chevalier de Malthe, accompagne Henri de la Valette dans une entrepriſe périlleuſe, 35, où il périt, *ibid.*

Prieur d'égliſe : privilége demandé en ſa faveur par le grand-maître, 122. Ne peut être choiſi parmi les chevaliers, 131. Tient le ſecond rang dans le chapitre général, & aſ-

ſiſte au conclave, 146. & *ſeq.* ſes différends avec l'évêque ſont accommodés par Innocent XII, 232.

Q.

Quincy [le chevalier de] introduit du ſecours dans Malthe, ſe diſtingue au ſiége, 29, & y périt glorieuſement, 32.

R.

Redin [Martin de] de la langue d'Arragon, eſt fait viceroi de Sicile, 180. & eſt élu grand-maître, malgré les intrigues d'Odi, inquiſiteur, 184. Prévient les deſcentes des infidéles, 185. ſa mort & ſon épitaphe, 187.

Ricard, chevalier, ſe ſignale dans une rencontre : honneur qu'il en reçoit, 236.

Riccaſoli, fortereſſe dans l'iſle de Malthe, pour l'entretien de laquelle le grand-maître Nicolas Cotoner fait une fondation, 215.

Rivalte, grand-amiral de la religion ; ce qui empêche qu'il ne parvînt à la grande-maîtriſe, 107. Et un des auteurs de la tempête excitée contre le grand-maître de la Caſſiere, 126.

Robles, Meſtre de camp, contribue à introduire le ſecours de Sicile dans Malthe, 9. & *ſeq.* ſe diſtingue au ſiége, 30.

Rodolphe II, termine l'affaire de Bohême, à la ſatisfaction de la religion, 133.

Rome [le grand-prieuré de] conféré ſouvent par les papes à leurs neveux ou à des cardinaux, 101.

Romegas, commandeur de l'Ordre de Saint Jean, eſt fait général des galeres 117. il

ſe met à la tête des langues de France ſoulevées contre le grand-maître de la Caſſiere, 125. eſt fait ſon lieutenant par les factieux, *ibid.* envoye des ambaſſadeurs à Rome, 127. où il eſt cité, 128. reçoit ordre d'abdiquer, & meurt de chagrin, 129.

S.

Sacconnai, maréchal de l'Ordre, eſt puni pour quelques voyes de fait, 131.
Saint-Ange [le château] inveſti par les Turcs, 9, il eſt fortifié, 222.
Saint-Clément, pilier de la langue d'Arragon, aſpire inutilement à la grande-maîtriſe, 106. eſt défait avec l'eſcadre de la religion par Lucchiali fameux corſaire. 114.
Saint-Michel, château dans l'iſle de la Sangle aſſiégé par les Turcs, 17, ſoutient pluſieurs aſſauts, 29. *& ſeq.* ce qui empêche les ſuites du dernier, 42 : autres aſſauts & leurs ſuites, 52. *& ſeq.*
Saint-Elme, fort dans l'iſle de Malthe, pris par les Turcs, qui l'abandonnent, 78. Le grand-maître y envoye une garniſon, 79. & le fait aggrandir pour en faire la *Cité de la Valette*, 93. *& ſeq.* il eſt rebâti, 222.
Sainte Maure. Entrepriſe malheureuſe de la religion ſur cette iſle, 144.
Saint Pierre [le chevalier de] eſt prépoſé à la conſtruction des vaiſſeaux deſtinés à donner la chaſſe aux corſaires de Barbarie, 235, 236. ſe diſtingue dans une autre rencontre, 237.
Salvago, commandeur de l'Ordre, ſollicite du ſecours pour la religion en Sicile, 17. *& ſeq.*
Sande [Alvare de] capitaine illuſtre, n'eſt

point d'avis de ſecourir Malthe, 47. commande un régiment de l'armée conduite par le viceroi de Sicile au ſecours de la religion, 73, eſt d'avis d'aller au-devant de l'ennemi qui avoit remis à terre, 81. ſignale ſon courage dans le combat, & la retraite des infidéles, 82, 85.

Sangiac [le] officier Turc fort eſtimé, périt glorieuſement à un aſſaut du fort Saint-Michel, 59, 60.

Sangle [la] Bourg & preſqu'iſle, inveſti par les Turcs, 9.

Sarraſine [la commanderie de] fondée en Sicile, 158.

Scio, ville priſe par les galeres de la religion, 219.

Schombarn [le commandeur de] eſt chargé de remédier aux abus introduits dans quelques commanderies d'Allemagne, 117. travaille à faire rentrer dans l'Ordre le grand-prieuré de Bohême, 121.

Selim II entreprend la conquête de l'iſle de Chypre ſur les Vénitiens : il ſe rend maître de Nicotie & de Famagouſte, 113. perd la bataille de Lepanthe, 114. s'empare de la Goulette & de Tunis, 116. ſa mort, 117.

Servans. [freres] Défenſe d'en recevoir juſqu'à nouvelle ordre, 212.

Sevre [Michel de] grand-prieur de Champagne, appelle au tribunal ſéculier, des ordonnances du dernier chapitre général, 132.

Sicile. Les officiers du roi d'Eſpagne en ce royaume, refuſent des grains à la religion : cauſes & ſuites de ce différend, 156. *& ſeq.* ces démêlés ſe renouvellent, 168, 169.

Simiane (le chevalier de) ſe diſtingue au ſiége de Malthe, 29, 31, où il périt glorieuſement, 32.

Sixene (les dames de) de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, rentrent sous la discipline du grand-maître, 113.
Soliman II. Chagrin que lui causa la nouvelle de la levée du siége de Malthe, 85. les bruits qu'il fait répandre à ce sujet dans Constantinople, 86. il fait tout préparer pour un second siége, 91. l'incendie de l'arsenal de Constantinople lui fait retourner ses armes contre la Hongrie, où il meurt, 93.
Souvré. L'Ordre s'oppose au bref du pape en sa faveur, 155. il négocie à la cour de France l'acquisition de l'isle de Saint Christophe, 174, 175. & y accommode une affaire très-délicate, 179.
Spinola, [Paul Raphaël] amiral de la religion, fait une prise considérable, 215. fait honneur à la flotte Génoise, & à son commandant, aux dépens de la religion, 216. pense périr dans une action funeste à la religion, 234.
Suisses. Décret du conseil de l'Ordre en leur faveur, 134.
Susa, sur la côte de Barbarie : tentative inutile de la ligue catholique sur cette place ; beaucoup de chevaliers s'y distinguent, 139.

T.

Taxe générale sur les biens de la religion imposée par le chapitre général, tenu à Malthe, 130. La religion est exempte de toute taxe imposée par d'autres souverains, 227, 230.
Temericourt (le chevalier de) se signale en une rencontre dans le canal de l'isle de Samos, 204. & en une autre quelques années après, 213. tombe entre les mains des infidéles,

ibid. Belle réponſe qu'il fait au grand-ſeigneur, *ibid.* Il réſiſte à ſes promeſſes & à ſes menaces ; 214. meurt en généreux confeſſeur de Jeſus-Chriſt, *ibid.* Son corps eſt jetté dans la riviere, *ibid.*

Tenedos, iſle conquiſe par l'armée des Confédérés, 180, & reprise par les Turcs, 182.

Teſtament. Urbain VIII, accorde aux anciens commandeurs la permiſſion de teſter, 161.

Tréſor de l'Ordre [le] fait faire à Amſterdam un magnifique galion, 138. eſt ruiné par la permiſſion de teſter, accordée par Urbain VIII aux anciens commandeurs, 161.

Thum, [Sigiſmond comte de] général des galeres, prend la ville de *Scio*, 229.

Tolede, [dom Garcie de] viceroi de Sicile ; raiſons de ſa lenteur à ſecourir Malthe, 18. & *ſeq.* il prend enfin des meſures pour cet effet, 46. & rend raiſon au grand-prieur d'Auvergne. Louis de Laſtie de ſes retardemens, 72. il arrive à Syracuſe, & y fait la revue de ſes troupes, 73, & enfin à Malthe, après bien des obſtacles & des irréſolutions, 76. & ſe rembarque pour la Sicile, *ibid.* La perte que l'Orde avoit faite au ſiége, lui eſt attribuée par les chevaliers & le grand-maître, 87. Le roi d'Eſpagne condamne & punit les retardemens, *ibid.*

Tolede, [Antoine de] grand-prieur de Caſtille, ſon caractere, 104. Pourquoi il ne ſuccede point au grand-maître de la Valette, 105.

Traités de Munſter & d'Oſnabruk déſavantageux à l'Ordre, 168.

Traité du gouvernement de l'Ordre de Malthe, 259.

Tripoli [flotte de] priſe par les galeres de la religion, 159, 169.

Tunis pris par Selim II, 116.
Turcs (les) inveſtiſſent le château Saint-Ange, & l'iſle de la Sangle, 9. reçoivent un renfort de Haſcen viceroi d'Alger, 21. perdent beaucoup de monde en deux attaques, 27. & *ſeq.* & en deux autres attaques, 40. & *ſeq.* Horrible carnage des malades & des bleſſés, 43. Ils donnent différens aſſauts au fort Saint Michel & au baſtion de Caſtille, 52. & *ſeq.* On leur accorde quelques jours de repos, 60. Ils reviennent à l'aſſaut, 61. & *ſeq.* levent bruſquement le ſiége, après la deſcente du ſecours de Sicile, 78. remettent à terre, 80. ſont défaits, 83. ſe rembarquent avec peine, 86. Perte qu'ils avoient fait à ce ſiége, *ibid.* Les bruits que le grand-ſeigneur fait répandre à ce ſujet à Conſtantinople, 86. Ils remportent de grands avantages dans l'iſle de Chypre, 113. perdent la fameuſe bataille de Lepanthe, 114. ravagent la Hongrie, au ſecours de laquelle le conſeil de l'Ordre pourvoit, 133. font une tentative inutile ſur Malthe, 137. prennent la Canée dans l'iſle de Candie, 166. ſont défaits par les Vénitiens à la bataille de Foggia, 170. aſſiégent Candie, *ibid.* ſont chaſſés d'un baſtion important, 171. perdent un combat naval contre les Vénitiens, 179. & un autre l'année ſuivante, 180. prennent pluſieurs places, 195. Le chevalier d'Hoquincourt ſe défend avec un ſeul vaiſſeau contre leur flotte, 204. ils ſont battus devant Vienne qu'ils aſſiégeoient, 222. Innocent XI forme une ligue contre eux, où entre l'Ordre, *ibid.* ils perdent Coron, les deux Navarrins, Modon, Naples de Romanie & Caſtelnove; priſes par l'armée des Confédérés, *ibid.* & *ſeq.* ſont défaits par l'armée impériale commandée par le

duc de Bade, 227. menacent Malthe, & enſuite Goze d'une deſcente, qu'ils n'oſent exécuter, 238, 239, paroiſſent devant l'iſle, ſans oſer rien entreprendre, 253.
Turcopolier. Dignité de l'Ordre attachée à la grande-maîtriſe par Grégoire XIII, 130.

V.

VAldi, général des galeres de la religion; fait pluſieurs priſes conſidérables, 154.
Valette (le grand-maître de la) raſſure quelques chevaliers conſternés de la perte du fort S. Elme, 2. défend de faire aucun quartier aux infideles, 4. Comment il reçoit les envoyés du bacha Muſtapha, 5 & *ſeq.* Il facilite l'arrivée du ſecours de Sicile, 9. déconcerte le deſſein de l'amiral Piali, 13 & *ſeq.* redouble ſes ſoins & ſon attention, 50. ſignale ſon courage, 53, 54. eſt bleſſé dangereuſement, 57. rejette la propoſition d'abandonner le baſtion de Caſtille, 64 & *ſeq.* fait combler les tranchées des Turcs qui avoient levé le ſiége précipitamment, 78. ſe plaint au pape de la conduite du viceroi de Sicile, 87. Il refuſe le chapeau de cardinal qui lui eſt offert par Pie IV; par quels motifs, 70, 71. Il reçoit de riches préſens du roi d'Eſpagne, & de grands témoignages de reconnoiſſance dans toute l'Europe, 91 & *ſeq.* Il fait mettre le feu à l'arſenal de Conſtantinople, où Soliman faiſoit tout préparer pour un ſecond ſiége, 93. obtient des princes chrétiens des ſecours d'argent conſidérables pour bâtir ſur le mont Scéberras la *Cité de la Valette*, 94 & *ſeq.* Son aſſiduité auprès des ouvriers, 96. Il ſupplée au manque d'argent par une monnoye de cuivre, 97. Différens ſujets de chagrin de la part de

quelques jeunes chevaliers, d'un Florentin appellé Bonnaccursi & du pape Pie V. le jettent dans une profonde mélancolie, 98 *& seq.* Il est frappé d'un coup de soleil, meurt quelque tems après: particularités de sa mort, 103. *& seq.* Son corps est mis en dépôt, 105. & transféré en grande cérémonie dans la Cité de la Valette, 109.

Valette (Henri de la) neveu du grand-maître de ce nom, est chargé d'une commission très-dangereuse, 35. il y est tué: comment son oncle supporte sa mort, *ibid. & seq.*

Valette (la Cité de la) bâtie par le grand-maître de ce nom sur le mont Scéberras, 93 *& seq.* La résidence du couvent y est transférée, 114.

Valonne, prise par les galeres de la religion, & la flotte Vénitienne, 226.

Vasconcellos, (Louis Mendez de) ambassadeur extraordinaire en France, y traverse le projet du duc de Nevers, 138, est élu grand-maître, & meurt six mois après, 141.

Vinceslas, archiduc d'Autriche, & chevalier de Malthe, reçoit du pape, à la priere du roi d'Espagne, différens prieurés en ce royaume, 118. murmures dans l'Ordre à ce sujet, 120. Sa mort, 121.

Vendome [le chevalier de] obtient une expectative sur le grand-prieuré de France, 212. dont il se démet en faveur du chevalier d'Orléans, 249.

Vénitiens. Selim II. leur déclare la guerre, & prend Nicotie & Famagouste dans l'isle de Chypre, 113. Ils font une ligue avec le pape & le roi d'Espagne, *ibid.* Prennent fait & cause pour quelques Juifs négocians, contre la religion, 117, 118. Usent de représailles par rapport à quelques vaisseaux de la religion, 130. qui en usent de même, *ibid.* Se plaignent

de quelques priſes faites par les galeres de la religion ſur la mer & les terres de leur domaine, 131. Leur général Capello défait ſeize galeres d'Alger, 161 & *ſeq.* Ils font mettre les biens de la religion en ſequeſtre, 163. Sont attaqués par les Turcs dans l'iſle de Candie, 166. & ſecourus par la religion, *ibid.* Ils gagnent la bataille de Foggia ſur les Turcs, 170. & une autre quelques années après, 179. ſuivie de la conquête de Tenedos, *ibid.* une quatrieme l'année d'après, 181. ſont ſecourus par la plûplart des Génois aux conditions propoſées par ceux-ci, 196. Le Sénat rend un décret honorable à la religion, 199. Ils reçoivent encore du ſecours de la plûpart des princes chrétiens, 207 & *ſeq.* Candie étant priſe, ils font leur paix avec les Turcs, 211. contre leſquels ils forment une ligue, & remportent de grands avantages, 222, 223. Echouent au ſiége de Négrepont, 224. Prennent Valonne, 226. Demandent du ſecours à la religion dans la guerre que le grand-ſeigneur leur déclare, 247.

Verdalles (Hugues de Loubenx de) de la langue de Provence, grand-maître; particularités de ſon élection, 130. Il tient un chapitre général à Malthe, *ibid.* Va à Rome d'où il revient cardinal, 132. Retourne à Rome où il meurt de chagrin, 133.

Verdemberg (F. Chriſtophe de) favori de l'Empereur, maintient les droits de la religion pour la jouiſſance du grand-prieuré de Bohême, dont il eſt pourvu, 121.

Vertura (le chevalier de) fait un horrible carnage des malades & des bleſſés infideles au ſiége de Malthe, 43, & fait abandonner l'aſſaut du fort Saint-Michel, *ibid.*

Vienne en Autriche aſſiégée par les Turcs, qui ſont repouſſés avec grande perte, 212.
Vignacourt (Alof de) de la langue de France, pourvoit à la sûreté du Goze, 134. Bel aquéduc fait à Malthe par ſon ordre, 137. Il ſe pourvoit contre les prétentions de l'évêque de Malthe auprès du pape Paul V, qui l'oblige à ſe ſoumettre, 139. Eſt ſurpris à la chaſſe d'une attaque d'apoplexie, dont il meurt, 141.
Vignacourt (Adrien de) neveu du précédent, eſt élu grand-maître, 226. Il s'applique à ſoulager ſes ſujets, *ibid.* & à fortifier l'iſle, 227. Répare les dommages cauſés par un grand tremblement de terre à Malthe, & dans la ville d'Agouſta, 228. Sa mort, ſon caractere & ſon épitaphe, 230, 231.
Vilhena (Antoine Manoel de) Portugais, de la langue de Caſtille, eſt élu grand-maître, 251. Charges par leſquelles il avoit paſſé, *ib.* il fait conſtruire le fort Manoel, & cite tous les chevaliers, 252. Empêche par ſes ſages précautions l'eſcadre Ottomane de rien entreprendre, 253. entre dans la propoſition d'une tréve négociée avec le grand-Viſir par le marquis de Bonnac, & traverſée par le capitan bacha, 254, 255. Reçoit du pape Benoît XIII l'eſtoc & le caſque, 257.
Urbain VIII diſpoſe des commanderies d'Italie en faveur de ſes parens, 144. Publie une ordonnance, *motu prorio*, par laquelle il change la forme ordinaire de l'élection du grand-maître, *ibid.* & celle qui ſe pratiquoit dans la tenue des chapitres généraux, 145 & *ſeq.* Accorde aux anciens commandeurs la permiſſion de teſter, 161. Eſt ſecouru par l'Ordre, 163.

Z

Zondodari (le baillide) aide de ſes conſeils le grand-maître Perellos, pour extirper les corſaires de Barbarie, 235. Eſt envoyé à Rome, pour s'oppoſer aux prétentions de l'inquiſiteur de Malthe, 243. Eſt élu grand-Maître, 249. Il meurt; ſon éloge, 251.

Fin du cinquiéme & dernier volume.
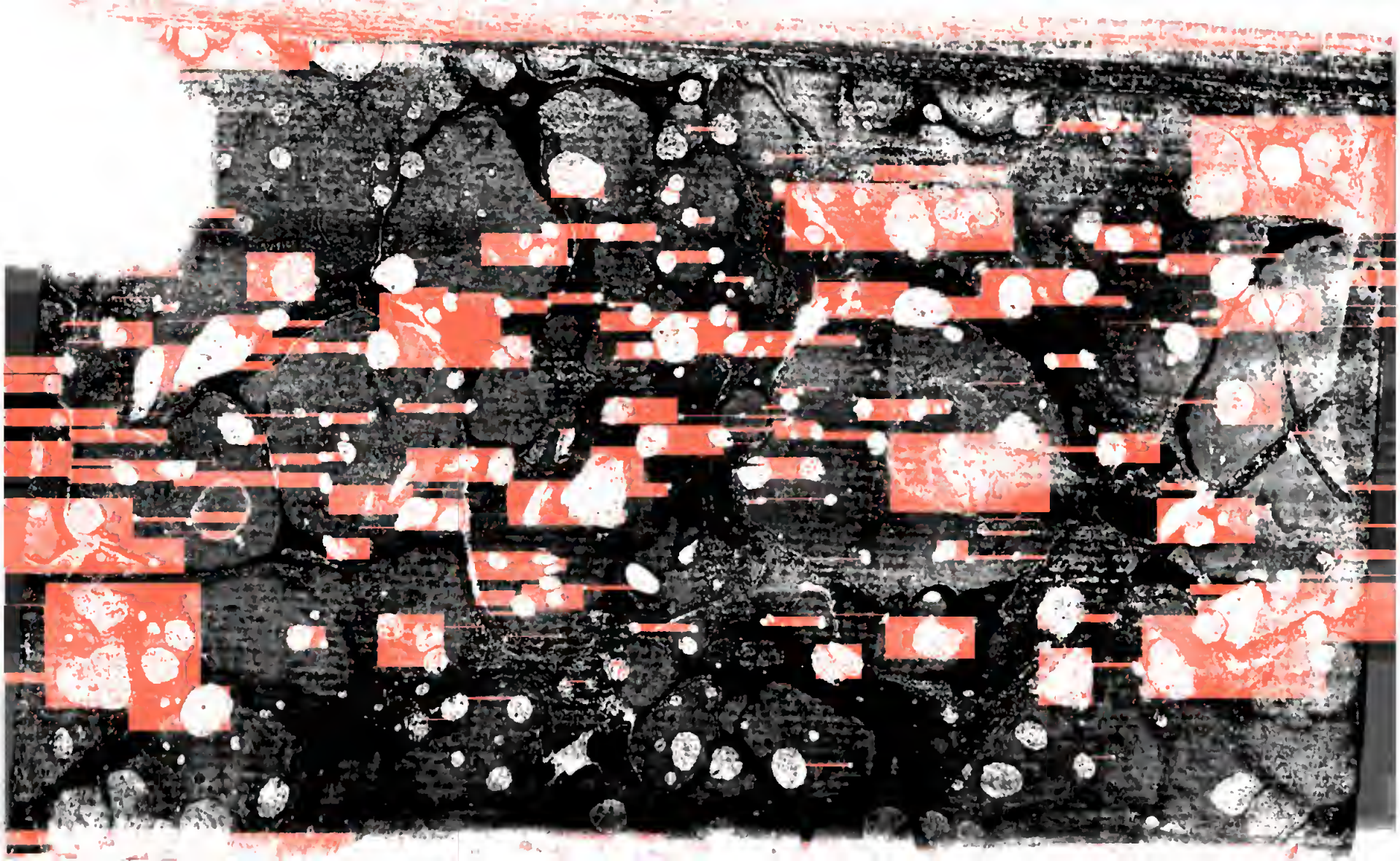
B544O7